



COMMUNE DE CRÊCHES~SUR~SAÔNE

PLAN LOCAL D'URBANISME



1C. RAPPORT DE PRÉSENTATION ANNEXES

ARRET-PROJET

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour, Le, Le Maire,	Révision du P.L.U. prescrite le :	30 Mars 2018
	P.L.U. Arrêté le : Arrêté d'enquête publique du : Enquête publique du : au :	
Pour copie conforme, Le Maire,	P.L.U. approuvé le :	



**Bureau
Natura**

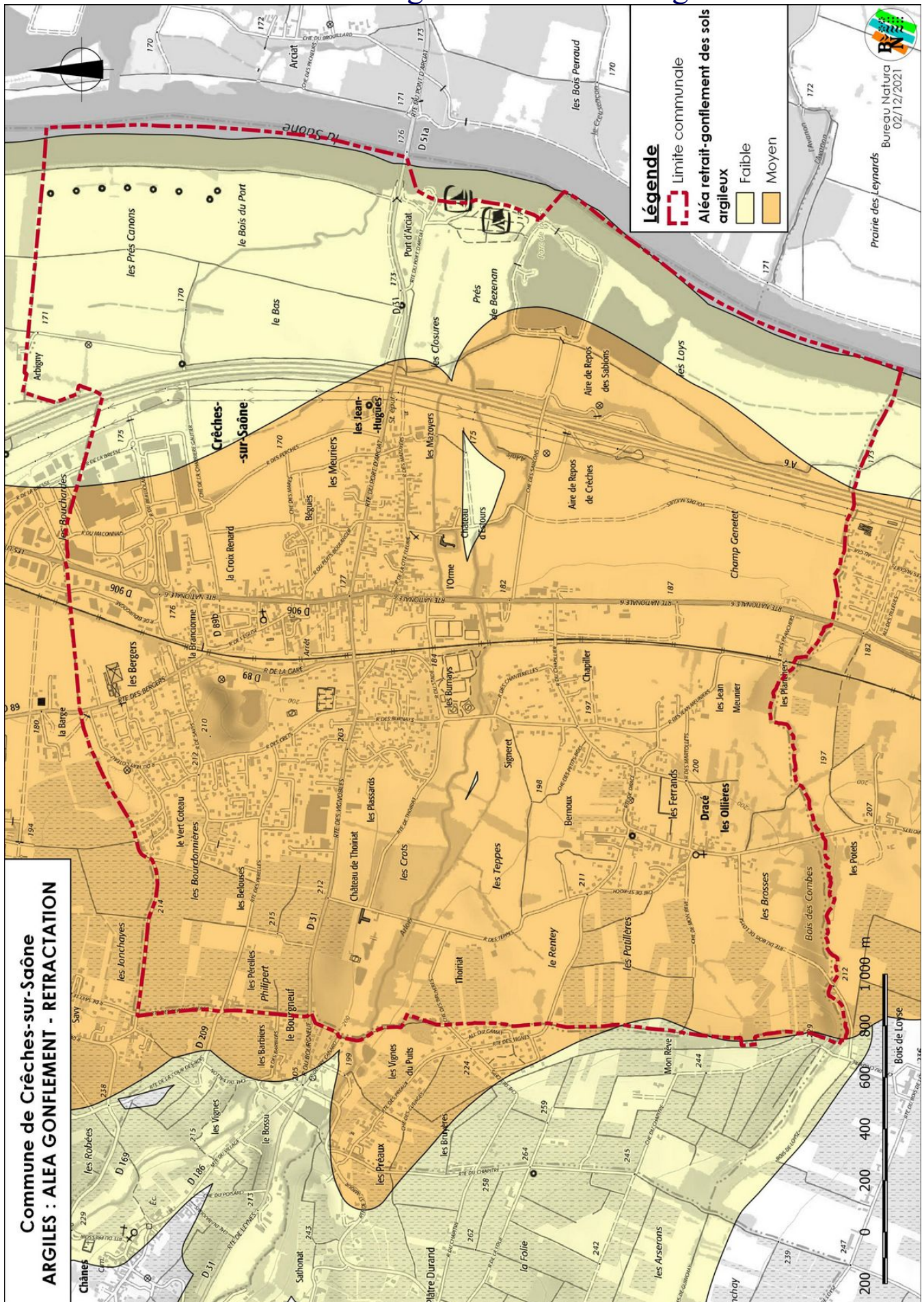
Environnement
Urbanisme

Table des matières

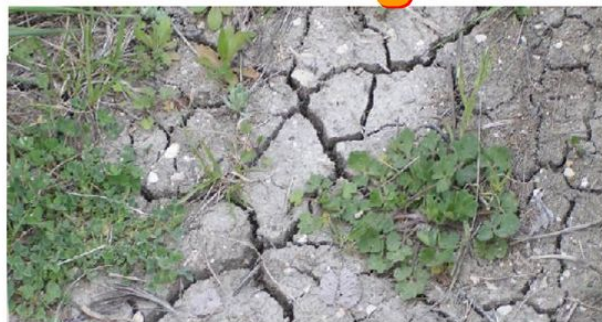
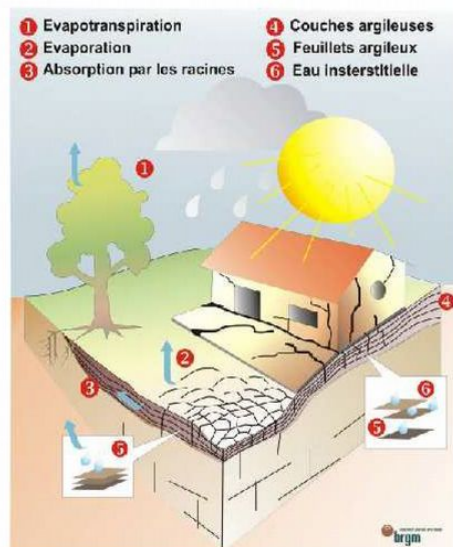
I. ANNEXE A : ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES.....	3
II. ANNEXE B : ÉTAT DES CONNAISSANCES ARCHÉOLOGIQUES (DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ).....	6
III. ANNEXE C : FICHE TECHNIQUE RELATIVE AU RISQUE SISMIQUE ET À LA MISE À JOUR DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE À L'ÉCHELLE NATIONALE SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE (EUROCODE 8).....	7
IV. ANNEXE D : HISTORIQUE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE PASSÉE.....	16
V. ANNEXE E : ANALYSE DES POTENTIALITÉS FONCIÈRES BRUTES AU SEIN DE L'ENVELOPPE URBAINE.....	18
VI. ANNEXE F : ANALYSE DU POTENTIEL FONCIER NET MOBILISABLE ET NON MOBILISABLE AU SEIN DE L'ENVELOPPE URBAINE.....	30
VII. ANNEXE G : ANALYSE DU POTENTIEL FONCIER DÉTAILLÉ MOBILISABLE ET NON MOBILISABLE AU SEIN DE L'ENVELOPPE BÂTIE ET/OU ARTIFICIALISÉE EXISTANTE (ANALYSE À LA PARCELLE).....	44
VIII. ANNEXE H : ANALYSE DÉTAILLÉE DU FONCIER MIS EN JEU DANS LE CADRE DU PROJET..	59
IX. ANNEXE I : ANALYSE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE GÉNÉRÉES PAR LE PROJET SELON LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS DE DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉS.....	73
X. ANNEXE J : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF AU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE.....	76
XI. ANNEXE K : DIAGNOSTIC DE RECONNAISSANCE DE ZONES HUMIDES POTENTIELLES ET ÉVALUATION DU NIVEAU DE SENSIBILITÉ DES ESPÈCES ET DES MILIEUX.....	77

ANNEXES

I. Annexe A : Aléa retrait-gonflement des argiles



Le retrait-gonflement des sols argileux



Un phénomène naturel Bien connu des géotechniciens

Un sol argileux change de volume selon son degré d'humidité comme le fait une éponge : il gonfle avec l'humidité et se rétracte avec la sécheresse. En période de sécheresse, ces variations de volume se manifestent par des fentes de retrait, mais surtout induisent des tassements du sol plus ou moins importants suivant la configuration et l'ampleur du phénomène. Ces tassements sont souvent hétérogènes à l'échelle des constructions, du fait des variations géologiques et de la présence du bâti.

Impact sur les constructions : des désordres importants et coûteux

Ils touchent principalement les constructions légères (habitations individuelles) de plain-pied et celles aux fondations peu profondes ou non homogènes.

- ✓ Fissuration des structures
- ✓ distorsion de portes et fenêtres
- ✓ dislocation des dallages et des cloisons
- ✓ rupture de canalisations enterrées
- ✓ Décollement des bâtiments annexes



Identification des zones sensibles Carte départementale de l'aléa retrait-gonflement

La réalisation de cette carte départementale s'appuie sur l'analyse des cartes géologiques, des essais et des analyses des sols (susceptibilité) ainsi que sur l'examen des sinistres.

Son échelle de validité est le 1/50 000 : pour une identification du sol à l'échelle de la parcelle, une étude de sol s'impose.

De plus, dans les zones identifiées comme non argileuses (aléa nul), il n'est pas exclu de rencontrer localement des lentilles argileuses non cartographiées susceptibles de provoquer des sinistres.

Quelques chiffres clés (Rapport BRGM/RP-57338-Fr, septembre 2009) :

- ✓ 103 sinistres localisés dans le département du Doubs ;
- ✓ Aléa moyen : 375 km² soit 7 % du département ;
- ✓ Aléa faible : 2 081 km² soit 40 % du département ;
- ✓ Aléa a priori nul : 2 792 km² soit 53 % du département.

En juin 2010, 10 communes ont déjà été reconnues en état de catastrophe naturelle au titre de l'été 2003.



Site internet dédié : www.argiles.fr



comment construire sur sols argileux ?



Nature du sol et mesures constructives à mettre en œuvre

Avant de construire dans les zones identifiées sur la carte d'aléa comme sensibles aux phénomènes de retrait-gonflement (consultable sur www.argiles.fr), il est vivement conseillé de faire procéder, par un bureau d'étude spécialisé, à une reconnaissance de sol qui doit vérifier la nature, la géométrie et les caractéristiques géotechniques des formations géologiques présentes au droit de la parcelle (G11*). Le coût d'une telle étude est classiquement compris entre 2000 et 3500 €.

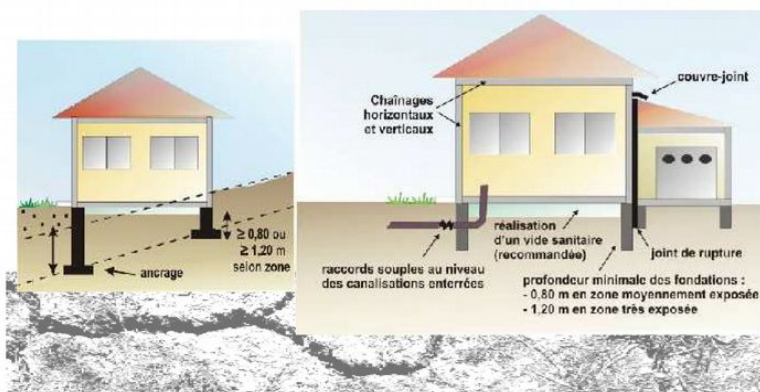
Pour un projet de maison individuelle, il est recommandé :

- d'appliquer des mesures spécifiques préconisées par une étude de sol complémentaire (G12, G2 et G3*) ;
- à défaut, d'appliquer des mesures forfaitaires (illustrées ci-dessous) qui visent d'une part à limiter les mouvements auxquels est soumis le bâti, et d'autre part à améliorer sa résistance à ces mouvements (le coût de ces mesures est estimé à 10 % du coût total de la construction).

* Normes AFNOR NF P 94-500 sur la classification des missions géotechniques.

Adapter les fondations, rigidifier la structure et désolidariser les bâtiments accolés

Veillez au respect des règles de l'art (D.T.U. *) !!!



- Prévoir des fondations continues, armées et bétonnées à pleine fouille, d'une profondeur d'ancrage minimale de 0,8 m à 1,2 m selon la sensibilité du sol ;

- Assurer l'homogénéité d'ancrage des fondations sur terrain en pente (l'ancrage aval doit être au moins aussi important que l'ancrage amont) ;

- Eviter les sous-sols partiels, préférer les sous-sols complets, les radiers ou les planchers portés sur vide sanitaire aux dallages sur terre plein ;

- Prévoir des chaînages horizontaux (haut et bas) et verticaux pour les murs porteurs ;

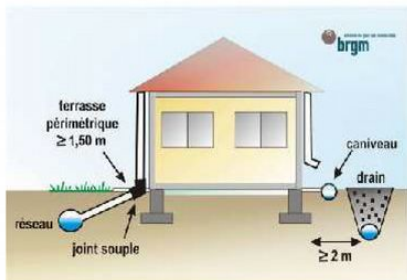
- Prévoir des joints de rupture sur toute la hauteur entre les bâtiments accolés fondés différemment ou exerçant des charges variables.

* D.T.U. : Documents Techniques Unifiés (Règles de l'Art normalisées)

Eviter les variations localisées d'humidité et éloigner les arbres

- Eviter les infiltrations d'eaux pluviales (y compris celles provenant des toitures, terrasses, descentes de garage...) à proximité des fondations ;

- Assurer l'étanchéité des canalisations enterrées (joints souples) ;



- Eviter les pompages à usage domestique ;

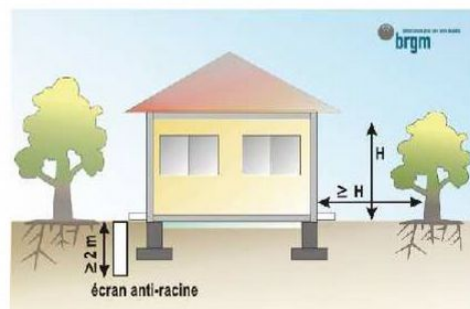
- Envisager la mise en place d'un dispositif assurant l'étanchéité autour des fondations (trottoir périphérique anti-évaporation, géomembrane...) ;

- En cas d'implantation d'une source de chaleur en sous-sol, préférer le positionnement de cette dernière le long des murs intérieurs ;

- Eviter de planter des arbres avides d'eau à proximité de l'habitation ou prévoir la mise en place d'écrans anti-racines ;

- Procéder à un élagage régulier des plantations existantes ;

- Attendre le retour à l'équilibre hydrique du sol avant de construire sur un terrain récemment défriché.



Pour en savoir plus :

- Retrouvez les cartes d'aléa et des précisions sur les recommandations techniques sur le site dédié du BRGM : www.argiles.fr
- Téléchargez le guide « Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? » sur le site du ministère en charge de l'écologie : www.prim.net
- Demandez conseil à votre architecte ou maître d'œuvre ou renseignez-vous auprès de votre mairie, DDT, Préfecture ou du BRGM
- Trouvez les coordonnées d'un bureau d'étude géotechnique auprès de l'USG (www.u-s-g.org), de Syntec-Ingenierie (www.syntec-ingenierie.fr), ...

Direction Départementale des Territoires
du Doubs
6, rue Roussillon
25000 - Besançon
www.doubs.equipement-agriculture.gouv.fr

Préfecture de région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
8 bis, rue Charles Nodier
25035 - Besançon Cedex
www.franche-comte.pref.gouv.fr

BRGM - Service Géologique Régional
Bourgogne - Franche Comté
Parc Technologique
27, rue Louis de Broglie
21000 - Dijon
www.brgm.fr

Autres liens utiles :



Portail de la prévention des risques majeurs du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
www.ecologie.gouv.fr - www.prim.net

Agence Qualité Construction
www.qualificationconstruction.com

Caisse Centrale de Réassurance
www.ccr.fr



II. Annexe B : État des connaissances archéologiques (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bourgogne-Franche-Comté

La Directrice régionale
des affaires culturelles

Affaire suivie par : Monique GEOFFROY
Pôle : Pôle Patrimoines et Architecture/Coordination
Tél. : 03 80 68 50 47
Courriel : monique.geoffroy@culture.gouv.fr
N/Réf : PA/MG/2018/n° 144
P.J. : 3

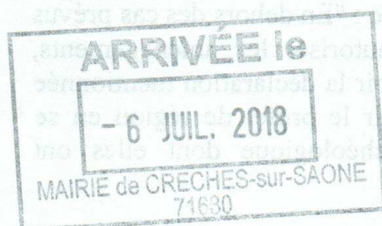
à

Monsieur le Directeur départemental des territoires
de Saône-et-Loire

Service Planification de l'urbanisme
Unité planification locale
et connaissance du territoire

37 boulevard Henri Dunant
CS 80140

71040 MACON Cedex



COPIE

Dijon, le - 4 JUL. 2018

Objet : Commune de CRECHES-SUR-SAONE (Saône-et-Loire)
Révision du Plan local d'urbanisme
Consultation préalable au porter à la connaissance

Pour faire suite à votre courrier du 19 juin 2018, par lequel vous m'informez du souhait de la commune de Crèches-sur-Saône de réviser son plan local d'urbanisme, je vous transmets les informations concernant le patrimoine de cette commune.

Patrimoine archéologique

J'ai l'honneur de vous communiquer les informations dont je dispose sur le potentiel archéologique de la commune concernée : liste des sites archéologiques actuellement recensés, ainsi que leur report sur une carte au 1/25.000°. Compte tenu de la sensibilité archéologique particulière de ce secteur, je demande que ces informations figurent dans le rapport de présentation.

D'autre part, je demande l'intégration en tête du Règlement, à la rubrique des "DISPOSITIONS GENERALES", les rappels suivants :

- Les aménagements de type ZAC ou permis de lotir d'une superficie égale ou supérieure à 3 hectares doivent faire obligatoirement l'objet d'une saisine de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté (Service régional de l'archéologie), en application de l'article R. 523-4 du code du patrimoine. Il en va de même pour les travaux d'affouillement ou de création de retenue d'eau, d'une surface égale ou supérieure à 1 hectare (article R.523-5 du code du Patrimoine).

- En application des articles L.531-14 et R.531-8 à 10 du code du patrimoine réglementant les découvertes fortuites, toute découverte archéologique de quelque nature qu'elle soit, doit être signalée immédiatement à la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté (Service régional de l'archéologie, 39 rue Vannerie - 21000 DIJON ; Tél. : 03.80.68.50.18 ou 03.80.68.50.20), soit directement, soit par l'intermédiaire de la mairie. Les vestiges découverts ne doivent en aucun cas être détruits avant examen et avis d'un archéologue habilité. Tout contrevenant serait passible des peines prévues aux articles L544-1 à L544-13 du code du patrimoine, livre V archéologie, chapitre 4, dispositions pénales.

- L'article R.523-1 du code du patrimoine prévoit que : "Les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et le cas échéant de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations".

- Conformément à l'article R.523-8 du code du patrimoine : "En dehors des cas prévus au 1° de l'article R.523-4, les autorités compétentes pour autoriser les aménagements, ouvrages ou travaux mentionnés au même article, ou pour recevoir la déclaration mentionnée au dernier alinéa de l'article R.523-7, peuvent décider de saisir le préfet de région en se fondant sur les éléments de localisation du patrimoine archéologique dont elles ont connaissance."

Je demande que ce document soit annexé au PLU, sous la dénomination : "état des connaissances archéologiques".

L'état des connaissances en matière de patrimoine archéologique étant naturellement appelée à s'enrichir, je désire être consulté lors de toute révision du P.L.U.

Patrimoine et espaces protégés

Crèches-sur-Saône : *Périmètre délimité des abords (PDA)

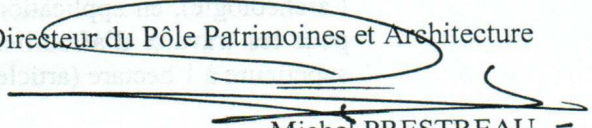
- Château d'Estours : façades et toitures des ailes Nord et Ouest ; la tour dans l'angle, du XV^{ème} siècle, avec son escalier en vis, en totalité ; les deux escaliers du XVIII^{ème} siècle de l'aile Ouest ; l'oratoire voûté, la cheminée de la salle à manger et de la grande salle, au rez-de-chaussée de l'aile Ouest ; l'oratoire voûté, la chambre n° 3 avec sa cheminée et son décor, les cheminées des chambres n° 1, 2, 4 et 5, au 1er étage de l'aile Ouest ; les douves et le pont d'accès, parcelles n° 437 et 438 section B (MHI 05.12.1984). (*PDA approuvé le 02.06.2009).

Le Service régional de l'archéologie (Hélène Bigeard - Tél. : 03.80.68.50.18 ou 50.20) et l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Saône-et-Loire (Dominique Brenez - Tél. : 03.85.39.95.26) sont chargés du suivi de ce dossier.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation

Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation

Le Directeur du Pôle Patrimoines et Architecture


Michel PRESTREAU -

Copie à : Mairie de Crèches-sur-Saône

Liste des entités archéologiques

CHANES

Numéro de l'EA	Lieu dit carte IGN	Vestiges	Liste de mobilier	Début d'attribution chronologique
71 084 0001	Saint-Romain	construction	CONST TUI	Gallo-romain

CRECHES-SUR-SAONE

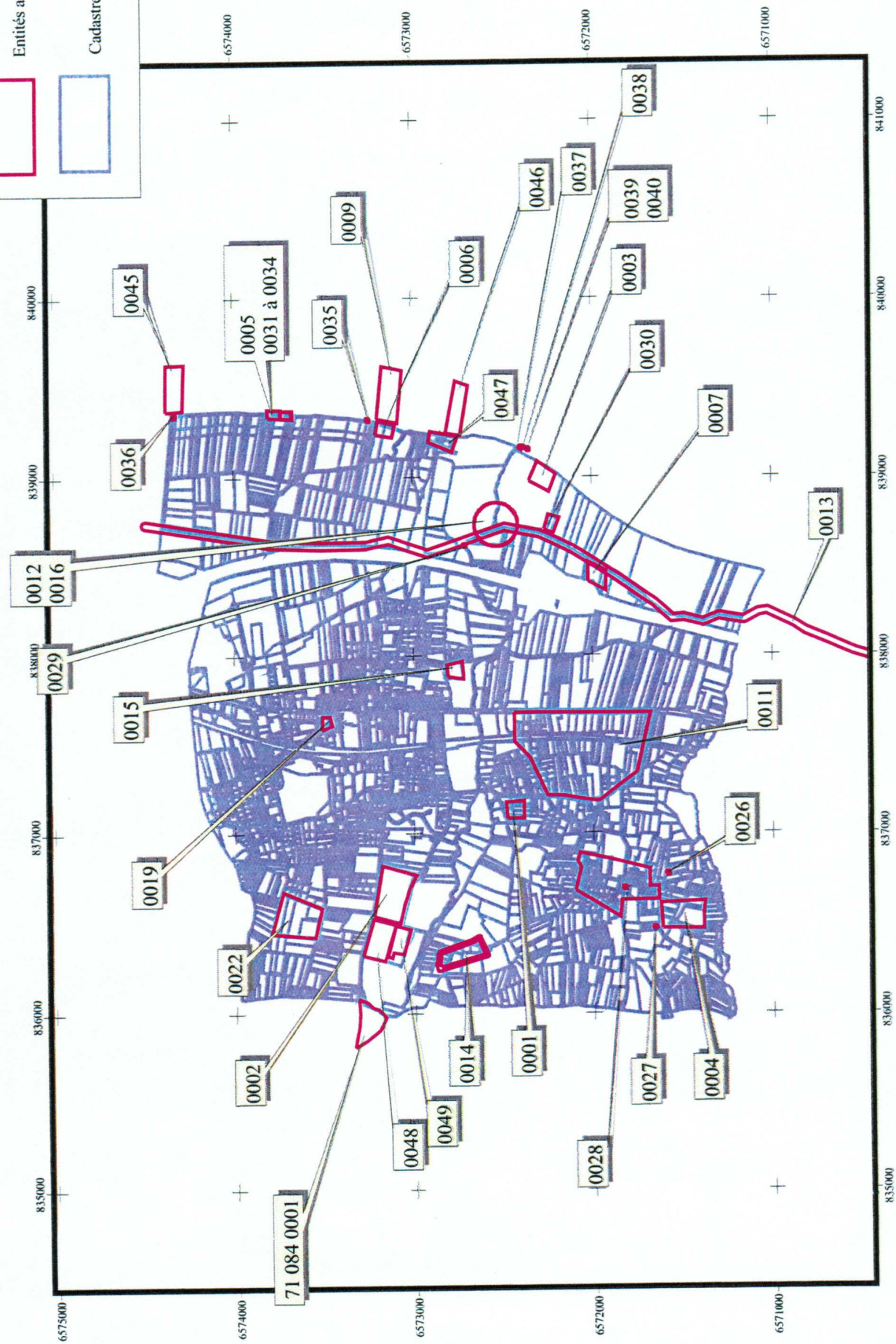
Numéro de l'EA	Lieu dit carte IGN	Vestiges	Liste de mobilier	Début d'attribution chronologique
71 150 0001	Aux Petits Bois	villa		Gallo-romain
71 150 0002	Vigne de la Bergerie	bâtiment		Gallo-romain
71 150 0003	Les Loys	foyer	CER FAU CHARB PAR(1,BOIS)	Second Age du fer
71 150 0004	En Rougin, Les Broses		CER	Epoque moderne
71 150 0005	Les Islots (Le Bois du Port)	aménagement de berge	CER INST(X,FE) MON(1) TUI CONST(PIE)	Gallo-romain
71 150 0005	Les Islots (Le Bois du Port)	apportement	CER INST(X,FE) MON(1) TUI CONST(PIE)	Gallo-romain
71 150 0005	Les Islots (Le Bois du Port)	bâtiment	CER INST(X,FE) MON(1) TUI CONST(PIE)	Gallo-romain
71 150 0006	Au Bois du Port, Gué de la Paille	bâtiment	CER TUI INST(1,BZ) PAR(1,BZ) MON(X,B)	Gallo-romain
71 150 0007	Les Grands Sablons	bâtiment	TUI CONST(CER) CER INST(X,FE;1,BZ) L	Gallo-romain
71 150 0007	Les Grands Sablons	niveau d'occupation	TUI CONST(CER) CER INST(X,FE;1,BZ) L	Gallo-romain
71 150 0007	Les Grands Sablons	sol d'occupation	TUI CONST(CER) CER INST(X,FE;1,BZ) L	Gallo-romain
71 150 0009	Gué de la Paille	gué		Epoque indéterminée
71 150 0011	En Chapiller	incinération	RECIP(X,CER) MON(X,BZ)	Gallo-romain
71 150 0011	En Chapiller	sépulture	RECIP(X,CER) MON(X,BZ)	Gallo-romain
71 150 0012	Le Grand Pré de Bezenan, Les Petits Sablons	inhumation	PIER(X)	Haut moyen-âge
71 150 0012	Le Grand Pré de Bezenan, Les Petits Sablons	sépulture	PIER(X)	Haut moyen-âge
71 150 0013	Vieux Chemin de Mâcon à Belleville	voie		Gallo-romain
71 150 0014	Thoiriat	bains		Gallo-romain
71 150 0014	Thoiriat	bâtiment		Gallo-romain

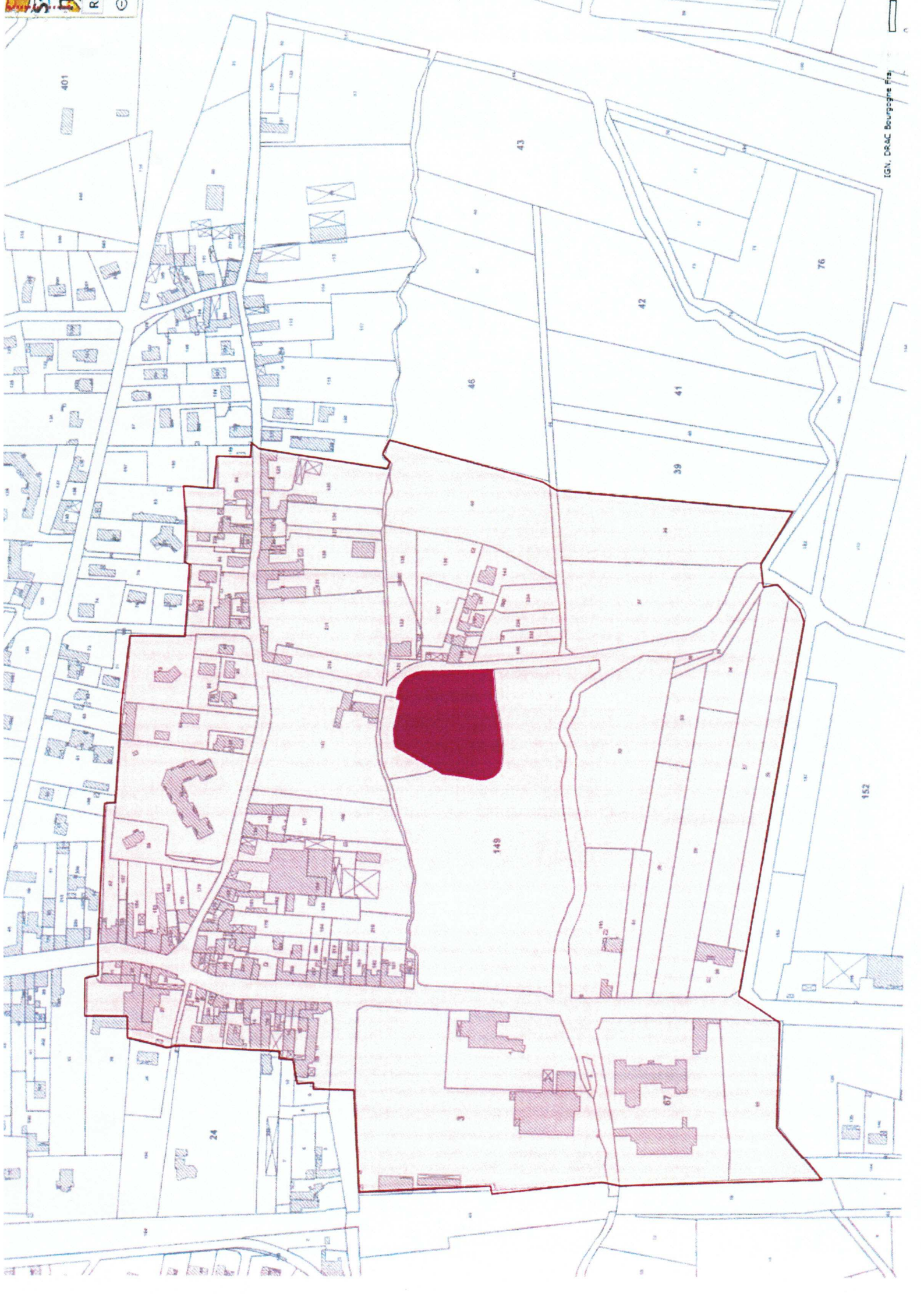
71 150 0015	Château des Tours		château fort		Bas moyen-âge
71 150 0016	Le Grand Pré de Bezenan, Les Petits Sabl		château fort		Moyen-âge classique
71 150 0016	Le Grand Pré de Bezenan, Les Petits Sabl		motte castrale		Moyen-âge classique
71 150 0019	Bourg		église		Moyen-âge classique
71 150 0020	Dracé-lès-Ollières		chapelle		Epoque moderne
71 150 0020	Dracé-lès-Ollières		église		Epoque moderne
71 150 0022	Les Belouses			LIT	Paléolithique ancien
71 150 0026	Les Cornières			CER	Moyen-âge
71 150 0027	Aux Creux			CER	Moyen-âge
71 150 0028	Dracé-lès-Ollières		atelier de terre cuite		Epoque moderne
71 150 0029	Sur l'Arlois		pont	CONST(X,PIER)	Gallo-romain
71 150 0030	Les Loys		atelier de taille	LIT(X) CER MEU(2)	Néolithique
71 150 0030	Les Loys		sol d'occupation	LIT(X) CER MEU(2)	Néolithique
71 150 0031	Les Islots (Le Bois du Port)			LIT(X) FAU	Néolithique final
71 150 0032	Les Islots (Le Bois du Port)			CER	Gallo-romain
71 150 0033	Les Islots (Le Bois du Port)		foyer	RECIP(2,CER) CER	Second Age du fer
71 150 0034	Les Islots (Le Bois du Port)			CER	Premier Age du fer
71 150 0035	Au Bois du Port			TUI CER FAU	Gallo-romain
71 150 0036	Les Islots			CER	Gallo-romain
71 150 0037	Les Loys			CER	Gallo-romain
71 150 0038	Les Loys			CER	Gallo-romain
71 150 0039	Les Loys			CER	Gallo-romain
71 150 0040	Les Loys			MON(1)	Second Age du fer
71 150 0041	Au Bois du Port, Gué de la Paille			MON(X,BZ,X,AG)	Second Age du fer
71 150 0045	Gué du Port d'Arbigny ?		gué		Epoque indéterminée
71 150 0046	Pont d'Arciat 20m aval		gué		Epoque indéterminée
71 150 0047	Port de Crêches		port		Epoque contemporaine
71 150 0048	Vigne de la Bergerie		maison forte		Bas moyen-âge
71 150 0049	Château de Thoiriat		château non fortifié		Epoque moderne

Légende

Entités archéologiques

Cadastre





III. Annexe C : Fiche technique relative au risque sismique et à la mise à jour de la réglementation applicable à l'échelle nationale suite à l'entrée en vigueur de la réglementation européenne (Eurocode 8)

La nouvelle RÉGLEMENTATION PARASISMIQUE applicable aux bâtiments

dont le permis de construire est déposé
à partir du 1^{er} mai 2011

Janvier 2011



Ressources, territoires, habitats et logement
Energies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

www.developpement-durable.gouv.fr

La nouvelle réglementation

Le séisme de la Guadeloupe du 21 novembre 2004 et le séisme d'Epagny-Annecy du 15 juillet 1996 viennent nous rappeler que la France est soumise à un risque sismique bien réel. Les Antilles sont exposées à un aléa fort et ont connu par le passé de violents séismes. De même, bien que considérée comme un territoire à sismicité modérée, la France métropolitaine n'est pas à l'abri de tremblements de terre ravageurs comme celui de Lambesc de juin 1909 (46 victimes).

L'endommagement des bâtiments et leur effondrement sont la cause principale des décès et de l'interruption des activités. Réduire le risque passe donc par une réglementation sismique adaptée sur les bâtiments neufs comme sur les bâtiments existants. L'arrivée de l'Eurocode 8, règles de construction parasismique harmonisées à l'échelle européenne, conduit à la mise à jour de la réglementation nationale sur les bâtiments.

■ Principe de la réglementation

La réglementation présentée concerne les bâtiments à **risque normal**, pour lesquels les conséquences d'un séisme sont limitées à la structure même du bâtiment et à ses occupants.

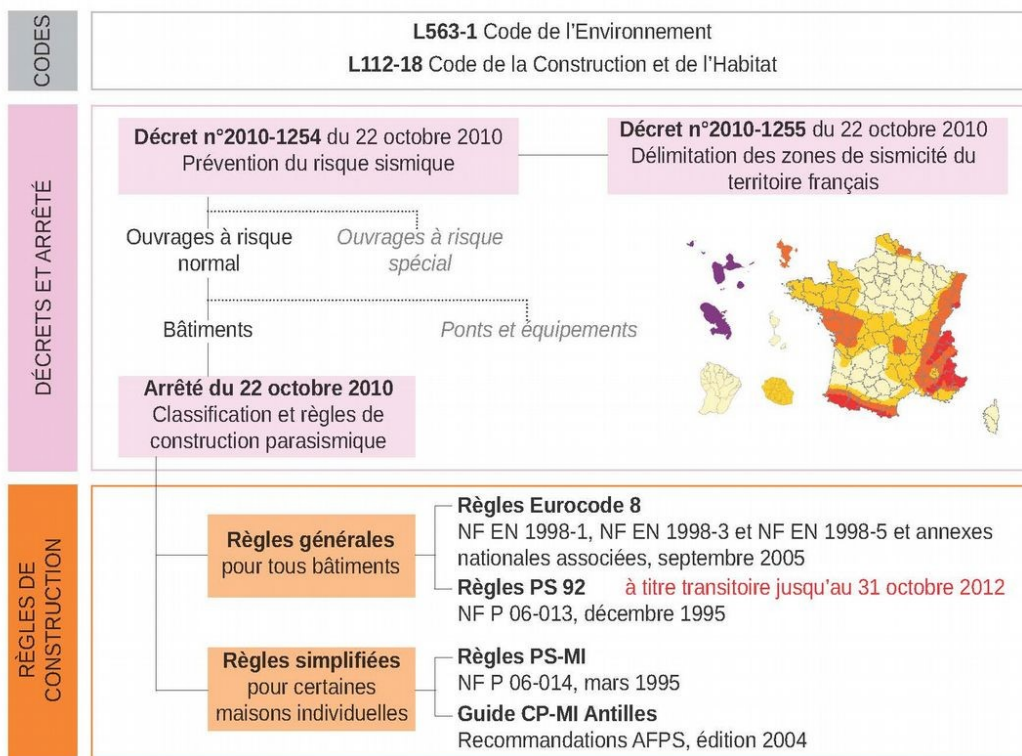
Zonage sismique. Le zonage sismique du territoire permet de s'accorder avec les principes de dimensionnement de l'Eurocode 8. Sa définition a également bénéficié des avancées scientifiques des vingt dernières années dans la connaissance du phénomène sismique.



Réglementation sur les bâtiments neufs. L'Eurocode 8 s'impose comme la règle de construction parasismique de référence pour les bâtiments. La réglementation conserve la possibilité de recourir à des règles forfaitaires dans le cas de certaines structures simples.

Réglementation sur les bâtiments existants. La réglementation n'impose pas de travaux sur les bâtiments existants. Si des travaux conséquents sont envisagés, un dimensionnement est nécessaire avec une minoration de l'action sismique à 60% de celle du neuf. Dans le même temps, les maîtres d'ouvrage volontaires sont incités à réduire la vulnérabilité de leurs bâtiments en choisissant le niveau de confortement qu'ils souhaitent atteindre.

■ Organisation réglementaire



Cadre d'application

■ Entrée en vigueur et période transitoire

Les décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 entrent en vigueur le 1^{er} mai 2011.

Pour tout permis de construire déposé avant le 31 octobre 2012, les règles parasismiques PS92 restent applicables pour les bâtiments de catégorie d'importance II, III ou IV ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire, d'une déclaration préalable ou d'une autorisation de début de travaux.

Cependant, les valeurs d'accélération à prendre en compte sont modifiées.

POUR LE CALCUL ...

Valeurs d'accélération modifiées (m/s²) pour l'application des PS92 (à partir du 1^{er} mai 2011)

	II	III	IV
Zone 2	1,1	1,6	2,1
Zone 3	1,6	2,1	2,6
Zone 4	2,4	2,9	3,4
Zone 5	4	4,5	5

■ Plan de prévention des risques (PPR) sismiques

Les plans de prévention des risques sismiques constituent un outil supplémentaire pour réduire le risque sismique sur le territoire.

Ils viennent compléter la réglementation nationale en affinant à l'échelle d'un territoire la connaissance sur l'aléa (microzonage), la vulnérabilité du bâti existant (prescriptions de diagnostics ou de travaux) et les enjeux.

■ Attestation de prise en compte des règles parasismiques

Lors de la demande du permis de construire pour les bâtiments où la mission PS est obligatoire, une attestation établie par le contrôleur technique doit être fournie. Elle spécifie que le contrôleur a bien fait connaître au maître d'ouvrage son avis sur la prise en compte des règles parasismiques au niveau de la conception du bâtiment.

A l'issue de l'achèvement des travaux, le maître d'ouvrage doit fournir une nouvelle attestation stipulant qu'il a tenu compte des avis formulés par le contrôleur technique sur le respect des règles parasismiques.

■ Contrôle technique

Le contrôleur technique intervient à la demande du maître d'ouvrage pour contribuer à la prévention des aléas techniques (notamment solidité et sécurité). Le contrôle technique est rendu obligatoire pour les bâtiments présentant un enjeu important vis-à-vis du risque sismique (article R111-38 du code de la construction et de l'habitation). Dans ces cas, la mission parasismique (PS) doit accompagner les missions de base solidité (L) et sécurité (S).

POUR EN SAVOIR PLUS

Les organismes que vous pouvez contacter :

- Le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) www.developpement-durable.gouv.fr
- La direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)
- La direction générale de la prévention des risques (DGPR)
- Les services déconcentrés du ministère :
 - Les Directions départementales des territoires (et de la mer) - DDT ou DDTM
 - Les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL
 - Les Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DEAL
 - Les Centres d'études techniques de l'équipement - CETE

Des références sur le risque sismique :

- Le site du Plan Séisme, programme national de prévention du risque sismique www.planseisme.fr
- Le portail de la prévention des risques majeurs www.prim.net

Janvier 2011



Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature
Direction de l'habitat, de l'urbanisme
et des paysages
Sous-direction de la qualité et du développement
durable dans la construction
Arche sud 92055 La Défense cedex
Tél. +33 (0)1 40 81 21 22



www.developpement-durable.gouv.fr

Construire parasismique

■ Implantation

■ Étude géotechnique



Extrait de carte géologique

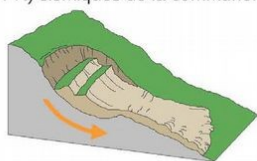
Effectuer une étude de sol pour connaître les caractéristiques du terrain.

Caractériser les éventuelles amplifications du mouvement sismique.

■ Se protéger des risques d'éboulements et de glissements de terrain

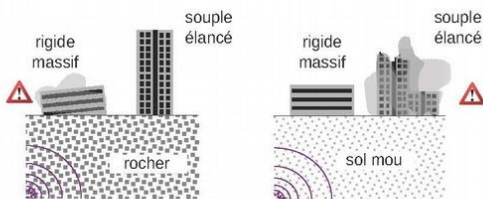
S'éloigner des bords de falaise, pieds de crête, pentes instables.

Le cas échéant, consulter le plan de prévention des risques (PPR) sismiques de la commune.



Glissement de terrain

■ Tenir compte de la nature du sol



Privilégier des configurations de bâtiments adaptées à la nature du sol.

Prendre en compte le risque de la liquéfaction du sol (perte de capacité portante).

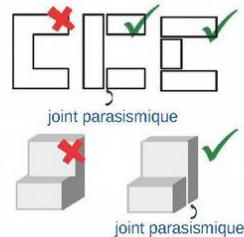
■ Conception

■ Préférer les formes simples

Privilégier la compacité du bâtiment.

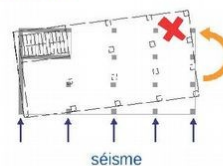
Limiter les décrochements en plan et en élévation.

Fractionner le bâtiment en blocs homogènes par des joints parasismiques continus.



■ Limiter les effets de torsion

Distribuer les masses et les raideurs (murs, poteaux, voiles...) de façon équilibrée.

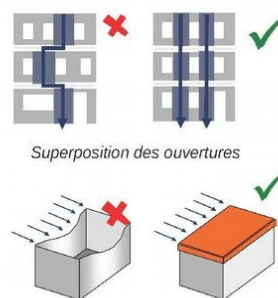


■ Assurer la reprise des efforts sismiques

Assurer le contreventement horizontal et vertical de la structure.

Superposer les éléments de contreventement.

Créer des diaphragmes rigides à tous les niveaux.



Limitation des déformations : effet «boîte»

■ Appliquer les règles de construction

■ Exécution

■ Soigner la mise en oeuvre

Respecter les dispositions constructives.

Disposer d'une main d'œuvre qualifiée.

Assurer un suivi rigoureux du chantier.

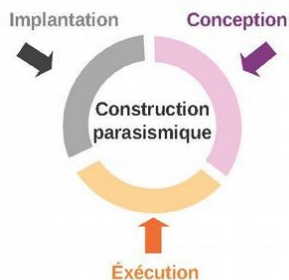
Soigner particulièrement les éléments de connexion : assemblages, longueurs de recouvrement d'armatures...



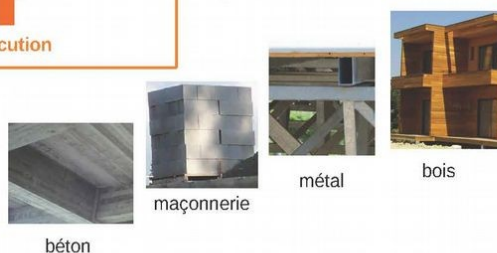
Nœud de chaînage - Continuité mécanique



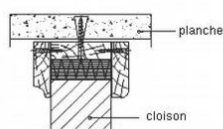
Mise en place d'un chaînage au niveau du rampart d'un bâtiment



■ Utiliser des matériaux de qualité



■ Fixer les éléments non structuraux



Liaison cloison-plancher (extrait des règles PS-MI)

Fixer les cloisons, les plafonds suspendus, les luminaires, les équipements techniques lourds.

Assurer une liaison efficace des cheminées, des éléments de bardage...

Comment caractériser les séismes ?

■ Le phénomène sismique

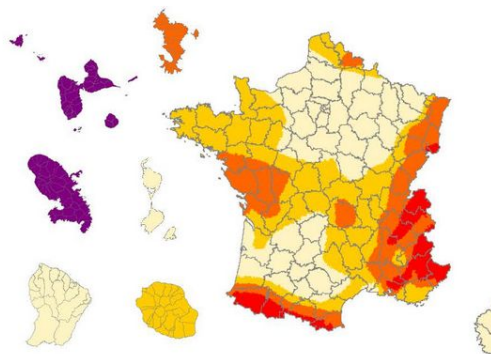
Les ondes sismiques se propagent à travers le sol à partir d'une source sismique et peuvent être localement amplifiées par les dernières couches de sol et la topographie du terrain. Un séisme possède ainsi de multiples caractéristiques : durée de la secousse, contenu fréquentiel, déplacement du sol... La réglementation retient certains paramètres simples pour le dimensionnement des bâtiments.

■ Zonage réglementaire

Le paramètre retenu pour décrire l'aléa sismique au niveau national est une accélération a_{gr} , accélération du sol «au rocher» (le sol rocheux est pris comme référence).

Le zonage réglementaire définit **cinq zones de sismicité croissante** basées sur un découpage communal. La zone 5, regroupant les îles antillaises, correspond au niveau d'aléa le plus élevé du territoire national. La métropole et les autres DOM présentent quatre zones sismiques, de la zone 1 de très faible sismicité (bassin aquitain, bassin parisien...) à la zone 4 de sismicité moyenne (fossé rhénan, massifs alpin et pyrénéen).

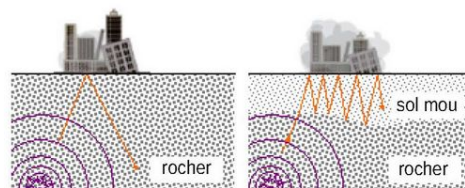
Zone de sismicité	Niveau d'aléa	a_{gr} (m/s ²)
Zone 1	Très faible	0,4
Zone 2	Faible	0,7
Zone 3	Modéré	1,1
Zone 4	Moyen	1,6
Zone 5	Fort	3



■ Influence du sol

La nature locale du sol (dizaines de mètres les plus proches de la surface) influence fortement la sollicitation ressentie au niveau des bâtiments. L'Eurocode 8 distingue cinq catégories principales de sols (de la classe A pour un sol de type rocheux à la classe E pour un sol mou) pour lesquelles est défini un coefficient de sol S. Le paramètre S permet de traduire l'amplification de la sollicitation sismique exercée par certains sols.

Classes de sol	S (zones 1 à 4)	S (zone 5)
A	1	1
B	1,35	1,2
C	1,5	1,15
D	1,6	1,35
E	1,8	1,4



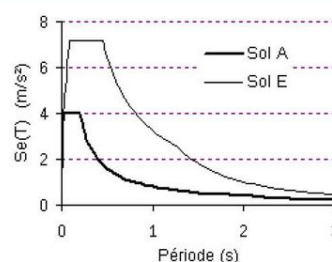
Amplification du signal sismique suivant la nature du sol

POUR LE CALCUL ...

Pour le dimensionnement des bâtiments

Dans la plupart des cas, les ingénieurs structures utilisent des spectres de réponse pour caractériser la réponse du bâtiment aux séismes. L'article 4 de l'arrêté du 22 octobre 2010 définit les paramètres permettant de décrire la forme de ces spectres.

Exemple : spectre horizontal, zone de sismicité 4, catégorie d'importance II



Comment tenir compte des enjeux ?

Pourquoi une classification des bâtiments ?

Parmi les bâtiments à risque normal, le niveau de protection parasismique est modulé en fonction de l'enjeu associé. Une classification des bâtiments en catégories d'importance est donc établie en fonction de paramètres comme l'activité hébergée ou le nombre de personnes pouvant être accueillies dans les locaux.

Les conditions d'application de la réglementation dépendent de la catégorie d'importance du bâtiment, tant pour les bâtiments neufs que pour les bâtiments existants. Les paramètres utilisés pour le calcul et le dimensionnement du bâtiment sont également modulés en fonction de sa catégorie d'importance.

Catégories de bâtiments

Les bâtiments à risque normal sont classés en **quatre catégories d'importance croissante**, de la catégorie I à faible enjeu à la catégorie IV qui regroupe les structures stratégiques et indispensables à la gestion de crise.

Catégorie d'importance	Description
I 	Bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée.
II 	- Habitations individuelles. - Établissements recevant du public (ERP) de catégories 4 et 5. - Habitations collectives de hauteur inférieure à 28 m. - Bureaux ou établissements commerciaux non ERP, h ≤ 28 m, max. 300 pers. - Bâtiments industriels pouvant accueillir au plus 300 personnes. - Parcs de stationnement ouverts au public.
III 	- ERP de catégories 1, 2 et 3. - Habitations collectives et bureaux, h > 28 m. - Bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes. - Établissements sanitaires et sociaux. - Centres de production collective d'énergie. - Établissements scolaires.
IV 	- Bâtiments indispensables à la sécurité civile, la défense nationale et le maintien de l'ordre public. - Bâtiments assurant le maintien des communications, la production et le stockage d'eau potable, la distribution publique de l'énergie. - Bâtiments assurant le contrôle de la sécurité aérienne. - Établissements de santé nécessaires à la gestion de crise. - Centres météorologiques.

Pour les **structures neuves** abritant des fonctions relevant de catégories d'importance différentes, la catégorie de bâtiment la plus contraignante est retenue.

Pour l'application de la réglementation sur les **bâtiments existants**, la catégorie de la structure à prendre en compte est celle résultant du classement après travaux ou changement de destination du bâtiment.

POUR LE CALCUL ...

Le coefficient d'importance γ_I

A chaque catégorie d'importance est associé un coefficient d'importance γ_I qui vient moduler l'action sismique de référence conformément à l'Eurocode 8.

Catégorie d'importance	Coefficient d'importance γ_I
I	0,8
II	1
III	1,2
IV	1,4

Quelles règles pour le bâti neuf ?

Le dimensionnement des bâtiments neufs doit tenir compte de l'effet des actions sismiques pour les structures de catégories d'importance III et IV en zone de sismicité 2 et pour les structures de catégories II, III et IV pour les zones de sismicité plus élevée.

■ Application de l'Eurocode 8

La conception des structures selon l'Eurocode 8 repose sur des principes conformes aux codes parasismiques internationaux les plus récents. La sécurité des personnes est l'objectif du dimensionnement parasismique mais également la limitation des dommages causés par un séisme.

De plus, certains bâtiments essentiels pour la gestion de crise doivent rester opérationnels.

POUR LE CALCUL ...

Décomposition de l'Eurocode 8

La **partie 1** expose les principes généraux du calcul parasismique et les règles applicables aux différentes typologies de bâtiments.

La **partie 5** vient compléter le dimensionnement en traitant des fondations de la structure, des aspects géotechniques et des murs de soutènement.

■ Règles forfaitaires simplifiées

Le maître d'ouvrage a la possibilité de recourir à des règles simplifiées (qui dispensent de l'application de l'Eurocode 8) pour la construction de bâtiments simples ne nécessitant pas de calculs de structures approfondis. Le niveau d'exigence de comportement face à la sollicitation sismique est atteint par l'application de dispositions forfaitaires tant en phase de conception que d'exécution du bâtiment.

- Les règles **PS-MI** «Construction parasismique des maisons individuelles et bâtiments assimilés» sont applicables aux bâtiments neufs de catégorie II répondant à un certain nombre de critères, notamment géométriques, dans les zones de sismicité 3 et 4.
- Dans la zone de sismicité forte, le guide AFPS «Construction parasismique des maisons individuelles aux Antilles» **CP-MI** permet de construire des bâtiments simples de catégorie II, sous certaines conditions stipulées dans le guide.

■ Exigences sur le bâti neuf

Les exigences sur le bâti neuf dépendent de la catégorie d'importance du bâtiment et de la zone de sismicité.

	I	II	III	IV
				
Zone 1	aucune exigence			
Zone 2				
Zone 3	PS-MI ¹		Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,1 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,1 \text{ m/s}^2$
Zone 4	PS-MI ¹		Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,6 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,6 \text{ m/s}^2$
Zone 5	CP-MI ²		Eurocode 8 ³ $a_{gr}=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=3 \text{ m/s}^2$

¹ Application **possible** (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI

² Application **possible** du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide

³ Application **obligatoire** des règles Eurocode 8

■ Cas particulier : les établissements scolaires simples en zone 2

Les établissements scolaires sont systématiquement classés en catégorie III. Cependant, pour faciliter le dimensionnement des bâtiments scolaires simples, les règles forfaitaires simplifiées PS-MI peuvent être utilisées en zone 2 sous réserve du respect des conditions d'application de celles-ci, notamment en termes de géométrie du bâtiment et de consistance de sol.

Quelles règles pour le bâti existant ?

■ Gradation des exigences

TRAVAUX	Principe de base	Je souhaite améliorer le comportement de mon bâtiment	Je réalise des travaux lourds sur mon bâtiment	Je crée une extension avec joint de fractionnement
	L'objectif minimal de la réglementation sur le bâti existant est la non-aggravation de la vulnérabilité du bâtiment.	L'Eurocode 8-3 permet au maître d'ouvrage de moduler l'objectif de confortement qu'il souhaite atteindre sur son bâtiment.	Sous certaines conditions de travaux, la structure modifiée est dimensionnée avec les mêmes règles de construction que le bâti neuf, mais en modulant l'action sismique de référence.	L'extension désolidarisée par un joint de fractionnement doit être dimensionnée comme un bâtiment neuf.

■ Travaux sur la structure du bâtiment

Les règles parasismiques applicables à l'ensemble du bâtiment modifié dépendent de la zone sismique, de la catégorie du bâtiment, ainsi que du niveau de modification envisagé sur la structure.

	Cat.	Travaux	Règles de construction
Zone 2	IV	> 30% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau	Eurocode 8-1³ $a_{gr}=0,42 \text{ m/s}^2$
Zone 3	II	> 30% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau Conditions PS-MI respectées	PS-MI¹ Zone 2
		> 30% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau	Eurocode 8-1³ $a_{gr}=0,66 \text{ m/s}^2$
	III	> 30% de SHON créée	Eurocode 8-1³ $a_{gr}=0,66 \text{ m/s}^2$
	IV	> 30% de plancher supprimé à un niveau	Eurocode 8-1³ $a_{gr}=0,66 \text{ m/s}^2$
Zone 4	II	> 30% de SHON créée Conditions PS-MI respectées	PS-MI¹ Zone 3
		> 30% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau	Eurocode 8-1³ $a_{gr}=0,96 \text{ m/s}^2$
	III	> 20% de SHON créée	Eurocode 8-1³ $a_{gr}=0,96 \text{ m/s}^2$
	IV	> 30% de plancher supprimé à un niveau > 20% des contreventements supprimés Ajout équipement lourd en toiture	
Zone 5	II	> 30% de SHON créée Conditions CP-MI respectées	CP-MI²
		> 20% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau > 20% des contreventements supprimés	Eurocode 8-1³ $a_{gr}=1,8 \text{ m/s}^2$
	III	> 20% de SHON créée	Eurocode 8-1³ $a_{gr}=1,8 \text{ m/s}^2$
	IV	> 30% de plancher supprimé à un niveau > 20% des contreventements supprimés Ajout équipement lourd en toiture	

¹ Application **possible** (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI

² Application **possible** du guide CP-MI

³ Application **obligatoire** des règles Eurocode 8, partie 1

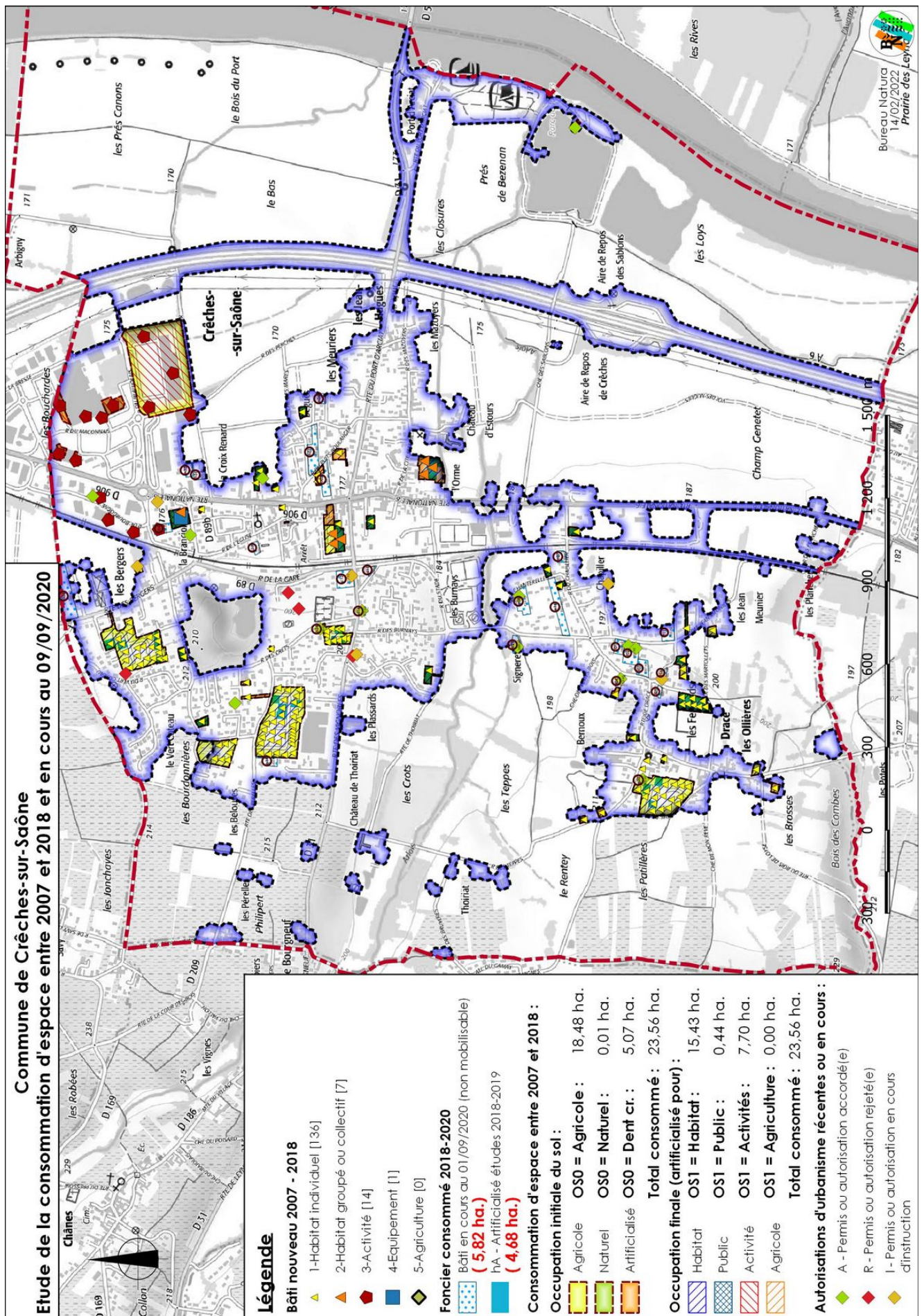
La zone sismique à prendre en compte est celle immédiatement inférieure au zonage réglementaire (modulation de l'aléa).

■ Agir sur les éléments non structuraux

Les éléments non structuraux du bâti (cloisons, cheminées, faux-plafonds etc.) peuvent se révéler dangereux pour la sécurité des personnes, même sous un séisme d'intensité modérée. Pour limiter cette vulnérabilité, l'ajout ou le remplacement d'éléments non structuraux dans le bâtiment doit s'effectuer conformément aux prescriptions de l'Eurocode 8 partie 1 :

- pour les bâtiments de catégories III et IV en zone de sismicité 2,
- pour l'ensemble des bâtiments de catégories II, III et IV dans les zones 3, 4 et 5.

IV. ANNEXE D : HISTORIQUE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE PASSÉE



Récapitulatif 2007-2018 :
Bilan des consommations d'espace
Périodes 2007-2018 et consommation
au cours des études :

Constructions nouvelles 2007-2018 :

▲ 1-Habitat individuel

▲ 2-Habitat groupé ou collectif

▲ 3-Activité

▲ 4-Equipement

▲ 5-Agriculture

Foncier consommation

(OS initiale et destination finale)

2007-2018

Agricole

Naturel

Artificialisé

Habitat

Public

Activité

Agricole

RECAPITULATIF PAR PERIODES
(2007-2018 ET SYNTHESE SUR 10 ANS)

Bilan au :
14/02/2022

2007- 2018 : (11 ans)

✓ Consommation par l'habitat : ► 15,43 ha. dont :

Agricole : ► 11,86 ha.

Naturel : ► 0,00 ha.

DC : ► 3,57 ha.

✓ Consommation par les activités : ► 7,70 ha. dont :

Agricole : ► 6,62 ha.

Naturel : ► 0,01 ha.

DC : ► 1,07 ha.

✓ Consommation par l'agriculture : ► 0,00 ha. dont :

Agricole : ► 0,00 ha.

Naturel : ► 0,00 ha.

DC : ► 0,00 ha.

✓ Consommation par les équipements : ► 0,44 ha. dont :

Agricole : ► 0,00 ha.

Naturel : ► 0,00 ha.

DC : ► 0,44 ha.

✓ **TOTAL CONSOMME :** ► ► **23,56 ha.**

soit 2,14 ha./an

ramené à 10 ans : 21,42 ha.

Détail habitat 2007 - 2018 : (11 ans)

136 logements individuels

77 logements groupés/collectifs/en hébergement

Total : 213 logements

Sur 15,43 ha. (14,03 ha. en 10 ans)

soit 724 m2/logt.

► ► 13,80 logts/ha

Rythme annuel : 19,4 logts/an

Consommation de : 1,40 ha/an pour l'habitat seul

2007- 2018 : (11 ans)

✓ Consommation d'espace agricole : ► 18,48 ha. dont :
ramené à 10 ans : 16,80 ha. soit : 1,68 ha/an.

✓ Consommation d'espace naturel : ► 0,01 ha. dont :

ramené à 10 ans : 0,01 ha. soit : 0,00 ha/an.

✓ Consommation d'espace artificialisé : ► 5,07 ha. dont :

ramené à 10 ans : 4,61 ha. soit : 0,46 ha/an.

✓ **TOTAL CONSOMME :** ► ► **23,56 ha. soit 2,14 ha./an**

► ramené à 10 ans : 21,42 ha.

✓ **Synthèse et chiffres ramenés à 10 ans :**

Consommation d'espace totale **2007 - 2018 : 23,56 ha. (21,42 ha. en 10 ans)**

dont habitat : **15,43 ha. à 13,80 logts/ha (14,03 ha. en 10 ans)**

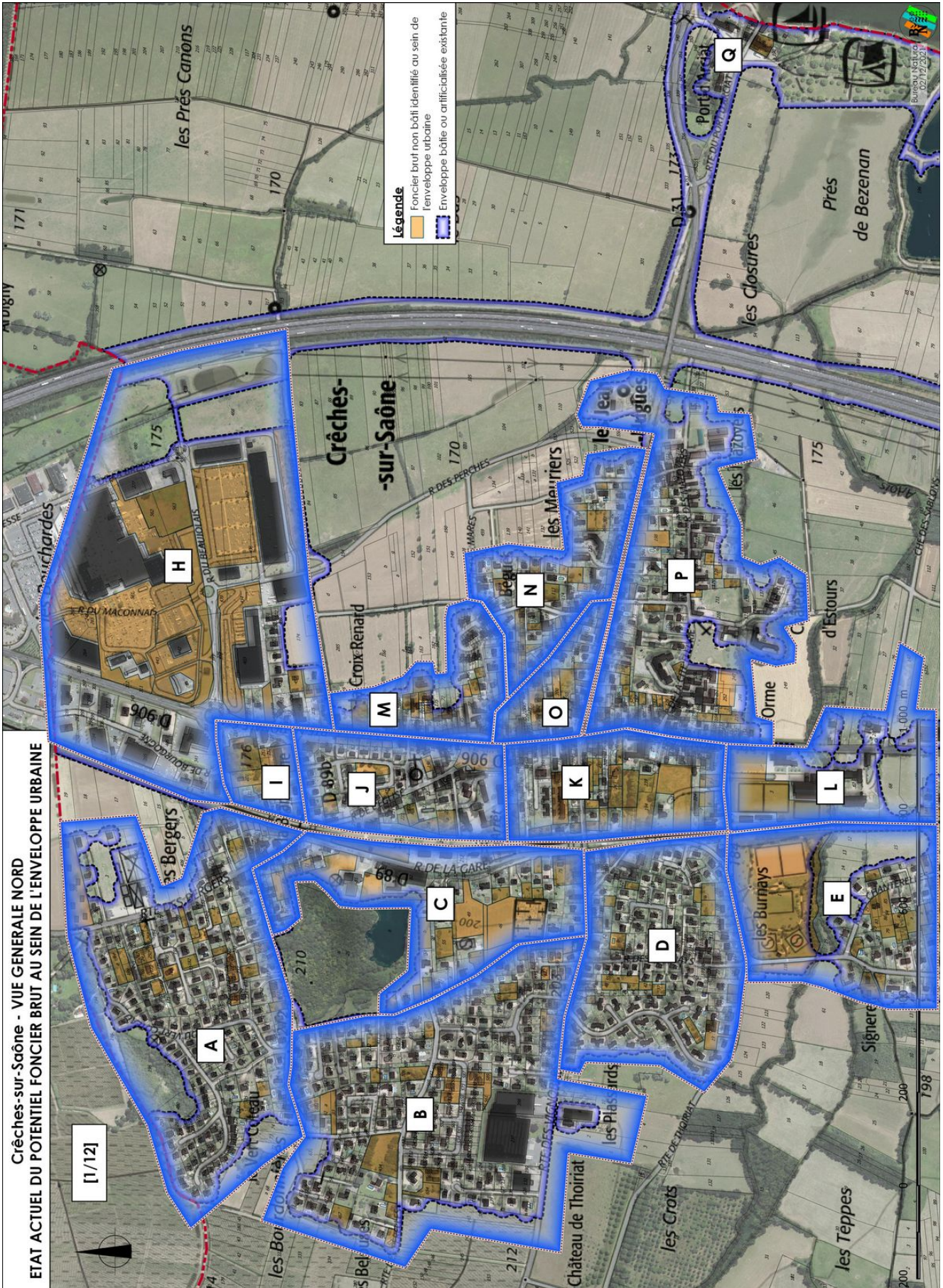
dont activités : **7,70 ha. (7,00 ha. en 10 ans)**

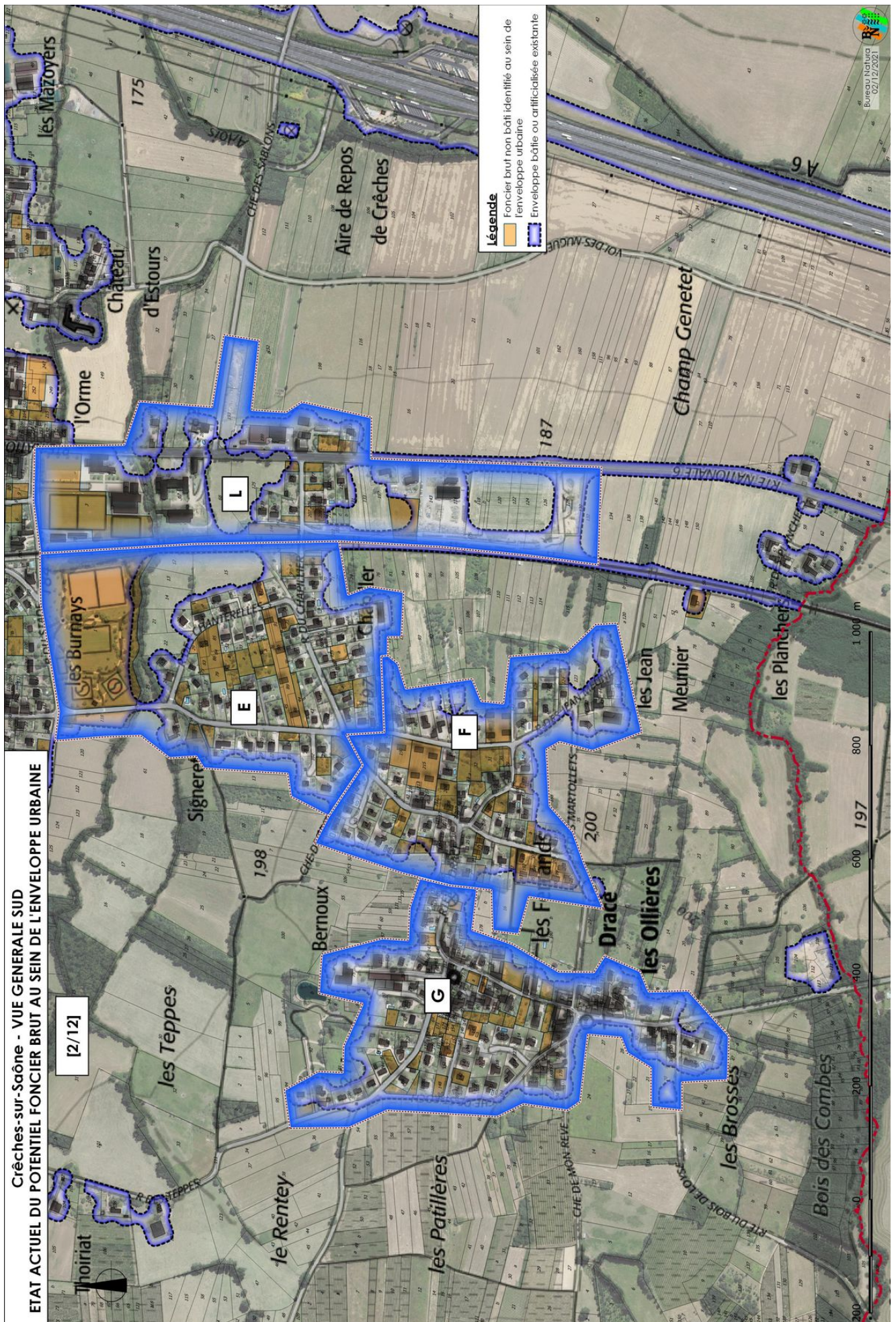
dont agriculture : **0,00 ha. (0,00 ha. en 10 ans)**

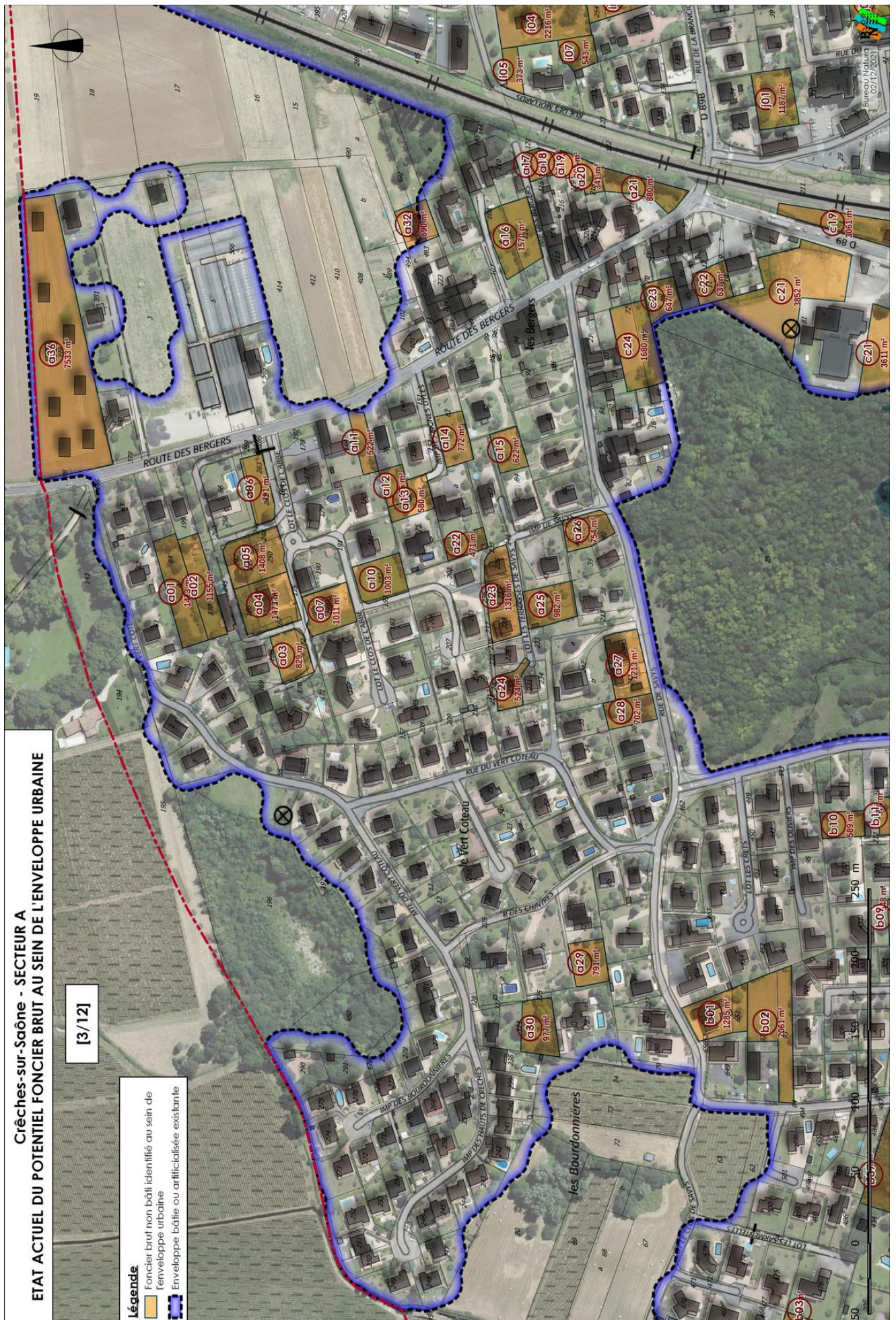
dont équipements publics ou d'intérêt collectif : **0,44 ha. (0,40 ha. en 10 ans)**

2007 - 2018

V. Annexe E : Analyse des potentialités foncières brutes au sein de l'enveloppe urbaine



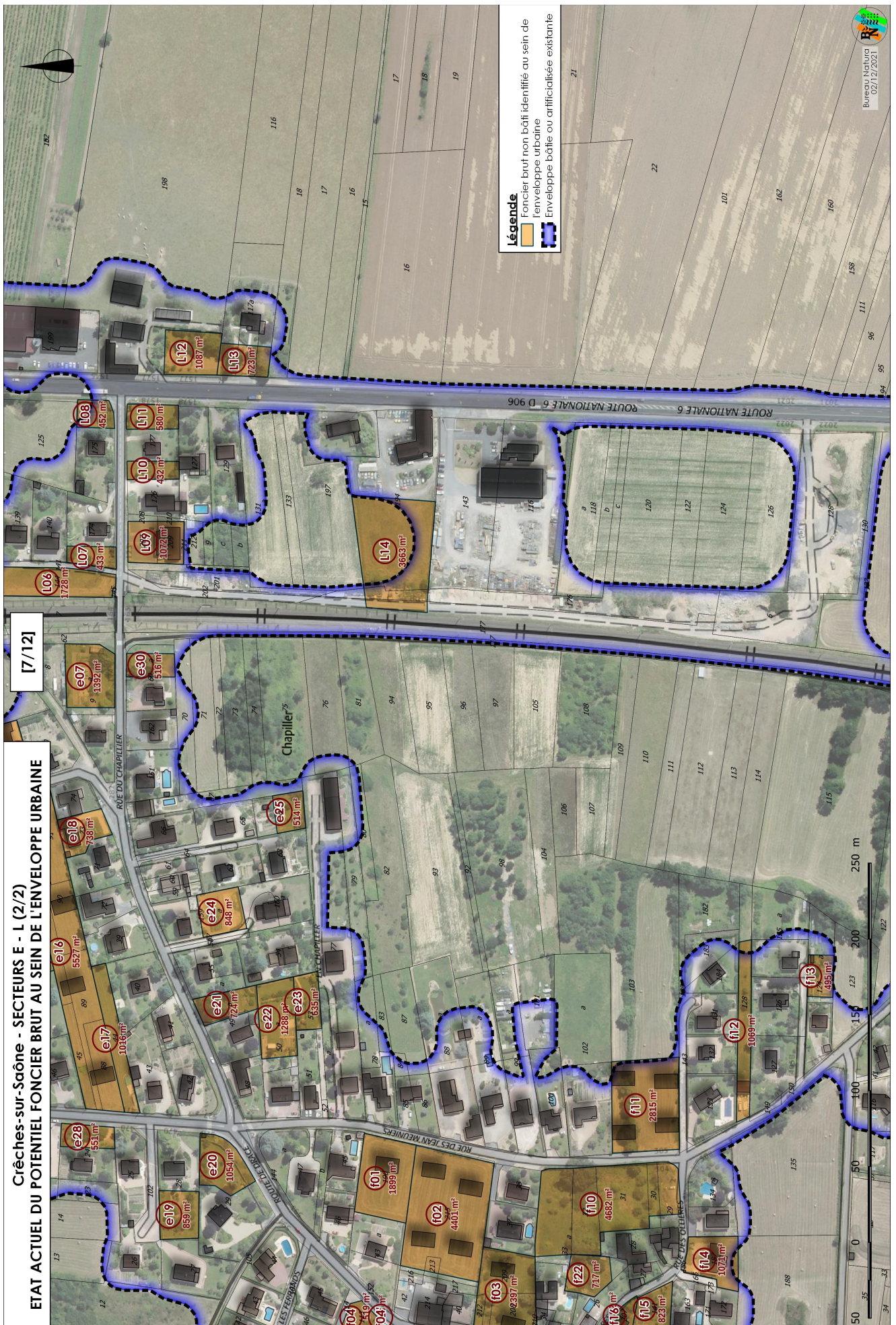


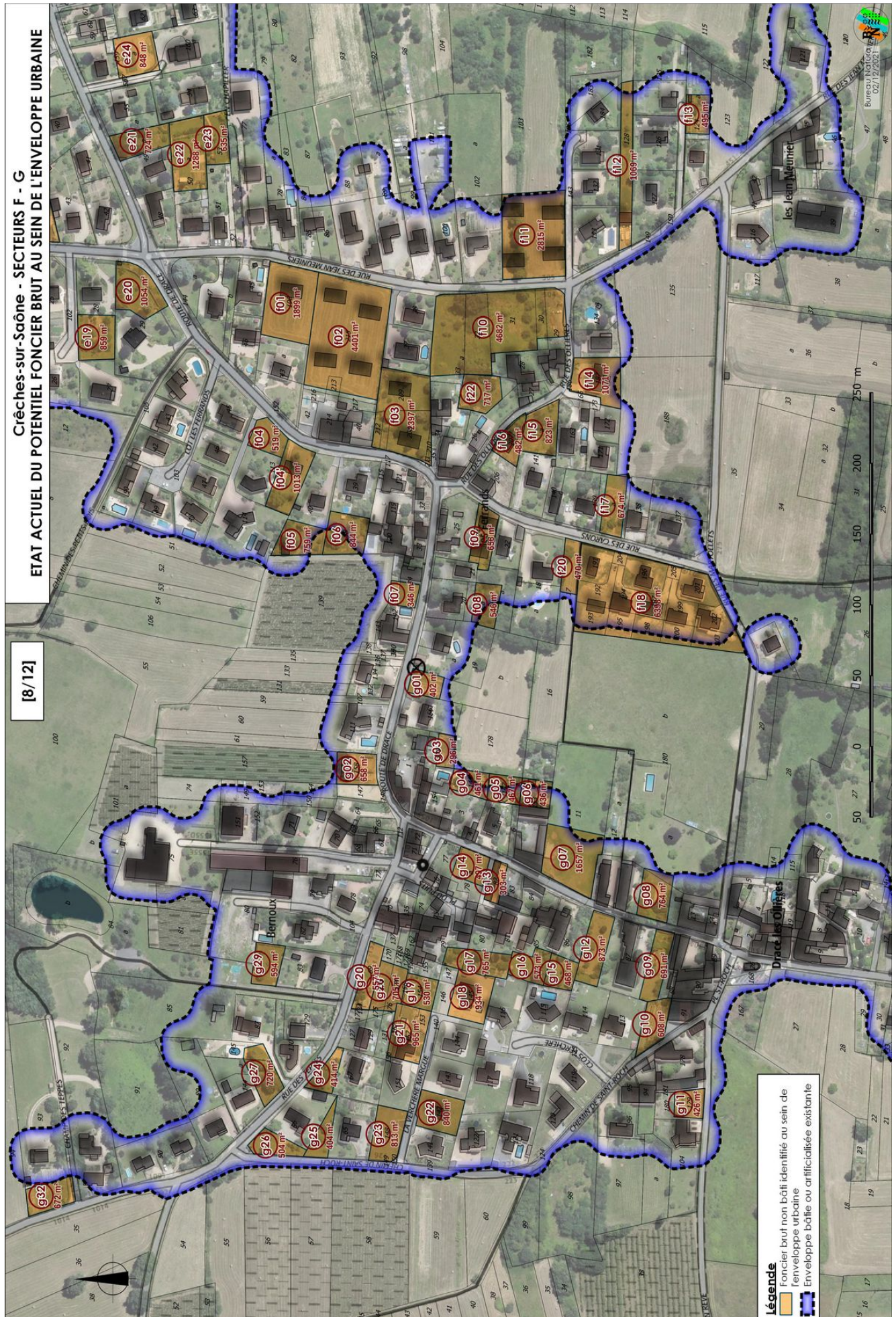






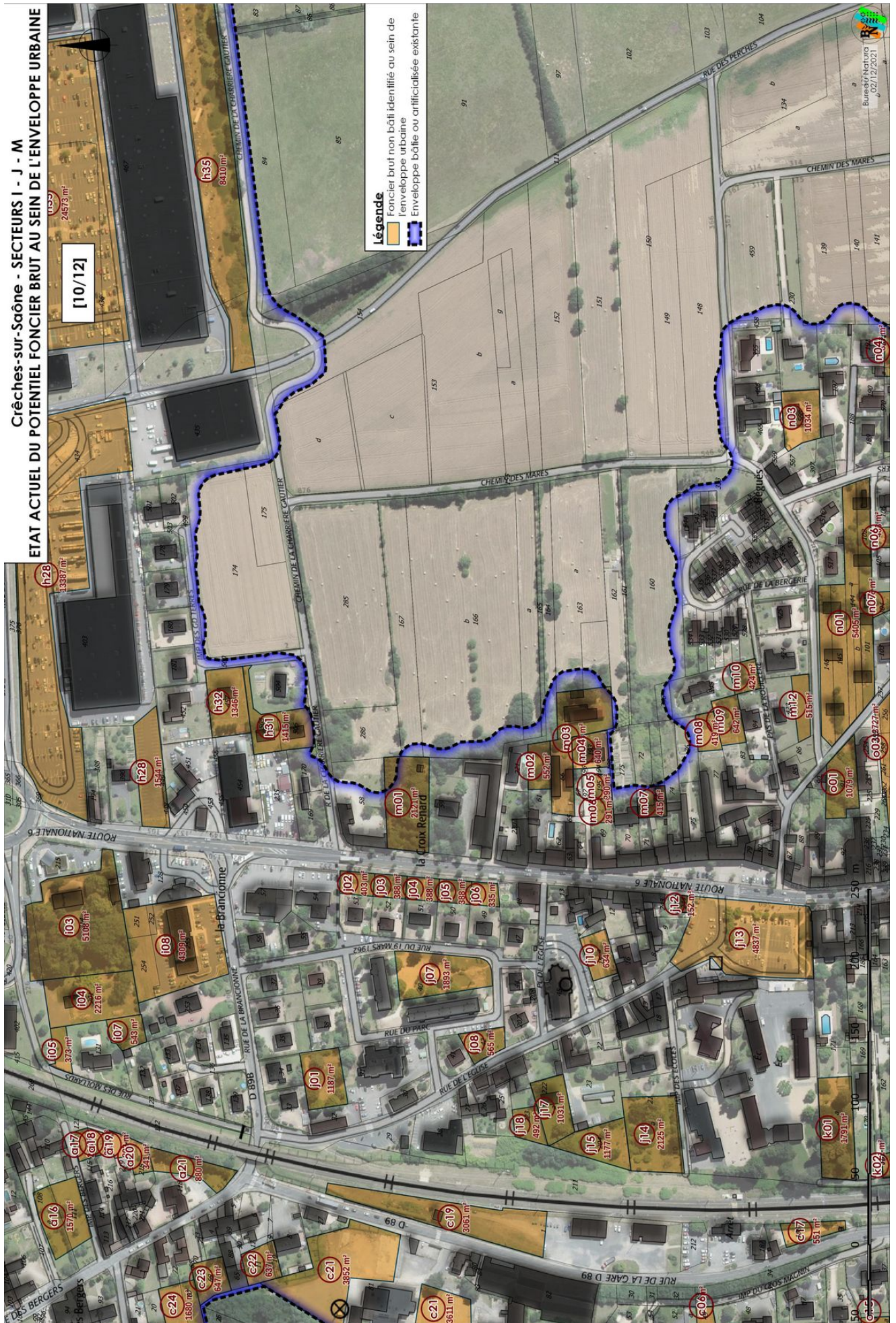








[10/12]





Légende**Potentiel foncier brut :**

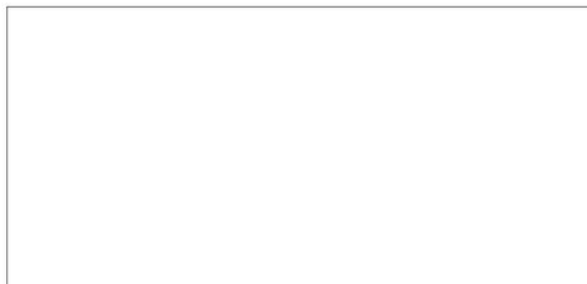
 Foncier brut non bâti identifié au sein de l'enveloppe urbaine

Etat au :
02/12/2021

[12/12]

POTENTIALITES FONCIERES BRUTES TOUTES CATEGORIES :

Bilan - potentiel foncier brut :
====> 52,54 ha.

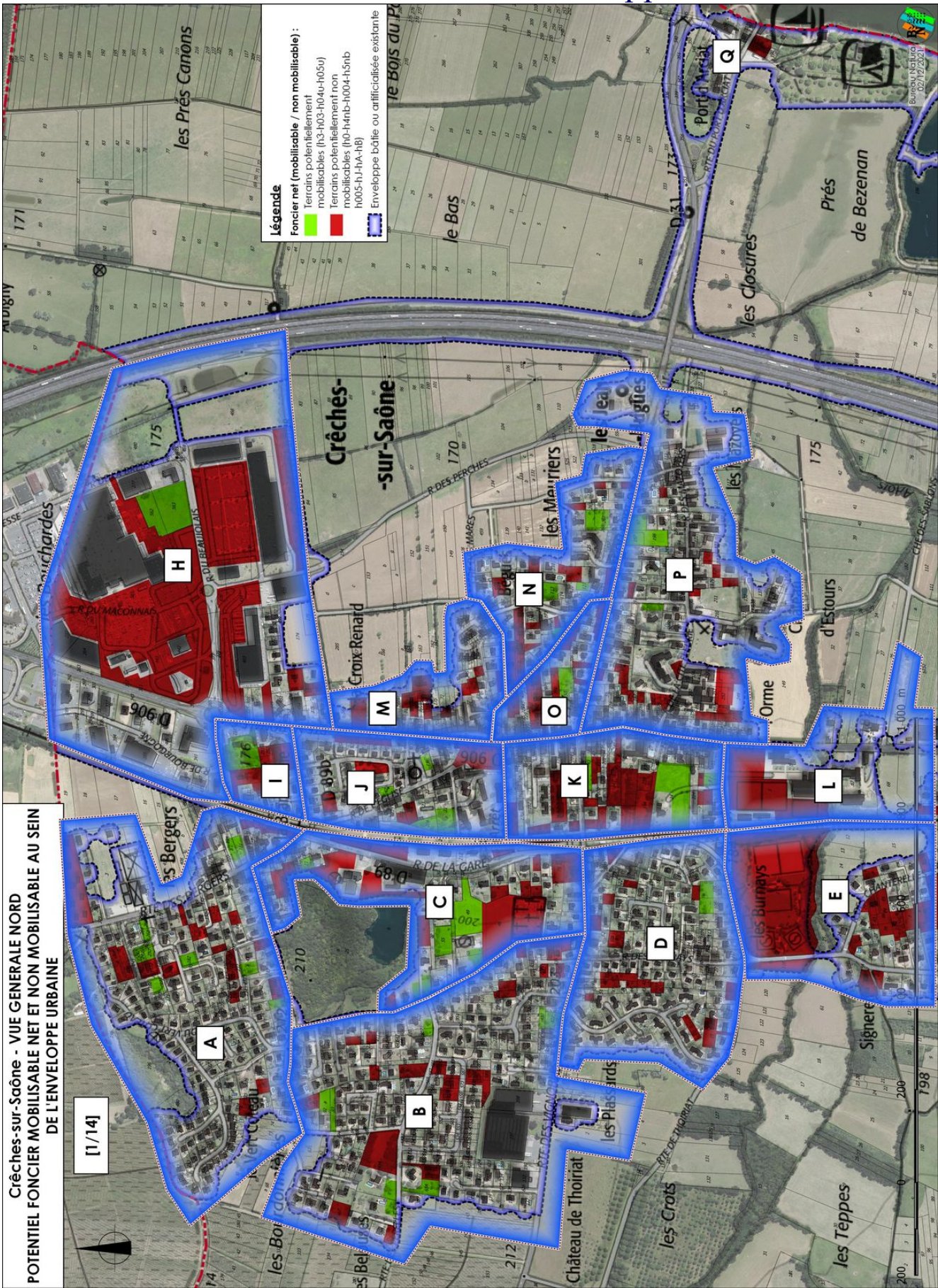
**Bilan :**

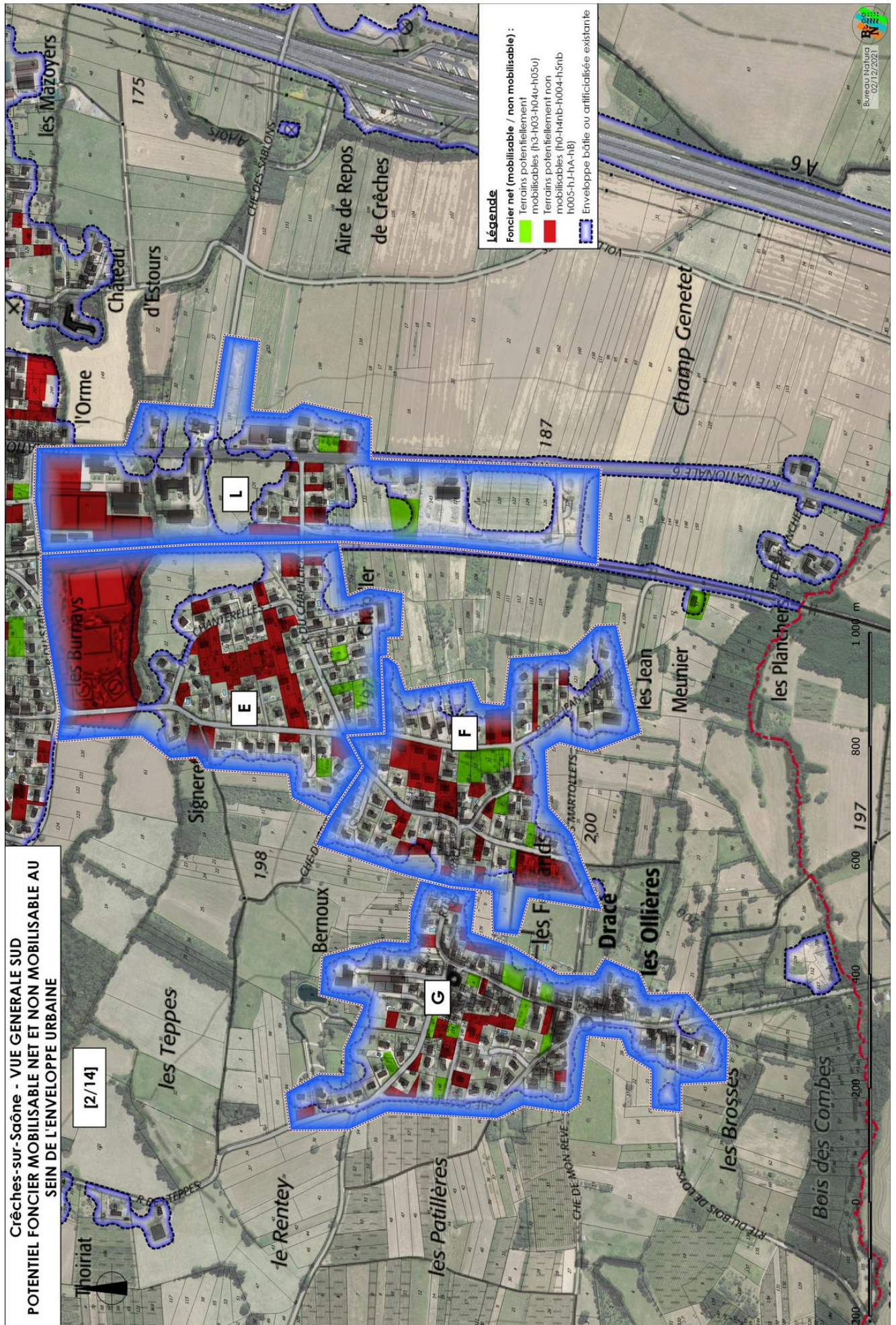
52,54 ha (bruts) sont potentiellement identifiés en renouvellement urbain au sein de l'enveloppe bâtie ou artificialisée existante.

Ces surfaces incluent toutes dents creuses ou espaces résiduels d'environ 700 m² au minimum, voire moins, sur lesquels n'est implantée aucune construction (terrains d'aisance rattachés à des constructions existantes, terrains libres au sein du bâti, espaces publics non bâtis, mais aussi certaines parcelles en cours d'urbanisation à la date de l'analyse, ou certaines parcelles soumises à des contraintes spécifiques...).

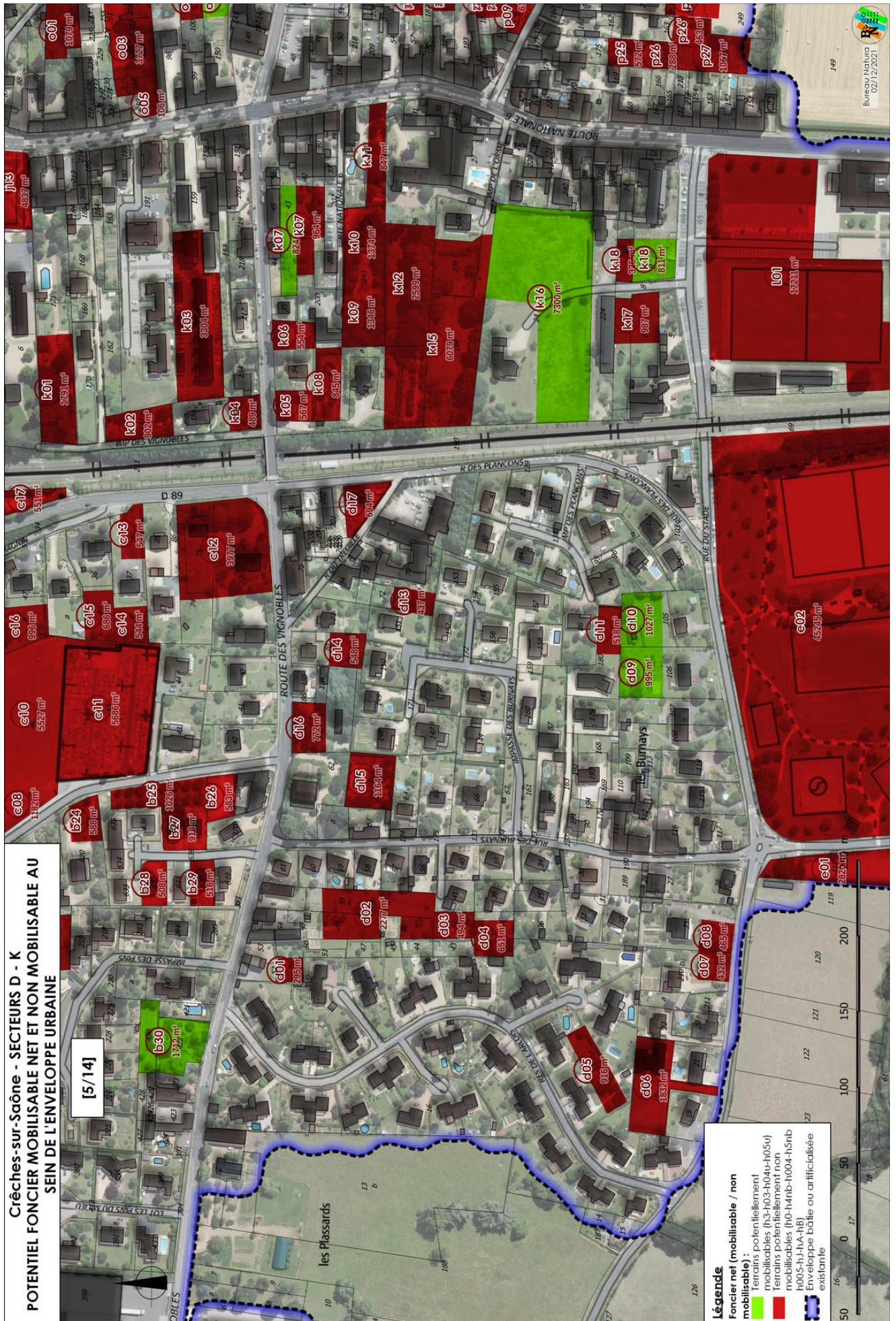
L'étape suivante de cet inventaire consiste à déterminer lesquels de ces espaces seront effectivement mobilisables dans le projet de PLU. En effet, les caractéristiques propres à chaque terrain "libre" font que l'on pourra effectivement ou non les utiliser pour satisfaire les besoins de la commune en habitat ou activités dans les années à venir.

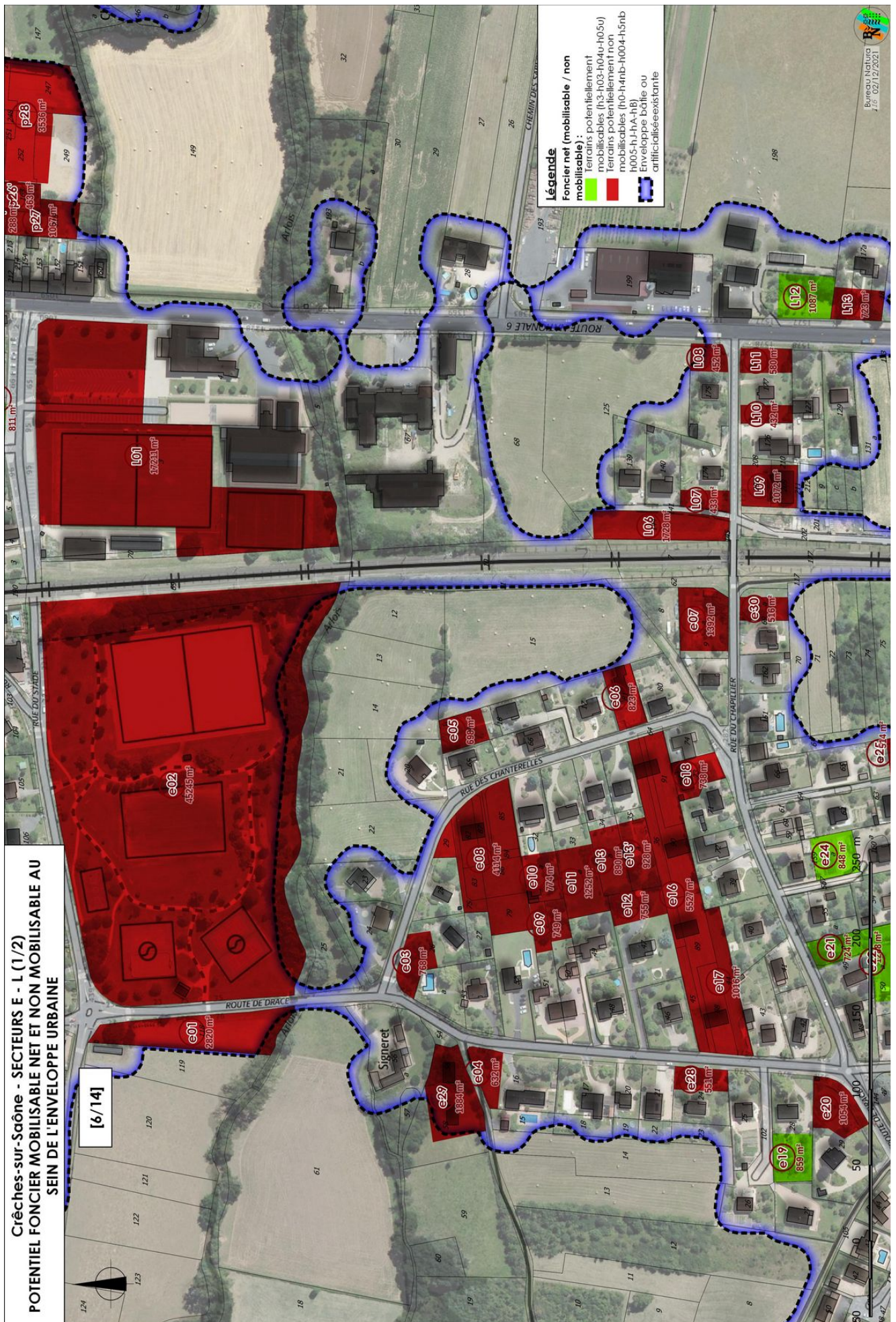
VI. Annexe F : Analyse du potentiel foncier net mobilisable et non mobilisable au sein de l'enveloppe urbaine

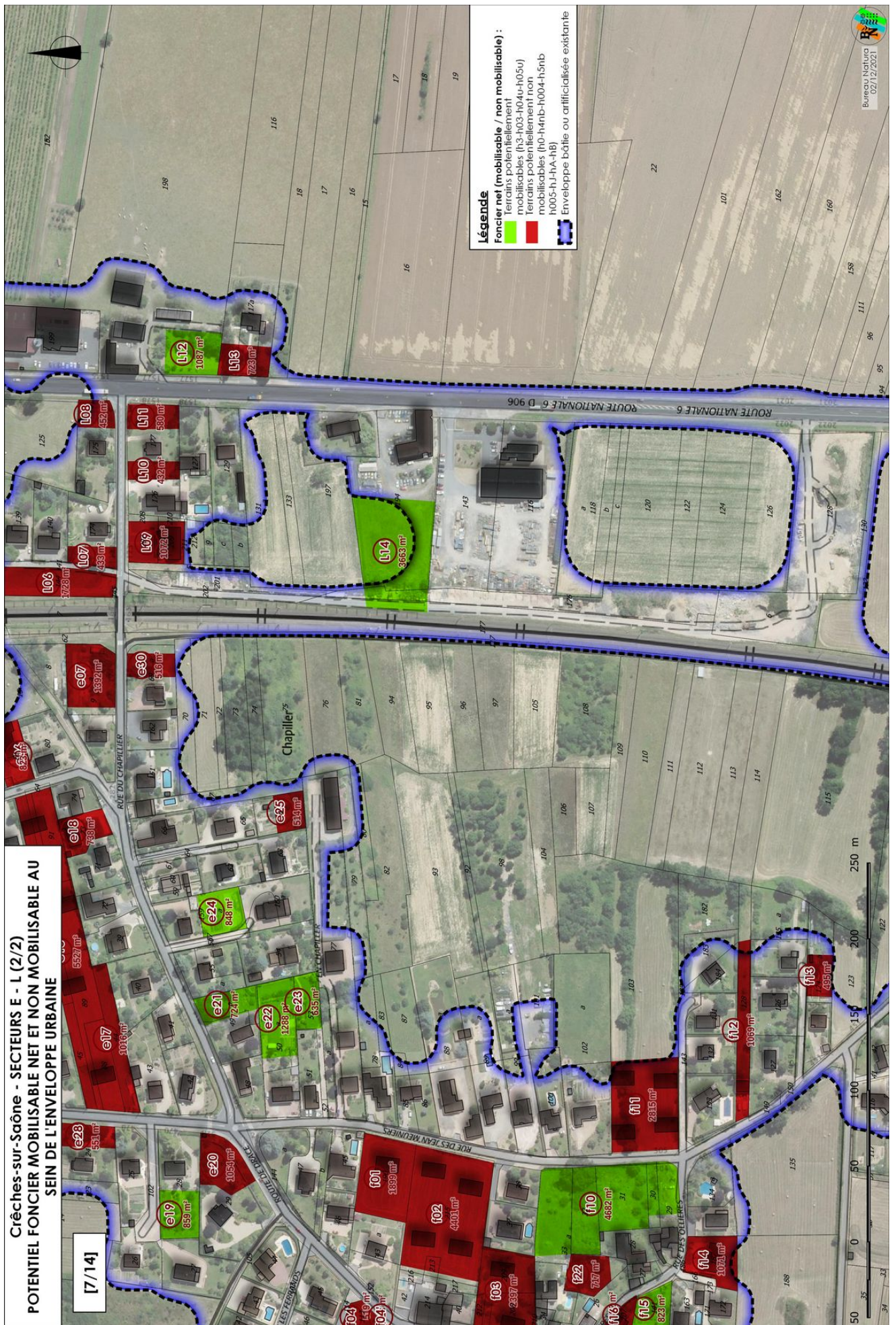




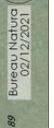




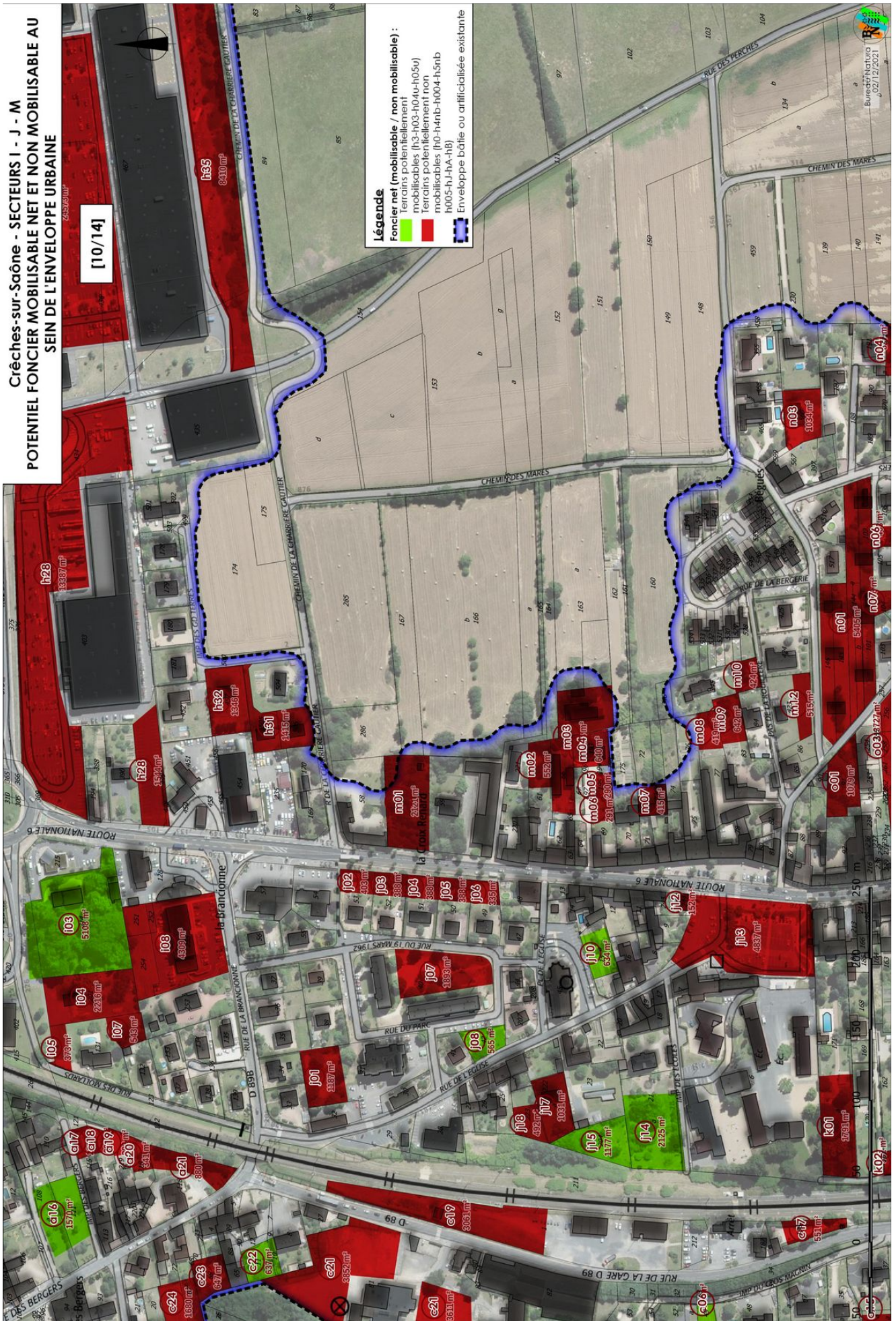








[10/14]





Type	n°	Notes	Surface
HJ	p16	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès	382
HJ	n16	terrain distance / config. parcel. inadaptée / surfac	366
HJ	n17	terrain distance / config. parcel. inadaptée / surfac	389
H03	n14	dent creuse	2076
HJ	n15	terrain distance / config. parcel. inadaptée / accès	559
HJ	n10	terrain distance / aucun accès / fond de parcelle	1059
H3	n11	dent creuse	472
HJ	n13	terrain distance / config. parcel. inadaptée en long	542
HJ	n05	dent creuse	1239
HJ	n09	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	335
H3	n08	dent creuse	579
HJ	n07	terrain distance / config. parcel. inadaptée	396
HJ	n06	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	463
HJ	n04	PC en cours 1 logement	827
HA	n03	bâti	1034
H8	n01	Opération en cours 7 logements	5405
HJ	a01	Parc urbain	1079
HJ	m12	terrain distance / config. parcel. inadaptée	515
HJ	m10	terrain distance / préserv. accès + présence annex	424
HJ	m09	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	642
HJ	m08	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	419
n5nt	j13	public	4837
HA	j12	bâti récent ou en cours	152
n05j	j14	bibliothèque 1600 m2	2125
H8	j17	bâti	1031
HJ	j18	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle +	492
n05j	j15	public - stationnement - accès	1177
n05j	j10	accès maison multifaculé	634
H0	m01	dent creuse / parc privé	2121
HJ	j07	terrain distance collectif à maintenir	1893
H3	j08	dent creuse	565
HJ	j01	Parc privé résidence bâtiment collectif à maintenir	1187
HA	j08	bâti : maison de santé + 12 logements	4309
H8	n31	division PC 2 logements	1415
H8	n32	construit	1346
n4nt	n28	Brico-dépot	1544
HA	a27	bâti	1213
H3	a28	dent creuse	702
H3	a25	dent creuse	982
H0	a26	dent creuse / contrainte topo / talus / pb. accès	754
HJ	a15	terrain distance / absence d'accès / fond de parcel	622
HJ	a14	terrain distance / pas d'accès public / rebus accès	772
HJ	a22	terrain distance / absence d'accès / fond de parcel	471
HJ	a13	terrain distance / accès habitation	580
HJ	a12	terrain distance / pas de parcelle / pas de possibi	475
HJ	a11	terrain distance / config. parcel. inadaptée (étoiles)	522
HA	a24	bâti	524
HA	a23	bâti	1316
HA	a32	bâti récent ou en cours	690
H3	a16	dent creuse	1570
H0	a21	Ta + voie ferrée	880

[12/14]

Type	n°	Notes	Surface
HJ	g04	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	461
H3	g07	dent creuse	1657
H3	g08	dent creuse / parc Uj	764
H3	n15	dent creuse	823
H8	n16	projet 1 maison	482
H3	n17	dent creuse	674
H3	n20	en vente	470
HA	n14	bâti	1071
H3	n12	bâti	1069
H3	n12	dent creuse	873
HJ	g09	terrain distance / parc et cour bâtiment ancien / a	691
H3	n10	dent creuse	608
HJ	g11	terrain distance / config. constructions abords parc	426
HJ	g16	terrain distance / fond de propriété bâti ancien / p	573
HJ	g15	terrain distance / fond de propriété bâti ancien / p	468
HA	g22	parcelle lotissement / 1 construction en cours	840
HA	g18	bâti	934
HJ	g17	terrain distance / fonds de parcelles 3 propriétés di	765
H3	g19	dent creuse / parcelle lotissement	530
HA	g21	bâti	965
H3	g23	dent creuse / parcelle lotissement	813
H8	g20	dent creuse	705
HA	g13	bâti	303
H3	g14	dent creuse	497
HJ	g24	terrain distance / config. parcel. inadaptée	504
HJ	g25	terrain distance / config. parcel. inadaptée	414
HJ	g25	terrain distance / config. parcel. inadaptée	404
HJ	g27	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès +	594
H3	g27	dent creuse	720
HJ	g32	terrain distance / config. inadaptée / maintien acc	672
HJ	g06	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès +	436
HJ	g05	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès +	467
HJ	g04	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès	296
H3	g24	dent creuse	848
HJ	e25	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès +	514
H8	e07	voie ferrée proche / construction interdite à prox.	1392
H0	l06	configuration parcellaire + topo + voie ferrée	1728
HJ	l07	terrain distance / config. parcel. inadaptée	433
HJ	l08	terrain distance / config. parcel. inadaptée + cont	452
HJ	l11	terrain distance / config. parcel. inadaptée + cont	580
HJ	l10	terrain distance / config. parcel. inadaptée	432
HA	l09	bâti récent ou en cours	1072
H3	l12	dent creuse	1087
HJ	l13	terrain distance / accès habitation à préserver +	723
n04j	l14	extension activité possible	3663
HJ	l13	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle +	495
HA	p28	OPAC 36 logts (22+14)	3536
HJ	p26	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès	572
HJ	p26	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès	288
H0	p27	configuration parcellaire + absence accès	1067
HJ	p22	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès	612
HJ	p21	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès	492
HJ	p15	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès	487
H03	p15	dent creuse	2967

Type	n°	Notes	Surface
HJ	a07	terrain distance / config. parcel. inappropriée / pré	432
HJ	a08	terrain distance / config. parcel. inappropriée / pré	445
HJ	a04	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	651
HJ	a03	terrain distance / absence accès + piscine + petite	494
HJ	a02	coeur d'ilot - absence accès - propriétés multipl	2277
HJ	a10	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	295
H8	d17	PC 1 maison	694
n5nt	b18	Ouvrage rétention enterré (privé)	1280
n5nt	e01	public	2820
n5nt	e02	public	45245
HJ	c17	terrain distance / configuration parcellaire / taille /	551
HJ	c15	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	686
HJ	c13	terrain distance / config. parcel. inadaptée + prés	547
HJ	c14	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	544
H0	k01	parc en partie - demande - pas réseaux - voie ferr	1791
H0	k02	contrainte topo pente	902
HA	k04	terrain distance / inconstructibilité long voie ferrée	489
HA	k03	bâti	3304
HA	k10	bâti	1374
H0	a04	TA - accès + pente 2 NC éviter constructibilité = N	1707
H0	k12	parc	2599
HJ	k06	terrain distance / jardin privatif rattaché à une habi	554
HJ	k05	terrain distance / inconstructibilité long voie ferrée	567
HJ	k07	terrain distance multi-prop. / pas d'accès / config	964
HJ	k11	terrain distance / config. parcel. inadaptée / band	847
HJ	k17	dent creuse / pas d'accès (privé)	987
H3	k18	dent creuse	811
HA	e18	bâti	738
HA	e06	bâti	823
HJ	e17	terrain distance / config. parcel. inadaptée	1016
HJ	e12	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle +	755
HJ	e13	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	890
HJ	e11	terrain distance parc-jardin privatif / pas d'accès	1252
HJ	e10	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle +	774
HJ	e09	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	749
H8	e08	1 permis osteo + autres à venir	4114
HJ	e05	Forces contraintes topo / pente	768
HJ	e04	terrain distance / config. parcel. inadaptée	632
HJ	e19	terrain distance / config. parcel. inadaptée	551
H3	e19	dent creuse	859
H0	e20	contrainte topo / fortes pentes / talus non constr	1054
H3	e22	dent creuse	1288
H3	e21	dent creuse	724
H3	e23	dent creuse	635
n8	i04	1 maison	1013
HJ	i05	terrain distance + annexe / pas d'accès / fond de	739
HJ	i06	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	844
n8	i02	projet 4 maisons	4401
n8	i03	2 maisons en cours	2397
HJ	g01	terrain distance / config. parcel. inadaptée	402
HA	g02	bâti	658
HJ	i07	terrain distance / config. parcel et abords bâtis ina	346
HJ	i08	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	546

Type	n°	Notes	Surface
HJ	a01	terrain distance / fond de parcelle / pas de possibi	1473
HJ	a02	terrain distance / fond de parcelle / pas de possibi	1155
H3	a03	dent creuse	829
HA	a04	bâti	1473
HA	a07	bâti	1011
H3	a10	dent creuse	1003
H3	a06	dent creuse	791
HJ	a30	terrain d'absence / parc privatif sans accès / fond	477
HJ	a29	terrain d'absence / absence d'accès / fond de par	791
HA	b01	bâti	1285
n03	b02	dent creuse	2061
HJ	b09	terrain distance / accès habitation à maintenir + c	648
HJ	b11	terrain distance sans accès / fond de parcelle + pr	570
HJ	b10	terrain distance sans accès / fond de parcelle	589
H0	b08	parc privatif à conserver + accès habitation fond	1633
H3	b12	dent creuse	703
H3	a03	dent creuse	848
H3	a02	dent creuse	611
H0	a01	Ancien remblais - instabilité	716
H0	a04	TA - accès + pente 2 NC éviter constructibilité = N	1707
n03	a05	pente	2271
n5nt	a09	Réserve cimetièr	793
HJ	c16	terrain d'absence sans accès / fond de parcelle	996
n03	a06	pente (abandon 9 logts)	5593
n5nt	a08	public	1182
n5nt	c11	public	5686
H3	a07	dent creuse	1017
n5nt	b03	bassin lotissement (privé)	1789
H3	b05	dent creuse	729
HJ	b04	terrain distance / annexe / piscine en dur	784
H3	b06	dent creuse	1018
H0	b07	dent creuse	5841
H3	b13	dent creuse	1602
HA	b19	bâti	932
HA	b20	bâti	2819
HJ	b22	terrain d'absence sans accès / fond de parcelle / p	701
HJ	b23	terrain d'absence sans accès / fond de parcelle + c	774
n8	b24	dent creuse	588
n5nt	b25	public	1026
HA	b28	bâti	508
HA	b29	bâti	516
HA	b27	bâti	918
HJ	b26	stationnement logement collectif / non mobilisabi	583
n03	b30	dent creuse	1712
n8	c12	projet 2 maison	3977
n8	c10	dent creuse	772
HJ	d14	terrain distance / pas de possibilité d'accès / fond	548
HJ	d15	terrain distance / piscine en dur + absence accès /	1164
HJ	d13	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	437
H3	d10	dent creuse	995
H3	d11	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	1027
HJ	d11	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	518
HJ	d05	terrain distance résidences collectives / pas d'acc	916
HA	a06	bâti	1832

[13/14]

Légende**Foncier net (mobilisable / non mobilisable) :**

- Terrains potentiellement mobilisables (h3-h03-h04u-h05u)
- Terrains potentiellement non mobilisables (h0-h4nb-h004-h5nb h005-hj-hA-hB)

Type n°	Notes	Surface
h5nt c21	En vente Collin Beaurisset + commune	3611
h05i k07	terrain d'aisance / ER parking parcelle 43 en cours d'	824
hJ o14	terrain d'aisance rattaché à une habitation / confi	519
hB e29	Cub favorable octobre 2018	1884
h03 k16	dent creuse	7300
h0 k15	parcs et jardins à conserver	6079
hJ i22	terrain d'aisance / pas d'accès / fond de parcelle	717
hB o03	3 maisons - PC en cours	3727
hB o36	projet lotissement	7533
h05i p15	Réalisation stationnement commune / ER	1047
hJ k18	terrain d'aisance / pas d'accès / config. parcel. in	326
hJ e13	terrain d'aisance / pas d'accès / fond de parcelle	928
hB e16	4 lots	5527
hB i04	PC en cours - réparation véhicules sans permis	2216
hJ j02	terrain d'aisance / config. parcel. inadaptée + cont	403
hJ j06	terrain d'aisance / config. parcel. inadaptée + cont	335
hJ j05	terrain d'aisance / config. parcel. inadaptée + cont	388
hJ p26	terrain d'aisance / config. parcel. inadaptée + cont	388
hJ j03	terrain d'aisance / config. parcel. inadaptée + cont	388
hJ p26	terrain d'aisance / fond de parcelle / pas d'accès	463
h0 k08	Aisance / Inconstructibilité long voie ferrée	845
hJ p23	Aisance / accès	411
h03 i10	dent creuse / parcelle 33 prop. distinct	4682
hA i18	bâti	6398
hJ e30	terrain d'aisance non mobilisable / recul habitations	516
h3 g20	dent creuse	557
h5nt i01	public	17211
h4nt h35	Commerces divers	24573
h4nt h17	Volumes commerciaux (Fv, But, Mobilier de Franc	3942
h4nt h18	Carrefour Hyper	7355
h4nt i27	Station carrefour	4397
h4nt h26	Norauto	5898
h4nt i28	Brico-dépot	13387
h5nt c21	En vente Collin Beaurisset + commune	3852
h5nt c19	Pompiers + cne jusqu'en 2019 pompiers	3061

Type n°	Notes	Surface
h0 o20	pas d'accès + voie ferrée + taille	341
hJ o19	terrain d'aisance / pas d'accès / fond de parcelle	202
hJ o18	terrain d'aisance / pas d'accès / fond de parcelle	223
hJ o17	terrain d'aisance / pas d'accès / fond de parcelle	268
h4nt h35	Commerces divers	8410
h4nt h18	Carrefour Hyper	28675
h5nt i24	Espace vert - bassin orage	2685
h4nt h25	Les Bouchardes - extension activité possible	5825
h5nt i23	voies espaces et emprises privées	7575
h04 i22	Les Bouchardes - extension activité possible	9265
hJ m02	terrain d'aisance / pas d'accès / fond de parcelle	552
hA m04	bâti récent ou en cours	640
hJ m06	terrain d'aisance / config. parcel. inadaptée	291
hJ m05	terrain d'aisance / config. parcel. inadaptée	290
hA m07	bâti	415
hJ i07	terrain d'aisance / pas d'accès / fond de parcelle	543
hJ i05	terrain d'aisance / config. parcel. inadaptée (target	373
h05i o07	ER - stationnement	2157
hJ o14	terrain d'aisance / config. parcel. inadaptée	359
hJ o13	terrain d'aisance / config. parcel. inadaptée + ER ac	524
hJ o09	terrain d'aisance terrain d'aisance / config. parcel. in	592
hJ o08	terrain d'aisance / config. parcel. inadaptée	452
hJ o10	dent creuse / pb. angle rues / config. parcel. inad	591
hJ i12	terrain d'aisance / config. parcel. inadaptée en long	376
hJ o11	terrain d'aisance / config. parcel. inadaptée	257
hJ o12	terrain d'aisance / config. parcel. inadaptée	352
hJ p14	terrain d'aisance / config. parcel. inadaptée	475
h3 p13	dent creuse	705
hJ p12	terrain d'aisance résidence autonomie cité fleurie 45	530
hJ p01	terrain d'aisance / config. parcel. inadaptée	480
hJ p03	terrain d'aisance / pb. d'accès / fond de parcelle +	454
hJ p02	terrain d'aisance / pas d'accès / fond de parcelle +	552
hJ p04	terrain d'aisance / pas d'accès / fond de parcelle	345
hJ p05	terrain d'aisance / pas d'accès / fond de parcelle	373
hJ p06	terrain d'aisance / pas d'accès / fond de parcelle	366
h5nt p09	Stationnement	617
hJ p08	terrain d'aisance / pas d'accès / fond de parcelle	282
hJ p07	terrain d'aisance / pas d'accès / fond de parcelle	229
h3 o05	dent creuse	1408
h5nt c10	Réserve cimelière	5527
hB b14	4 maisons en cours	1454
h05i i03	Projet résidence senior SEMCODA (50 chambres)	5108
h0 o05	accès	106
hJ o06	terrain d'aisance / bande étroite sans accès	1292
hA m03	reconstruction sur place bâti existant	2174
h04 g33	STECAL projet paysagiste	1640
hB i01	PC 1 construction	1899
hB i09	2 maisons	656
hB f11	4 lots	2815
h0 q01	en vente (ancien restaurant) - étudier évolutions p	1593
h3 c22	terrain d'aisance	637
hJ c23	terrain d'aisance / fond de parcelle / pas d'accès	647
hJ c24	terrains d'aisance 2 propriétés / aucun accès (coe	1680
hJ n02	terrain d'aisance intercalé entre bâti principal et am	282

Légende

- Terrains potentiellement mobilisables (h3-h03-h04u-h05u)
- Terrains potentiellement non mobilisables (h0-h4nb-h004-h5nb h005-hJ-hA-hB)

[14/14]

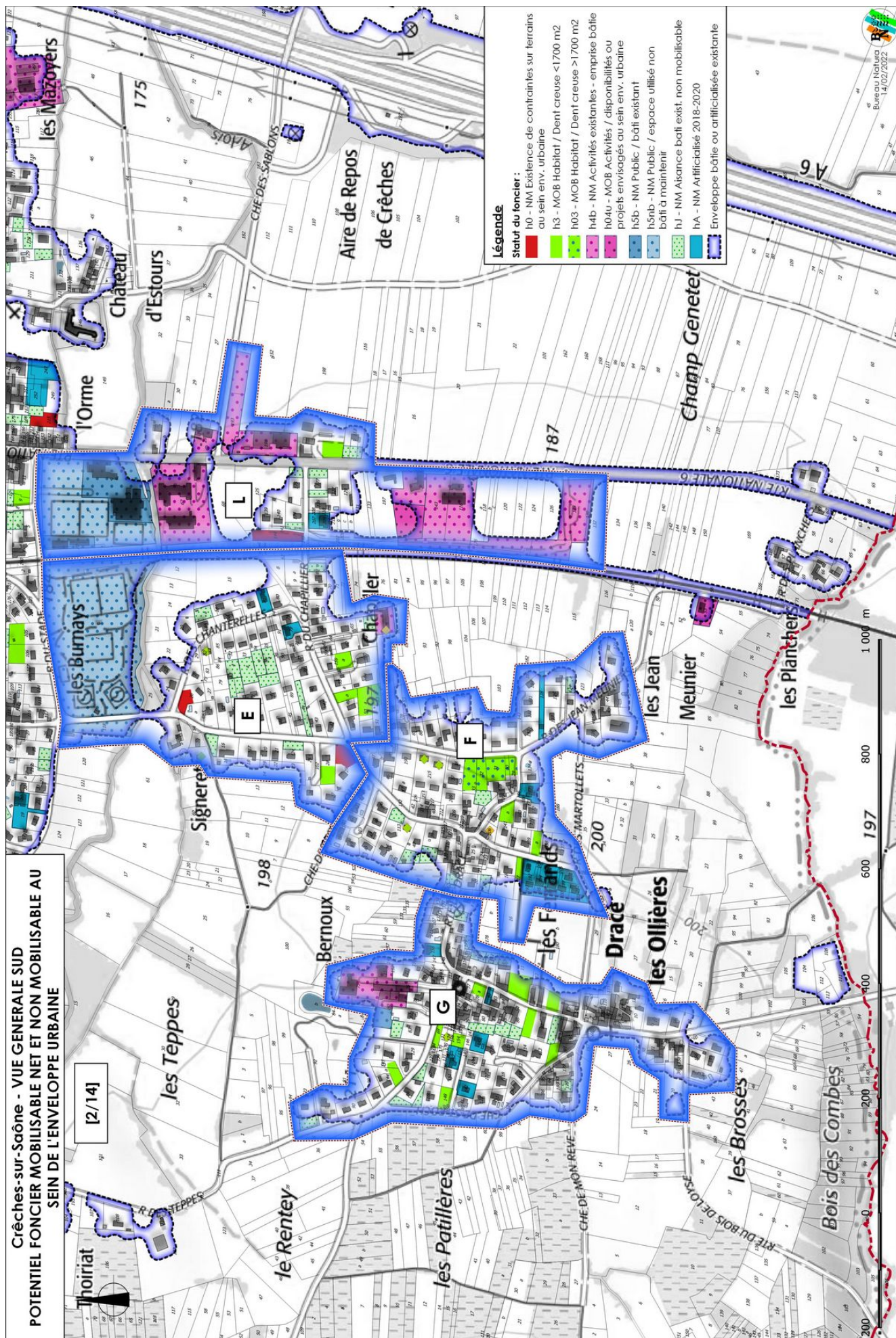
Etat au :
02/12/2021**POTENTIEL FONCIER NET EXISTANT AU SEIN DE L'ENVELOPPE URBAINE :*****Rappel - potentiel foncier brut :****====> 52,54 ha.****Bilan potentiel foncier net mobilisable :****====> 9,14 ha.****Non mobilisable :****====> 43,40 ha.**

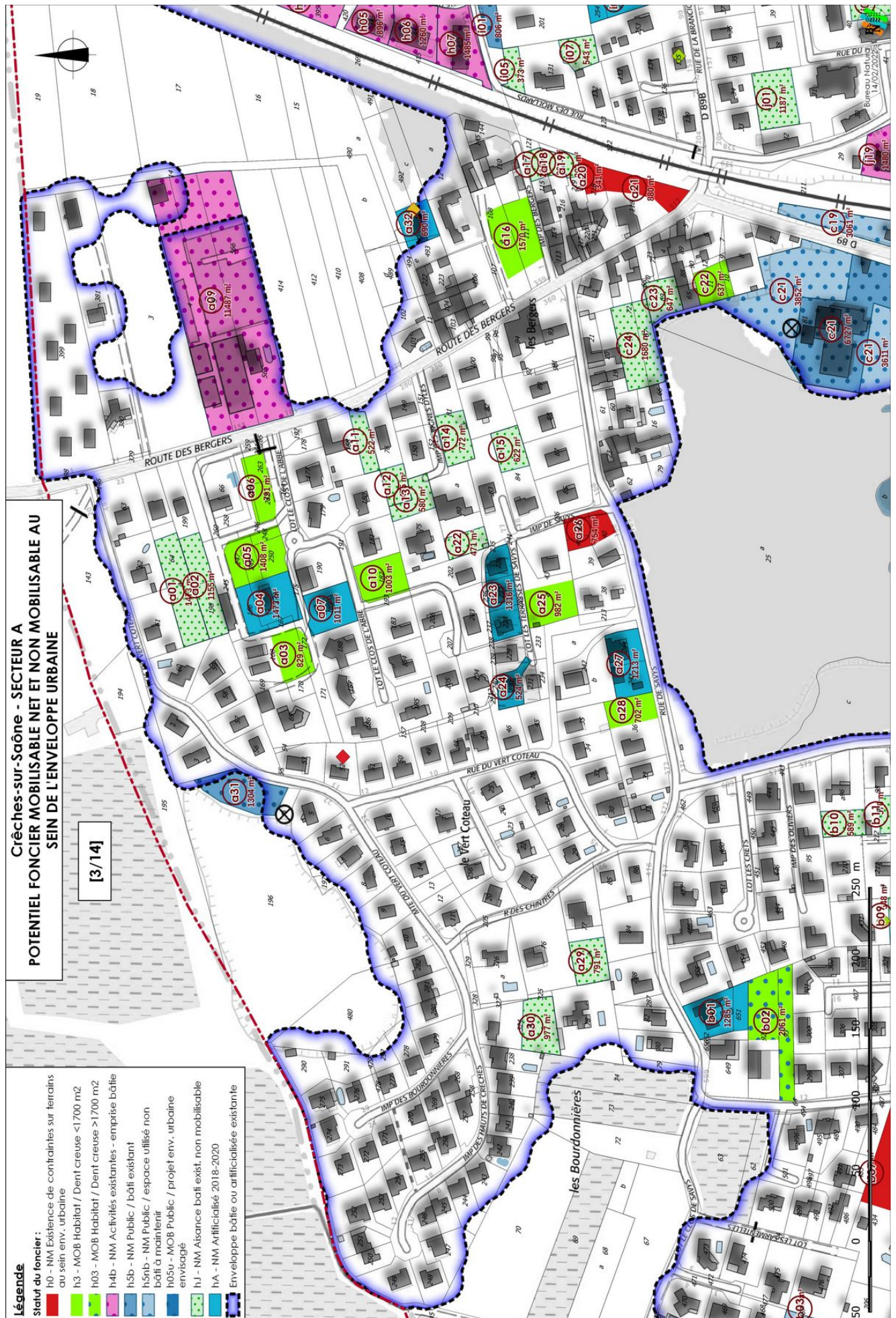
**EU : Enveloppe urbaine (incluant les espaces bâtis et les espaces artificialisés occupés par les fonctions urbaines) - le potentiel foncier est indifférencié - il pourra être affecté tant à de l'habitat qu'à des activités ou des équipements publics.*

Bilan :**L'ensemble des terrains mobilisables, quel que soit leur usage futur, totalise 9,14 ha.**Bureau Natura
02/12/2021

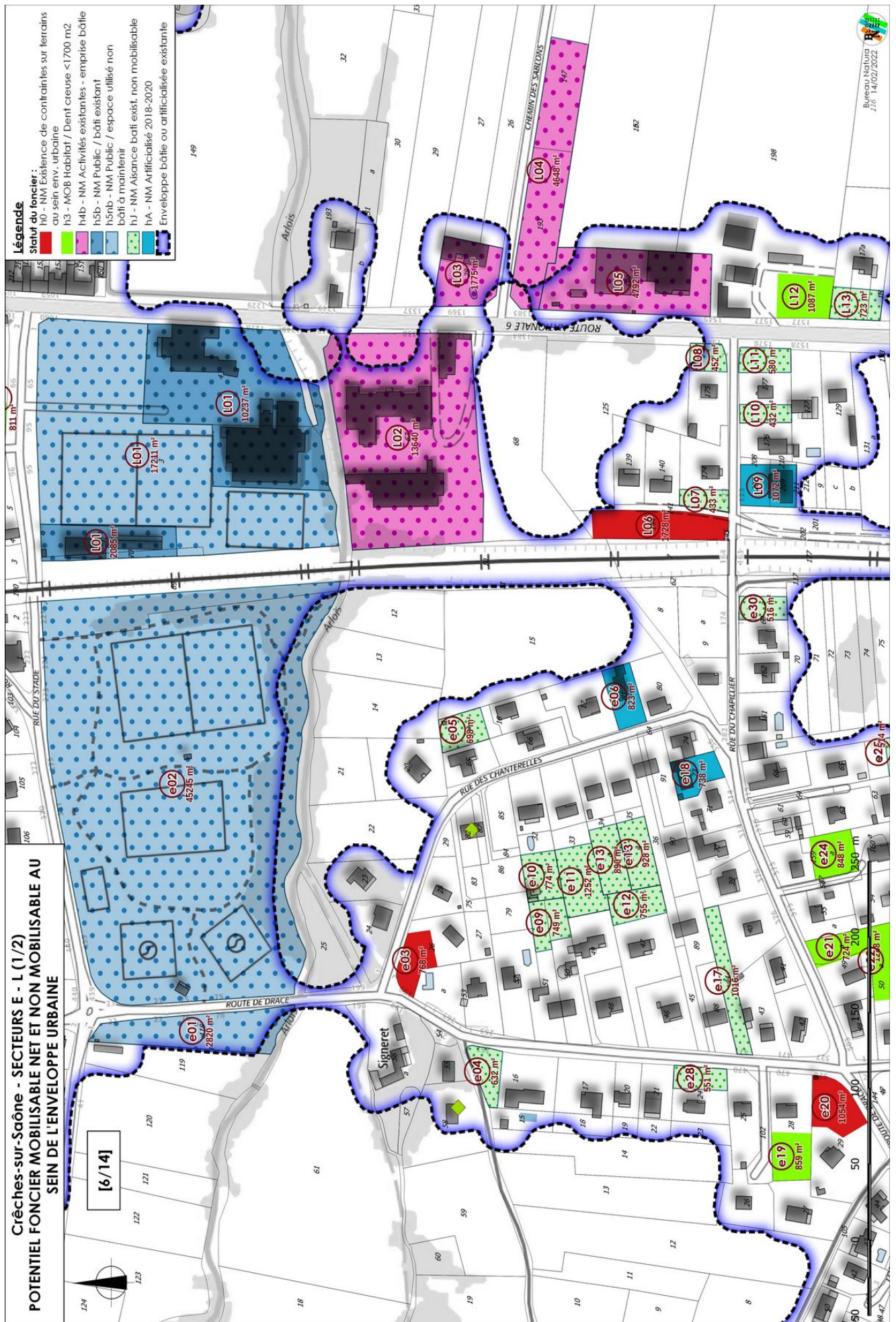
VII. Annexe G : Analyse du potentiel foncier détaillé mobilisable et non mobilisable au sein de l'enveloppe bâtie et/ou artificialisée existante (analyse à la parcelle)

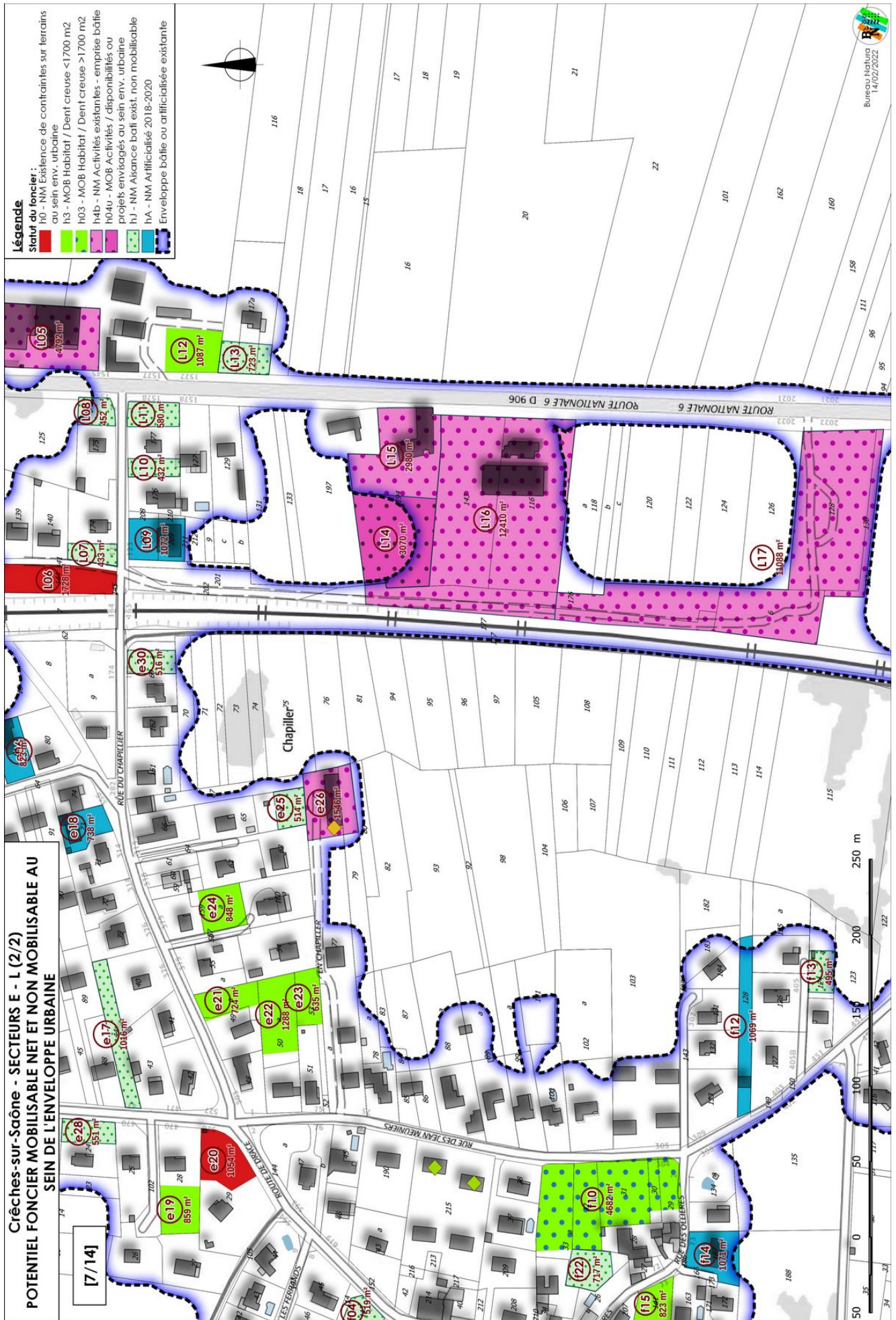


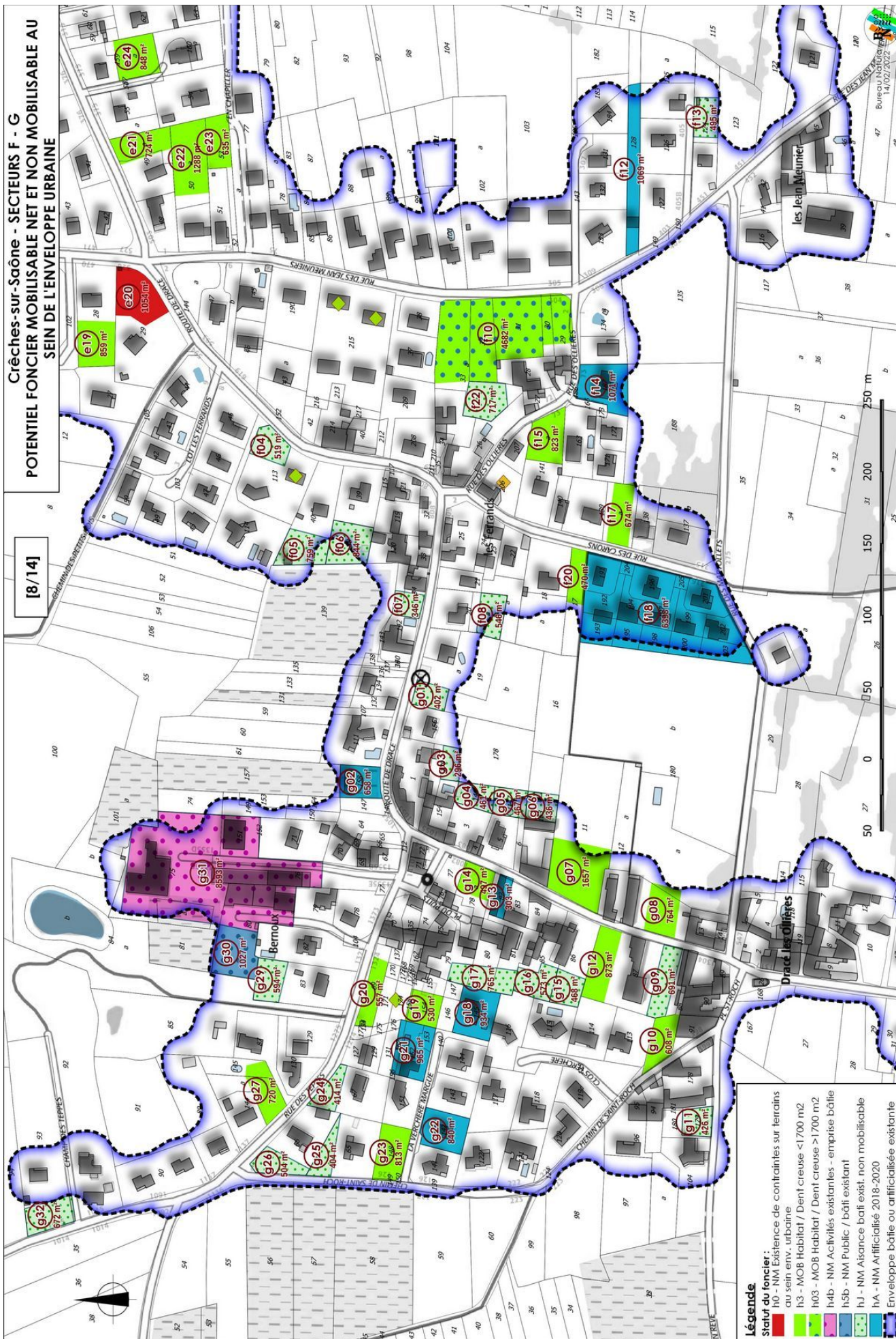


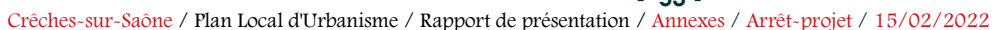




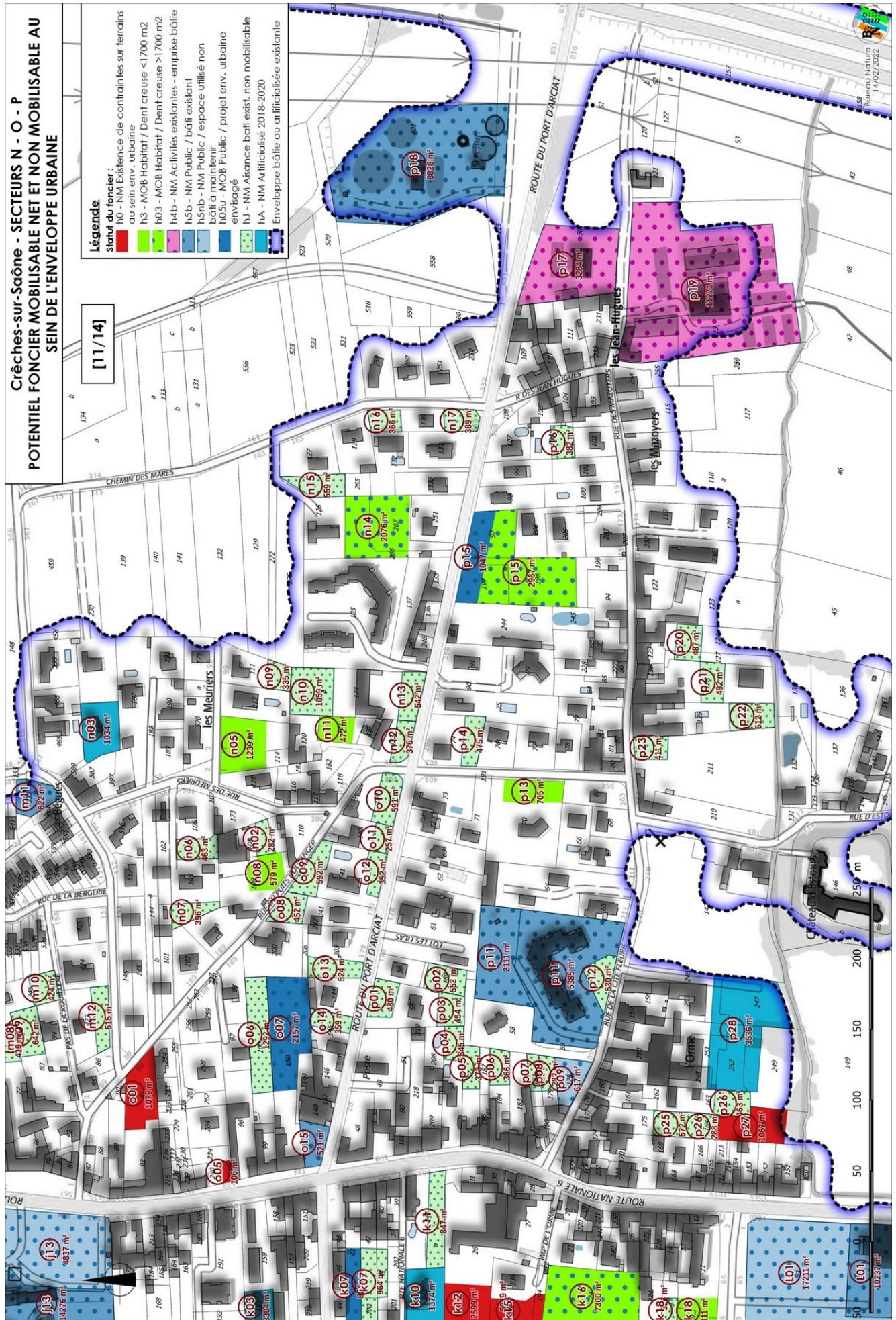












Typé n°	Notes	Surface
hB 109	2 maisons	656
h03 f10	dent creuse / parcelle 33 prop. distinct	4682
hB f11	4 lots	2815
hA f12	bâti	1069
hJ f13	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle + annexe	495
hA f14	bâti	1071
h3 f15	dent creuse	823
hB f16	projet 1 maison	482
h3 f17	dent creuse	674
hA f18	bâti	6398
h3 f20	en vente	470
hJ f22	terrain d'aisance / pas d'accès / fond de parcelle	717
hJ g01	terrain distance / config. parcel. inadaptée	402
hA g02	bâti	658
hJ g03	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès	296
hJ g04	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	461
hJ g05	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès + piscine en dur	467
hJ g06	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès + piscine en dur	436
h3 g07	dent creuse	1657
h3 g08	dent creuse / parc uj	764
hJ g09	terrain distance / parc et cour bâtiment ancien / config. parcel. inadaptée	691
h3 g10	dent creuse	608
hJ g11	terrain distance / config. constructions abords	426
h3 g12	dent creuse	873
hA g13	bâti	303
h3 g14	dent creuse	497
hJ g15	terrain distance / fond de propriété bâti ancien / pas d'accès	468
hJ g16	terrain distance / fond de propriété bâti ancien / pas d'accès	573
hJ g17	terrain distance / fonds de parcelles 3 propriétés distinctes / pas d'accès	765
hA g18	bâti	934
h3 g19	dent creuse / parcelle lotissement	530
h3 g20	dent creuse	557
hB g20	dent creuse	705
hA g21	bâti	945
hA g22	parcelle lotissement / 1 construction en cours	840
h3 g23	dent creuse / parcelle lotissement	813
hJ g24	terrain distance / config. parcel. inadaptée	414
hJ g25	terrain distance / config. parcel. inadaptée	404
hJ g26	terrain distance / config. parcel. inadaptée	504
h3 g27	dent creuse	720
hJ g29	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès + annexe	594
hBb g30	stationnement groupe de logements (reconversion bâtiment activité contigu)	1027
h4b g31	vill au Nord	8593
hJ g32	terrain distance / config. inadaptée / maintien accès habitation + annexe	672
h04 g33	STECAL projet paysagiste	1640

[12/14]

Typé n°	Notes	Surface
hJ a08	terrain distance / config. parcel. inappropriée / préserv. accès bâti arrière	465
h3 a09	dent creuse	995
h3 a10	dent creuse	1027
hJ a11	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	518
h4b a12	garage / CU en cours	2761
hJ a13	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	437
hJ a14	terrain distance / pas de possibilité d'accès / fond de parcelle	548
hJ a15	terrain distance / piscine en dur + absence accès / fond de parcelle	1164
hB a16	dent creuse	772
hB a17	PC 1 maison	694
h5nt e01	public	2820
h5nt e02	public	45245
hJ e03	Forces contraintes topo / pente	768
hJ e04	terrain distance / config. parcel. inadaptée	632
hJ e05	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	698
hA e06	bâti	823
hB e07	voie ferrée proche / construction interallée à prox.	1392
hB e08	1 permis oisier + autres à venir	4114
hJ e09	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	749
hJ e10	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle + annexes en dur	774
hJ e11	terrain d'aisance parc-jardin privatif / pas d'accès / fond de parcelle	1252
hJ e12	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle + présence aménagés et annexes	755
hJ e13	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	890
hJ e13'	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	928
hB e16	4 lots	5527
hJ e17	terrain distance / config. parcel. inadaptée	1016
hA e18	bâti	738
h3 e19	dent creuse	859
h0 e20	contrainte topo / fortes pentes / talus non constructible	1054
h3 e21	dent creuse	724
h3 e22	dent creuse	1288
h3 e23	dent creuse	635
h3 e24	dent creuse	848
hJ e25	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès + annexes	514
h4b e26	activité	1546
hJ e28	terrain distance / config. parcel. inadaptée	551
hB e29	CUB favorable octobre 2018	1884
hJ e30	terrain distance non mobilisable / recul habitations	516
hB f01	PC 1 construction	1899
hB f02	projet 4 maisons	4401
hB f03	2 maisons en cours	2397
hJ f04	terrain d'aisance rattaché à une habitation / config. parcel. inadaptée	519
hB f04'	1 maison	1013
hJ f05	terrain distance + annexe / pas d'accès / fond de parcelle	759
hJ f06	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	844
hJ f07	terrain distance / config. parcel et abords bâtis inadaptés / 2 propriétés	346
hJ f08	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	546

Typé n°	Notes	Surface
h4b b16	Abandon probable / dépollution ? - future friche industrielle gérée MBA	21483
h4b b17	géré MBA ZAE	6948
h5nt b18	Ouvrage rétention enterré (privé)	1280
hA b19	bâti	932
hA b20	bâti	2819
hJ b22	terrain d'aisance sans accès / fond de parcelle / parcelle très étroite	701
hJ b23	terrain d'aisance sans accès / fond de parcelle + config. parcelle	774
hB b24	dent creuse	588
h5nt b25	public	1026
hJ b26	stationnement logement collectif / non mobilisable	583
hA b28	bâti	918
hA b29	bâti	508
hA b30	dent creuse	516
h0 c01	Ancien remblais - instabilité	1712
h3 c02	dent creuse	716
h3 c03	dent creuse	611
h0 c04	TA - accès + pente 8 NC éviter constructibilité = N	848
h03 c05	pente	2271
h03 c06	pente (abandon 9 logs)	5593
h3 c07	dent creuse	1017
h5nt c08	public	1182
h5nt c09	Réserve cimetièrre	793
h5nt c10	Réserve cimetièrre	5527
h5nt c11	public	5686
hB c12	projet 2 maison	3977
hJ c13	terrain distance / config. parcel. inadaptée + préserv. accès habitation arrière	547
hJ c14	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	544
hJ c15	terrain d'aisance / pas d'accès / fond de parcelle	686
hJ c16	terrain d'aisance sans accès / fond de parcelle	996
hJ c17	terrain distance / configuration parcelaire / taille / inconst. voie ferrée	551
h5b c18	public	1870
h5b c19	Pompier + cne jusqu'en 2019 pompier	3729
h5nt c20	Pompier + cne jusqu'en 2019 pompier	3061
h4b c20	En vente Collin Beaurissel (mise en bouteille)	3762
h5b c21	En vente Collin Beaurissel + commune	6727
h5nt c21	En vente Collin Beaurissel + commune	3852
h5nt c22	terrain distance	3611
h3 c22	terrain distance	637
hJ c23	terrain d'aisance / fond de parcelle / pas d'accès	647
hJ c24	terrains d'aisance 2 propriétés / aucun accès (coeur d'ilot)	1680
hJ a01	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	295
hJ a02	coeur d'ilot - absence accès - propriétés multiples	2277
hJ a03	terrain distance / absence accès + piscine + petite taille / fond de parcelle	494
hJ a04	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	651
hJ a05	terrain distance résidences collectives / pas d'accès	916
hA a06	bâti	1832
hJ a07	terrain distance / config. parcel. inappropriée / préserv. accès bâti arrière	432

Typé n°	Notes	Surface
hJ a01	terrain distance / fond de parcelle / pas de possibilité d'accès	1473
hJ a02	terrain distance / fond de parcelle / pas de possibilité d'accès	1155
h3 a03	dent creuse	829
hA a04	bâti	1473
h3 a05	dent creuse	1408
h3 a06	dent creuse	791
hA a07	bâti	1011
h4b a09	activité	11487
h3 a10	dent creuse	1003
hJ a11	terrain distance / config. parcel. inadaptée (éolienne/surface)	522
hJ a12	terrain distance / fond de parcelle / pas de possibilité d'accès	475
hJ a13	terrain distance / accès habitation	580
hJ a14	terrain distance / pas d'accès public / refus accès privé	772
hJ a15	terrain distance / absence d'accès / fond de parcelle	622
h3 a16	dent creuse	1570
hJ a17	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	268
hJ a18	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	223
hJ a19	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	202
h0 a20	pas d'accès + voie ferrée + taille	341
h0 a21	TA + voie ferrée	880
hJ a22	terrain distance / absence d'accès / fond de parcelle	471
hA a23	bâti	1316
hA a24	bâti	524
h3 a25	dent creuse	982
h0 a26	dent creuse / contrainte topo / talus / pb. accès	754
hA a27	bâti	1213
h3 a28	dent creuse	702
hJ a29	terrain distance / absence d'accès / fond de parcelle	791
hJ a30	terrain d'aisance / parc privatif sans accès / fond de parcelle	977
h5b a31	public	1304
hA a32	bâti récent ou en cours	690
hB a36	projet lotissement	7533
hA b01	bâti	1285
h03 b02	dent creuse	2061
h5nt b03	bassin lotissement (privé)	1789
hJ b04	terrain distance / annexe / piscine en dur	784
h3 b05	dent creuse	729
h3 b06	dent creuse	1018
h0 b07	dent creuse	5841
h0 b08	parc privatif à conserver + accès habitation fond de parcelle	1633
hJ b09	terrain distance / accès habitation à maintenir + config. parcel. inadaptée	648
hJ b10	terrain distance sans accès / fond de parcelle	589
hJ b11	terrain distance sans accès / fond de parcelle + présence annexe en dur	570
h3 b12	dent creuse	703
h3 b13	dent creuse	1402
hB b14	4 maisons en cours	1454
h4b b15	L.A. Preus - vente et montage de pneus	3263

Type n°	Notes	Surface
hJ o10	dent creuse / pb. angle rues / config. parcel. inadaptée	591
hJ o11	terrain distance / config. parcel. inadaptée	257
hJ o12	terrain distance / config. parcel. inadaptée	352
hJ o13	terrain distance / config. parcel. inadaptée + ER accés stationnement	524
hJ o14	terrain distance / config. parcel. inadaptée	359
h5b o15	Place publique	521
hJ p01	terrain distance / config. parcel. inadaptée	480
hJ p02	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle + annexe	552
hJ p03	terrain distance / pb. d'accès / fond de parcelle + config. parcel.	454
hJ p04	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	345
hJ p05	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	373
hJ p06	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	366
hJ p07	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	229
hJ p08	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	282
h5b p09	Stationnement	617
h5b p11	parking résidence Cité Fleurie (privé SEMCODA 45 apparts)	2111
h5b p11	Résidence seniors en autonomie Cité Fleurie 45 apparts	5385
hJ p12	terrain distance résidence autonomie cité fleurie 45	530
hJ p13	dent creuse	705
hJ p14	terrain distance / config. parcel. inadaptée	475
h05i p15	Réalisation stationnement commune / ER	1047
h03 p15	dent creuse	2967
hJ p16	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès	382
h4b p17	Agri	3284
h5b p18	public	8828
h4b p19	Agri	11271
hJ p20	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès	487
hJ p21	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès	492
hJ p22	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès	612
hJ p23	Alcance / accès	411
hJ p25	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès	572
hJ p26	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès	288
hJ p26	terrain distance / fond de parcelle / pas d'accès	443
h0 p27	configuration parcelaire + absence accès	1067
hA p28	OPAC 36 logts (22+14)	3536
h0 q01	en vente (ancien restaurant) - élucier évolutions possibles	1593
h5b q02	terrain communal => classement avec camping	471

Type n°	Notes	Surface
h0 L06	configuration parcelaire + topo + voie ferrée	1728
hJ L07	terrain distance / config. parcel. inadaptée	433
hJ L08	terrain distance / config. parcel. inadaptée + contact en long RN6	452
hA L09	bati récent ou en cours	1072
hJ L10	terrain distance / config. parcel. inadaptée	432
hJ L11	terrain distance / config. parcel. inadaptée + contact en long RN6	580
h3 L12	dent creuse	1087
hJ L13	terrain d'aisance / accès habitation à préserver + contact en long RN6	723
h04 L14	extension activité possible	3070
h4b L15	activité	2980
h4b L16	activité	12410
h4b L17	activité	11088
hJ m01	dent creuse / parc privé	2121
hJ m02	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	552
hA m03	reconstruction sur place bâti existant	2174
hA m04	bati récent ou en cours	640
hJ m05	terrain distance / config. parcel. inadaptée	291
hJ m06	terrain distance / config. parcel. inadaptée	291
hA m07	bati	415
hJ m08	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	419
hJ m09	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	642
hJ m10	terrain distance / préserv. accès + présence annexe	424
h5b m11	terrain communal zone rouge PPRI	622
hJ m12	terrain distance / config. parcel. inadaptée	515
hB n01	Opération en cours 7 logements	5405
hJ n02	terrain distance intercalé entre bâti principal et annexes (arrière-cour)	282
hA n03	bati	1034
hB n04	PC en cours 1 logement	827
h3 n05	dent creuse	1239
hJ n06	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	463
hJ n07	terrain distance / config. parcel. inadaptée	396
h3 n08	dent creuse	579
hJ n10	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	335
hJ n10	terrain distance / aucun accès / fond de parcelle	1059
h3 n11	dent creuse	472
hJ n12	terrain distance / config. parcel. inadaptée en long bord de voie	376
hJ n13	terrain distance / config. parcel. inadaptée en long bord de voie	542
h03 n14	dent creuse	2076
hJ n15	terrain distance / config. parcel. inadaptée / accès à préserver	559
hJ n16	terrain distance / config. parcel. inadaptée / surface / étroitesse	366
hJ n17	terrain distance / config. parcel. inadaptée / surface / étroitesse	389
h0 o01	Parc urbain	1079
hB o03	3 maisons - PC en cours	3727
hJ o05	accès	106
hJ o06	terrain d'aisance / bande étroite sans accès	1292
h05i o07	ER - stationnement	2157
hJ o08	terrain d'aisance / config. parcel. inadaptée	452
hJ o09	terrain distance terrain distance / config. parcel. inadaptée	592

Type n°	Notes	Surface
hJ j01	Parc privé résidence bâtiment collectif à maintenir	1187
hJ j02	terrain distance / config. parcel. inadaptée + contact RN6	403
hJ j03	terrain distance / config. parcel. inadaptée + contact RN6	388
hJ j04	terrain distance / config. parcel. inadaptée + contact RN6	388
hJ j05	terrain distance / config. parcel. inadaptée + contact RN6	388
hJ j06	terrain distance / config. parcel. inadaptée + contact RN6	335
hJ j07	terrain distance collectif à maintenir	1893
h3 j08	dent creuse	565
h5b j09	public	2228
h05i j10	accès maison multiaccueil	634
h05i j11	maison multiaccueil	696
hA j12	bati récent ou en cours	152
h5b j13	public	14276
h5b j13	public	4837
h05i j14	bibliothèque 1600 m2	2125
h05i j15	public - stationnement - accès	1177
h5b j16	serres communales + cure	2156
hA j17	bati	1031
hJ j18	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle + inconst. bordure voie ferrée	492
h4b j19	U - superette	1480
h4b j20	Pharmacie + labo analyses médicales	2962
h0 k01	parc en partie - demande - pas réseaux - voie ferrée	1791
h0 k02	contrainte topo pente	902
hA k03	bati	3304
hJ k04	terrain distance / inconstructibilité long voie ferrée / config. parcel.	489
hJ k05	terrain distance / inconstructibilité long voie ferrée / config. parcel.	567
hJ k06	terrain distance / jardin privatif rattaché à une habitation / config. parcel.	554
h05i k07	terrain distance / ER parking parcelle 43 en cours acquisition	824
hJ k07	terrain distance multi-prop. / pas d'accès / configuration parcelaire inadaptée	964
h0 k08	Alcance / inconstructibilité long voie ferrée	845
h0 k09	parc	1346
hA k10	bati	1374
hJ k11	terrain distance / config. parcel. inadaptée / bande étroite	847
h0 k12	parc	2599
h0 k15	parcs et jardins à conserver	6079
h03 k16	dent creuse	7300
hJ k17	dent creuse / pas d'accès [privé]	987
h3 k18	dent creuse	811
hJ k18	terrain d'aisance / pas d'accès / config. parcel. inadaptée	326
h5b l01	public	10237
h5b l01	public	17211
h5b l01	public	2085
h4b l02	anciens bâtiments établissements malvoisin	13440
h4b l03	activité	1775
h4b l04	activité	4648
h4b l05	activité	4792

Type n°	Notes	Surface
h4b h01	activité	2587
h4b h02	activité	4447
h4b h03	activité	1563
h4b h04	Rollet SAS	6701
h4b h05	activité	896
h4b h06	activité	1260
h4b h07	activité	1485
h4b h08	Coopérative agricole du Maconnais Beaujolais	8075
h4b h09	activité	684
h4b h10	activité	1563
h4b h11	activité	2899
h4b h12	activité	1163
h4b h13	activité	2116
h4b h14	activité	2228
h4b h15	activité	2118
h4b h16	activité	3930
h4b h17	Volumes commerciaux (Fly. But. Mobilier de France...)	8174
h4b h17	Volumes commerciaux (Fly. But. Mobilier de France...)	3942
h4b h18	Carrefour Hyper	28675
h4b h18	Carrefour Hyper	7355
h4b h18	Carrefour Hyper	35973
h4b h18	Carrefour Hyper	3230
h4b h20	Beoplast	4910
h4b h21	Discountmoda	2425
h04i h22	Les Bouchardes - extension activité possible	9245
h5b h23	variées espaces et emprises privées	7575
h5b h24	Espace vert - bassin orage	2685
h4b h25	Les Bouchardes - extension activité possible	5825
h4b h26	Norauto	1524
h4b h26	Norauto	5898
h4b h27	Station carrefour	1654
h4b h27	Station carrefour	4397
h4b h28	Brico-dépôt	1544
h4b h28	Brico-dépôt	9851
h4b h28	Brico-dépôt	13387
h4b h29	Esso	2602
h4b h30	Renault	3448
hB h31	division PC 2 logements	1415
hB h32	constituit	1346
h4b h34	But	5691
h4b h35	Commerces divers	24573
h4b h35	Commerces divers	8410
h4b h35	Commerces divers	32331
h5b h37	Ouvrages rétention eau / géré MBA (zone des Bouchardes) 3 bassins rét. + filtrat	16302
h5b q01	public	806
h4b q02	Coisse d'Epargne	1355
h05i q03	Projet résidence senior SEMCODA (50 chambres)	5108
hB q04	PC en cours - réparation véhicules sans permis	2216
hJ q05	terrain distance / config. parcel. inadaptée (largeur, allée)	373
hJ q07	terrain distance / pas d'accès / fond de parcelle	543
hA q08	bati : maison de santé + 12 logements	4309
h4b q09	Pôle commercial proximité (boulangerie, boucherie, fleuriste + banque pop)	2309

Légende**Types de fonciers mobilisables ou non :**

	h0 - NM Existence de contraintes sur terrains au sein env. urbaine
	h3 - MOB Habitat / Dent creuse <1700 m2
	h03 - MOB Habitat / Dent creuse >1700 m2
	h4b - NM Activités existantes - emprise bâtie
	h4nb - NM Activités existantes - emprise fonctionnelle non bâtie
	h04u - MOB Activités / disponibilités ou projets envisagés au sein env. urbaine
	h004 - NM Activités / urbanis. engagée, en cours, non mob. pr. projet PLU
	h5b - NM Public / bâti existant
	h5nb - NM Public / espace utilisé non bâti à maintenir
	h05u - MOB Public / projet env. urbaine envisagé
	h005 - NM Public / projet, espace, bâti ou équipement en cours
	hJ - NM Aisance bâti exist. non mobilisable
	hA - NM Artificialisé 2018-2020
	hB - NM Bâti en cours, ou récent non reporté au cadastre

POTENTIEL FONCIER DETAILLE NET MOBILISABLE ET NON MOBILISABLE AU SEIN DE L'ENVELOPPE URBAINE :*

h0 :	3,49 ha. - NM
h3 :	3,52 ha. - MOB
h03 :	2,86 ha. - MOB
h4b :	28,89 ha. - NM
h4nb :	10,38 ha. - NM
h04u :	1,39 ha. - MOB
h004 :	ha. - NM
h5b :	8,12 ha. - NM
h5nb :	10,86 ha. - NM
h05u :	1,30 ha. - MOB
h005 :	ha. - NM
hJ :	8,18 ha. - NM
hA :	4,68 ha. - NM
hB :	5,82 ha. - NM

Etat au :
14/02/2022**[14/14]****Bilan (net mobilisable au sein de l'enveloppe urbaine) :**

Mobilisable hab :	6,38 ha.
Mobilisable Act :	1,39 ha.
Mobilisable Pub :	1,30 ha.
Total ==>	
hab+act+pub :	9,08 ha.

*MOB = mobilisable

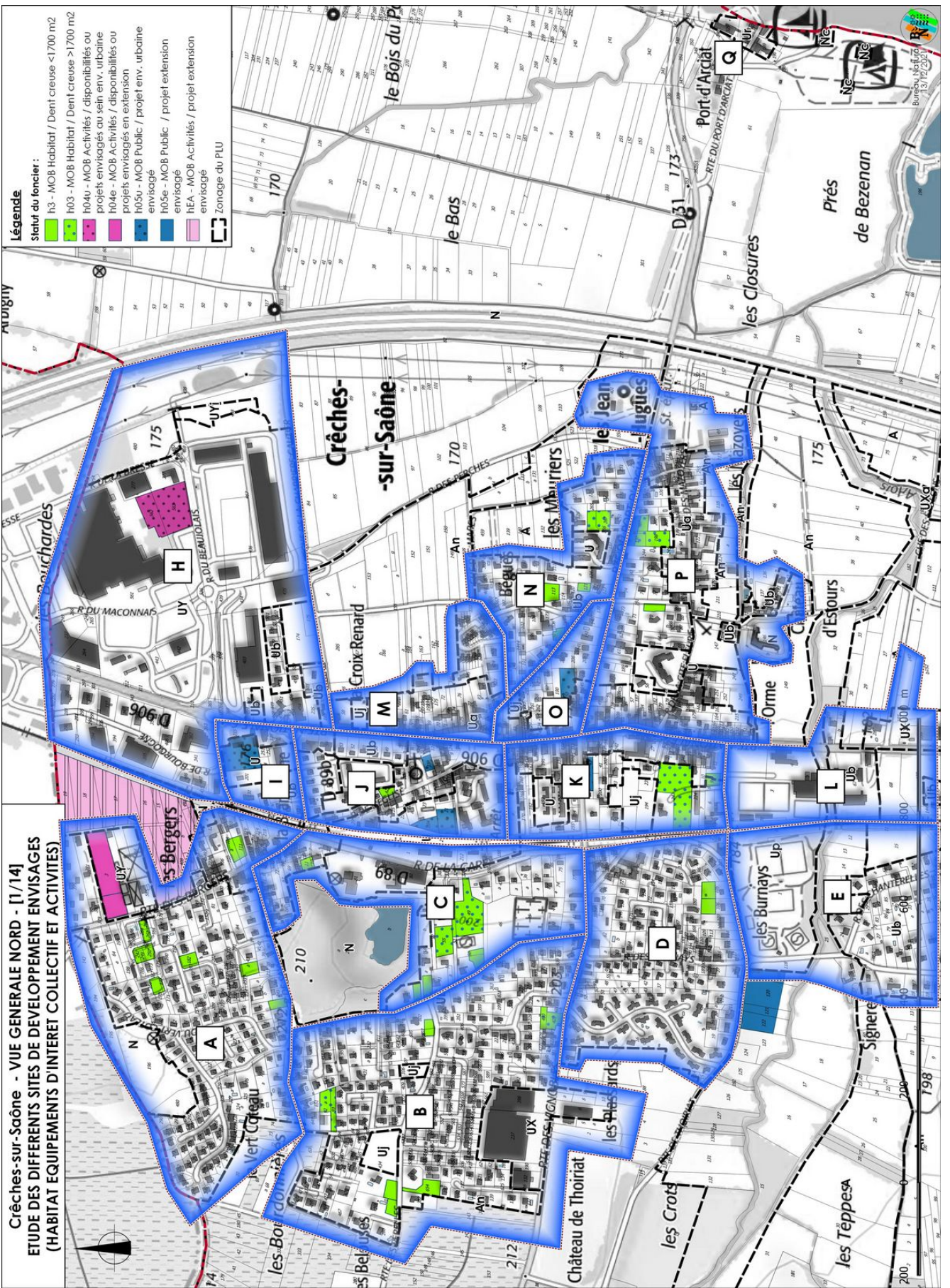
*NM = non mobilisable

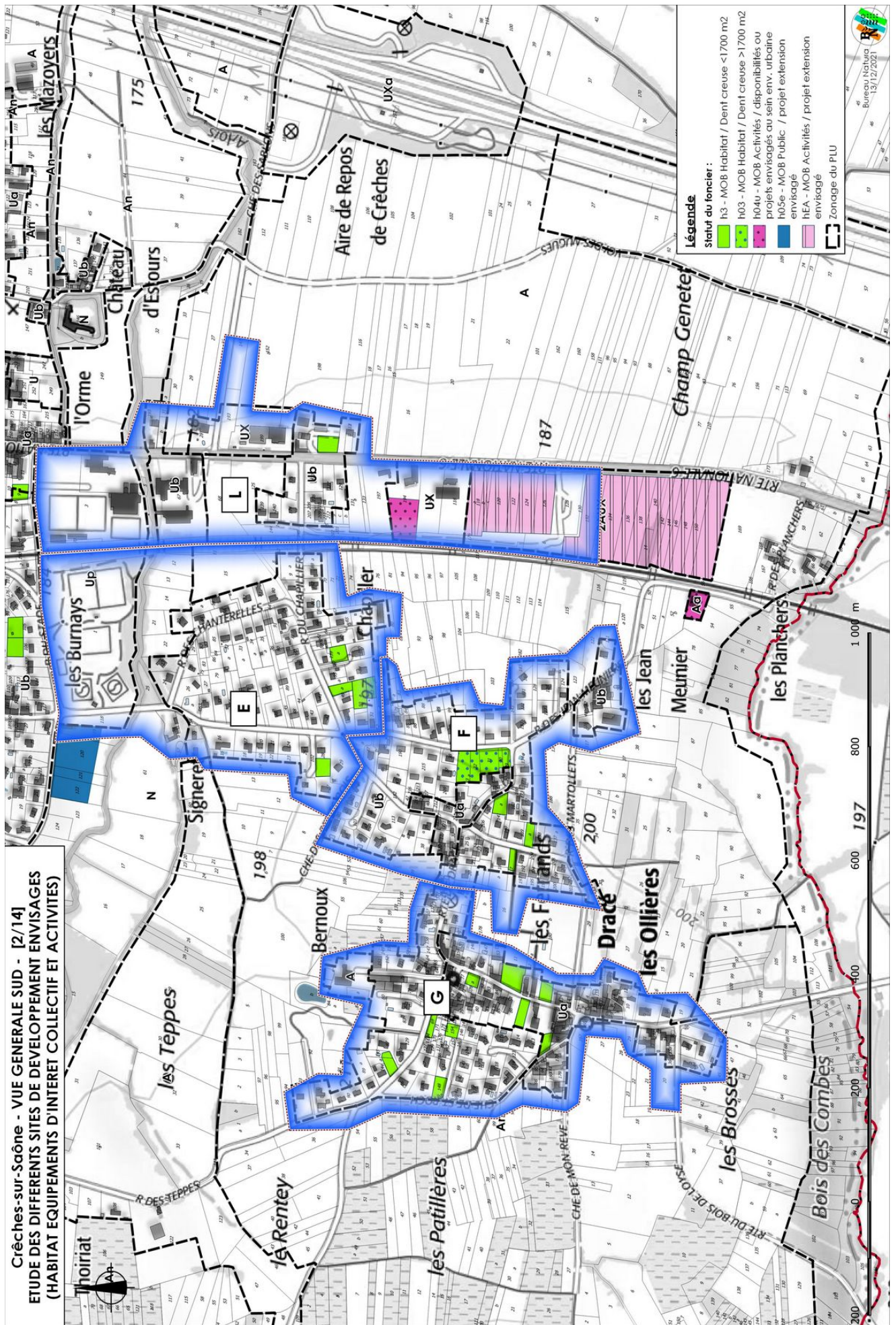
*EU : Enveloppe urbaine (incluant les espaces bâtis et les espaces artificialisés occupés par les fonctions urbaines)

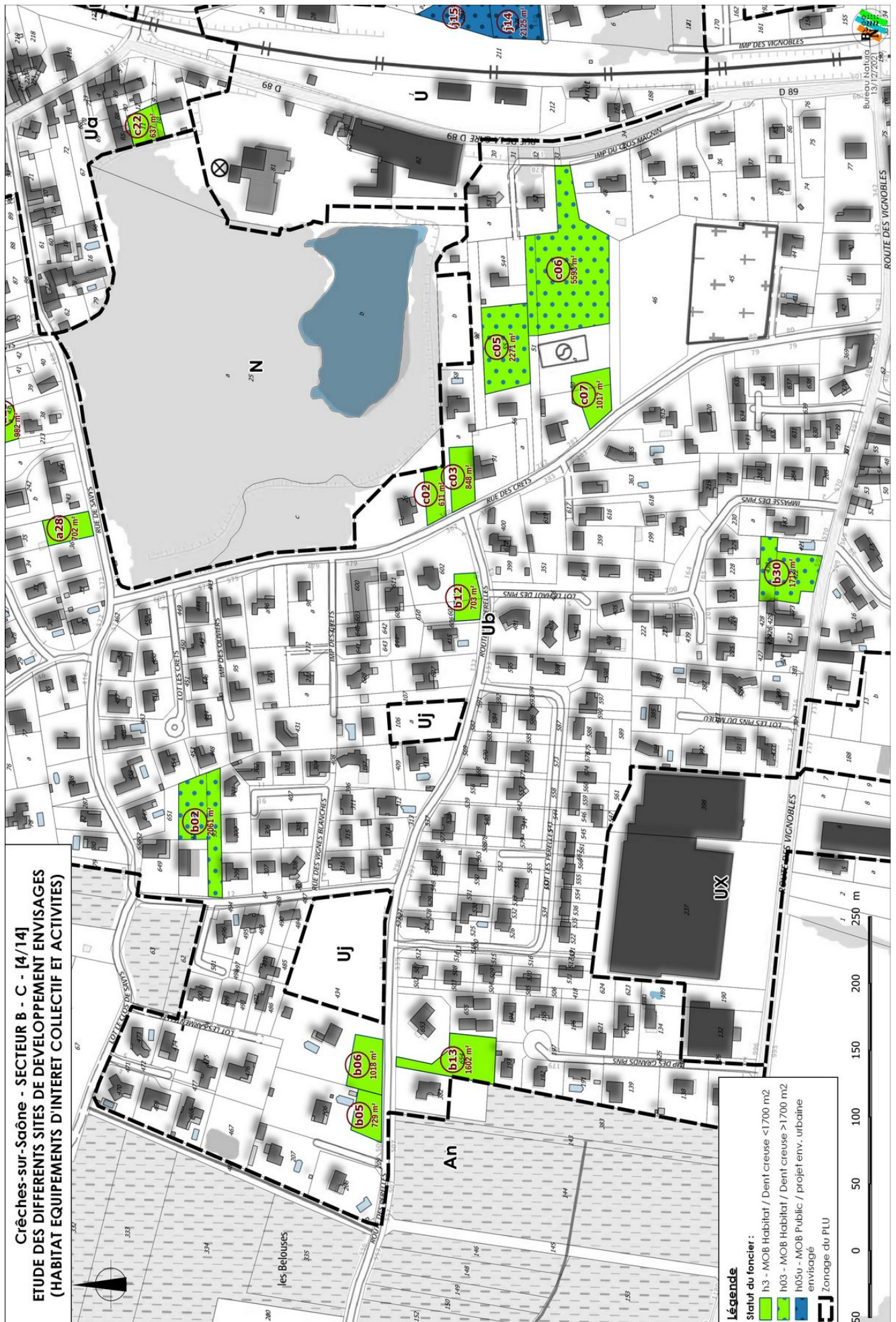
*hE : Surfaces supplémentaires à l'étude (non représenté)

Bilan :L'ensemble des terrains mobilisables, quel que soit leur usage futur, totalise **9,08 ha.**Les terrains potentiellement urbanisables préférentiellement pour l'habitat en renouvellement urbain au sein de l'enveloppe bâtie existante, pouvant être retenus dans le cadre du projet de PLU en première analyse, totalisent **6,38 ha** (en h3+h03)Les terrains potentiellement urbanisables préférentiellement pour les activités en renouvellement urbain au sein de l'enveloppe bâtie existante, pouvant être retenus dans le cadre du projet de PLU en première analyse, totalisent **1,39 ha** (en h04u)Les terrains potentiellement urbanisables préférentiellement pour les équipements publics en renouvellement urbain au sein de l'enveloppe bâtie existante, pouvant être retenus dans le cadre du projet de PLU en première analyse, totalisent **1,30 ha** (en h05u)**✓ Rappel :**Consommation d'espace totale 2007 - 2018 : **23,56 ha. (21,42 ha. en 10 ans)**dont habitat : **15,43 ha. à 13,80 logts/ha (14,03 ha. en 10 ans)**dont activités : **7,70 ha. (7,00 ha. en 10 ans)**dont agriculture : **0,00 ha. (0,00 ha. en 10 ans)**dont équipements publics ou d'intérêt collectif : **0,44 ha. (0,40 ha. en 10 ans)**Bureau Natura
14/02/2022

VIII. Annexe H : Analyse détaillée du foncier mis en jeu dans le cadre du projet





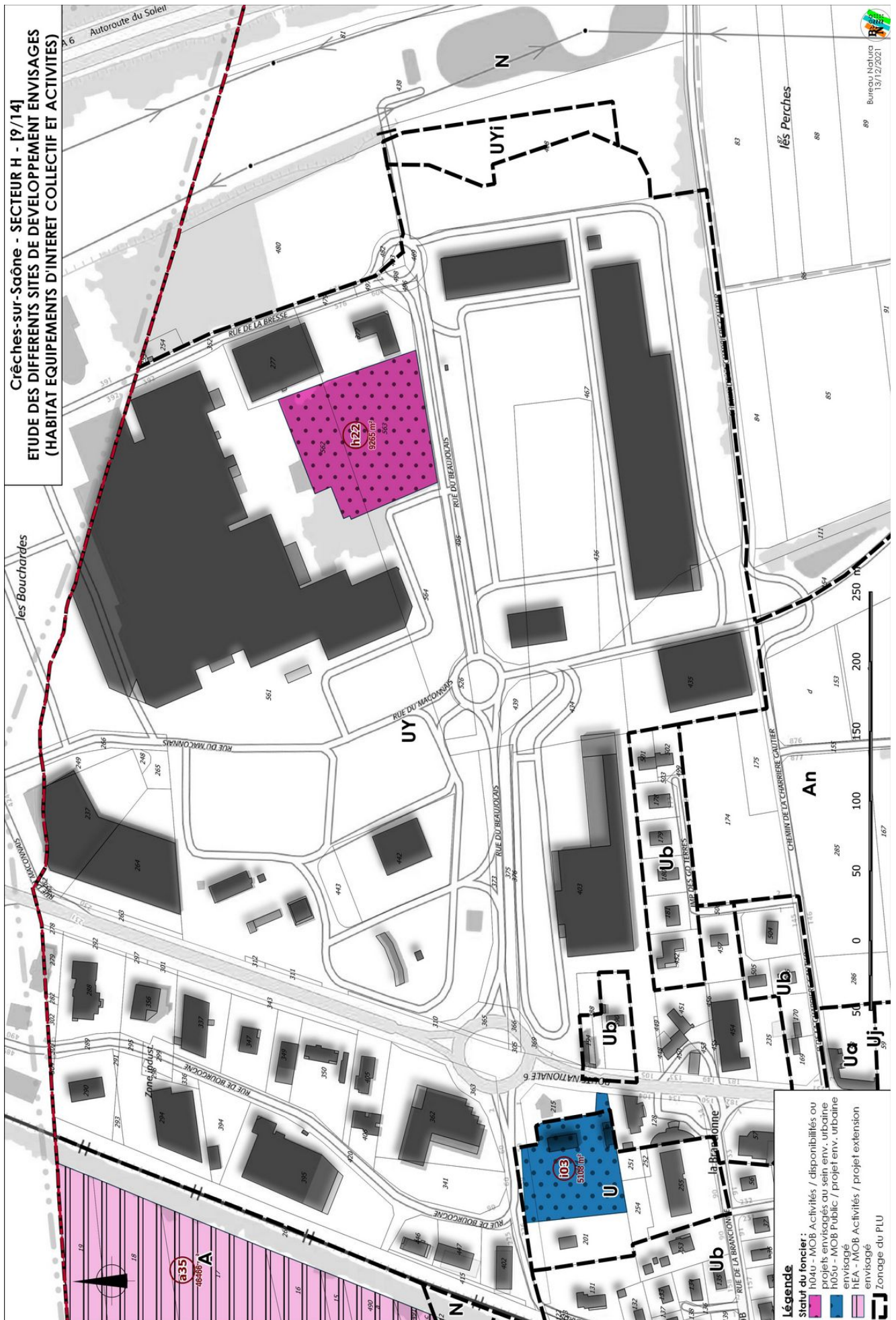














Type	n°	Notes	Surface
h3	a03	dent creuse	829
h3	a05	dent creuse	1408
h3	a06	dent creuse	791
h04e	a08	déjà en partie parking (en cours) extension futur serres	2297
h3	a10	dent creuse	1003
h3	a16	dent creuse	1570
h3	a25	dent creuse	982
h3	a28	dent creuse	702
h04e	a34	Extension future éventuelle serres	5974
hEA	a35	Si avis + projet territoire MBA	46466
h03	b02	dent creuse	2061
h3	b05	dent creuse	729
h3	b06	dent creuse	1018
h3	b12	dent creuse	703
h3	b13	dent creuse	1602
h03	b30	dent creuse	1712
h3	c02	dent creuse	611
h3	c03	dent creuse	848
h03	c05	pente	2271
h03	c06	pente (abandon 9 logts)	5593
h3	c07	dent creuse	1017
h3	c22	terrain aisance	637
h3	d09	dent creuse	995
h3	d10	dent creuse	1027
h3	e19	dent creuse	859
h3	e21	dent creuse	724
h3	e22	dent creuse	1288
h3	e23	dent creuse	635
h3	e24	dent creuse	848
h03	f10	dent creuse / parcelle 33 prop. distinct	4682
h3	f15	dent creuse	823
h3	f17	dent creuse	674
h3	f20	en vente	470
h3	g07	dent creuse	1657
h3	g08	dent creuse / parc Uj	764
h3	g10	dent creuse	608
h3	g12	dent creuse	873
h3	g14	dent creuse	497
h3	g19	dent creuse / parcelle lotissement	530
h3	g20	dent creuse	557
h3	g23	dent creuse / parcelle lotissement	813
h3	g27	dent creuse	720
h04u	g33	STECAL projet paysagiste	1640
h04u	h22	Les Bouchardes - extension activité possible	9265
h05u	i03	Projet résidence senior SEMCODA (50 chambres)	5108
h3	j08	dent creuse	565
h05u	j10	accès maison multiaccueil	634
h05u	j14	bibliothèque 1600 m2	2125
h05u	j15	public - stationnement - accès	1177
h05u	k07	terrain aisance / ER parking parcelle 43 en cours acquisition	824
h03	k16	dent creuse	7300
h3	k18	dent creuse	811
h3	L12	dent creuse	1087
h04u	L14	extension activité possible	3663

Type	n°	Notes	Surface
h05e	L14	Réalisation terrains de sport / complexe sportif	9891
hEA	L19	Si avis + projet territoire MBA	17074
hEA	L20	Si avis + projet territoire MBA	42899
h3	n05	dent creuse	1239
h3	n08	dent creuse	579
h3	n11	dent creuse	472
h03	n14	dent creuse	2076
h05u	o07	ER - stationnement	2157
h3	p13	dent creuse	705
h03	p15	dent creuse	2967
h05u	p15	Réalisation stationnement commune / ER	1047

[12/14]

Bilan du foncier mobilisable dans le cadre du projet :

FONCIER

S

-  h3 - MOB Habitat / Dent creuse <1700 m2
-  h03 - MOB Habitat / Dent creuse >1700 m2
-  h1 - MOB Habitat / Extensions envisagées
-  h04u - MOB Activités / disponibilités ou projets envisagés au sein env. urbaine
-  h04e - MOB Activités / disponibilités ou projets envisagés en extension
-  h05u - MOB Public / projet env. urbaine envisagé
-  h05e - MOB Public / projet extension envisagé
-  hEH - MOB Habitat / projet extension envisagé
-  hEA - MOB Activités / projet extension envisagé
- 

Etat au :
13/12/2021

[13/14]

*MOB = mobilisable

*NM = non mobilisable

*EU : Enveloppe urbaine (incluant les espaces bâtis et les espaces artificialisés occupés par les fonctions urbaines)

*hE : Surfaces supplémentaires à l'étude

POTENTIEL FONCIER EN PROJET AU SEIN DE L'ENVELOPPE URBAINE OU EN EXTENSION :*

h3 : 3,52 ha. - MOB
h03 : 2,86 ha. - MOB
h1 : ha. - MOB
h04u : 1,45 ha. - MOB

h04e : 0,83 ha. - MOB

h05u : 1,30 ha. - MOB

h05e : 0,99 ha. - MOB

hEH : 0,00 ha. - MOB

hEA : 10,62 ha. - MOB

Bilan :

Mobilisable hab : 6,38 ha.

dt. Mobilis DC : 6,38 ha.

dt. Mobilis ext. : ha.

Mobilisable Act : 2,28 ha.

dt. Mobilis DC : 1,45 ha.

dt. Mobilis ext. : 0,83 ha.

 à l'étude MBA (hEA) : 10,62 ha.

 Si ajout étudié (hEA) : 12,90 ha.

Mobilisable Pub : 2,29 ha.

dt. Mobilis DC : 1,30 ha.

dt. Mobilis ext. : 0,99 ha.

SCENARIO A 10 ANS :

✓ Terrains potentiellement urbanisables pour l'habitat existant au sein de l'enveloppe bâtie actuelle :

► 6,38 ha.

✓ Terrains urbanisables en extension envisagés pour l'habitat : ► 0,00 ha.

✓✓ Total des terrains mobilisables et envisagés figurant sur les différents plans (dents creuses et extensions) :

✓ HABITAT [besoin maximal de **5.7 ha** (voir ci-dessous)] : h3+h03+h1+hEH = ► 6,38 ha.

✓ ACTIVITES : cumul h04u+h04e+hEA : ► 12,90 ha.

✓ PUBLIC ET SERVICES : cumul h05u+h05e : ► 2,29 ha.

✓ (y-compris activités MBA = hEA)

✓✓ SURFACE HABITAT + ACTIVITES + PUB-SERVICES **08/02/2021** : ► 21,58 ha.

[14/14]

✓ Rappel :

Consommation d'espace totale 2007-2018 : 23.56 ha (tout confondu)

dont habitat : 15,43 ha à 13,80 logts/ha

dont activités : 7.70 ha

dont équipements publics (ou d'intérêt collectif) : 0.44 ha

HABITAT : Le besoin maximal pour le projet est de 5.7 ha pour une densité moyenne minimale nette de 15 logts/ha, soit 85 logements en 10 ans (0.5% de croissance démo./an. = +161 habitants en 10 ans)

[PADD DEBAT DU 29/10/2020]

Définitions / précisions sur les différentes typologies foncières :

h0 : Le foncier au sein de l'espace urbain ou artificialisé, non mobilisable en raison de la présence de contraintes particulières.

h00 : Le foncier en extension, étudié au cours de l'élaboration du projet de PLU, non retenu dans le projet en raison de l'existence de contraintes, ou excédentaire par rapport aux besoins du PADD.

h000 : Le foncier en extension, urbanisable dans le PLU initial, remis en cause au cours de l'élaboration du nouveau projet de PLU en raison de l'existence de contraintes, ou excédentaire par rapport aux besoins du PADD.

h3 : Les dents creuses mobilisables de petite taille (<1200 m2)

h03 : Les dents creuses ou espaces résiduels de l'espace urbain de plus grande taille, dont l'urbanisation doit être soumise à OAP (>1200 m2) afin de s'assurer d'une optimisation des terrains (densité) et/ou d'un aménagement d'ensemble cohérent.

h1 : Le foncier mobilisé en extension par le projet de PLU, à destination d'habitat.

h4b : Les emprises bâties utilisées par les activités, non mobilisables.

h4nb : Les emprises non bâties utilisées par les activités existantes, non mobilisables pour de futurs projets autres que ceux des activités en question.

h04u : Le foncier mobilisable pour des activités nouvelles, au sein de l'enveloppe urbaine.

h04e : Le foncier mobilisable pour des activités nouvelles, en extension urbaine.

h004 : Foncier d'activité en cours d'urbanisation, non mobilisable dans le cadre du projet de PLU.

h5b : Equipements ou emprises publiques bâties non mobilisables.

h5nb : Equipements ou emprises publiques utilisées non bâties, non mobilisables dans le cadre du projet de PLU.

h05u : Le foncier mobilisable pour des espaces, bâtis ou équipements publics ou d'intérêt collectif, au sein de l'enveloppe urbaine.

h05e : Le foncier mobilisable pour des espaces, bâtis ou équipements publics ou d'intérêt collectif, en extension urbaine.

h005 : Foncier à destination d'accueil d'équipements publics ou d'intérêt collectif, en cours d'urbanisation, non mobilisable dans le cadre du projet de PLU.

hA : Terrains d'aisance directement rattachés à des constructions existantes, non mobilisable en raison de la configuration parcellaire et bâtie et/ou de la taille et des contraintes éventuelles grevant le terrain.

hB : Foncier non mobilisable en raison de projets d'urbanisation en cours, encore non reportés au cadastre, ou n'apparaissant pas sur les photos aériennes récentes.

IX. Annexe I : Analyse des émissions de gaz à effet de serre générées par le projet selon les différents scénarios de développement envisagés

PLU ETUDIE:	Révision du Plan Local d'Urbanisme de Crêches-sur-Saône
Date de l'évaluation :	14/2/22

AVERTISSEMENT :

Les résultats présentés ne doivent pas être confondus avec ceux d'un bilan carbone. Ils présentent les émissions de gaz à effet de serre générées et évitées pour différents scénarios d'aménagement testés (dans la limite des postes d'émission pris en compte) mais ne sont pas un bilan exhaustif de ces émissions. Ils permettent d'évaluer les évolutions à la hausse ou à la baisse entre la situation actuelle et l'horizon du PLU.

Synthèse des résultats par scénario

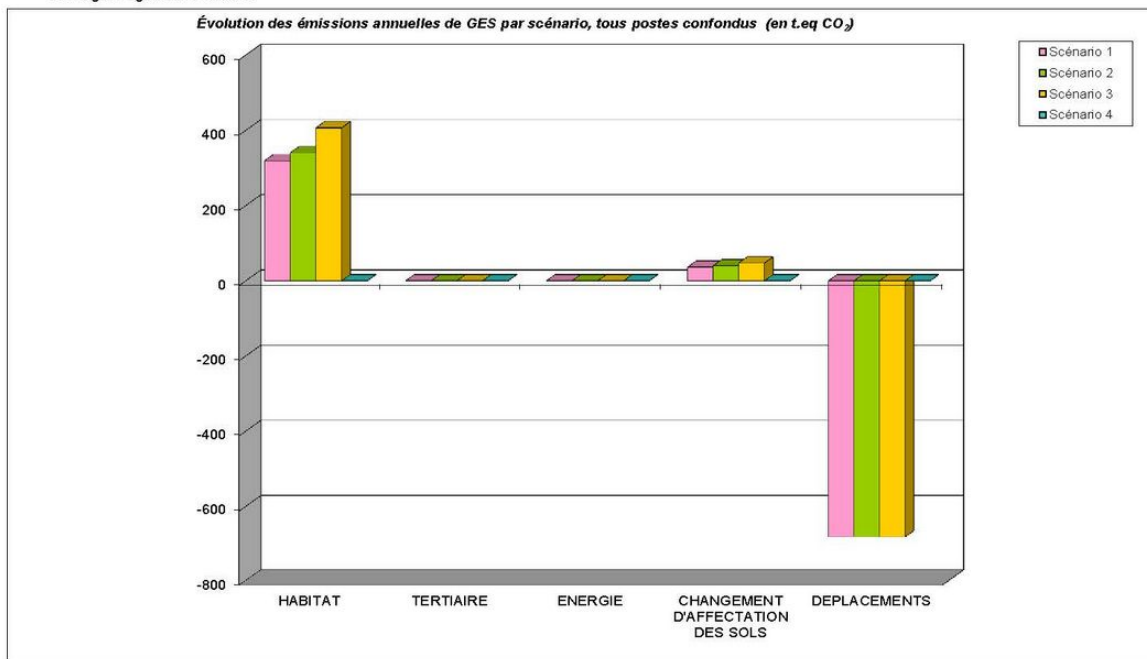
Évolution des émissions annuelles de GES générées par les projets de territoire à échéance du PLU, par rapport à la situation actuelle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
TOTAL (en tonnes équivalent CO₂)	-324	-300	-226	
Évolution des émissions annuelles de GES / habitant actuel (en t.eq CO ₂)	-0,11	-0,10	-0,08	
Évolution des émissions annuelles de GES / nouvel habitant (en t.eq CO ₂)	-2,02	-1,86	-1,40	
Évolution des émissions annuelles de GES / habitant à échéance du PLU (en t.eq CO ₂)	-0,10	-0,10	-0,07	

En positif = émissions supplémentaires
En négatif = gains d'émissions

Résultats comparés des scénarios par poste d'émissions

Évolution des émissions annuelles de GES générées par les projets de territoire à échéance du PLU, par rapport à la situation actuelle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
HABITAT	320	341	407	
TERTIAIRE	0	0	0	
ENERGIE	0	0	0	
CHANGEMENT D'AFFECTATION DES SOLS	36	40	47	
DEPLACEMENTS	-681	-681	-681	
TOTAL (en tonnes équivalent CO₂)	-324	-300	-226	

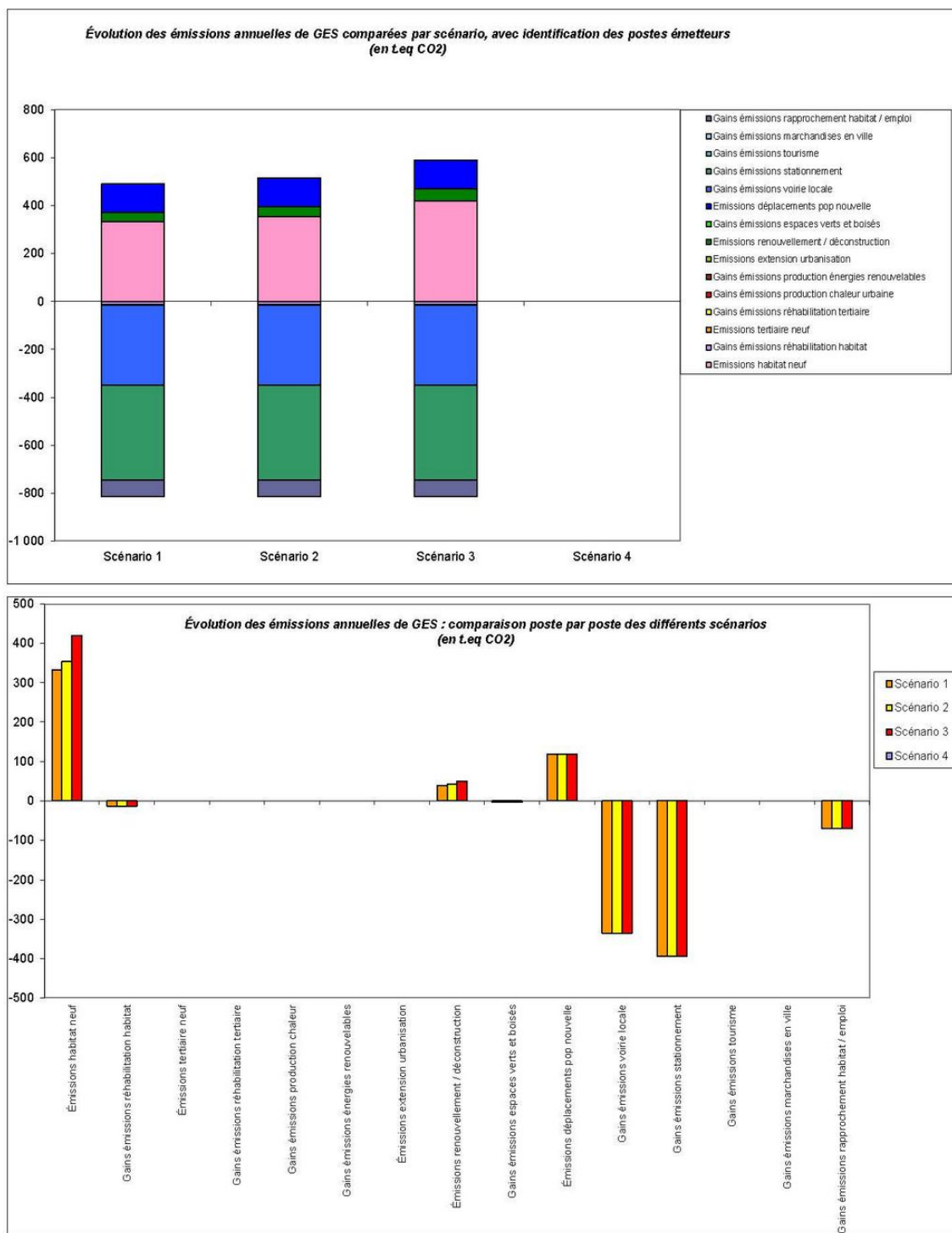
En positif = émissions supplémentaires
En négatif = gains d'émissions



Résultats comparés des scénarios par sous-poste d'émissions

Les lignes blanches de ce tableau sont mentionnées pour information et n'interviennent pas dans la comparaison des scénarios.

ÉMISSIONS ET GAINS D'ÉMISSIONS ANNUELLES DE GAZ À EFFET DE SERRE GÉNÉRÉS PAR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À ÉCHEANCE DU PLU (en t eq. CO ₂)		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
HABITAT	Émissions générées par l'extension de l'habitat (résidentiel neuf, principal et secondaire)	333	354	420	
	dont part due à l'extension du résidentiel neuf principal	100%	100%	100%	
	Gains d'émissions générés par la réhabilitation de l'habitat (résidentiel existant)	-13	-13	-13	
TERTIAIRE	Émissions générées par l'extension du parc de bâtiments tertiaires	0	0	0	
	Gains d'émissions générés par la réhabilitation du parc de bâtiments tertiaires	0	0	0	
ENERGIE	Émissions générées par la production totale de chaleur urbaine (actuelle + nouvelle à l'horizon du PLU)	0	0	0	
	Gains d'émissions générés par l'évolution du réseau de production de chaleur urbaine	0	0	0	
	Gains d'émissions générés par le développement des énergies renouvelables	0	0	0	
	Contribution du territoire communal aux objectifs nationaux de développement des énergies renouvelables (%)	0,0%	0,0%	0,0%	
CHANGEMENT D'AFFECTATION DES SOLS	Émissions générées par le changement d'affectation des sols du à l'urbanisation par extension	0	0	0	
	Émissions générées par le changement d'affectation des sols du au renouvellement urbain	39	43	50	
	Gains d'émissions générées par la création d'espaces verts et boisés	-2	-2	-2	
DEPLACEMENTS	Émissions liées à l'accueil de population nouvelle	119	119	119	
	Gains d'émissions liés à l'amélioration de la voirie locale	-335	-335	-335	
	Gains d'émissions liés aux contraintes sur le stationnement	-394	-394	-394	
	Gains d'émissions liés à la rationalisation des déplacements touristiques	0	0	0	
	Gains d'émissions liés à la rationalisation du transport de marchandises en ville	0	0	0	
	Gains d'émissions liés au rapprochement habitat / emploi par le choix de localisation des emplois futurs	-70	-70	-70	
	TOTAL ÉMISSIONS GÉNÉRÉES PAR LES PROJETS DE TERRITOIRE	475	499	573	



X. ANNEXE J : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF AU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Environnement
Unité prévention des risques

Le Préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ 71.2017-01-30-005

portant classement sonore des Infrastructures de transports terrestres du département de Saône-et-Loire - Réseau routier -

Vu la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit ;
Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L111-11 à L111-11-2, R111-4-1, R111-23-1 à R111-23-3 ;
Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L571-10, R571-32 à R571-43 ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R111-3, R123-13, R123-14, R123-22 ;
Vu le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour application de l'article L111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements ;
Vu le décret n°95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de la construction et de l'habitation ;
Vu le décret n°95-22 du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit des infrastructures de transports terrestres ;
Vu l'arrêté du 5 mai 1995 relatif au bruit des infrastructures routières ;
Vu l'arrêté du 30 mai 1996 modifié, relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;
Vu les trois arrêtés interministériels du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, dans les établissements de santé, dans les hôtels ;
Vu l'arrêté ministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;
Vu les arrêtés préfectoraux, portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département de Saône-et-Loire, du 1^{er} juin 1999, du 9 juin 1999, du 29 juin 1999, du 3 août 1999, du 5 août 1999 et du 29 juillet 2000 ;
Vu la consultation préalable des gestionnaires sur le trafic et les caractéristiques de leur réseau routier ;
Vu la consultation des communes concernées par les secteurs affectés par le bruit, effectuée conformément aux dispositions R571-39 du Code de l'environnement du 5 septembre 2016 au 5 décembre 2016 ;
Sur proposition du directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres routières dans le département de Saône-et-Loire pris le 1^{er} juin 1999, le 9 juin 1999, le 29 juin 1999, le 3 août 1999, le 5 août 1999 et le 29 juillet 2000 ;

Les dispositions de l'arrêté ministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé ainsi que celles des arrêtés interministériels du 25 avril 2003 susvisés, sont applicables dans le département de la Saône-et-Loire aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres du réseau routier listées dans les tableaux annexés à l'article 3 du présent arrêté.

Article 2 :

Les infrastructures de transports terrestres du réseau routier sont classées en cinq catégories, en fonction des niveaux sonores de référence, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Le classement est défini comme suit :

Catégorie de classement de l'infrastructure	Niveau sonore de référence $L_{Aeq}(6h-22h)$ en dB (A)	Niveau sonore de référence $L_{Aeq}(22h-6h)$ en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	$L > 81$	$L > 76$	$d = 300$ m
2	$76 < L < 81$	$71 < L < 76$	$d = 250$ m
3	$70 < L < 76$	$65 < L < 71$	$d = 100$ m
4	$65 < L < 70$	$60 < L < 65$	$d = 30$ m
5	$60 < L < 65$	$55 < L < 60$	$d = 10$ m

Source : arrêté du 23 juillet 2013

Les niveaux sonores des voies sont évalués en des points de référence, situés, conformément à la norme NF S 31.130 « Cartographie du bruit en milieu extérieur »

- à une hauteur de 5 mètres au-dessus du plan de roulement,
- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les rues en U
- à une distance de l'infrastructure de 10 mètres, augmentés de 3dB(A) par rapport à la valeur en champ libre pour les tissus ouverts, afin d'être équivalents à un niveau en façade. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Article 3 :

Le tableau, figurant en annexe 1, donne la liste des communes concernées par le classement sonore, par type et numéro de voirie.

Le tableau suivant, en annexe 2, donne pour les tronçons d'infrastructures mentionnés : la commune, le type et numéro de voirie concernée, les délimitations des tronçons, le type de tissu, la catégorie parmi les 5 définies dans les arrêtés ministériels du 30 mai 1996 et du 23 juillet 2013

susmentionnés ainsi que la largeur des secteurs affectés par le bruit de chaque tronçon. Cette largeur correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-avant, reportée de part et d'autre de l'infrastructure, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

Article 4 :

Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit, mentionnés dans les tableaux à l'article 3 du présent arrêté, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs, et ce à partir des dispositions suivantes :

- pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon l'article 6 de l'arrêté ministériel du 30 mai 1996 modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013 susvisé selon les articles 7 à 9 et 11 et 12 ;
- pour les établissements d'enseignement, les établissements de santé et les hôtels, l'isolement acoustique minimum est déterminé conformément aux arrêtés interministériels du 25 avril 2003 susvisés pris en application du décret n°95.20 du 9 janvier 1995 susvisé.

Article 5 :

Le présent arrêté est applicable à compter :

- de sa publication au recueil des actes administratifs de l'État dans le département ;
- de son affichage, durant un mois, à la mairie des communes concernées et identifiées dans les tableaux annexés à l'article 3 du présent arrêté.

Article 6 :

Conformément à l'article R125-28 du Code de l'environnement, le recensement et le classement des infrastructures de transports terrestres (ITT) du réseau routier de Saône-et-Loire ainsi que les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectés par le bruit, sont tenus à la disposition du public dans les mairies concernées et à la direction départementale des territoires et la préfecture de Saône-et-Loire à Mâcon, aux heures habituelles d'ouverture.

La mention des lieux où ces documents peuvent être consultés est insérée dans « le Journal de Saône-et-Loire » lors de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire

Le classement sonore des ITT et une représentation cartographique de ce classement par commune sont aussi disponibles sur le portail de l'État. Il est consultable et téléchargeable à l'adresse suivante : www.saone-et-loire.gouv.fr . Les cartographies ont un caractère informatif, seul faisant foi le texte du présent arrêté.

Article 7 :

Conformément aux articles R123-13 et R123-14 du Code de l'urbanisme, le présent arrêté, ainsi que les périmètres des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres du réseau routier de Saône-et-Loire qui sont affectés par le bruit doivent être annexés, à titre d'information, aux documents d'urbanisme par les maires des communes concernées et identifiées dans les tableaux annexés de l'article 3 du présent arrêté.

Article 8 :

Les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Article 9 :

Le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire, les sous-préfets de Louhans, Chalon-sur-Saône, Autun et Charolles, le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire, les présidents des EPCI gestionnaires de voies, le président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire ainsi que les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Des copies du présent arrêté sont adressées :

- aux maires des communes concernées,
- aux présidents des EPCI gestionnaires de voies,
- à Monsieur le Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire,
- à Monsieur le Directeur Inter-régional des Routes Centre Est,
- à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté,
- à Monsieur le Directeur des Autoroutes Paris Rhin-Rhône.

Fait à Mâcon,
le **30 JAN. 2017**

Le Préfet

Pour le préfet
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire

Jean-Claude GENEY

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernés par le classement sonore

Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Allériot	CD71	D673	Limite commune Chatenoy-en-Bresse	Limite commune Bey	Tissu ouvert	3	100
Autun	CD71	D681	Carrefour du Vallon	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Autun	CD71	D681	Carrefour RD978 & RD 681	Place de Verdun	Tissu ouvert	4	30
Autun	CD71	D681	Carrefour rue de Paris	Carrefour du Vallon	Tissu ouvert	4	30
Autun	CD71	D681	Entrée agglomération	Limite commune Dracy-Saint-Loup	Tissu ouvert	3	100
Autun	CD71	D681	Limite commune Monthelon	Carrefour RD978	Tissu ouvert	3	100
Autun	CD71	D681	Place de Verdun	Square des droits de l'homme	Tissu ouvert	4	30
Autun	CD71	D681	Square des droits de l'homme	Carrefour rue de Paris	Tissu ouvert	4	30
Autun	Voie communale	AVENUE CHARLES DE GAULLE	Avenue de la République	Place du Champ de Mars	Rue en U	3	100
Autun	Voie communale	RUE CARION	D681	D980	Tissu ouvert	4	30
Beauby	DIRCE	N79	Limite commune Vérosvres	Limite commune Vendennes-le-Château	Tissu ouvert	2	250
Beaumont-sur-Grosne	APRR	A6	Limite commune Saint-Ambreuil	Limite commune Laives	Tissu ouvert	1	300
Beaumont-sur-Grosne	CD71	D906	Limite commune Saint-Cyr	Limite commune Sennecey-le-Grand	Tissu ouvert	2	250
Beaurepaire-en-Bresse	APRR	A39	Limite commune Courlaoux (Jura)	Limite commune Savigny-en-Revermont	Tissu ouvert	1	300
Beaurepaire-en-Bresse	CD71	D678	Carrefour RD87	Limite agglomération (est)	Tissu ouvert	4	30
Beaurepaire-en-Bresse	CD71	D678	Limite agglomération (est)	Limite département du Jura	Tissu ouvert	3	100
Bey	CD71	D673	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Bey	CD71	D673	Entrée agglomération	Limite commune Damerey	Tissu ouvert	3	100
Bey	CD71	D673	Limite commune Allériot	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Blanzey	CD71	D601	Echangeur N70	Limite commune Saint-Eusèbe	Tissu ouvert	3	100
Blanzey	CD71	D980	Carrefour RD90	Cosec	Tissu ouvert	4	30
Blanzey	DIRCE	N70	Avenue Maréchal Leclerc	Intersection Sud-Ouest N70-Montceau-les-Mines	Tissu ouvert	2	250
Blanzey	DIRCE	N70	Avenue Maréchal Leclerc	Intersection Nord-Est N70	Tissu ouvert	2	250
Blanzey	DIRCE	N70	Intersection Nord-Est N70	Intersection Sud-Ouest N70-Montceau-les-Mines	Tissu ouvert	2	250
Blanzey	DIRCE	N70	Limite commune Saint-Eusèbe	Intersection Nord-Est N70	Tissu ouvert	2	250
Blanzey	Voie communale	AVENUE MARÉCHAL LECLERC	Echangeur N70-Av.Mal.Leclerc	Limite commune Montceau-les-Mines	Tissu ouvert	4	30
Blanzey	Voie communale	ROUTE DE MACON	Cosec	Limite commune Montceau-les-Mines	Tissu ouvert	4	30
Boyer	APRR	A6	Limite commune Jugy	Limite commune Tournus	Tissu ouvert	1	300
Boyer	CD71	D906	Limite commune Jugy	Limite commune Tournus	Tissu ouvert	3	100
Brandon	DIRCE	N79	Limite commune Clermain	Limite commune La Chapelle-du-Mont	Tissu ouvert	2	250
Branges	CD71	D678	Carrefour RD978	Limite commune Louhans	Tissu ouvert	4	30
Branges	CD71	D678	Limite commune Saint-Usuge	Carrefour RD978	Tissu ouvert	3	100
Brienne	CD71	D975	Limite commune Cuisery	Carrefour RD971	Tissu ouvert	3	100
Bruailles	CD71	D996	Limite commune Louhans	Giratoire D972	Tissu ouvert	3	100
Buxy	CD71	D977	Entrée agglomération	Giratoire RD 981	Tissu ouvert	4	30
Buxy	CD71	D977	Limite commune Granges	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Chagny	APRR	A6	Limite commune Demigny	Limite commune Fontaines	Tissu ouvert	1	300
Chagny	APRR	A6	Limite commune Demigny	Limite commune Demigny	Tissu ouvert	1	300
Chagny	CD71	D906	Limite communale Rully	Limite département de Côte d'Or	Tissu ouvert	3	100
Chagny	CD71	D906	Limite département de Côte d'Or	Limite département de Côte d'Or	Tissu ouvert	3	100
Chaintré	APRR	A6	Limite commune Vinzelles	Limite commune Crêches-sur-Saône	Tissu ouvert	1	300
Chaintré	CD71	D169	Limite commune Chânes	Limite commune Vinzelles	Tissu ouvert	3	100
Chaintré	CD71	D89	Limite commune Vinzelles	Limite commune Crêches-sur-Saône	Tissu ouvert	4	30
Chaintré	CD71	D906	Limite commune Vinzelles	Limite commune Crêches-sur-Saône	Tissu ouvert	2	250
Chalon-sur-Saône	CD71	D19	Quai de la Poterne	Quai de la Monnaie	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	CD71	D19	Quai de l'Hôpital	Rem Saint-Laurent	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	CD71	D19	Rem Saint-Laurent	Limite commune Saint-Marcel	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	CD71	D319	Route de Demigny	Giratoire Sabatier - Coubertin - D319	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	CD71	D5	Giratoire Kennedy-Lumière	Giratoire Monnot-Nugues-Kennedy	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	CD71	D5	Giratoire Sabatier - Coubertin - D319	Giratoire Kennedy-Lumière	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	CD71	D5A	Giratoire Nugues-Blum-Herriot	Giratoire Monnot-Nugues-Kennedy	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	CD71	D5B	Limite commune Crissey	Giratoire Kennedy-Lumière	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	CD71	D69	Avenue Georges Pompidou	Rue du Capitaine Drillien	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	CD71	D69	Avenue Nicéphore Niepce	Avenue Victor Hugo	Rue en U	3	100
Chalon-sur-Saône	CD71	D69	Avenue Victor Hugo	Avenue Georges Pompidou	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	CD71	D69	Giratoire Avenue Charles de Gaulle	Rue Capitaine Drillien	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	CD71	D69	Grande rue Saint-Cosme	Giratoire Avenue Charles de Gaulle	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	CD71	D906	Avenue Nicéphore Niepce	Limite commune Saint-Rémy	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	CD71	D906	Carrefour des Moirots	Rue du Batonnier J.Barrault	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	CD71	D906	Echangeur A6 Chalon Nord	Carrefour des Moirots	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE BOUCICAUT	Limite commune Chatenoy-le-Roy	Rue Ledru Rollin	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE BOUCICAUT	Rue Ledru Rollin	Avenue du 8 mai 1945	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE DE L'AUBEPIN	Rue du Pont de Fer	Avenue de Paris	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE DE PARIS	Route de Demigny	Rue Pierre de Coubertin	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE DE PARIS	Rue Pierre de Coubertin	Rue de la Citadelle	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE DE VERDUN	Quai Saint-Cosme	Limite commune Saint-Marcel	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE DU 8 MAI 1945	Rue du Batonnier J.Barrault	Boulevard de la République	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE EDOUARD HERRIOT	Avenue John Fitzgerald Kennedy	Giratoire Nugues-Blum-Herriot	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE GEORGES POMPIDOU	Grande rue Saint-Cosme	Rue Olivier Messiaen	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE GEORGES POMPIDOU	Rue Olivier Messiaen	RUE RENE PRETET	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE JEAN JAURES	BD DE LA REPUBLIQUE	Avenue Victor Hugo	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE LEON BLUM	Giratoire Nugues-Blum-Herriot	Quai de la Poterne	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE MATHIAS	Rue de Belfort	Promenade Sainte-Marie	Tissu ouvert	4	30

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernés par le classement sonore							
Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE MENDES FRANCE	Rue Capitaine Drillien	Rue Ledru Rollin	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE MONNOT	Giratoire Monnot-Nugues-Kennedy	Rue de Belfort	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE NICEPHORE NIEPCE	BD DE LA REPUBLIQUE	Quai Saint-Cosme	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE PIERRE LARDY	Giratoire Monnot-Nugues-Kennedy	Rue Raymond Arnal	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	AVENUE VICTOR HUGO	RUE RENE PRETET	Avenue Jean Jaurès	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	Rue de la Citadelle	Rue Gloriette	Rue en U	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	Rue Gloriette	Rue Lamartine	Rue en U	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	Rue Lamartine	Avenue Jean Jaurès	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	PLACE DE BEAUNE	Rue Emiland Menand	Rue de Belfort	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	PLACE GENERAL DE GAULLE	Place de l'Obélisque	Sortie Parking Place Général de Gaulle	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	QUAI DE LA POTERNE	Quai Sainte-Marie	Quai des Messageries	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	QUAI DES MESSAGERIES	Quai de la Poterne	Place du Port Villiers	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	QUAI GAMBETTA	Place du Port Villiers	Quai Saint-Cosme	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	REM SAINT-PIERRE	Avenue de Paris	RUE GLORINETTE	Rue en U	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	REMPART SAINTE-MARIE	Promenade Sainte-Marie	Quai de la Poterne	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DE BELFORT	Avenue Monnot	Place de Beaune	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DE LA BEAUNE	Rue Lamartine	Place Général de Gaulle	Rue en U	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DE LA CITADELLE	Rue d'Autun	Avenue de Paris	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DE LA CITADELLE	Rue Emile Menand	Rue d'Autun	Rue en U	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DE LYON	RUE PORTE DE LYON	Rue du Port Villiers	Rue en U	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DE NOVARA	Rue du Général Giraud	Avenue John Fitzgerald Kennedy	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DES POILUS D'ORIENT	Carrefour des Moirots	Limite commune Chatenoy-le-Roy	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DES SENTIERS	RUE DU BOIS DE MENUSE	ALL ST JEAN DES VIGNES	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DU 134EME REGIMENT INFANTERIE	Rue du 56ème RI	Rue du Batonnier J.Barrault	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DU 56EME REGIMENT INFANTERIE	Rue Raymond Arnal	Rue du 134ème R.I.	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DU BATONNIER JEAN BARRAULT	Rue du 134ème R.I.	Rue Ledru Rollin	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DU BOIS DE MENUSE	Rue Charles Dullin	Rue Edith Piaf	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DU BOIS DE MENUSE	Rue Edith Piaf	Rue des Sentiers	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DU BOIS DE MENUSE	Rue Pierre de Coubertin	Rue Charles Dullin	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE DU PALAIS DE JUSTICE	Place de Beaune	Place de l'Obélisque	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE FOURIER	Limite commune Saint-Rémy	Avenue des Charreaux	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE GENERAL GIRAUD	Rue du Bois de Menuse	Rue Raymond Arnal	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE GENERAL LECLERC	Sortie Parking Place Général de Gaulle	Place de l'Hotel de ville	Rue en U	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE JEAN MOULIN	Rue du 134ème R.I.	Accès Avenue du 8 mai 1945	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE JOUFFROY D'ABBANS	Rue Pierre Deliry	Avenue de Paris	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE LEDRU ROLLIN	Rue du Batonnier J.Barrault	Avenue des Charreaux	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE PAUL SABATIER	Limite commune Fragnes	Rue Louis-Jacques Thénard	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE PIERRE DE COUBERTIN	Rue Louis-Jacques Thénard	Avenue de Paris	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE PIERRE DELIRY	RUE JOUFFROY D'ABBANS	Rue Pelletier	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE PIERRE DELIRY	Rue Pelletier	Rue du Four des Chênes	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE PIERRE MAC ORLAN	Avenue de Paris	Limite commune Champforgeuil	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE PORTE DE LYON	Avenue Nicephore Niepce	Rue Gloriette	Tissu ouvert	5	10
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE RAYMOND ARNAL	Rue Pierre Deliry	RUE GENERAL GIRAUD	Tissu ouvert	3	100
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE RENE PRETET	AVENUE GEORGES POMPIDOU	AVENUE VICTOR HUGO	Tissu ouvert	4	30
Chalon-sur-Saône	Voie communale	RUE THOMAS DUMOREY	Avenue de Verdun	Avenue de l'Automobile	Tissu ouvert	4	30
Champagnat	CD71	D1083	Limite commune Cuiseaux	Limite commune Joudes	Tissu ouvert	3	100
Champforgeuil	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Champforgeuil	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Champforgeuil	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Champforgeuil	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Champforgeuil	APRR	A6	Bretelle Châlon Nord	Bretelle Châlon Nord	Tissu ouvert	3	100
Champforgeuil	APRR	A6	Limite commune La Loyère	Châlon Nord (Limite commune Châlon Nord)	Tissu ouvert	1	300
Champforgeuil	CD71	D19	Limite commune Fragnes	Avenue de Paris	Tissu ouvert	4	30
Champforgeuil	CD71	D906	Carrefour RD906-Avenue de l'Europe	Giratoire RD906 - Rue de Paris	Tissu ouvert	3	100
Champforgeuil	CD71	D906	Giratoire accès A6	Giratoire D906	Tissu ouvert	3	100
Champforgeuil	Voie communale	AVENUE DE L' EUROPE	Giratoire D906	RUE PIERRE MAC ORLAN	Tissu ouvert	3	100
Champforgeuil	Voie communale	RUE DE PARIS	Limite commune La Loyère	Route de Demigny	Tissu ouvert	3	100
Champlecy	DIRCE	N79	Limite commune Changy	Limite commune Hautefond	Tissu ouvert	2	250
Chânes	CD71	D169	Carrefour RD31	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Chânes	CD71	D169	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Chânes	CD71	D169	Limite commune Chaintré	Limite commune Chaintré	Tissu ouvert	3	100
Changy	DIRCE	N79	Limite commune Charolles	Limite commune Champlecy	Tissu ouvert	2	250
Charnay-lès-Mâcon	APRR	A6	Limite commune Mâcon	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	1	300
Charnay-lès-Mâcon	CD71	D17	Limite commune Prissé	Rue de la Coupée	Tissu ouvert	3	100
Charnay-lès-Mâcon	CD71	D17	Route de Davayé	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	CD71	D17	Rue de la Coupée	Route de Davayé	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	CD71	D354	Rue de la Coupée	Route de Bioux	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	CD71	D54	Route de Davayé	Carrefour Marius Lacrouze	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	CD71	D579	RD 354	Rue de la Chapelle	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	CD71	D579	Rue Barthelot de Rambuteau	RD 354	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	CD71	D579	Rue de la Chapelle	Limite commune Mâcon	Rue en U	3	100
Charnay-lès-Mâcon	CD71	D89	Limite commune Mâcon	Limite commune Davayé	Tissu ouvert	3	100
Charnay-lès-Mâcon	DIRCE	N79	Limite commune Davayé	Mâcon - Loché - TGV (N79)	Tissu ouvert	2	250

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernés par le classement sonore

Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Charnay-lès-Mâcon	Voie communale	AVENUE DE LA GENDARMERIE	D579	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	Voie communale	CHEMIN DE BALME	Limite commune Mâcon	Rue des Grands Crus	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	Voie communale	RUE AMBROISE PARÉ	Rue de la Grange Saint-Pierre	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	Voie communale	RUE BARTHELOT DE RAMBUTEAU	Rue des Petits Champs	RD 579	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	Voie communale	RUE DE LA CHAPELLE	Rue de la Grange Saint-Pierre	Grande rue de la Coupée	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	Voie communale	RUE DE LA GRANGE SAINT-PIERRE	Rue de la Chapelle	Rue Ambroise Paré	Tissu ouvert	4	30
Charnay-lès-Mâcon	Voie communale	RUE DES PETITS CHAMPS	Rue Barthélot de Rambuteau	Rue Ambroise Paré	Tissu ouvert	4	30
Charolles	DIRCE	N79	Echangeur D17	Rue du Bois Mottin	Tissu ouvert	2	250
Charolles	DIRCE	N79	Echangeur D17	Limite commune Changy	Tissu ouvert	2	250
Charolles	DIRCE	N79	Limite commune Vendenesse-les-Champs	Echangeur D17	Tissu ouvert	2	250
Charolles	DIRCE	N79	Rue du Bois Mottin	Echangeur D17	Tissu ouvert	2	250
Charrecey	CD71	D978	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Charrecey	CD71	D978	Entrée agglomération	Limite commune Saint-Léger-sur-Dheune	Tissu ouvert	3	100
Charrecey	CD71	D978	Limite commune Mercurey	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Châtenoy-en-Bresse	CD71	D673	Limite commune Saint-Marcel	Limite commune Alleriot	Tissu ouvert	3	100
Châtenoy-le-Royal	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Châtenoy-le-Royal	APRR	A6	Bretelle Châlon Nord	Bretelle Châlon Nord	Tissu ouvert	3	100
Châtenoy-le-Royal	APRR	A6	Châlon Nord (Limite commune Champagnat)	Limite commune Lux	Tissu ouvert	1	300
Châtenoy-le-Royal	CD71	D68	Carrefour RD 978	RPT de la Garenne	Tissu ouvert	4	30
Châtenoy-le-Royal	CD71	D68	RPT de la Garenne	Carrefour RD 69	Tissu ouvert	4	30
Châtenoy-le-Royal	CD71	D69	Limite commune Saint-Rémy	Limite commune Givry	Tissu ouvert	3	100
Châtenoy-le-Royal	CD71	D978	Rue du Bourg	Limite commune Mellecey	Tissu ouvert	4	30
Châtenoy-le-Royal	CD71	D978	Rue du Pont de Pierre	Carrefour RD304	Tissu ouvert	4	30
Châtenoy-le-Royal	Voie communale	AVENUE FRANCHET D'ESPERANCE	Limite commune Chalon	Rue du Pont de Pierre	Tissu ouvert	3	100
Châtenoy-le-Royal	Voie communale	RUE DU PONT DE PIERRE	Limite commune Chalon	Avenue Maréchal Franchet d'Esperance	Tissu ouvert	4	30
Chaudenay	APRR	A6	Limite commune Demigny	Limite commune Demigny	Tissu ouvert	1	300
Ciel	CD71	D673	Carrefour RD970	Limite commune Sermesse	Tissu ouvert	3	100
Ciel	CD71	D673	Limite commune Saint-Maurice-en-Rivière	Carrefour RD970	Tissu ouvert	3	100
Ciry-le-Noble	DIRCE	N70	Limite commune Saint-Vallier	Limite commune Gênelard	Tissu ouvert	2	250
Clermain	DIRCE	N79	Limite commune Mazille	Limite commune Brandon	Tissu ouvert	2	250
Cluny	CD71	D980	Carrefour RD465	Carrefour RD 981	Tissu ouvert	4	30
Cluny	CD71	D980	Entrée agglomération	Carrefour RD465	Tissu ouvert	4	30
Cluny	CD71	D980	Limite commune Jalogny	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Cluny	CD71	D980	Limite commune Sainte-Cécile	Limite commune Jalogny	Tissu ouvert	3	100
Clux-Villeneuve	CD71	D673	Carrefour RD973	Rue de l'école	Tissu ouvert	3	100
Clux-Villeneuve	CD71	D673	Limite commune Navilly	Carrefour RD 973	Tissu ouvert	3	100
Clux-Villeneuve	CD71	D673	Rue de l'école	Limite commune Pourlans	Tissu ouvert	3	100
Clux-Villeneuve	CD71	D973A	Carrefour RD673	Limite département de Côte d'Or	Tissu ouvert	3	100
Condal	APRR	A39	Limite commune Dommartin-lès-Cuis	Limite département de l'Ain	Tissu ouvert	1	300
Cordesse	CD71	D681	Carrefour RD 4	Limite commune Igornay	Tissu ouvert	3	100
Cordesse	CD71	D681	Limite commune Dracy-Saint-Loup	Carrefour RD 4	Tissu ouvert	3	100
Crêches-sur-Saône	APRR	A6	Limite commune Chaintré	Limite commune La Chapelle-de-Genay	Tissu ouvert	1	300
Crêches-sur-Saône	CD71	D31	Carrefour RD 906	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Crêches-sur-Saône	CD71	D31	Entrée agglomération	Limite département de l'Ain	Tissu ouvert	3	100
Crêches-sur-Saône	CD71	D89	Carrefour RD31	Limite commune Chaintré	Tissu ouvert	4	30
Crêches-sur-Saône	CD71	D906	Carrefour RD31	Rue du Stade	Tissu ouvert	3	100
Crêches-sur-Saône	CD71	D906	Limite commune Chaintré	Rue de la Brancionne	Tissu ouvert	2	250
Crêches-sur-Saône	CD71	D906	Rue de la Brancionne	Carrefour RD31	Tissu ouvert	3	100
Crêches-sur-Saône	CD71	D906	Rue du Stade	Limite commune La Chapelle-de-Genay	Tissu ouvert	3	100
Cuiseaux	APRR	A39	Limite commune Le Miroir	Limite commune Domartin-lès-Cuis	Tissu ouvert	1	300
Cuiseaux	CD71	D1083	Carrefour RD972	Limite commune Champagnat	Tissu ouvert	3	100
Cuiseaux	CD71	D1083	Limite département du Jura	Carrefour RD972	Tissu ouvert	3	100
Cuisery	CD71	D975	Carrefour RD933	Limite commune Brienne	Tissu ouvert	4	30
Cuisery	CD71	D975	Entrée agglomération	Carrefour RD933	Tissu ouvert	4	30
Cuisery	CD71	D975	Limite commune Abergement-de-Cuis	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Damerey	CD71	D673	Carrefour RD139	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Damerey	CD71	D673	Entrée agglomération	Carrefour RD139	Tissu ouvert	4	30
Damerey	CD71	D673	Entrée agglomération	Limite commune Saint-Maurice-en-Rivière	Tissu ouvert	3	100
Damerey	CD71	D673	Limite commune Bey	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Davayé	CD71	D89	Limite commune Charnay-lès-Mâcon	Limite commune Prissé	Tissu ouvert	3	100
Davayé	DIRCE	N79	Limite commune Charnay-lès-Mâcon	Limite commune Prissé	Tissu ouvert	2	250
Demigny	APRR	A6	Limite commune Chagny	Limite commune Chagny	Tissu ouvert	1	300
Demigny	APRR	A6	Limite commune Chaudenay	Limite commune Chagny	Tissu ouvert	1	300
Demigny	APRR	A6	Limite département de Côte-d'Or	Limite commune Chaudenay	Tissu ouvert	1	300
Digoin	CD71	D979	Carrefour chemin des Blattiers	Limite commune Vitry-en-Charollais	Tissu ouvert	3	100
Digoin	CD71	D994	Carrefour chemin des Blattiers	Carrefour RD994 - Rue Victor Hugo	Tissu ouvert	4	30
Digoin	CD71	D994	Carrefour RD994 - Rue Victor Hugo	Carrefour RD248	Tissu ouvert	4	30
Digoin	CD71	D994	Entrée agglomération	Carrefour RD248	Tissu ouvert	3	100
Digoin	CD71	D994	Limite commune Rigny	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Digoin	DIRCE	N79	Limite département de l'Allier	Limite commune Vitry-en-Charolais	Tissu ouvert	2	250
Digoin	Voie communale	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	Rue de la Verne	Carrefour RD979	Tissu ouvert	4	30
Digoin	Voie communale	RUE DE LA FAIENCERIE	Rue Emile Zola	Rue de la Verne	Tissu ouvert	4	30

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernés par le classement sonore

Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Digoin	Voie communale	RUE VICTOR HUGO	Carrefour RD994	Rue Emile Zola	Tissu ouvert	4	30
Dommartin-lès-Cuiseaux	APRR	A39	Aire du Poulet de Bresse	Limite commune Condal	Tissu ouvert	1	300
Dommartin-lès-Cuiseaux	APRR	A39	Limite commune Cuiseaux	Aire du Poulet de Bresse	Tissu ouvert	1	300
Dompierre-les-Ormes	DIRCE	N79	Limite commune La Chapelle-du-Mont	Limite commune Trivy	Tissu ouvert	2	250
Dracy-le-Fort	CD71	D978	Limite commune Mellecey - Rue de la	Limite commune Chatenoy-le-Roy	Tissu ouvert	3	100
Dracy-Saint-Loup	CD71	D681	Limite commune Autun	Limite commune Cury	Tissu ouvert	3	100
Ecuisses	DIRCE	N80	Limite commune Marcilly-les-Buxy	Limite commune Marcilly-les-Buxy	Tissu ouvert	2	250
Ecuisses	DIRCE	N80	Limite commune Marcilly-les-Buxy	Limite commune Saint-Laurent-d'A	Tissu ouvert	2	250
Ecuisses	DIRCE	N80	Limite commune Saint-Laurent-d'And	Limite commune Montchanin	Tissu ouvert	2	250
Epervans	CD71	D978	Entrée agglomération	Limite commune Ouroux-sur-Saône	Tissu ouvert	3	100
Epervans	CD71	D978	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Epervans	CD71	D978	Limite commune Saint-Marcel	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Epervans	CD71	D978B	Limite commune Saint-Marcel	Limite commune Saint-Marcel	Tissu ouvert	3	100
Farges-lès-Chalon	CD71	D906	Carrefour RD155	Limite commune La Loyère	Tissu ouvert	3	100
Farges-lès-Chalon	CD71	D906	Limite commune Fontaines	Carrefour RD155	Tissu ouvert	3	100
Farges-lès-Mâcon	APRR	A6	Limite commune Le Villars	Limite commune Uchizy	Tissu ouvert	1	300
Farges-lès-Mâcon	CD71	D906	Limite commune Le Villars	Limite commune Uchizy	Tissu ouvert	3	100
Flacey-en-Bresse	APRR	A39	Limite commune Le Miroir	Limite commune Sagy	Tissu ouvert	1	300
Flacey-en-Bresse	APRR	A39	Limite commune Sagy	Limite commune Savigny-en-Rever	Tissu ouvert	1	300
Fleurville	APRR	A6	Limite commune Viré	Limite commune Viré	Tissu ouvert	1	300
Fleurville	CD71	D906	Carrefour RD915	Limite commune Saint-Albain	Tissu ouvert	3	100
Fleurville	CD71	D906	Carrefour RD933A	Carrefour RD915	Tissu ouvert	3	100
Fleurville	CD71	D906	Limite commune Montbellet	Carrefour RD933A	Tissu ouvert	3	100
Fontaines	APRR	A6	Limite commune Chagny	Limite commune La Loyère	Tissu ouvert	1	300
Fontaines	CD71	D906	Limite commune Rully	Limite commune La Loyère	Tissu ouvert	3	100
Fragnes	APRR	A6	Limite commune La Loyère	Limite commune La Loyère	Tissu ouvert	1	300
Fragnes	CD71	D19	RD 337	Limite commune Chalon & Champ	Tissu ouvert	4	30
Frontenaud	APRR	A39	Echangeur Le Miroir	Limite commune Le Miroir	Tissu ouvert	1	300
Frontenaud	APRR	A39	Limite commune Le Miroir	Echangeur Le Miroir	Tissu ouvert	1	300
Génelard	DIRCE	N70	Intersection D985	Limite commune Ciry-le-Noble	Tissu ouvert	2	250
Génelard	DIRCE	N70	Limite commune Palinges	Intersection D985	Tissu ouvert	2	250
Génelard	Voie communale	ROUTE DE PERRECY	Rue de la Gare	Echangeur RN70	Tissu ouvert	4	30
Givry	CD71	D69	Carrefour Boulevard de Verdun	Entrée Agglo Givry	Tissu ouvert	4	30
Givry	CD71	D69	Sortie Agglo Givry	Limite commune Châtenoy-le-Roy	Tissu ouvert	3	100
Givry	CD71	D981	Carrefour Boulevard de Verdun	Carrefour RD170	Tissu ouvert	4	30
Givry	CD71	D981	Carrefour RD170	Sortie agglo Givry	Tissu ouvert	3	100
Givry	CD71	D981	Carrefour RD69	Rue du Puits Brechet	Tissu ouvert	4	30
Givry	CD71	D981	Carrefour Rue de la République	Carrefour RD69	Tissu ouvert	4	30
Givry	CD71	D981	Entrée agglo Givry	Limite commune Saint-Désert	Tissu ouvert	3	100
Givry	DIRCE	N80	Limite commune Saint-Rémy	Limite commune Granges	Tissu ouvert	2	250
Granges	CD71	D977	Limite commune La Charmée	Limite commune Buxy	Tissu ouvert	4	30
Granges	DIRCE	N80	Limite commune Saint-Désert	Limite commune Givry	Tissu ouvert	2	250
Gueugnon	CD71	D60	Carrefour RD25	Carrefour rue Pasteur	Tissu ouvert	4	30
Gueugnon	CD71	D994	Carrefour RD25	Limite commune Rigny-sur-Arroux	Tissu ouvert	3	100
Gueugnon	CD71	D994	Carrefour RD60	Carrefour RD25	Tissu ouvert	4	30
Gueugnon	CD71	D994	Entrée agglomération	Carrefour RD60	Tissu ouvert	4	30
Gueugnon	CD71	D994	Limite commune Vendenesse-sur-Arr	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Hautefond	DIRCE	N79	Limite commune Champlecly	Limite commune Volesvres	Tissu ouvert	2	250
Ignoray	CD71	D681	Limite commune Cordesse	Limite département de Côte d'Or	Tissu ouvert	3	100
Iguerande	CD71	D982	Entrée agglomération	Limite département de la Loire	Tissu ouvert	4	30
Iguerande	CD71	D982	Limite commune Saint-Martin-du-Lac	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Jalogny	CD71	D980	Limite commune Cluny	Limite commune Cluny	Tissu ouvert	3	100
Joudes	CD71	D1083	Limite commune Champagnat	Limite département du Jura	Tissu ouvert	3	100
Jugy	APRR	A6	Limite commune Sennecey-le-Grand	Limite commune Boyer	Tissu ouvert	1	300
Jugy	CD71	D906	Limite commune Sennecey-le-Grand	Limite commune Boyer	Tissu ouvert	3	100
La Chapelle-de-Guincha	APRR	A6	Limite commune Crêches-sur-Saône	Limite commune Saint-Symphorien	Tissu ouvert	1	300
La Chapelle-de-Guincha	CD71	D906	Limite commune Crêches-sur-Saône	Rue Jean Thorin	Tissu ouvert	3	100
La Chapelle-de-Guincha	CD71	D906	Rue des Moreles	Limite commune Saint-Symphorie	Tissu ouvert	3	100
La Chapelle-de-Guincha	CD71	D906	Rue Jean Thorin	Rue des Moreles	Tissu ouvert	3	100
La Chapelle-du-Mont-d	DIRCE	N79	Limite commune Brandon	Limite commune Dompierre-les-Or	Tissu ouvert	2	250
La Charmée	CD71	D977	Limite commune Saint-Rémy	Limite commune Granges	Tissu ouvert	3	100
La Loyère	APRR	A6	Limite commune Fragnes	Limite commune Fragnes	Tissu ouvert	1	300
La Loyère	APRR	A6	Limite commune Fragnes	Limite commune Champforgeuil	Tissu ouvert	1	300
La Loyère	CD71	D906	Giratoire RD906 - Rue de Paris	Limite commune Farges-lès-Chalon	Tissu ouvert	3	100
La Roche-Vineuse	DIRCE	N79	Limite commune Prissé	Limite commune Milly-Lamartine	Tissu ouvert	2	250
La Salle	APRR	A6	Limite commune Saint-Albain	Limite commune Senozan	Tissu ouvert	1	300
La Salle	CD71	D906	Entrée agglomération	Limite commune Senozan	Tissu ouvert	3	100
La Salle	CD71	D906	Limite commune Saint-Albain	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
L'Abergement-de-Cuise	CD71	D975	Limite commune Lacrost	Limite commune Cuisery	Tissu ouvert	3	100
L'Abergement-Sainte-C	CD71	D678	Limite commune Saint-Christophe	Limite commune Lessard-en-Bresse	Tissu ouvert	3	100
Lacrost	CD71	D975	Carrefour RD37	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Lacrost	CD71	D975	Entrée agglomération	Carrefour RD37	Tissu ouvert	4	30

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernés par le classement sonore

Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Lacrost	CD71	D975	Entrée agglomération	Limite commune Abergement-de-	Tissu ouvert	3	100
Lacrost	CD71	D975	Limite commune Tournus	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Laives	APRR	A6	Limite commune Laives	Limite commune Beaumont-sur-G	Tissu ouvert	1	300
Le Breuil	CD71	D984	Rond Point D1	Avenue de Montvalin	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	CD71	D138	RD 43	Rue des Pyrénées	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	CD71	D984	Avenue de Montvalin	Limite commune le Breuil	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	CD71	D984	Avenue du Stade Jean Garnier	Rue Maréchal Joffre	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	CD71	D984	Carrefour du Huit Mai	Limite commune Torcy	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	CD71	D984	Rond-Point (Harfleur)	Rue Maréchal Foch	Tissu ouvert	3	100
Le Creusot	CD71	D984	Route de Montcenis	Avenue du Stade Jean Garnier	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	CD71	D984	Rue de Pologne	Rond-Point (Harfleur)	Tissu ouvert	3	100
Le Creusot	CD71	D984	Rue Maréchal Joffre	Boulevard de la Mouillelongue	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	AVENUE DE LA PAIX	Rue du Président Wilson	Rond point D28 - D984	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	AVENUE DE L'EUROPE	Place Bozu	Avenue Francois Mitterand	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	AVENUE DE VERDUN	Place Charles de Gaulle	Rue Maréchal Foch	Tissu ouvert	3	100
Le Creusot	Voie communale	AVENUE DE VERDUN	Rue Chanzy	Rue Maréchal Foch	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	AVENUE FRANCOIS MITTERAN	Espace François Mitterand	Place Charles de Gaulle	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE DE CHANZY	Rue de Pologne	Rue du Président Wilson	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE DE POLOGNE	Rue des Abattoirs	Rue Chanzy	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE DES MARTHYRS DE LA LIB	Place Charles de Gaulle	Route de St Sernin	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE DU MARÉCHAL JOFFRE	Rue de Yougoslavie	Rue Edith Cavell	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE DU PRÉSIDENT WILSON	Rue Edith Cavell	Avenue de Verdun	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE DU Puits MOINEAUX	Rue Marcel Sembat	Rue des Moineaux	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE EDITH CAVELL	Rue Jean-Baptiste Dumay	Rue Marcel Sembat	Tissu ouvert	3	100
Le Creusot	Voie communale	RUE EDITH CAVELL	Rue Maréchal Joffre	Rue Jean-Baptiste Dumay	Rue en U	3	100
Le Creusot	Voie communale	RUE GUYNEMER	Rue Marceau	Rue Maréchal Foch	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE MARCEAU	Avenue de Verdun	Avenue de la République	Rue en U	3	100
Le Creusot	Voie communale	RUE MARCEL SEMBAT	Rue Edith Cavell	Rue Jean Jaurès	Tissu ouvert	3	100
Le Creusot	Voie communale	RUE MARÉCHAL FOCH	Avenue de Verdun	Rue du 4 Septembre	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE MARÉCHAL FOCH	Rue des Martyrs de la Libération	Rue Guynemer	Tissu ouvert	4	30
Le Creusot	Voie communale	RUE MARÉCHAL FOCH	Rue du 4 Septembre	Rue des Martyrs de la Libération	Rue en U	3	100
Le Creusot	Voie communale	RUE MARÉCHAL FOCH	Rue Guynemer	Avenue de Montvalin	Tissu ouvert	4	30
Le Miroir	APRR	A39	Limite commune Frontenaud	Limite commune Cuiseaux	Tissu ouvert	1	300
Le Miroir	APRR	A39	Limite commune Frontenaud	Limite commune Flacey-en-Bresse	Tissu ouvert	1	300
Le Villars	APRR	A6	Limite commune Tournus	Limite commune Farges-lès-Mâcon	Tissu ouvert	1	300
Le Villars	CD71	D906	Limite commune Tournus	Limite commune Farges-lès-Mâcon	Tissu ouvert	3	100
Lessard-en-Bresse	CD71	D678	Carrefour RD162	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Lessard-en-Bresse	CD71	D678	Entrée agglomération	Limite commune Thurey	Tissu ouvert	3	100
Lessard-en-Bresse	CD71	D678	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Lessard-en-Bresse	CD71	D678	Limite commune Abergement-Sainte-	Carrefour RD162	Tissu ouvert	3	100
Louhans	CD71	D678	Carrefour RD160	Rond-point Marcel Guinot	Tissu ouvert	4	30
Louhans	CD71	D678	Limite commune Branges	Carrefour RD160	Tissu ouvert	4	30
Louhans	CD71	D996	Avenue Fernand Point	Limite commune Bruailles	Tissu ouvert	4	30
Louhans	CD71	D996	Rue des Cordeliers	Avenue Fernand Point	Tissu ouvert	4	30
Louhans	CD71	D996	Rue du Capitaine Vic	Rue des Cordeliers	Tissu ouvert	4	30
Louhans	Voie communale	PLACE ARISTIDE BRIAND	Rond-point de la 1ère armée	Rue des Bordes	Tissu ouvert	4	30
Louhans	Voie communale	RUE DES BORDES	Rue Ferdinand Bourgeois	Rue du Capitaine Vic	Tissu ouvert	4	30
Louhans	Voie communale	RUE DES DODANES	Rue Lucien Guillemaut	Rue Edouard Guiguot	Rue en U	3	100
Louhans	Voie communale	RUE EDGAR GUIGOT	Rue Ferdinand Bourgeois	Grande rue	Tissu ouvert	4	30
Louhans	Voie communale	RUE LUCIEN GUILLEMAUT	Rond-point Marcel Guinot	Rond-point de la 1ère armée	Rue en U	3	100
Lux	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Lux	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Lux	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Lux	APRR	A6	Limite commune Saint-Rémy	Châlon Sud (Limite commune Sevre	Tissu ouvert	1	300
Lux	CD71	D673	Limite commune Saint-Rémy	Limite commune Saint-Marcel	Tissu ouvert	2	250
Lux	CD71	D906	Limite commune Saint-Rémy	Limite commune Sevrey	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	APRR	A40	Limite commune Sancé	Bif A6/A40	Tissu ouvert	2	250
Mâcon	APRR	A406	Echangeur RD 169	Mâcon - Loché -TGV (N79)	Tissu ouvert	2	250
Mâcon	APRR	A406	Limite commune Varennes-les-Mâcon	Giratoire RD 906	Tissu ouvert	2	250
Mâcon	APRR	A406	Limite commune Varennes-les-Mâcon	Echangeur RD 169	Tissu ouvert	2	250
Mâcon	APRR	A6	Bif A6/A40	Mâcon Nord	Tissu ouvert	1	300
Mâcon	APRR	A6	Bif A6/A40	Limite commune Sancé	Tissu ouvert	1	300
Mâcon	APRR	A6	Limite commune Charnay-lès-Mâcon	Mâcon Sud	Tissu ouvert	1	300
Mâcon	APRR	A6	Limite commune Saint-Martin-Belle-R	Mâcon Nord	Tissu ouvert	1	300
Mâcon	APRR	A6	Limite commune Sancé	Limite commune Charnay-lès-Mâc	Tissu ouvert	1	300
Mâcon	APRR	A6	Mâcon Sud	Limite commune Varennes-lès-Mâ	Tissu ouvert	1	300
Mâcon	APRR	BRETELLE A6 ET D169	A6	D169	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	APRR	BRETELLE A6 ET D205	A6 (Mâcon Nord)	D205	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D103	Chemin Fontaine Petouzan	Limite commune SANCE	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D103	Pont A6	Rue Terre Chambart	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D103	Rue de la Fontaine Moreau	Chemin Fontaine Petouzan	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D103	Rue du Chemin Neuf	Rue de la Fontaine Moreau	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D103	Rue du Gd Four	Rue Louise MICHEL	Tissu ouvert	4	30

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernés par le classement sonore

Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Mâcon	CD71	D103	Rue du Gd Four	Rue de NORMANDIE	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D103	Rue du VALLON	Rue de NORMANDIE	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D103	Rue Louise MICHEL	Avenue des SAUGERAIES	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D103	Rue Terre Chambart	Rue du Chemin Neuf	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D1079	Quai LAMARTINE	Limite de commune St LAURENT	Tissu ouvert	2	250
Mâcon	CD71	D169	Echangeur RN 79	Giratoire RD 169	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D169	Limite commune Varennes-lès-Mâcon	Echangeur RN 79	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D169	Limite commune Vinzelles	Limite commune Varennes-lès-Mâcon	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D169	Route de LYON	Rue Frédéric MISTRAL	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D169D	Route de JULIENAS	Rue Olivier DE SERRES	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D169D	Rue Olivier DE SERRES	Rue PILLET	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D17	Place St CLEMENT	Carrefour de la 1ère Armée	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D17	Rue Pierre et Marie CURIE	Limite commune de CHARNAY	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D17	Rue PILLET	Place St CLEMENT	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D17	Rue PILLET	Rue Pierre et Marie CURIE	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D54N	Place Gérard GENEVES	Quai LAMARTINE	Rue en U	3	100
Mâcon	CD71	D54N	Rue de l'EUROPE	Place St CLEMENT	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D54S	Carrefour D17	Carrefour D906	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D579	Limite commune Charney-lès-Mâcon	Bd de la Liberté	Rue en U	3	100
Mâcon	CD71	D672	Carrefour RD205	Echangeur RD906	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D82	Bd des neuf Clefs	Rue Jules REVILLON	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D82	Bd ROCCA	Avenue du Val Fleuri	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	CD71	D82	Bd ROCCA	Boulevard des 9 clefs	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D82	Limite commune HURIGNY	Route de la Grisière	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D82	Route de la Grisière	Rue Jules REVILLON	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	CD71	D82	Rue du Onze Novembre 1918	Avenue du Val Fleuri	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	CD71	D82	Rue du Onze Novembre 1918	Rue PERRIER	Rue en U	3	100
Mâcon	CD71	D82E	Bd Henri DUNANT	Carrefour de SAONE	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D82E	Cours MOREAU	Rue de la Libération	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D82E	Place GARDON	Bd Henri DUNANT	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D82E	Place GARDON	Rue des Epinoches	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	CD71	D82E	Rue de l'HERITAN	Rue de la Libération	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D879	Quai des Marans	Limite département de l'Ain	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	CD71	D89	Limite commune Vinzelles	Limite commune Charnay-lès-Mâcon	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Bd Henri DUNANT	Carrefour de SAONE	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Bd Henri DUNANT	Rue du 28 Juin 1944	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Carrefour D54S - Av Edouard Herriot	Rue des frères Lumières	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Carrefour D54S - Rte de Lyon	Carrefour de la 1ère Armée	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Carrefour de l'EUROPE	Rue GAMBETTA	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Carrefour de l'EUROPE	Carrefour de la 1ère Armée	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Carrefour des Marseillais	Carrefour de SAONE	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Carrefour des Marseillais	Limite de commune de SANCE	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Limite commune SANCE	Limite commune St MARTIN	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Limite commune Varennes-lès-Mâcon	Carrefour POMPIDOU	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Pont de St LAURENT	Place Poissonière	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Pont de St LAURENT	Rue du 28 Juin 1944	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Rue des frères Lumières	Carrefour POMPIDOU	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	CD71	D906	Rue GAMBETTA	Place Poissonière	Tissu ouvert	3	100
Mâcon	Voie communale	AVENUE DE LA GARE	Rue Victor Hugo	Gare	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	AVENUE DES GAISES	Rond point de NEUSTADT	Rue de FLACE	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	Voie communale	AVENUE MARECHAL JUIN	Boulevard Henri DUNANT	Rue du VALLON	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	AVENUE MARECHAL JUIN	Rue du Corps Expéditionnaire	Carrefour des Marseillais	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	AVENUE MARECHAL JUIN	Rue du Corps Expéditionnaire	Rue B. ALBRECHT	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	AVENUE PIERRE DENAVE	Avenue CURIE	Limite commune CHARNAY	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	AVENUE PIERRE ET MARIE CURIE	Route de Bioux	Boulevard de la Liberté	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	AVENUE RENE CASSIN	Allée René CASSIN	Rue du Gd Four	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	AVENUE RENE CASSIN	Limite commune Sancé	Allée René CASSIN	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	AVENUE RENE CASSIN	Rond point de NEUSTADT	Rue du Gd Four	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	BOULEVARD DE LA LIBERTE	Rue des Charmilles	Rue RAMBUTEAU	Rue en U	3	100
Mâcon	Voie communale	BOULEVARD DE LA LIBERTE	Rue des Charmilles	AVENUE CURIE	Rue en U	3	100
Mâcon	Voie communale	BOULEVARD DES NEUF CLEFS	Rue de l'HERITAN	Rue Claude BERNARD	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	BOULEVARD DES NEUF CLEFS	Rue des Neufs Clefs	Rue Claude BERNARD	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	BOULEVARD DES NEUF CLEFS	Rue des Neufs Clefs	Rue RAMBUTEAU	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	BOULEVARD DES PERRIERES	Boulevard Henri DUNANT	Rue de FLACE	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	BOULEVARD VICTOR SCHOELCHER	RUE CLAUDE BERNARD	RPT DE NEUSTADT	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	CHEMIN DE BALME	Carrefour D89	Limite commune Charnay-lès-Mâcon	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	PLACE DE LA BARRE (SUD)	Rue Victor HUGO	Rue Mathieu	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	Voie communale	RUE BIGONNET	RUE GAMBETTA	Place St CLEMENT	Rue en U	3	100
Mâcon	Voie communale	RUE BON-RENCONTRE	Rue RAMBUTEAU	Rue LACRETELLE	Rue en U	3	100
Mâcon	Voie communale	RUE CLAUDE BERNARD	Boulevard des 9 Cles	Boulevard Victor Schloelcher	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	Voie communale	RUE CLAUDE BERNARD	Boulevard Victor Schloelcher	Rue Ambroise Paré	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DE FLACE	Boulevard des neuf Clefs	Avenue des Gaises	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DE FLACE	BOULEVARD ROCCA	AVENUE DES GAISES	Tissu ouvert	4	30

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernés par le classement sonore

Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Mâcon	Voie communale	RUE DE FLACE	BOULEVARD ROCCA	BOULEVARD DES PERRIERES	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DE FLACE	Place GARDON	Rue des EPINOCHES	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DE FLACE	RUE DES EPINOCHES	BOULEVARD DES PERRIERES	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DE L' EUROPE	Carrefour de l'Europe	RD 54N	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DE L' EUROPE	Carrefour de l'Europe	Rue de la République	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DE LA PAIX	Cours MOREAU	Rue de la Préfecture	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	Voie communale	RUE DES EPINOCHES	Rue de FLACE	Cours MOREAU	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DES FRERES LUMIERE	Route de LYON	Rue de la GROSNE	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DU 8 MAI 1945	Rue de la Préfecture	Rue de la Libération	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	Voie communale	RUE DU VALLON	Avenue du Maréchal Juin	Rue de SANCE	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DU VALLON	Rue de SANCE	Rondpoint de NEUSTADT	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE DU VINGT-HUIT JUIN 194	Quai Jean JAURES	Rue St ANTOINE	Rue en U	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE GABRIEL JEANTON	Rue Gambetta	Rue La Cretelle	Rue en U	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE GAMBETTA	Rue de Lyon	Rue Gabriel JEANTON	Rue en U	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE GAMBETTA	Rue Gabriel JEANTON	Rue Victor Hugo	Rue en U	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE GUSTAVENUE EIFFEL	Route de LYON	Rue LAVOISIER	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE LACRETELLE	Rue Bon-rencontre	Rue Victor HUGO	Rue en U	3	100
Mâcon	Voie communale	RUE LACRETELLE	Rue MATHIEU	Rue Victor HUGO	Rue en U	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE LACRETELLE	Rue MATHIEU	Rue Gabriel JEANTON	Rue en U	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE MARCEL PAUL	Rue de la République	Quai des Marans	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE MATHIEU	Rue de la Libération	Place de la Barre	Rue en U	3	100
Mâcon	Voie communale	RUE MATHIEU	Rue LACRETELLE	Rue Georges LECOMTE	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	Voie communale	RUE PHILIBERT LAGUICHE	Quai Lamartine	Rue Sigorgne	Rue en U	3	100
Mâcon	Voie communale	RUE PILLET	Route de Bioux	Rue des Trappistines	Tissu ouvert	5	10
Mâcon	Voie communale	RUE PILLET	Rue Frédéric MISTRAL	Rue des Trappistines	Tissu ouvert	4	30
Mâcon	Voie communale	RUE RAMBUTEAU	Rue St LOUIS	Boulevard des neufs Cles	Rue en U	3	100
Mâcon	Voie communale	RUE VICTOR HUGO	Rue GAMBETTA	Rue LACRETELLE	Rue en U	3	100
Mâcon	Voie communale	RUE VICTOR HUGO	Rue Paul GATAUD	Rue LACRETELLE	Rue en U	3	100
Marcigny	CD71	D982	Echangeur RD 989	Limite commune Saint-Martin-du-Lac	Tissu ouvert	3	100
Marcigny	CD71	D982B	Limite commune Saint-Martin-du-Lac	Giratoire RD 989	Tissu ouvert	4	30
Marcilly-lès-Buxy	DIRCE	N80	Limite commune Ecuisses	Limite commune Villeneuve-en-Mont	Tissu ouvert	2	250
Marcilly-lès-Buxy	DIRCE	N80	Limite commune Ecuisses	Limite commune Ecuisses	Tissu ouvert	2	250
Marcilly-lès-Buxy	DIRCE	N80	Limite commune Villeneuve-en-Mont	Limite commune Sainte-Hélène	Tissu ouvert	2	250
Marmagne	CD71	D680	Entrée agglomération	Carrefour RD61	Tissu ouvert	4	30
Marmagne	CD71	D680	Limite commune Montcenis	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Mazille	DIRCE	N79	Limite commune Sainte-Cécile	Limite commune Clermain	Tissu ouvert	2	250
Mellecey	CD71	D978	Carrefour RD981	Limite commune Mercurey	Tissu ouvert	3	100
Mellecey	CD71	D978	Carrefour RD981	Limite commune Dracy - Rue de la	Tissu ouvert	3	100
Mercurey	CD71	D978	Entrée agglomération	Limite commune Charrecey	Tissu ouvert	3	100
Mercurey	CD71	D978	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Mercurey	CD71	D978	Limite commune Mellecey	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Milly-Lamartine	DIRCE	N79	Limite commune La Roche-Vineuse	Limite commune Sologny	Tissu ouvert	2	250
Montbellet	APRR	A6	Limite commune Uchizy	Limite commune Viré	Tissu ouvert	1	300
Montbellet	CD71	D906	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Montbellet	CD71	D906	Entrée agglomération	Limite commune Fleurville	Tissu ouvert	3	100
Montbellet	CD71	D906	Limite commune Uchizy	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Montbellet	CD71	D933A	Carrefour RD906	Limite département de l'Ain	Tissu ouvert	3	100
Montceau-les-Mines	CD71	D119	Echangeur N70	Limite commune Sanvignes-les-Mi	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	CD71	D119	Quai du Nouveau Port	Echangeur N70	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	CD71	D357	Rue de la Coudraie	Rue de la Grande Sorme	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	DIRCE	N70	Limite commune Blanzay	Limite commune Saint-Vallier	Tissu ouvert	2	250
Montceau-les-Mines	Voie communale	AVENUE DES ALOUETTES	ACCES RCEA	BD DE LATTRE DE TASSIGNY	Tissu ouvert	3	100
Montceau-les-Mines	Voie communale	AVENUE DES ALOUETTES	Rond point D57 - D357	Accès RCEA	Tissu ouvert	3	100
Montceau-les-Mines	Voie communale	AVENUE MARÉCHAL LECLERC	Limite commune Blanzay	Avenue des Alouettes	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	AVENUE ROGER SALENGRO	Rue des Oiseaux	Rue de Charolles	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	BOULEVARD DE LATTRE DE TA	Rue du Champ du Moulin	Limite commune Blanzay	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	BOULEVARD DE LATTRE DE TA	Rue Jules Guesde	Rue du Champ du Moulin	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	BOULEVARD HENRI DUNANT	Rue Jean Didier	Limite commune Saint-Vallier	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	QUAI DE MOULINS	D119 - D974	Quai Jules Chagot	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	QUAI JULES CHAGOT	Quai de Moulins	Quai Louise Cécile	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	QUAI JULES CHAGOT	Rue Louise Cécile	Avenue des Alouettes	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE BARBES	Rue de la Ferme	Rue Beaubernard	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE DE CHAROLLES	Rue Jean Didier	Quai Gauthey	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE DE CLUNY	Rue du Bel Air	Rue du Champ du Moulin	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE DE LA LOGE	Limite commune Blanzay	Boulevard du Plessis	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE DES OISEAUX	Rue Jean Jaurès	Rue de la Ferme	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE DU BEL AIR	Boulevard Maréchal de Lattre de Tass	Rue de Cluny	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE DU CHAMP DU MOULIN	Boulevard du Plessis	Boulevard Maréchal de Lattre de T	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE DU CHAMP DU MOULIN	Boulevard Maréchal de Lattre de Tass	Rue de Cluny	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE JEAN BOUVERI	Rue de Cluny	Rue des Oiseaux	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE JEAN DIDIER	Rue de Charolles	Boulevard Henri Dunant	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE JEAN LONGUET	Rue de Cluny	Rue de Saint-Vallier	Tissu ouvert	4	30
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE LOUISE CÉCILE	Quai Gauthey	Rue de la Gare	Tissu ouvert	4	30

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernés par le classement sonore

Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Montceau-les-Mines	Voie communale	RUE LOUISE CÉCILE	Rue de la Gare	Rue Jean Jaurès	Tissu ouvert	4	30
Montcenis	CD71	D680	Limite commune Torcy	Limite commune Marmagne	Tissu ouvert	3	100
Montchanin	CD71	D680	Rond-Point Jeanne Rose	Limite commune Torcy	Tissu ouvert	3	100
Montchanin	DIRCE	N70	Rond-Point Jeanne Rose	Limite commune Saint-Eusèbe	Tissu ouvert	2	250
Montchanin	DIRCE	N80	Giratoire RD680	Limite commune Ecuisses	Tissu ouvert	2	250
Montchanin	Voie communale	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Le Thiellay	Rue du Bois Bretoux	Tissu ouvert	4	30
Montchanin	Voie communale	RUE DU BOIS BRETOUX	Avenue de la République	Accès RCEA	Tissu ouvert	5	10
Monthelon	CD71	D681	Carrefour RD3	Limite commune Autun	Tissu ouvert	3	100
Moroges	DIRCE	N80	Limite commune Sainte-Hélène	Limite commune Saint-Désert	Tissu ouvert	2	250
Navilly	CD71	D673	Carrefour RD 996	Limite commune Clux-Villeneuve	Tissu ouvert	3	100
Navilly	CD71	D673	Entrée agglomération	Carrefour RD996	Tissu ouvert	4	30
Navilly	CD71	D673	Limite commune Pontoux	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Oslon	CD71	D678	Entrée agglomération	Limite commune Saint-Marcel	Tissu ouvert	4	30
Oslon	CD71	D678	Limite commune Saint-Christophe	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Ouroux-sur-Saône	CD71	D978	Carrefour RD 933	Limite commune Saint-Germain-du	Tissu ouvert	3	100
Ouroux-sur-Saône	CD71	D978	Limite commune Epervans	Carrefour RD933	Tissu ouvert	4	30
Palinges	DIRCE	N70	Limite commune Saint-Vincent-Bragm	Limite commune Gélénard	Tissu ouvert	2	250
Paray-le-Monial	DIRCE	N79	Carrefour RD352	Limite commune Saint-Léger-les-P	Tissu ouvert	2	250
Paray-le-Monial	DIRCE	N79	Limite commune Vitry-en-Charollais	Carrefour RD352	Tissu ouvert	2	250
Paray-le-Monial	Voie communale	RUE DES 2 PONTS	Rue du dispensaire	Boulevard du Dauphin Louis	Tissu ouvert	4	30
Plottes	CD71	D56	Entrée agglomération	Trémont	Tissu ouvert	3	100
Plottes	CD71	D56	Limite commune Tournus	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Pontoux	CD71	D673	Limite commune Sermesse	Limite commune Navilly	Tissu ouvert	3	100
Pourlans	CD71	D673	Limite commune Clux-Villeneuve	Limite département du Jura	Tissu ouvert	3	100
Prissé	CD71	D17	Carrefour RD17E	Carrefour RD194	Tissu ouvert	3	100
Prissé	CD71	D17	Carrefour RD194	Limite commune Charnay-lès-Mâc	Tissu ouvert	3	100
Prissé	CD71	D17E	Echangeur RN79	Carrefour RD17	Tissu ouvert	3	100
Prissé	CD71	D89	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Prissé	CD71	D89	Entrée agglomération	Giratoire RD17	Tissu ouvert	4	30
Prissé	CD71	D89	Limite commune Davayé	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Prissé	DIRCE	N79	Limite commune La Roche-Vineuse	Limite commune Davayé	Tissu ouvert	2	250
Rigny-sur-Arroux	CD71	D994	Limite commune Gueugnon	Limite commune Digoin	Tissu ouvert	3	100
Romanèche-Thorins	APRR	A6	Limite commune Saint-Symphorien-d'	Limite département du Rhône	Tissu ouvert	1	300
Romanèche-Thorins	CD71	D906	Limite commune Saint-Symphorie	Limite département du Rhône	Tissu ouvert	3	100
Rully	CD71	D906	Limite commune Chagny	Limite commune Fontaines	Tissu ouvert	3	100
Sagy	APRR	A39	Limite commune Flacey-en-Bresse	Limite commune Flacey-en-Bresse	Tissu ouvert	1	300
Saint-Albain	APRR	A6	Limite commune Viré	Limite commune La Salle	Tissu ouvert	1	300
Saint-Albain	CD71	D906	Limite commune Fleurville	Limite commune La Salle	Tissu ouvert	3	100
Saint-Ambreuil	APRR	A6	Limite commune Varennes-le-Grand	Limite commune Beaumont-sur-Gr	Tissu ouvert	1	300
Saint-Christophe-en-Br	CD71	D678	Limite commune Oslon	Limite commune Abergement-Sain	Tissu ouvert	3	100
Saint-Cyr	CD71	D906	Limite commune Varennes-le-Grand	Limite commune Beaumont-sur-Gr	Tissu ouvert	2	250
Saint-Désert	CD71	D981	Limite commune Givry	Echangeur N80	Tissu ouvert	3	100
Saint-Désert	DIRCE	N80	Intersection D981	Limite commune Granges	Tissu ouvert	2	250
Saint-Désert	DIRCE	N80	Limite commune Moroges	Intersection D981	Tissu ouvert	2	250
Sainte-Cécile	CD71	D980	Limite commune Cluny	Echangeur RN 79	Tissu ouvert	3	100
Sainte-Cécile	DIRCE	N79	Carrefour RD980	Limite commune Mazille	Tissu ouvert	2	250
Sainte-Cécile	DIRCE	N79	Limite commune Sologny	Carrefour RD980	Tissu ouvert	2	250
Sainte-Hélène	DIRCE	N80	Limite commune Marcilly-les-Buxy	Limite commune Moroges	Tissu ouvert	2	250
Saint-Eusèbe	CD71	D601	Carrefour D102	Limite commune Torcy	Tissu ouvert	3	100
Saint-Eusèbe	CD71	D601	Limite commune Blanzay	Carrefour D102	Tissu ouvert	3	100
Saint-Eusèbe	DIRCE	N70	Limite commune Montchanin	Limite commune Blanzay	Tissu ouvert	2	250
Saint-Germain-du-Plain	CD71	D978	Limite commune Ouroux-sur-Saône	Carrefour RD 197	Tissu ouvert	4	30
Saint-Laurent-d'Andena	DIRCE	N80	Limite commune Ecuisses	Limite commune Ecuisses	Tissu ouvert	2	250
Saint-Léger-lès-Paray	DIRCE	N70	Limite commune Volesvres	Carrefour N79 / N70	Tissu ouvert	2	250
Saint-Léger-lès-Paray	DIRCE	N79	Carrefour N79 / N70	Limite commune Paray-le-Monial	Tissu ouvert	2	250
Saint-Léger-lès-Paray	DIRCE	N79	Limite commune Volesvres	Carrefour N79 / N70	Tissu ouvert	2	250
Saint-Léger-sur-Dheune	CD71	D978	Entrée agglomération	Carrefour D974 - D978	Tissu ouvert	4	30
Saint-Léger-sur-Dheune	CD71	D978	Limite commune Charrecey	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Saint-Loup-de-Varenne	APRR	A6	Limite commune Sevrey	Limite commune Varennes-le-Gran	Tissu ouvert	1	300
Saint-Loup-de-Varenne	APRR	A6	Limite commune Varennes-le-Grand	Limite commune Varennes-le-Gran	Tissu ouvert	1	300
Saint-Loup-de-Varenne	CD71	D906	Limite commune Sevrey	Limite commune Varennes-le-Gran	Tissu ouvert	3	100
Saint-Marcel	CD71	D5A	RPT DES ORLANS	Giratoire Nugues-Blum-Herriot	Tissu ouvert	2	250
Saint-Marcel	CD71	D5A	RPT DES ORLANS	RPT J.H Favre	Tissu ouvert	3	100
Saint-Marcel	CD71	D5A	RPT J.H Favre	Route de Dôle	Tissu ouvert	3	100
Saint-Marcel	CD71	D673	Carrefour RD673-RD5A	Echangeur RD978B-RD673	Tissu ouvert	2	250
Saint-Marcel	CD71	D673	Limite commune Chatenoy-en-Bresse	Carrefour RN73-RN78	Tissu ouvert	3	100
Saint-Marcel	CD71	D673	Limite commune Lux	Echangeur RD978B-RD673	Tissu ouvert	2	250
Saint-Marcel	CD71	D673	RPT DES ORLANS	RPT DES JARDINIERS	Tissu ouvert	2	250
Saint-Marcel	CD71	D678	Limite commune Oslon	RPT DES JARDINIERS	Tissu ouvert	4	30
Saint-Marcel	CD71	D978	Carrefour RD978-RD978b	Limite commune Epervans	Tissu ouvert	3	100
Saint-Marcel	CD71	D978	Route de Dôle	Rue Léon Pernot	Tissu ouvert	4	30
Saint-Marcel	CD71	D978	Rue Léon Pernot	Carrefour RD978-RD978b	Tissu ouvert	4	30

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernés par le classement sonore

Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Saint-Marcel	CD71	D978B	Limite commune Epervans	RD 978	Tissu ouvert	3	100
Saint-Marcel	CD71	D978B	RD 673	Limite commune Epervans	Tissu ouvert	3	100
Saint-Marcel	Voie communale	AVENUE DE CHALON	Limite commune Chalon	RPT DES ORLANS	Tissu ouvert	3	100
Saint-Marcel	Voie communale	ROUTE DE DOLE	RPT DES JARDINIERS	Grande rue	Tissu ouvert	4	30
Saint-Marcel	Voie communale	RUE DES CHAVANNES	Limite commune Chalon	Avenue de Châlon	Rue en U	3	100
Saint-Martin-Belle-Roch	APRR	A6	Limite commune Senozan	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	1	300
Saint-Martin-Belle-Roch	CD71	D906	Limite commune Senozan	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	3	100
Saint-Martin-du-Lac	CD71	D982	Limite commune Marcigny	Limite commune Iguerande	Tissu ouvert	3	100
Saint-Martin-du-Lac	CD71	D982B	Carrefour RD 982	Limite commune Marcigny	Tissu ouvert	4	30
Saint-Maurice-en-Rivière	CD71	D673	Limite commune Damerey	Limite commune Ciel	Tissu ouvert	3	100
Saint-Rémy	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Saint-Rémy	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Saint-Rémy	APRR	A6	Châlon Nord	Limite commune Lux	Tissu ouvert	1	300
Saint-Rémy	CD71	D673	Carrefour de Droux	Limite commune Lux	Tissu ouvert	2	250
Saint-Rémy	CD71	D69	Carrefour du Pont Paron	Limite commune Châtenoy-le-Roy	Tissu ouvert	4	30
Saint-Rémy	CD71	D69	D69 - AVENUE MENDES FRANCE	Carrefour du Pont Paron	Tissu ouvert	4	30
Saint-Rémy	CD71	D906	Limite commune Chalon-sur-Saône	Carrefour de Droux	Tissu ouvert	3	100
Saint-Rémy	CD71	D977	Carrefour D49	Limite commune La Charmée	Tissu ouvert	3	100
Saint-Rémy	CD71	D977	Carrefour RD 906	Rue Auguste Martin	Tissu ouvert	4	30
Saint-Rémy	CD71	D977	Carrefour route de Taisey	Carrefour RN80	Tissu ouvert	4	30
Saint-Rémy	CD71	D977	Echangeur N79	Carrefour D49	Tissu ouvert	3	100
Saint-Rémy	CD71	D977	Rue Auguste Martin	Carrefour route de Taisey	Tissu ouvert	4	30
Saint-Rémy	DIRCE	N80	Carrefour RD977	Limite commune Givry	Tissu ouvert	2	250
Saint-Rémy	Voie communale	AVENUE CHARLES DE GAULLE	Giratoire D906-Route de Buxy	Giratoire D69 - AVENUE MENDES FRANCE	Tissu ouvert	3	100
Saint-Rémy	Voie communale	RUE AUGUSTE MARTIN	Carrefour du Pont Paron	Route de Buxy	Tissu ouvert	4	30
Saint-Rémy	Voie communale	RUE CHARLES DODILLE	Route de Buxy	Carrefour de Droux	Tissu ouvert	4	30
Saint-Rémy	Voie communale	RUE DES CHARREAUX	Limite commune Chalon-sur-Saône	Carrefour du Pont Paron	Tissu ouvert	4	30
Saint-Symphorien-d'Autun	APRR	A6	Limite commune La Chapelle-de-Guigny	Limite commune Romanèche-Thorins	Tissu ouvert	1	300
Saint-Symphorien-d'Autun	CD71	D906	Limite commune la Chapelle-de-Guigny	Limite commune Romanèche-Thorins	Tissu ouvert	3	100
Saint-Usuge	CD71	D678	Limite commune Simard	Limite commune Branges	Tissu ouvert	3	100
Saint-Vallier	DIRCE	N70	Echangeur N70-D235	Limite commune Ciry-le-Noble	Tissu ouvert	2	250
Saint-Vallier	DIRCE	N70	Limite commune Montceau-les-Mines	Echangeur N70-D235	Tissu ouvert	2	250
Saint-Vallier	Voie communale	AVENUE MAX DORMOY	Echangeur N70	Limite commune Sanvignes-les-Mines	Tissu ouvert	4	30
Saint-Vallier	Voie communale	BOULEVARD HENRI DUNANT	Limite commune Montceau-les-Mines	Rue Franklin Roosevelt	Tissu ouvert	4	30
Saint-Vincent-Bragny	DIRCE	N70	Limite commune Voleuvres	Limite commune Palinges	Tissu ouvert	2	250
Sancé	APRR	A40	Limite département Ain	Sortie Mâcon Centre	Tissu ouvert	2	250
Sancé	APRR	A40	Sortie Mâcon Centre	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	2	250
Sancé	APRR	A6	Limite commune Mâcon	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	1	300
Sancé	CD71	D103	Entrée agglomération	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	4	30
Sancé	CD71	D103	Limite commune Mâcon	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Sancé	CD71	D906	Carrefour de la Madonne	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	3	100
Sancé	CD71	D906	Limite commune Mâcon	Carrefour de la Madonne	Tissu ouvert	3	100
Sanvignes-les-Mines	CD71	D119	Limite commune Montceau-les-Mines	Rue Pierre Brossolette	Tissu ouvert	4	30
Sanvignes-les-Mines	CD71	D119	Rue de la Liberté	Rue du Collège	Tissu ouvert	4	30
Sanvignes-les-Mines	CD71	D119	Rue du Collège	Carrefour RD 419 - Route de l'Oudon	Tissu ouvert	4	30
Sanvignes-les-Mines	CD71	D119	Rue Pierre Brossolette	Rue de la Liberté	Tissu ouvert	4	30
Sanvignes-les-Mines	Voie communale	RUE DE LA REPUBLIQUE	Limite commune Saint-Vallier	Rond point D250-D235	Tissu ouvert	4	30
Savigny-en-Revermont	APRR	A39	Limite commune Beaurepaire-en-Bresse	Limite commune Condamine (Jura)	Tissu ouvert	1	300
Savigny-en-Revermont	APRR	A39	Limite commune Condamine (Jura)	Limite commune Flacey-en-Bresse	Tissu ouvert	1	300
Sennecey-le-Grand	APRR	A6	Limite commune Laives	Limite commune Jugy	Tissu ouvert	1	300
Sennecey-le-Grand	CD71	D906	Carrefour RD18	Impasse de la Tour	Tissu ouvert	3	100
Sennecey-le-Grand	CD71	D906	Entrée agglomération	Limite commune Jugy	Tissu ouvert	3	100
Sennecey-le-Grand	CD71	D906	Entrée agglomération	Carrefour RD18	Tissu ouvert	3	100
Sennecey-le-Grand	CD71	D906	Impasse de la Tour	Rue Nièpce	Rue en U	3	100
Sennecey-le-Grand	CD71	D906	Limite commune Beaumont-sur-Grosbois	Sortie agglomération	Tissu ouvert	2	250
Sennecey-le-Grand	CD71	D906	Rue Nièpce	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Senozan	APRR	A6	Limite commune La Salle	Limite commune Saint-Martin-Belle-Roch	Tissu ouvert	1	300
Senozan	CD71	D906	Carrefour RD205	Limite commune Saint-Martin-Belle-Roch	Tissu ouvert	3	100
Senozan	CD71	D906	Limite commune La Salle	Carrefour RD205	Tissu ouvert	3	100
Sermesse	CD71	D673	Entrée agglomération	Limite commune Pontoux	Tissu ouvert	3	100
Sermesse	CD71	D673	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Sermesse	CD71	D673	Limite commune Ciel	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Sevrey	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Sevrey	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Sevrey	APRR	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
Sevrey	APRR	A6	Châlon Sud (Limite commune Lux)	Limite commune Saint-Loup-de-Va	Tissu ouvert	1	300
Sevrey	CD71	D906	Limite commune Lux	Limite commune Saint-Loup-de-Va	Tissu ouvert	2	250
Simard	CD71	D678	Carrefour RD996	Limite commune Saint-Usuge	Tissu ouvert	3	100
Sologny	DIRCE	N79	Limite commune Milly-Lamartine	Limite commune Sainte-Cécile	Tissu ouvert	2	250
Thurey	CD71	D678	Entrée agglomération	RD 24	Tissu ouvert	4	30
Thurey	CD71	D678	Limite commune Lessard-en Bresse	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
Torcy	CD71	D28	Avenue du 8 mai 1945	Giratoire RD680	Tissu ouvert	3	100

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des communes concernés par le classement sonore

Commune	Gestionnaire	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Torcy	CD71	D28	Giratoire RD984	Avenue du 8 mai 1945	Tissu ouvert	3	100
Torcy	CD71	D601	Limite commune Saint-Eusèbe	Carrefour RD 680	Tissu ouvert	3	100
Torcy	CD71	D680	Limite commune Montchanin	Rond-Point du vieux Saule	Tissu ouvert	3	100
Torcy	CD71	D680	Rond-Point du vieux Saule	Limite commune Montchanin	Tissu ouvert	3	100
Torcy	CD71	D680	Rond-Point du vieux Saule	Limite commune Montcenis	Tissu ouvert	3	100
Torcy	CD71	D984	Limite commune Le Creuzot	Rond Point D28	Tissu ouvert	4	30
Torcy	CD71	D984	Rond Point D28	Rue de Pologne	Tissu ouvert	3	100
Torcy	Voie communale	AVENUE 8 MAI 1945	Rond Point D28	Carrefour du 8 mai 1945	Tissu ouvert	4	30
Torcy	Voie communale	LE THIELLAY	D680	Avenue de la République	Tissu ouvert	4	30
Toulon-sur-Arroux	CD71	D994	Entrée agglomération	Limite commune Vendenesse-sur-Arroux	Tissu ouvert	3	100
Toulon-sur-Arroux	CD71	D994	Rue de Châlon	Rue Louis Pleutin	Rue en U	3	100
Toulon-sur-Arroux	CD71	D994	Rue Louis Pleutin	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
Tournus	APRR	A6	Echangeur A6 Tournus	Limite commune Le Villars	Tissu ouvert	1	300
Tournus	APRR	A6	Limite commune Boyer	Echangeur A6 Tournus	Tissu ouvert	1	300
Tournus	CD71	D14	Carrefour RD215	Carrefour RN6	Tissu ouvert	4	30
Tournus	CD71	D56	Carrefour RD906	Limite commune Plottes	Tissu ouvert	4	30
Tournus	CD71	D906	Carrefour RD14	Carrefour RD975	Tissu ouvert	3	100
Tournus	CD71	D906	Carrefour RD975	Limite commune Le Villars	Tissu ouvert	3	100
Tournus	CD71	D906	Echangeur A6 Tournus	Carrefour RD14	Tissu ouvert	3	100
Tournus	CD71	D906	Limite commune Boyer	Echangeur A6 Tournus	Tissu ouvert	3	100
Tournus	CD71	D975	Limite commune Lacrost	Carrefour RD906	Tissu ouvert	4	30
Trivy	DIRCE	N79	Limite commune Dompierre-les-Ormes	Limite commune Vérosvres	Tissu ouvert	2	250
Uchizy	APRR	A6	Limite commune Farges-lès-Mâcon	Limite commune Montbellet	Tissu ouvert	1	300
Uchizy	CD71	D906	Limite commune Farges-lès-Mâcon	Limite commune Montbellet	Tissu ouvert	3	100
Varennes-le-Grand	APRR	A6	Limite commune Saint-Loup-de-Varennes	Limite commune Saint-Ambreuil	Tissu ouvert	1	300
Varennes-le-Grand	APRR	A6	Limite commune Saint-Loup-de-Varennes	Limite commune Saint-Loup-de-Varennes	Tissu ouvert	1	300
Varennes-le-Grand	CD71	D906	Carrefour RD6	Limite commune Saint-Cyr	Tissu ouvert	2	250
Varennes-le-Grand	CD71	D906	Limite commune Saint-Loup-de-Varennes	Carrefour RD6	Tissu ouvert	3	100
Varennes-lès-Mâcon	APRR	A406	Limite commune Mâcon	Autoroute A406	Tissu ouvert	2	250
Varennes-lès-Mâcon	APRR	A406	Limite commune Mâcon	Sortie 2	Tissu ouvert	2	250
Varennes-lès-Mâcon	APRR	A406	Sortie 2	Limite département de l'Ain	Tissu ouvert	2	250
Varennes-lès-Mâcon	APRR	A6	Limite commune Mâcon	Limite commune Vinzelles	Tissu ouvert	1	300
Varennes-lès-Mâcon	CD71	D169	Limite commune Mâcon	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	3	100
Varennes-lès-Mâcon	CD71	D906	Limite commune Mâcon	Limite commune Vinzellles	Tissu ouvert	3	100
Vendenesse-lès-Charollais	DIRCE	N79	Echangeur D17	Limite commune Viry	Tissu ouvert	2	250
Vendenesse-lès-Charollais	DIRCE	N79	Fin limitation 90 km/h	Echangeur D17	Tissu ouvert	2	250
Vendenesse-lès-Charollais	DIRCE	N79	Limite commune Beaubery	Fin Limitation 90 km/h	Tissu ouvert	2	250
Vendenesse-lès-Charollais	DIRCE	N79	Limite commune Viry	Limite commune Charolles	Tissu ouvert	2	250
Vendenesse-sur-Arroux	CD71	D994	Carrefour RD325	Limite commune Gueugnon	Tissu ouvert	3	100
Vendenesse-sur-Arroux	CD71	D994	Limite commune Toulon-sur-Arroux	Carrefour RD325	Tissu ouvert	3	100
Verosvres	DIRCE	N79	Limite commune Trivy	Limite commune Beaubery	Tissu ouvert	2	250
Villeneuve-en-Montagne	DIRCE	N80	Limite commune Marcilly-les-Buxy	Limite commune Marcilly-les-Buxy	Tissu ouvert	2	250
Vinzelles	APRR	A6	Limite commune Varennes-lès-Mâcon	Limite commune Chaintré	Tissu ouvert	1	300
Vinzelles	CD71	D169	Carrefour RD169	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	3	100
Vinzelles	CD71	D169	Limite commune Chaintré	Carrefour RD89	Tissu ouvert	3	100
Vinzelles	CD71	D89	Giratoire RD 169	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	3	100
Vinzelles	CD71	D89	Giratoire RD169	Limite commune Chaintré	Tissu ouvert	3	100
Vinzelles	CD71	D906	Limite commune Varennes les Mâcon	Limite commune Chaintré	Tissu ouvert	2	250
Viré	APRR	A6	Limite commune Fleurville	Limite commune Saint-Albain	Tissu ouvert	1	300
Viré	APRR	A6	Limite commune Montbellet	Limite commune Fleurville	Tissu ouvert	1	300
Viry	DIRCE	N79	Limite commune Vendenesse-les-Charollais	Limite commune Vendenesse-les-Charollais	Tissu ouvert	2	250
Vitry-en-Charollais	DIRCE	N79	Echangeur D979	Limite commune Paray-le-Monial	Tissu ouvert	2	250
Vitry-en-Charollais	DIRCE	N79	Limite commune Digoin	Echangeur D979	Tissu ouvert	2	250
Volesvres	DIRCE	N70	Limite commune Saint-Léger-les-Parais	Limite commune Saint-Vincent-Bras	Tissu ouvert	2	250
Volesvres	DIRCE	N79	Carrefour RD 979	Limite comune Hautefond	Tissu ouvert	2	250
Volesvres	DIRCE	N79	Limite commune Saint-Léger-les-Parais	Carrefour RD 979	Tissu ouvert	2	250

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des gestionnaires concernés par le classement sonore							
Gestionnaire	Commune	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	des secteurs
APRR	Beaumont-sur-Grosne	A6	Limite commune Saint-Ambreuil	Limite commune Laives	Tissu ouvert	1	300
APRR	Beaurepaire-en-Bresse	A39	Limite commune Courlaoux (Jura)	Limite commune Savigny-en-Revermont	Tissu ouvert	1	300
APRR	Boyer	A6	Limite commune Jugy	Limite commune Tournus	Tissu ouvert	1	300
APRR	Chagny	A6	Limite commune Demigny	Limite commune Fontaines	Tissu ouvert	1	300
APRR	Chagny	A6	Limite commune Demigny	Limite commune Demigny	Tissu ouvert	1	300
APRR	Chaintré	A6	Limite commune Vinzelles	Limite commune Crêches-sur-Saône	Tissu ouvert	1	300
APRR	Champforgeuil	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
APRR	Champforgeuil	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
APRR	Champforgeuil	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
APRR	Champforgeuil	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
APRR	Champforgeuil	A6	Bretelle Châlon Nord	Bretelle Châlon Nord	Tissu ouvert	3	100
APRR	Champforgeuil	A6	Limite commune La Loyère	Châlon Nord (Limite commune Châtenoy-le-Royal)	Tissu ouvert	1	300
APRR	Charnay-lès-Mâcon	A6	Limite commune Mâcon	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	1	300
APRR	Châtenoy-le-Royal	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
APRR	Châtenoy-le-Royal	A6	Bretelle Châlon Nord	Bretelle Châlon Nord	Tissu ouvert	3	100
APRR	Châtenoy-le-Royal	A6	Châlon Nord (Limite commune Champforgeuil)	Limite commune Lux	Tissu ouvert	1	300
APRR	Chaudenay	A6	Limite commune Demigny	Limite commune Demigny	Tissu ouvert	1	300
APRR	Condal	A39	Limite commune Dommartin-lès-Cuiseaux	Limite département de l'Ain	Tissu ouvert	1	300
APRR	Crêches-sur-Saône	A6	Limite commune Chaintré	Limite commune La Chapelle-de-Guinchay	Tissu ouvert	1	300
APRR	Cuiseaux	A39	Limite commune Le Miroir	Limite commune Dommartin-lès-Cuiseaux	Tissu ouvert	1	300
APRR	Demigny	A6	Limite commune Chagny	Limite commune Chagny	Tissu ouvert	1	300
APRR	Demigny	A6	Limite commune Chaudenay	Limite commune Chagny	Tissu ouvert	1	300
APRR	Demigny	A6	Limite département de Côte-d'Or	Limite commune Chaudenay	Tissu ouvert	1	300
APRR	Dommartin-lès-Cuiseaux	A39	Aire du Poulet de Bresse	Limite commune Condal	Tissu ouvert	1	300
APRR	Dommartin-lès-Cuiseaux	A39	Limite commune Cuiseaux	Aire du Poulet de Bresse	Tissu ouvert	1	300
APRR	Farges-lès-Mâcon	A6	Limite commune Le Villars	Limite commune Uchizy	Tissu ouvert	1	300
APRR	Flacey-en-Bresse	A39	Limite commune Le Miroir	Limite commune Sagy	Tissu ouvert	1	300
APRR	Flacey-en-Bresse	A39	Limite commune Sagy	Limite commune Savigny-en-Revermont	Tissu ouvert	1	300
APRR	Fleurville	A6	Limite commune Viré	Limite commune Viré	Tissu ouvert	1	300
APRR	Fontaines	A6	Limite commune Chagny	Limite commune La Loyère	Tissu ouvert	1	300
APRR	Fragnes	A6	Limite commune La Loyère	Limite commune La Loyère	Tissu ouvert	1	300
APRR	Frontenaud	A39	Echangeur Le Miroir	Limite commune Le Miroir	Tissu ouvert	1	300
APRR	Frontenaud	A39	Limite commune Le Miroir	Echangeur Le Miroir	Tissu ouvert	1	300
APRR	Jugy	A6	Limite commune Sennecey-le-Grand	Limite commune Boyer	Tissu ouvert	1	300
APRR	La Chapelle-de-Guinchay	A6	Limite commune Crêches-sur-Saône	Limite commune Saint-Symphorien-d'Ancelle	Tissu ouvert	1	300
APRR	La Loyère	A6	Limite commune Fontaines	Limite commune Fragnes	Tissu ouvert	1	300
APRR	La Loyère	A6	Limite commune Fragnes	Limite commune Champforgeuil	Tissu ouvert	1	300
APRR	La Salle	A6	Limite commune Saint-Albain	Limite commune Senozan	Tissu ouvert	1	300
APRR	Laives	A6	Limite commune Laives	Limite commune Beaumont-sur-Grosne	Tissu ouvert	1	300
APRR	Le Miroir	A39	Limite commune Frontenaud	Limite commune Cuiseaux	Tissu ouvert	1	300
APRR	Le Miroir	A39	Limite commune Frontenaud	Limite commune Flacey-en-Bresse	Tissu ouvert	1	300
APRR	Le Villars	A6	Limite commune Tournus	Limite commune Farges-lès-Mâcon	Tissu ouvert	1	300
APRR	Lux	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
APRR	Lux	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
APRR	Lux	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
APRR	Lux	A6	Limite commune Saint-Rémy	Châlon Sud (Limite commune Sevrey)	Tissu ouvert	1	300
APRR	Mâcon	A40	Limite commune Sancé	Bif A6/A40	Tissu ouvert	2	250
APRR	Mâcon	A406	Echangeur RD 169	Mâcon - Loché - TGV (N79)	Tissu ouvert	2	250
APRR	Mâcon	A406	Limite commune Varennes-lès-Mâcon	Giratoire RD 906	Tissu ouvert	2	250
APRR	Mâcon	A406	Limite commune Varennes-lès-Mâcon	Echangeur RD 169	Tissu ouvert	2	250
APRR	Mâcon	A6	Bif A6/A40	Mâcon Nord	Tissu ouvert	1	300
APRR	Mâcon	A6	Bif A6/A40	Limite commune Sancé	Tissu ouvert	1	300
APRR	Mâcon	A6	Limite commune Charnay-lès-Mâcon	Mâcon Sud	Tissu ouvert	1	300
APRR	Mâcon	A6	Limite commune Saint-Martin-Belle-Roche	Mâcon Nord	Tissu ouvert	1	300
APRR	Mâcon	A6	Limite commune Sancé	Limite commune Charnay-lès-Mâcon	Tissu ouvert	1	300
APRR	Mâcon	A6	Mâcon Sud	Limite commune Varennes-lès-Mâcon	Tissu ouvert	1	300
APRR	Mâcon	BRETELLE A6 ET D169	A6	D169	Tissu ouvert	3	100
APRR	Mâcon	BRETELLE A6 ET D205	A6 (Mâcon Nord)	D205	Tissu ouvert	3	100
APRR	Montbellet	A6	Limite commune Uchizy	Limite commune Viré	Tissu ouvert	1	300
APRR	Romanèche-Thorins	A6	Limite commune Saint-Symphorien-d'Ancelles	Limite département du Rhône	Tissu ouvert	1	300
APRR	Sagy	A39	Limite commune Flacey-en-Bresse	Limite commune Flacey-en-Bresse	Tissu ouvert	1	300
APRR	Saint-Albain	A6	Limite commune Viré	Limite commune La Salle	Tissu ouvert	1	300
APRR	Saint-Ambreuil	A6	Limite commune Varennes-le-Grand	Limite commune Beaumont-sur-Grosne	Tissu ouvert	1	300
APRR	Saint-Loup-de-Varennes	A6	Limite commune Sevrey	Limite commune Varennes-le-Grand	Tissu ouvert	1	300
APRR	Saint-Loup-de-Varennes	A6	Limite commune Varennes-le-Grand	Limite commune Varennes-le-Grand	Tissu ouvert	1	300
APRR	Saint-Martin-Belle-Roche	A6	Limite commune Senozan	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	1	300
APRR	Saint-Rémy	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
APRR	Saint-Rémy	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
APRR	Saint-Rémy	A6	Châlon Nord	Limite commune Lux	Tissu ouvert	1	300
APRR	Saint-Symphorien-d'Ancelle	A6	Limite commune La Chapelle-de-Guinchay	Limite commune Romanèche-Thorins	Tissu ouvert	1	300
APRR	Sancé	A40	Limite département Ain	Sortie Mâcon Centre	Tissu ouvert	2	250
APRR	Sancé	A40	Sortie Mâcon Centre	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	2	250
APRR	Sancé	A6	Limite commune Mâcon	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	1	300
APRR	Savigny-en-Revermont	A39	Limite commune Beaurepaire-en-Bresse	Limite commune Condamine (Jura)	Tissu ouvert	1	300
APRR	Savigny-en-Revermont	A39	Limite commune Condamine (Jura)	Limite commune Flacey-en-Bresse	Tissu ouvert	1	300
APRR	Sennecey-le-Grand	A6	Limite commune Laives	Limite commune Jugy	Tissu ouvert	1	300
APRR	Senozan	A6	Limite commune La Salle	Limite commune Saint-Martin-Belle-Roche	Tissu ouvert	1	300
APRR	Sevrey	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
APRR	Sevrey	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
APRR	Sevrey	A6	Bretelle A6	Bretelle A6	Tissu ouvert	3	100
APRR	Sevrey	A6	Châlon Sud (Limite commune Lux)	Limite commune Saint-Loup-de-Varennes	Tissu ouvert	1	300
APRR	Tournus	A6	Echangeur A6 Tournus	Limite commune Le Villars	Tissu ouvert	1	300
APRR	Tournus	A6	Limite commune Boyer	Echangeur A6 Tournus	Tissu ouvert	1	300
APRR	Uchizy	A6	Limite commune Farges-lès-Mâcon	Limite commune Montbellet	Tissu ouvert	1	300
APRR	Varennes-le-Grand	A6	Limite commune Saint-Loup-de-Varennes	Limite commune Saint-Ambreuil	Tissu ouvert	1	300
APRR	Varennes-le-Grand	A6	Limite commune Saint-Loup-de-Varennes	Limite commune Saint-Loup-de-Varennes	Tissu ouvert	1	300
APRR	Varennes-lès-Mâcon	A406	Limite commune Mâcon	Autoroute A406	Tissu ouvert	2	250

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des gestionnaires concernés par le classement sonore						
Gestionnaire	Commune	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	catégorie des secteurs
APRR	Varennes-lès-Mâcon	A406	Limite commune Mâcon	Sortie 2	Tissu ouvert	2 250
APRR	Varennes-lès-Mâcon	A406	Sortie 2	Limite département de l'Ain	Tissu ouvert	2 250
APRR	Varennes-lès-Mâcon	A6	Limite commune Mâcon	Limite commune Vinzelles	Tissu ouvert	1 300
APRR	Vinzelles	A6	Limite commune Varennes-lès-Mâcon	Limite commune Chaintré	Tissu ouvert	1 300
APRR	Viré	A6	Limite commune Fleuryville	Limite commune Saint-Albain	Tissu ouvert	1 300
APRR	Viré	A6	Limite commune Montbellet	Limite commune Fleuryville	Tissu ouvert	1 300
CD71	Allériot	D673	Limite commune Chatenoy-en-Bresse	Limite commune Bey	Tissu ouvert	3 100
CD71	Autun	D681	Carrefour du Vallon	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4 30
CD71	Autun	D681	Carrefour RD978 & RD 681	Place de Verdun	Tissu ouvert	4 30
CD71	Autun	D681	Carrefour rue de Paris	Carrefour du Vallon	Tissu ouvert	4 30
CD71	Autun	D681	Entrée agglomération	Limite commune Dracy-Saint-Loup	Tissu ouvert	3 100
CD71	Autun	D681	Limite commune Monthelon	Carrefour RD978	Tissu ouvert	3 100
CD71	Autun	D681	Place de Verdun	Square des droits de l'homme	Tissu ouvert	4 30
CD71	Autun	D681	Square des droits de l'homme	Carrefour rue de Paris	Tissu ouvert	4 30
CD71	Beaumont-sur-Grosne	D906	Limite commune Saint-Cyr	Limite commune Sennecey-le-Grand	Tissu ouvert	2 250
CD71	Beaurepaire-en-Bresse	D678	Carrefour RD87	Limite agglomération (est)	Tissu ouvert	4 30
CD71	Beaurepaire-en-Bresse	D678	Limite agglomération (est)	Limite département du Jura	Tissu ouvert	3 100
CD71	Bey	D673	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4 30
CD71	Bey	D673	Entrée agglomération	Limite commune Damerey	Tissu ouvert	3 100
CD71	Bey	D673	Limite commune Allériot	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3 100
CD71	Blanzay	D601	Echangeur N70	Limite commune Saint-Eusèbe	Tissu ouvert	3 100
CD71	Blanzay	D980	Carrefour RD90	Cosec	Tissu ouvert	4 30
CD71	Boyer	D906	Limite commune Juy	Limite commune Tournus	Tissu ouvert	3 100
CD71	Branges	D678	Carrefour RD978	Limite commune Louhans	Tissu ouvert	4 30
CD71	Branges	D678	Limite commune Saint-Usuge	Carrefour RD978	Tissu ouvert	3 100
CD71	Brienne	D975	Limite commune Cuisery	Carrefour RD971	Tissu ouvert	3 100
CD71	Bruailles	D996	Limite commune Louhans	Giratoire D972	Tissu ouvert	3 100
CD71	Buxy	D977	Entrée agglomération	Giratoire RD 981	Tissu ouvert	4 30
CD71	Buxy	D977	Limite commune Granges	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3 100
CD71	Chagny	D906	Limite communale Rully	Limite département de Côte d'Or	Tissu ouvert	3 100
CD71	Chagny	D906	Limite département de Côte d'Or	Limite département de Côte d'Or	Tissu ouvert	3 100
CD71	Chaintré	D169	Limite commune Chânes	Limite commune Vinzelles	Tissu ouvert	3 100
CD71	Chaintré	D89	Limite commune Vinzelles	Limite commune Crêches-sur-Saône	Tissu ouvert	4 30
CD71	Chaintré	D906	Limite commune Vinzelles	Limite commune Crêches-sur-Saône	Tissu ouvert	2 250
CD71	Chalon-sur-Saône	D19	Quai de la Poterne	Quai de la Monnaie	Tissu ouvert	4 30
CD71	Chalon-sur-Saône	D19	Quai de l'Hôpital	Rem Saint-Laurent	Tissu ouvert	4 30
CD71	Chalon-sur-Saône	D19	Rem Saint-Laurent	Limite commune Saint-Marcel	Tissu ouvert	4 30
CD71	Chalon-sur-Saône	D319	Route de Demigny	Giratoire Sabatier - Coubertin - D319	Tissu ouvert	3 100
CD71	Chalon-sur-Saône	D5	Giratoire Kennedy-Lumière	Giratoire Monnot-Nugues-Kennedy	Tissu ouvert	4 30
CD71	Chalon-sur-Saône	D5	Giratoire Sabatier - Coubertin - D319	Giratoire Kennedy-Lumière	Tissu ouvert	4 30
CD71	Chalon-sur-Saône	D5A	Giratoire Nugues-Blum-Herriot	Giratoire Monnot-Nugues-Kennedy	Tissu ouvert	3 100
CD71	Chalon-sur-Saône	D58	Limite commune Cisseux	Giratoire Kennedy-Lumière	Tissu ouvert	4 30
CD71	Chalon-sur-Saône	D69	Avenue Georges Pompidou	Rue du Capitaine Drillien	Tissu ouvert	4 30
CD71	Chalon-sur-Saône	D69	Avenue Nicéphore Niepce	Avenue Victor Hugo	Rue en U	3 100
CD71	Chalon-sur-Saône	D69	Avenue Victor Hugo	Avenue Georges Pompidou	Tissu ouvert	4 30
CD71	Chalon-sur-Saône	D69	Giratoire Avenue Charles de Gaulle	Rue Capitaine Drillien	Tissu ouvert	3 100
CD71	Chalon-sur-Saône	D69	Grande rue Saint-Cosme	Giratoire Avenue Charles de Gaulle	Tissu ouvert	3 100
CD71	Chalon-sur-Saône	D906	Avenue Nicéphore Niepce	Limite commune Saint-Rémy	Tissu ouvert	3 100
CD71	Chalon-sur-Saône	D906	Carrefour des Moirots	Rue du Batonnier J.Barrault	Tissu ouvert	3 100
CD71	Chalon-sur-Saône	D906	Echangeur A6 Chalon Nord	Carrefour des Moirots	Tissu ouvert	3 100
CD71	Champagnat	D1083	Limite commune Cisseux	Limite commune Joudes	Tissu ouvert	3 100
CD71	Champforgeuil	D19	Limite commune Fragnes	Avenue de Paris	Tissu ouvert	4 30
CD71	Champforgeuil	D906	Carrefour RD906-Avenue de l'Europe	Giratoire RD906 - Rue de Paris	Tissu ouvert	3 100
CD71	Champforgeuil	D906	Giratoire accès A6	Giratoire D906	Tissu ouvert	3 100
CD71	Chânes	D169	Carrefour RD31	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3 100
CD71	Chânes	D169	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4 30
CD71	Chânes	D169	Entrée agglomération	Limite commune Chaintré	Tissu ouvert	3 100
CD71	Charnay-lès-Mâcon	D17	Limite commune Prissé	Rue de la Coupée	Tissu ouvert	3 100
CD71	Charnay-lès-Mâcon	D17	Route de Davayé	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	4 30
CD71	Charnay-lès-Mâcon	D17	Rue de la Coupée	Route de Davayé	Tissu ouvert	4 30
CD71	Charnay-lès-Mâcon	D354	Rue de la Coupée	Route de Bioux	Tissu ouvert	4 30
CD71	Charnay-lès-Mâcon	D54	Route de Davayé	Carrefour Marius Lacrouze	Tissu ouvert	4 30
CD71	Charnay-lès-Mâcon	D579	RD 354	Rue de la Chapelle	Tissu ouvert	4 30
CD71	Charnay-lès-Mâcon	D579	Rue Barthelot de Rambuteau	RD 354	Tissu ouvert	4 30
CD71	Charnay-lès-Mâcon	D579	Rue de la Chapelle	Limite commune Mâcon	Rue en U	3 100
CD71	Charnay-lès-Mâcon	D89	Limite commune Mâcon	Limite commune Davayé	Tissu ouvert	3 100
CD71	Charrevey	D978	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4 30
CD71	Charrevey	D978	Entrée agglomération	Limite commune Saint-Léger-sur-Dheune	Tissu ouvert	3 100
CD71	Charrevey	D978	Limite commune Mercurey	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3 100
CD71	Châtenoy-en-Bresse	D673	Limite commune Saint-Marcel	Limite commune Allériot	Tissu ouvert	3 100
CD71	Châtenoy-le-Royal	D68	Carrefour RD 978	RPT de la Garenne	Tissu ouvert	4 30
CD71	Châtenoy-le-Royal	D68	RPT de la Garenne	Carrefour RD 69	Tissu ouvert	4 30
CD71	Châtenoy-le-Royal	D69	Limite commune Saint-Rémy	Limite commune Givry	Tissu ouvert	3 100
CD71	Châtenoy-le-Royal	D978	Rue du Bourg	Limite commune Mellecey	Tissu ouvert	4 30
CD71	Châtenoy-le-Royal	D978	Rue du Pont de Pierre	Carrefour RD304	Tissu ouvert	4 30
CD71	Ciel	D673	Carrefour RD970	Limite commune Sermesse	Tissu ouvert	3 100
CD71	Ciel	D673	Limite commune Saint-Maurice-en-Rivière	Carrefour RD970	Tissu ouvert	3 100
CD71	Cluny	D980	Carrefour RD465	Carrefour RD 981	Tissu ouvert	4 30
CD71	Cluny	D980	Entrée agglomération	Carrefour RD465	Tissu ouvert	4 30
CD71	Cluny	D980	Limite commune Jalogny	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3 100
CD71	Cluny	D980	Limite commune Sainte-Cécile	Limite commune Jalogny	Tissu ouvert	3 100
CD71	Clux-Villeneuve	D673	Carrefour RD973	Rue de l'école	Tissu ouvert	3 100
CD71	Clux-Villeneuve	D673	Limite commune Navilly	Carrefour RD 973	Tissu ouvert	3 100
CD71	Clux-Villeneuve	D673	Rue de l'école	Limite commune Pourlans	Tissu ouvert	3 100
CD71	Clux-Villeneuve	D973A	Carrefour RD673	Limite département de Côte d'Or	Tissu ouvert	3 100
CD71	Cordesde	D681	Carrefour RD 4	Limite commune Igornay	Tissu ouvert	3 100
CD71	Cordesde	D681	Limite commune Dracy-Saint-Lou	Carrefour RD 4	Tissu ouvert	3 100

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des gestionnaires concernés par le classement sonore						
Gestionnaire	Commune	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	catégorie des secteurs
CD71	Crêches-sur-Saône	D31	Carrefour RD 906	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4 30
CD71	Crêches-sur-Saône	D31	Entrée agglomération	Limite département de l'Ain	Tissu ouvert	3 100
CD71	Crêches-sur-Saône	D89	Carrefour RD31	Limite commune Chaintré	Tissu ouvert	4 30
CD71	Crêches-sur-Saône	D906	Carrefour RD31	Rue du Stade	Tissu ouvert	3 100
CD71	Crêches-sur-Saône	D906	Limite commune Chaintré	Rue de la Brancionne	Tissu ouvert	2 250
CD71	Crêches-sur-Saône	D906	Rue de la Brancionne	Carrefour RD31	Tissu ouvert	3 100
CD71	Crêches-sur-Saône	D906	Rue du Stade	Limite commune La Chapelle-de-Guincha	Tissu ouvert	3 100
CD71	Cuiseaux	D1083	Carrefour RD972	Limite commune Champagnat	Tissu ouvert	3 100
CD71	Cuiseaux	D1083	Limite département du Jura	Carrefour RD972	Tissu ouvert	3 100
CD71	Cuisery	D975	Carrefour RD933	Limite commune Brienne	Tissu ouvert	4 30
CD71	Cuisery	D975	Entrée agglomération	Carrefour RD933	Tissu ouvert	4 30
CD71	Cuisery	D975	Limite commune Abergement-de-Cuisery	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3 100
CD71	Damerey	D673	Carrefour RD139	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4 30
CD71	Damerey	D673	Entrée agglomération	Carrefour RD139	Tissu ouvert	4 30
CD71	Damerey	D673	Entrée agglomération	Limite commune Saint-Maurice-en-Rivière	Tissu ouvert	3 100
CD71	Damerey	D673	Limite commune Bey	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3 100
CD71	Davayé	D89	Limite commune Charnay-lès-Mâcon	Limite commune Prissé	Tissu ouvert	3 100
CD71	Digoin	D979	Carrefour chemin des Blattiers	Limite commune Vitry-en-Charollais	Tissu ouvert	3 100
CD71	Digoin	D994	Carrefour chemin des Blattiers	Carrefour RD994 - Rue Victor Hugo	Tissu ouvert	4 30
CD71	Digoin	D994	Carrefour RD994 - Rue Victor Hugo	Carrefour RD248	Tissu ouvert	4 30
CD71	Digoin	D994	Entrée agglomération	Carrefour RD248	Tissu ouvert	3 100
CD71	Digoin	D994	Limite commune Rigny	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4 30
CD71	Dracy-le-Fort	D978	Limite commune Mellecey - Rue de la Foussette	Limite commune Châtenoy-le-Roy	Tissu ouvert	3 100
CD71	Dracy-Saint-Loup	D681	Limite commune Autun	Limite commune Cury	Tissu ouvert	3 100
CD71	Epervans	D978	Entrée agglomération	Limite commune Ouroux-sur-Saône	Tissu ouvert	3 100
CD71	Epervans	D978	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4 30
CD71	Epervans	D978	Limite commune Saint-Marcel	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3 100
CD71	Epervans	D9788	Limite commune Saint-Marcel	Limite commune Saint-Marcel	Tissu ouvert	3 100
CD71	Farges-lès-Chalon	D906	Carrefour RD155	Limite commune La Loyère	Tissu ouvert	3 100
CD71	Farges-lès-Chalon	D906	Limite commune Fontaines	Carrefour RD155	Tissu ouvert	3 100
CD71	Farges-lès-Mâcon	D906	Limite commune Le Villars	Limite commune Uchizy	Tissu ouvert	3 100
CD71	Fleurville	D906	Carrefour RD915	Limite commune Saint-Albain	Tissu ouvert	3 100
CD71	Fleurville	D906	Carrefour RD933A	Carrefour RD915	Tissu ouvert	3 100
CD71	Fleurville	D906	Limite commune Montballet	Carrefour RD933A	Tissu ouvert	3 100
CD71	Fontaines	D906	Limite commune Rully	Limite commune La Loyère	Tissu ouvert	3 100
CD71	Fragnes	D19	RD 337	Limite commune Chalon & Champfougues	Tissu ouvert	4 30
CD71	Givry	D69	Carrefour Boulevard de Verdun	Entrée Agglo Givry	Tissu ouvert	4 30
CD71	Givry	D69	Sortie Agglo Givry	Limite commune Châtenoy-le-Royal	Tissu ouvert	3 100
CD71	Givry	D981	Carrefour Boulevard de Verdun	Carrefour RD170	Tissu ouvert	4 30
CD71	Givry	D981	Carrefour RD170	Sortie agglo Givry	Tissu ouvert	3 100
CD71	Givry	D981	Carrefour RD69	Rue du Puits Brechet	Tissu ouvert	4 30
CD71	Givry	D981	Carrefour Rue de la République	Carrefour RD69	Tissu ouvert	4 30
CD71	Givry	D981	Entrée agglo Givry	Limite commune Saint-Désert	Tissu ouvert	3 100
CD71	Granges	D977	Limite commune La Charmée	Limite commune Buxy	Tissu ouvert	4 30
CD71	Gueugnon	D60	Carrefour RD25	Carrefour rue Pasteur	Tissu ouvert	4 30
CD71	Gueugnon	D994	Carrefour RD25	Limite commune Rigny-sur-Arroux	Tissu ouvert	3 100
CD71	Gueugnon	D994	Carrefour RD60	Carrefour RD25	Tissu ouvert	4 30
CD71	Gueugnon	D994	Entrée agglomération	Carrefour RD60	Tissu ouvert	4 30
CD71	Gueugnon	D994	Limite commune Vendenesse-sur-Arroux	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3 100
CD71	Igornay	D681	Limite commune Cordesse	Limite département de Côte d'Or	Tissu ouvert	3 100
CD71	Iguerande	D982	Entrée agglomération	Limite département de la Loire	Tissu ouvert	4 30
CD71	Iguerande	D982	Limite commune Saint-Martin-du-Lac	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3 100
CD71	Jalogny	D980	Limite commune Cluny	Limite commune Cluny	Tissu ouvert	3 100
CD71	Joudes	D1083	Limite commune Champagnat	Limite département du Jura	Tissu ouvert	3 100
CD71	Jugy	D906	Limite commune Sennecy-le-Grand	Limite commune Boyer	Tissu ouvert	3 100
CD71	La Chapelle-de-Guincha	D906	Limite commune Crêches-sur-Saône	Rue Jean Thorin	Tissu ouvert	3 100
CD71	La Chapelle-de-Guincha	D906	Rue des Moreles	Limite commune Saint-Symphorie	Tissu ouvert	3 100
CD71	La Chapelle-de-Guincha	D906	Rue Jean Thorin	Rue des Moreles	Tissu ouvert	3 100
CD71	La Charmée	D977	Limite commune Saint-Rémy	Limite commune Granges	Tissu ouvert	3 100
CD71	La Loyère	D906	Giratoire RD906 - Rue de Paris	Limite commune Farges-lès-Châlon	Tissu ouvert	3 100
CD71	La Salle	D906	Entrée agglomération	Limite commune Senozan	Tissu ouvert	3 100
CD71	La Salle	D906	Limite commune Saint-Albain	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3 100
CD71	L'Abergement-de-Cuisery	D975	Limite commune Lacrost	Limite commune Cuisery	Tissu ouvert	3 100
CD71	L'Abergement-Sainte-Colombe	D678	Limite commune Saint-Christophe	Limite commune Lessard-en-Bresse	Tissu ouvert	3 100
CD71	Lacrost	D975	Carrefour RD37	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4 30
CD71	Lacrost	D975	Entrée agglomération	Carrefour RD37	Tissu ouvert	4 30
CD71	Lacrost	D975	Entrée agglomération	Limite commune Abergement-de-Cuisery	Tissu ouvert	3 100
CD71	Lacrost	D975	Limite commune Tournus	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3 100
CD71	Le Breuil	D984	Rond Point D1	Avenue de Montvalin	Tissu ouvert	4 30
CD71	Le Creusot	D138	RD 43	Rue des Pyrénées	Tissu ouvert	4 30
CD71	Le Creusot	D984	Avenue de Montvalin	Limite commune le Breuil	Tissu ouvert	4 30
CD71	Le Creusot	D984	Avenue du Stade Jean Garnier	Rue Maréchal Joffre	Tissu ouvert	4 30
CD71	Le Creusot	D984	Carrefour du Huit Mai	Limite commune Torcy	Tissu ouvert	4 30
CD71	Le Creusot	D984	Rond-Point (Harfleur)	Rue Maréchal Foch	Tissu ouvert	3 100
CD71	Le Creusot	D984	Route de Montcenis	Avenue du Stade Jean Garnier	Tissu ouvert	4 30
CD71	Le Creusot	D984	Rue de Pologne	Rond-Point (Harfleur)	Tissu ouvert	3 100
CD71	Le Creusot	D984	Rue Maréchal Joffre	Boulevard de la Mouillelongue	Tissu ouvert	4 30
CD71	Le Villars	D906	Limite commune Tournus	Limite commune Farges-lès-Mâcon	Tissu ouvert	3 100
CD71	Lessard-en-Bresse	D678	Carrefour RD162	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3 100
CD71	Lessard-en-Bresse	D678	Entrée agglomération	Limite commune Thurey	Tissu ouvert	3 100
CD71	Lessard-en-Bresse	D678	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4 30
CD71	Lessard-en-Bresse	D678	Limite commune Abergement-Sainte-Colombe	Carrefour RD162	Tissu ouvert	3 100
CD71	Louhans	D678	Carrefour RD160	Rond-point Marcel Guinot	Tissu ouvert	4 30
CD71	Louhans	D678	Limite commune Branges	Carrefour RD160	Tissu ouvert	4 30
CD71	Louhans	D996	Avenue Fernand Point	Limite commune Bruailles	Tissu ouvert	4 30
CD71	Louhans	D996	Rue des Cordeliers	Avenue Fernand Point	Tissu ouvert	4 30
CD71	Louhans	D996	Rue du Capitaine Vic	Rue des Cordeliers	Tissu ouvert	4 30

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des gestionnaires concernés par le classement sonore						
Gestionnaire	Commune	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	catégorie des secteurs
CD71	Lux	D673	Limite commune Saint-Rémy	Limite commune Saint-Marcel	Tissu ouvert	2 250
CD71	Lux	D906	Limite commune Saint-Rémy	Limite commune Sevrey	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mâcon	D103	Chemin Fontaine Petouzan	Limite commune SANCE	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D103	Pont A6	Rue Terre Chambart	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D103	Rue de la Fontaine Moreau	Chemin Fontaine Petouzan	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D103	Rue du Chemin Neuf	Rue de la Fontaine Moreau	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D103	Rue du Gd Four	Rue Louise MICHEL	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D103	Rue du Gd Four	Rue de NORMANDIE	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D103	Rue du VALLON	Rue de NORMANDIE	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D103	Rue Louise MICHEL	Avenue des SAUGERAIES	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D103	Rue Terre Chambart	Rue du Chemin Neuf	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D1079	Quai LAMARTINE	Limite de commune St LAURENT	Tissu ouvert	2 250
CD71	Mâcon	D169	Echangeur RN 79	Giratoire RD 169	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D169	Limite commune Varennes-lès-Mâcon	Echangeur RN 79	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mâcon	D169	Limite commune Vinzelles	Limite commune Varennes-lès-Mâcon	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mâcon	D169	Route de LYON	Rue Frédéric MISTRAL	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D169D	Route de JULIENAS	Rue Olivier DE SERRES	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D169D	Rue Olivier DE SERRES	Rue PILLET	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D17	Place St CLEMENT	Carrefour de la 1ère Armée	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D17	Rue Pierre et Marie CURIE	Limite commune de CHARNAY	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D17	Rue PILLET	Place St CLEMENT	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D17	Rue PILLET	Rue Pierre et Marie CURIE	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D54N	Place Gérard GENEVES	Quai LAMARTINE	Rue en U	3 100
CD71	Mâcon	D54N	Rue de l'EUROPE	Place St CLEMENT	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D54S	Carrefour D17	Carrefour D906	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D579	Limite commune Charney-lès-Mâcon	Bd de la Liberté	Rue en U	3 100
CD71	Mâcon	D672	Carrefour RD205	Echangeur RD906	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mâcon	D82	Bd des neuf Clefs	Rue Jules REVILLON	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D82	Bd ROCCA	Avenue du Val Fleuri	Tissu ouvert	5 10
CD71	Mâcon	D82	Bd ROCCA	Boulevard des 9 clefs	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D82	Limite commune HURIGNY	Route de la Grisière	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D82	Route de la Grisière	Rue Jules REVILLON	Tissu ouvert	5 10
CD71	Mâcon	D82	Rue du Onze Novembre 1918	Avenue du Val Fleuri	Tissu ouvert	5 10
CD71	Mâcon	D82	Rue du Onze Novembre 1918	Rue PERRIER	Rue en U	3 100
CD71	Mâcon	D82E	Bd Henri DUNANT	Carrefour de SAONE	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D82E	Cours MOREAU	Rue de la Libération	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D82E	Place GARDON	Bd Henri DUNANT	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D82E	Place GARDON	Rue des Epinoches	Tissu ouvert	5 10
CD71	Mâcon	D82E	Rue de l'HERITAN	Rue de la Libération	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D879	Quai des Marans	Limite département de l'Ain	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mâcon	D89	Limite commune Vinzelles	Limite commune Charnay-lès-Mâcon	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mâcon	D906	Bd Henri DUNANT	Carrefour de SAONE	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mâcon	D906	Bd Henri DUNANT	Rue du 28 Juin 1944	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mâcon	D906	Carrefour D54S - Av Edouard Herriot	Rue des frères Lumières	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mâcon	D906	Carrefour D54S - Rte de Lyon	Carrefour de la 1ère Armée	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mâcon	D906	Carrefour de l'EUROPE	Rue GAMBETTA	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mâcon	D906	Carrefour de l'EUROPE	Carrefour de la 1ère Armée	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mâcon	D906	Carrefour des Marseillais	Carrefour de SAONE	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mâcon	D906	Carrefour des Marseillais	Limite de commune de SANCE	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mâcon	D906	Limite commune SANCE	Limite commune St MARTIN	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mâcon	D906	Limite commune Varennes-lès-Mâcon	Carrefour POMPIDOU	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mâcon	D906	Pont de St LAURENT	Place Poissonière	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mâcon	D906	Pont de St LAURENT	Rue du 28 Juin 1944	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mâcon	D906	Rue des frères Lumières	Carrefour POMPIDOU	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mâcon	D906	Rue GAMBETTA	Place Poissonière	Tissu ouvert	3 100
CD71	Marcigny	D982	Echangeur RD 989	Limite commune Saint-Martin-du-Lac	Tissu ouvert	3 100
CD71	Marcigny	D982B	Limite commune Saint-Martin-du-Lac	Giratoire RD 989	Tissu ouvert	4 30
CD71	Marmagne	D680	Entrée agglomération	Carrefour RD61	Tissu ouvert	4 30
CD71	Marmagne	D680	Limite commune Montcenis	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mellecey	D978	Carrefour RD981	Limite commune Mercurey	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mellecey	D978	Carrefour RD981	Limite commune Dracy - Rue de la Fousse	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mercurey	D978	Entrée agglomération	Limite commune Charcey	Tissu ouvert	3 100
CD71	Mercurey	D978	Sortie agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4 30
CD71	Mercurey	D978	Limite commune Mellecey	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3 100
CD71	Montbellet	D906	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4 30
CD71	Montbellet	D906	Entrée agglomération	Limite commune Fleurville	Tissu ouvert	3 100
CD71	Montbellet	D906	Limite commune Uchizy	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3 100
CD71	Montbellet	D933A	Carrefour RD906	Limite département de l'Ain	Tissu ouvert	3 100
CD71	Montceau-les-Mines	D119	Echangeur N70	Limite commune Sanvignes-les-Mines	Tissu ouvert	4 30
CD71	Montceau-les-Mines	D119	Quai du Nouveau Port	Echangeur N70	Tissu ouvert	4 30
CD71	Montceau-les-Mines	D357	Rue de la Coudraie	Rue de la Grande Sorme	Tissu ouvert	4 30
CD71	Montcenis	D680	Limite commune Torcy	Limite commune Marmagne	Tissu ouvert	3 100
CD71	Montchanin	D680	Rond-Point Jeanne Rose	Limite commune Torcy	Tissu ouvert	3 100
CD71	Monthelon	D681	Carrefour RD3	Limite commune Autun	Tissu ouvert	3 100
CD71	Navilly	D673	Carrefour RD 996	Limite commune Clux-Villeneuve	Tissu ouvert	3 100
CD71	Navilly	D673	Entrée agglomération	Carrefour RD996	Tissu ouvert	4 30
CD71	Navilly	D673	Limite commune Pontoux	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3 100
CD71	Oslon	D678	Entrée agglomération	Limite commune Saint-Marcel	Tissu ouvert	4 30
CD71	Oslon	D678	Limite commune Saint-Christophe	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3 100
CD71	Ouroux-sur-Saône	D978	Carrefour RD 933	Limite commune Saint-Germain-du-Plain	Tissu ouvert	3 100
CD71	Ouroux-sur-Saône	D978	Limite commune Epervans	Carrefour RD933	Tissu ouvert	4 30
CD71	Plottes	D56	Entrée agglomération	Trémont	Tissu ouvert	3 100
CD71	Plottes	D56	Limite commune Tournus	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4 30
CD71	Pontoux	D673	Limite commune Sermesse	Limite commune Navilly	Tissu ouvert	3 100
CD71	Pourlans	D673	Limite commune Clux-Villeneuve	Limite département du Jura	Tissu ouvert	3 100
CD71	Prissé	D17	Carrefour RD17E	Carrefour RD194	Tissu ouvert	3 100
CD71	Prissé	D17	Carrefour RD194	Limite commune Charnay-lès-Mâcon	Tissu ouvert	3 100

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des gestionnaires concernés par le classement sonore							
Gestionnaire	Commune	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	des secteurs
CD71	Prissé	D17E	Echangeur RN79	Carrefour RD17	Tissu ouvert	3	100
CD71	Prissé	D89	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
CD71	Prissé	D89	Entrée agglomération	Giratoire RD17	Tissu ouvert	4	30
CD71	Prissé	D89	Limite commune Davayé	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
CD71	Rigny-sur-Arroux	D994	Limite commune Gueugnon	Limite commune Digoïn	Tissu ouvert	3	100
CD71	Romanèche-Thorins	D906	Limite commune Saint-Symphorie	Limite département du Rhône	Tissu ouvert	3	100
CD71	Rully	D906	Limite commune Chagny	Limite commune Fontaines	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Albain	D906	Limite commune Fleurville	Limite commune La Salle	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Christophe-en-Brionnais	D678	Limite commune Oslon	Limite commune Abergement-Sainte-Colombe	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Cyr	D906	Limite commune Varennes-le-Grand	Limite commune Beaumont-sur-Grosne	Tissu ouvert	2	250
CD71	Saint-Désert	D981	Limite commune Givry	Echangeur N80	Tissu ouvert	3	100
CD71	Sainte-Cécile	D980	Limite commune Cluny	Echangeur RN 79	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Eusèbe	D601	Carrefour D102	Limite commune Torcy	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Eusèbe	D601	Limite commune Blanzy	Carrefour D102	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Germain-du-Plain	D978	Limite commune Ouroux-sur-Saône	Carrefour RD 197	Tissu ouvert	4	30
CD71	Saint-Léger-sur-Dheune	D978	Entrée agglomération	Carrefour D974 - D978	Tissu ouvert	4	30
CD71	Saint-Léger-sur-Dheune	D978	Limite commune Charrecey	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Loup-de-Varennes	D906	Limite commune Sevrej	Limite commune Varennes-le-Grand	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Marcel	D5A	RPT DES ORLANS	Giratoire Nuges-Blum-Herriot	Tissu ouvert	2	250
CD71	Saint-Marcel	D5A	RPT J.H Favre	RPT J.H Favre	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Marcel	D5A	RPT J.H Favre	Route de Dôle	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Marcel	D673	Carrefour RD673-RD5A	Echangeur RD978B-RD673	Tissu ouvert	2	250
CD71	Saint-Marcel	D673	Limite commune Chatenoy-en-Bresse	Carrefour RN73-RN78	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Marcel	D673	Limite commune Lux	Echangeur RD978B-RD673	Tissu ouvert	2	250
CD71	Saint-Marcel	D673	RPT DES ORLANS	RPT DES JARDINIERS	Tissu ouvert	2	250
CD71	Saint-Marcel	D678	Limite commune Oslon	RPT DES JARDINIERS	Tissu ouvert	4	30
CD71	Saint-Marcel	D978	Carrefour RD978-RD978b	Limite commune Epervans	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Marcel	D978	Route de Dôle	Rue Léon Pernot	Tissu ouvert	4	30
CD71	Saint-Marcel	D978	Rue Léon Pernot	Carrefour RD978-RD978b	Tissu ouvert	4	30
CD71	Saint-Marcel	D978B	Limite commune Epervans	RD 978	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Marcel	D978B	RD 673	Limite commune Epervans	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Martin-Belle-Roch	D906	Limite commune Senozan	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Martin-du-Lac	D982	Limite commune Marcigny	Limite commune Iguerande	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Martin-du-Lac	D982B	Carrefour RD 982	Limite commune Marcigny	Tissu ouvert	4	30
CD71	Saint-Maurice-en-Rivière	D673	Limite commune Damerey	Limite commune Ciel	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Rémy	D673	Carrefour de Droux	Limite commune Lux	Tissu ouvert	2	250
CD71	Saint-Rémy	D69	Carrefour du Pont Paron	Limite commune Châtenoy-le-Royal	Tissu ouvert	4	30
CD71	Saint-Rémy	D69	D69 - AVENUE MENDES FRANCE	Carrefour du Pont Paron	Tissu ouvert	4	30
CD71	Saint-Rémy	D906	Limite commune Chalon-sur-Saône	Carrefour de Droux	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Rémy	D977	Carrefour D49	Limite commune La Charmée	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Rémy	D977	Carrefour RD 906	Rue Auguste Martin	Tissu ouvert	4	30
CD71	Saint-Rémy	D977	Carrefour route de Taisey	Carrefour RN80	Tissu ouvert	4	30
CD71	Saint-Rémy	D977	Echangeur N79	Carrefour D49	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Rémy	D977	Rue Auguste Martin	Carrefour route de Taisey	Tissu ouvert	4	30
CD71	Saint-Symphorien-d'Autun	D906	Limite commune la Chapelle-de-Guinchay	Limite commune Romanèche-Thorins	Tissu ouvert	3	100
CD71	Saint-Usuge	D678	Limite commune Simard	Limite commune Branges	Tissu ouvert	3	100
CD71	Sancé	D103	Entrée agglomération	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	4	30
CD71	Sancé	D103	Limite commune Mâcon	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
CD71	Sancé	D906	Carrefour de la Madonne	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	3	100
CD71	Sancé	D906	Limite commune Mâcon	Carrefour de la Madonne	Tissu ouvert	3	100
CD71	Sanvignes-les-Mines	D119	Limite commune Montceau-les-Mines	Rue Pierre Brossolette	Tissu ouvert	4	30
CD71	Sanvignes-les-Mines	D119	Rue de la Liberté	Rue du Collège	Tissu ouvert	4	30
CD71	Sanvignes-les-Mines	D119	Rue du Collège	Carrefour RD 419 - Route de l'Oudrache	Tissu ouvert	4	30
CD71	Sanvignes-les-Mines	D119	Rue Pierre Brossolette	Rue de la Liberté	Tissu ouvert	4	30
CD71	Sennecey-le-Grand	D906	Carrefour RD18	Impasse de la Tour	Tissu ouvert	3	100
CD71	Sennecey-le-Grand	D906	Entrée agglomération	Limite commune Jugy	Tissu ouvert	3	100
CD71	Sennecey-le-Grand	D906	Entrée agglomération	Carrefour RD18	Tissu ouvert	3	100
CD71	Sennecey-le-Grand	D906	Impasse de la Tour	Rue Niépce	Rue en U	3	100
CD71	Sennecey-le-Grand	D906	Limite commune Beaumont-sur-Grosne	Sortie agglomération	Tissu ouvert	2	250
CD71	Sennecey-le-Grand	D906	Rue Niépce	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
CD71	Senozan	D906	Carrefour RD205	Limite commune Saint-Martin-Belle-Roch	Tissu ouvert	3	100
CD71	Senozan	D906	Limite commune La Salle	Carrefour RD205	Tissu ouvert	3	100
CD71	Sermesse	D673	Entrée agglomération	Limite commune Pontoux	Tissu ouvert	3	100
CD71	Sermesse	D673	Entrée agglomération	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
CD71	Sermesse	D673	Limite commune Ciel	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
CD71	Sevrej	D906	Limite commune Lux	Limite commune Saint-Loup-de-Varenne	Tissu ouvert	2	250
CD71	Simard	D678	Carrefour RD996	Limite commune Saint-Usuge	Tissu ouvert	3	100
CD71	Thurey	D678	Entrée agglomération	RD 24	Tissu ouvert	4	30
CD71	Thurey	D678	Limite commune Lessard-en Bresse	Sortie agglomération	Tissu ouvert	3	100
CD71	Torcy	D28	Avenue du 8 mai 1945	Giratoire RD680	Tissu ouvert	3	100
CD71	Torcy	D28	Giratoire RD984	Avenue du 8 mai 1945	Tissu ouvert	3	100
CD71	Torcy	D601	Limite commune Saint-Eusèbe	Carrefour RD 680	Tissu ouvert	3	100
CD71	Torcy	D680	Limite commune Montchanin	Rond-Point du vieux Saule	Tissu ouvert	3	100
CD71	Torcy	D680	Rond-Point du vieux Saule	Limite commune Montchanin	Tissu ouvert	3	100
CD71	Torcy	D680	Rond-Point du vieux Saule	Limite commune Montcenis	Tissu ouvert	3	100
CD71	Torcy	D984	Limite commune Le Creuzot	Rond Point D28	Tissu ouvert	4	30
CD71	Torcy	D984	Rond Point D28	Rue de Pologne	Tissu ouvert	3	100
CD71	Toulon-sur-Arroux	D994	Entrée agglomération	Limite commune Vendenesse-sur-Arroux	Tissu ouvert	3	100
CD71	Toulon-sur-Arroux	D994	Rue de Châlon	Rue Louis Pleutin	Rue en U	3	100
CD71	Toulon-sur-Arroux	D994	Rue Louis Pleutin	Sortie agglomération	Tissu ouvert	4	30
CD71	Tournus	D14	Carrefour RD215	Carrefour RN6	Tissu ouvert	4	30
CD71	Tournus	D56	Carrefour RD906	Limite commune Plottes	Tissu ouvert	4	30
CD71	Tournus	D906	Carrefour RD14	Carrefour RD975	Tissu ouvert	3	100
CD71	Tournus	D906	Carrefour RD975	Limite commune Le Villars	Tissu ouvert	3	100
CD71	Tournus	D906	Echangeur A6 Tournus	Carrefour RD14	Tissu ouvert	3	100
CD71	Tournus	D906	Limite commune Boyer	Echangeur A6 Tournus	Tissu ouvert	3	100
CD71	Tournus	D975	Limite commune Lacrost	Carrefour RD906	Tissu ouvert	4	30

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des gestionnaires concernés par le classement sonore							
Gestionnaire	Commune	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	des secteurs
CD71	Uchizy	D906	Limite commune Farges-les-Mâcon	Limite commune Montbellet	Tissu ouvert	3	100
CD71	Varennes-le-Grand	D906	Carrefour RD6	Limite commune Saint-Cyr	Tissu ouvert	2	250
CD71	Varennes-le-Grand	D906	Limite commune Saint-Loup-de-Varennes	Carrefour RD6	Tissu ouvert	3	100
CD71	Varennes-lès-Mâcon	D169	Limite commune Mâcon	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	3	100
CD71	Varennes-lès-Mâcon	D906	Limite commune Mâcon	Limite commune Vinzelles	Tissu ouvert	3	100
CD71	Vendennes-sur-Arroux	D994	Carrefour RD325	Limite commune Gueugnon	Tissu ouvert	3	100
CD71	Vendennes-sur-Arroux	D994	Limite commune Toulon-sur-Arroux	Carrefour RD325	Tissu ouvert	3	100
CD71	Vinzelles	D169	Carrefour RD169	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	3	100
CD71	Vinzelles	D169	Limite commune Chaintré	Carrefour RD89	Tissu ouvert	3	100
CD71	Vinzelles	D89	Giratoire RD 169	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	3	100
CD71	Vinzelles	D89	Giratoire RD169	Limite commune Chaintré	Tissu ouvert	3	100
CD71	Vinzelles	D906	Limite commune Varennes les Mâcon	Limite commune Chaintré	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Beaubery	N79	Limite commune Vérosvres	Limite commune Vendennes-les-Charolles	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Blanzay	N70	Avenue Maréchal Leclerc	Intersection Sud-Ouest N70-Montceau les Mines	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Blanzay	N70	Avenue Maréchal Leclerc	Intersection Nord-Est N70	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Blanzay	N70	Intersection Nord-Est N70	Intersection Sud-Ouest N70-Montceau les Mines	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Blanzay	N70	Limite commune Saint-Eusèbe	Intersection Nord-Est N70	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Brandon	N79	Limite commune Clermain	Limite commune La Chapelle-du-Mont-de-France	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Champlecy	N79	Limite commune Changy	Limite commune Hautefond	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Changy	N79	Limite commune Charolles	Limite commune Champlecy	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Charnay-lès-Mâcon	N79	Limite commune Davayé	Mâcon - Loché - TGV (N79)	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Charolles	N79	Echangeur D17	Rue du Bois Mottin	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Charolles	N79	Echangeur D17	Limite commune Changy	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Charolles	N79	Limite commune Vendennes-les-Charolles	Echangeur D17	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Charolles	N79	Rue du Bois Mottin	Echangeur D17	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Ciry-le-Noble	N70	Limite commune Saint-Vallier	Limite commune Gênelard	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Clermain	N79	Limite commune Mazille	Limite commune Brandon	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Davayé	N79	Limite commune Charnay-lès-Mâcon	Limite commune Prissé	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Digoin	N79	Limite département de l'Allier	Limite commune Vitry-en-Charolles	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Dompierre-les-Ormes	N79	Limite commune La Chapelle-du-Mont-de-France	Limite commune Trivy	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Ecuisses	N80	Limite commune Marcilly-les-Buxy	Limite commune Marcilly-les-Buxy	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Ecuisses	N80	Limite commune Marcilly-les-Buxy	Limite commune Saint-Laurent-d'Andenay	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Ecuisses	N80	Limite commune Saint-Laurent-d'Andenay	Limite commune Montchanin	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Gênelard	N70	Intersection D985	Limite commune Ciry-le-Noble	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Gênelard	N70	Limite commune Palinges	Intersection D985	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Givry	N80	Limite commune Saint-Rémy	Limite commune Granges	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Granges	N80	Limite commune Saint-Désert	Limite commune Givry	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Hautefond	N79	Limite commune Champlecy	Limite commune Volesvres	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	La Chapelle-du-Mont-de-France	N79	Limite commune Brandon	Limite commune Dompierre-les-Ormes	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	La Roche-Vineuse	N79	Limite commune Prissé	Limite commune Milly-Lamartine	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Marcilly-lès-Buxy	N80	Limite commune Ecuisses	Limite commune Villeneuve-en-Montagne	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Marcilly-lès-Buxy	N80	Limite commune Ecuisses	Limite commune Ecuisses	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Marcilly-lès-Buxy	N80	Limite commune Villeneuve-en-Montagne	Limite commune Sainte-Hélène	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Mazille	N79	Limite commune Sainte-Cécile	Limite commune Clermain	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Milly-Lamartine	N79	Limite commune La Roche-Vineuse	Limite commune Sologny	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Montceau-les-Mines	N70	Limite commune Blanzay	Limite commune Saint-Vallier	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Montchanin	N70	Rond-Point Jeanne Rose	Limite commune Saint-Eusèbe	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Montchanin	N80	Giratoire RD680	Limite commune Ecuisses	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Moroges	N80	Limite commune Sainte-Hélène	Limite commune Saint-Désert	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Palinges	N70	Limite commune Saint-Vincent-Bragny	Limite commune Gênelard	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Paray-le-Monial	N79	Carrefour RD352	Limite commune Saint-Léger-les-Paray	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Paray-le-Monial	N79	Limite commune Vitry-en-Charollais	Carrefour RD352	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Prissé	N79	Limite commune La Roche-Vineuse	Limite commune Davayé	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Saint-Désert	N80	Intersection D981	Limite commune Granges	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Saint-Désert	N80	Limite commune Moroges	Intersection D981	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Sainte-Cécile	N79	Carrefour RD980	Limite commune Mazille	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Sainte-Cécile	N79	Limite commune Sologny	Carrefour RD980	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Sainte-Hélène	N80	Limite commune Marcilly-les-Buxy	Limite commune Moroges	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Saint-Eusèbe	N70	Limite commune Montchanin	Limite commune Blanzay	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Saint-Laurent-d'Andenay	N80	Limite commune Ecuisses	Limite commune Ecuisses	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Saint-Léger-lès-Paray	N70	Limite commune Volesvres	Carrefour N79 / N70	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Saint-Léger-lès-Paray	N79	Carrefour N79 / N70	Limite commune Paray-le-Monial	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Saint-Léger-lès-Paray	N79	Limite commune Volesvres	Carrefour N79 / N70	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Saint-Rémy	N80	Carrefour RD977	Limite commune Givry	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Saint-Vallier	N70	Echangeur N70-D235	Limite commune Ciry-le-Noble	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Saint-Vallier	N70	Limite commune Montceau-les-Mines	Echangeur N70-D235	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Saint-Vincent-Bragny	N70	Limite commune Volesvres	Limite commune Palinges	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Sologny	N79	Limite commune Milly-Lamartine	Limite commune Sainte-Cécile	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Trivy	N79	Limite commune Dompierre-les-Ormes	Limite commune Vérosvres	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Vendennes-lès-Charolles	N79	Echangeur D17	Limite commune Viry	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Vendennes-lès-Charolles	N79	Fin limitation 90 km/h	Echangeur D17	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Vendennes-lès-Charolles	N79	Limite commune Beaubery	Fin limitation 90 km/h	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Vendennes-lès-Charolles	N79	Limite commune Viry	Limite commune Charolles	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Verosvres	N79	Limite commune Trivy	Limite commune Beaubery	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Villeneuve-en-Montagne	N80	Limite commune Marcilly-les-Buxy	Limite commune Marcilly-les-Buxy	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Viry	N79	Limite commune Vendennes-les-Charolles	Limite commune Vendennes-les-Charolles	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Vitry-en-Charollais	N79	Echangeur D979	Limite commune Paray-le-Monial	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Vitry-en-Charollais	N79	Limite commune Digoin	Echangeur D979	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Volesvres	N70	Limite commune Saint-Léger-les-Paray	Limite commune Saint-Vincent-Bragny	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Volesvres	N79	Carrefour RD 979	Limite commune Hautefond	Tissu ouvert	2	250
DIRCE	Volesvres	N79	Limite commune Saint-Léger-les-Paray	Carrefour RD 979	Tissu ouvert	2	250
Voie communale	Autun	AVENUE CHARLES DE GAULLE	Avenue de la République	Place du Champ de Mars	Rue en U	3	100
Voie communale	Autun	RUE CARION	D681	D980	Tissu ouvert	4	30
Voie communale	Blanzay	AVENUE MARÉCHAL LECLERC	Echangeur N70-Av.Mal.Leclerc	Limite commune Montceau-les-Mines	Tissu ouvert	4	30
Voie communale	Blanzay	ROUTE DE MACON	Cosec	Limite commune Montceau-les-Mines	Tissu ouvert	4	30
Voie communale	Chalon-sur-Saône	AVENUE BOUCICAUT	Limite commune Chatenoy-le-Roy	Rue Ledru Rollin	Tissu ouvert	3	100
Voie communale	Chalon-sur-Saône	AVENUE BOUCICAUT	Rue Ledru Rollin	Avenue du 8 mai 1945	Tissu ouvert	4	30

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des gestionnaires concernés par le classement sonore							
Gestionnaire	Commune	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	des secteurs
Voie commu	Chalon-sur-Saône	AVENUE DE L'AUBEPIN	Rue du Pont de Fer	Avenue de Paris	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	AVENUE DE PARIS	Route de Demigny	Rue Pierre de Coubertin	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	AVENUE DE PARIS	Rue Pierre de Coubertin	Rue de la Citadelle	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	AVENUE DE VERDUN	Quai Saint-Cosme	Limite commune Saint-Marcel	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	AVENUE DU 8 MAI 1945	Rue du Batonnier J.Barrault	Boulevard de la République	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	AVENUE EDOUARD HERRIOT	Avenue John Fitzgerald Kennedy	Giratoire Nuges-Blum-Herriot	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	AVENUE GEORGES POMPIDOU	Grande rue Saint-Cosme	Rue Olivier Messiaen	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	AVENUE GEORGES POMPIDOU	Rue Olivier Messiaen	RUE RENE PRETET	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	AVENUE JEAN JAURES	BD DE LA REPUBLIQUE	Avenue Victor Hugo	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	AVENUE LEON BLUM	Giratoire Nuges-Blum-Herriot	Quai de la Poterne	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	AVENUE MATHIAS	Rue de Belfort	Promenade Sainte-Marie	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	AVENUE MENDES FRANCE	Rue Capitaine Drillien	Rue Ledru Rollin	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	AVENUE MONNOT	Giratoire Monnot-Nuges-Kennedy	Rue de Belfort	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	AVENUE NICEPHORE NIEPCE	BD DE LA REPUBLIQUE	Quai Saint-Cosme	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	AVENUE PIERRE LARDY	Giratoire Monnot-Nuges-Kennedy	Rue Raymond Arnal	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	AVENUE PIERRE NUGUE	Rue Georges Derrien	Rond-point Avenue Léon Blum	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	AVENUE VICTOR HUGO	RUE RENE PRETET	Avenue Jean Jaurès	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	Rue de la Citadelle	Rue Gloriette	Rue en U	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	Rue Gloriette	Rue Lamartine	Rue en U	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	Rue Lamartine	Avenue Jean Jaurès	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	PLACE DE BEAUNE	Rue Emiland Menand	Rue de Belfort	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	PLACE GENERAL DE GAULLE	Place de l'Obélisque	Sortie Parking Place Général de Gaulle	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	QUAI DE LA POTERNE	Quai Sainte-Marie	Quai des Messageries	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	QUAI DES MESSAGERIES	Quai de la Poterne	Place du Port Villiers	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	QUAI GAMBETTA	Place du Port Villiers	Quai Saint-Cosme	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	REM SAINT-PIERRE	Avenue de Paris	RUE GLORIETTE	Rue en U	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	REMPART SAINTE-MARIE	Promenade Sainte-Marie	Quai de la Poterne	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE DE BELFORT	Avenue Monnot	Place de Beaune	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE DE LA BANQUE	Rue Lamartine	Place Général de Gaulle	Rue en U	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE DE LA CITADELLE	Rue d'Autun	Avenue de Paris	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE DE LA CITADELLE	Rue Emile Menand	Rue d'Autun	Rue en U	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE DE LYON	RUE PORTE DE LYON	Rue du Port Villiers	Rue en U	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE DE NOVARA	Rue du Général Giraud	Avenue John Fitzgerald Kennedy	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE DES FRERES LUMIERE	Rond-point D5	Rue Marc Seguin	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE DES POILUS D'ORIENT	Carrefour des Moirots	Limite commune Chatenoy-le-Roy	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE DES SENTIERS	RUE DU BOIS DE MENUSE	ALL ST JEAN DES VIGNES	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE DU 134EME REGIMENT INFAN	Rue du 56ème RI	Rue du Batonnier J.Barrault	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE DU 56EME REGIMENT INFAN	Rue Raymond Arnal	Rue du 134ème R.I.	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE DU BATONNIER JEAN BARRAULT	Rue du 134ème R.I.	Rue Ledru Rollin	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE DU BOIS DE MENUSE	Rue Charles Dullin	Rue Edith Piaf	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE DU BOIS DE MENUSE	Rue Edith Piaf	Rue des Sentiers	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE DU BOIS DE MENUSE	Rue Pierre de Coubertin	Rue Charles Dullin	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE DU PALAIS DE JUSTICE	Place de Beaune	Place de l'Obélisque	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE FOURIER	Limite commune Saint-Rémy	Avenue des Charreaux	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE GENERAL GIRAUD	Rue du Bois de Menuse	Rue Raymond Arnal	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE GENERAL LECLERC	Sortie Parking Place Général de Gaulle	Place de l'Hotel de ville	Rue en U	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE GEORGES DERRIEN	Rue Marc Seguin	Avenue Pierre Nague	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE JEAN MOULIN	Rue du 134ème R.I.	Accès Avenue du 8 mai 1945	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE JOUFFROY D'ABBANS	Rue Pierre Deliry	Avenue de Paris	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE LEDRU ROLLIN	Rue du Batonnier J.Barrault	Avenue des Charreaux	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE MARC SEGUIN	Rue des Frères Lumières	Rue Georges Derrien	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE PAUL SABATIER	Limite commune Fragnes	Rue Louis-Jacques Thénard	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE PIERRE DE COUBERTIN	Rue Louis-Jacques Thénard	Avenue de Paris	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE PIERRE DELIRY	RUE JOUFFROY D'ABBANS	Rue Pelletier	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE PIERRE DELIRY	Rue Pelletier	Rue du Four des Chênes	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE PIERRE MAC ORLAN	Avenue de Paris	Limite commune Champforgeuil	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE PORTE DE LYON	Avenue Nicephore Niepce	Rue Gloriette	Tissu ouvert	5	10
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE RAYMOND ARNAL	Rue Pierre Deliry	RUE GENERAL GIRAUD	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE RENE PRETET	AVENUE GEORGES POMPIDOU	AVENUE VICTOR HUGO	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Chalon-sur-Saône	RUE THOMAS DUMOREY	Avenue de Verdun	Avenue de l'Automobile	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Champforgeuil	AVENUE DE L' EUROPE	Giratoire D906	RUE PIERRE MAC ORLAN	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Champforgeuil	RUE DE PARIS	Limite commune La Loyère	Route de Demigny	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Charnay-lès-Mâcon	AVENUE DE LA GENDARMERIE	D579	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Charnay-lès-Mâcon	CHEMIN DE BALME	Limite commune Mâcon	Rue des Grands Crus	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Charnay-lès-Mâcon	RUE AMBROISE PARÉ	Rue de la Grange Saint-Pierre	Limite commune Mâcon	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Charnay-lès-Mâcon	RUE BARTHELOT DE RAMBUTEAU	Rue des Petits Champs	RD 579	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Charnay-lès-Mâcon	RUE DE LA CHAPELLE	Rue de la Grange Saint-Pierre	Grande rue de la Coupée	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Charnay-lès-Mâcon	RUE DE LA GRANGE SAINT-PIERRE	Rue de la Chapelle	Rue Ambroise Paré	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Charnay-lès-Mâcon	RUE DES PETITS CHAMPS	Rue Barthelot de Rambuteau	Rue Ambroise Paré	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Châtenoy-le-Royal	AVENUE FRANCHET D'ESPEREY	Limite commune Chalon	Rue du Pont de Pierre	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Châtenoy-le-Royal	RUE DU PONT DE PIERRE	Limite commune Chalon	Avenue Maréchal Franchet d'Esperey	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Digoin	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	Rue de la Verne	Carrefour RD979	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Digoin	RUE DE LA FAIENCERIE	Rue Emile Zola	Rue de la Verne	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Digoin	RUE VICTOR HUGO	Carrefour RD994	Rue Emile Zola	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Génélard	ROUTE DE PERRECY	Rue de la Gare	Echangeur RN70	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Le Creusot	AVENUE DE LA PAIX	Rue du Président Wilson	Rond point D28 - D984	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Le Creusot	AVENUE DE L'EUROPE	Place Bozu	Avenue Francois Mitterand	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Le Creusot	AVENUE DE VERDUN	Place Charles de Gaulle	Rue Maréchal Foch	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Le Creusot	AVENUE DE VERDUN	Rue Chanzy	Rue Maréchal Foch	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Le Creusot	AVENUE FRANCOIS MITTERAND	Espace François Mitterand	Place Charles de Gaulle	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Le Creusot	RUE DE CHANZY	Rue de Pologne	Rue du Président Wilson	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Le Creusot	RUE DE POLOGNE	Rue des Abattoirs	Rue Chanzy	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Le Creusot	RUE DES MARTHYRS DE LA LIBERTE	Place Charles de Gaulle	Route de St Sernin	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Le Creusot	RUE DU MARÉCHAL JOFFRE	Rue de Yougoslavie	Rue Edith Cavell	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Le Creusot	RUE DU PRÉSIDENT WILSON	Rue Edith Cavell	Avenue de Verdun	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Le Creusot	RUE DU Puits MOINEAUX	Rue Marcel Sembat	Rue des Moineaux	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Le Creusot	RUE EDITH CAVELL	Rue Jean-Baptiste Dumay	Rue Marcel Sembat	Tissu ouvert	3	100

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des gestionnaires concernés par le classement sonore							
Gestionnaire	Commune	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	des secteurs
Voie commu	Le Creusot	RUE EDITH CAVELL	Rue Maréchal Joffre	Rue Jean-Baptiste Dumay	Rue en U	3	100
Voie commu	Le Creusot	RUE GUYNEMER	Rue Marceau	Rue Maréchal Foch	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Le Creusot	RUE MARCEAU	Avenue de Verdun	Avenue de la République	Rue en U	3	100
Voie commu	Le Creusot	RUE MARCEL SEMBAT	Rue Edith Cavell	Rue Jean Jaurès	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Le Creusot	RUE MARÉCHAL FOCH	Avenue de Verdun	Rue du 4 Septembre	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Le Creusot	RUE MARÉCHAL FOCH	Rue des Martyrs de la Libération	Rue Guynemer	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Le Creusot	RUE MARÉCHAL FOCH	Rue du 4 Septembre	Rue des Martyrs de la Libération	Rue en U	3	100
Voie commu	Le Creusot	RUE MARÉCHAL FOCH	Rue Guynemer	Avenue de Montvalin	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Louhans	PLACE ARISTIDE BRIAND	Rond-point de la 1ère armée	Rue des Bordes	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Louhans	RUE DES BORDES	Rue Ferdinand Bourgeois	Rue du Capitaine Vic	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Louhans	RUE DES DODANES	Rue Lucien Guillemaut	Rue Edouard Guiguot	Rue en U	3	100
Voie commu	Louhans	RUE EDGAR GUIGOT	Rue Ferdinand Bourgeois	Grande rue	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Louhans	RUE LUCIEN GUILLEMAUT	Rond-point Marcel Guinot	Rond-point de la 1ère armée	Rue en U	3	100
Voie commu	Mâcon	AVENUE DE LA GARE	Rue Victor Hugo	Gare	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	AVENUE DES GAISES	Rond point de NEUSTADT	Rue de FLACE	Tissu ouvert	5	10
Voie commu	Mâcon	AVENUE MARECHAL JUIN	Boulevard Henri DUNANT	Rue du VALLON	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	AVENUE MARECHAL JUIN	Rue du Corps Expéditionnaire	Carrefour des Marseillais	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	AVENUE MARECHAL JUIN	Rue du Corps Expéditionnaire	Rue B. ALBRECHT	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	AVENUE PIERRE DENAVE	Avenue CURIE	Limite commune CHARNAY	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	AVENUE PIERRE ET MARIE CURIE	Route de Bioux	Boulevard de la Liberté	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	AVENUE RENE CASSIN	Allée René CASSIN	Rue du Gd Four	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	AVENUE RENE CASSIN	Limite commune Sancé	Allée René CASSIN	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	AVENUE RENE CASSIN	Rond point de NEUSTADT	Rue du Gd Four	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	BOULEVARD DE LA LIBERTE	Rue des Charmilles	Rue RAMBUTEAU	Rue en U	3	100
Voie commu	Mâcon	BOULEVARD DE LA LIBERTE	Rue des Charmilles	AVENUE CURIE	Rue en U	3	100
Voie commu	Mâcon	BOULEVARD DES NEUF CLEFS	Rue de l'HERITAN	Rue Claude BERNARD	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	BOULEVARD DES NEUF CLEFS	Rue des Neufs Clefs	Rue Claude BERNARD	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	BOULEVARD DES NEUF CLEFS	Rue des Neufs Clefs	Rue RAMBUTEAU	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	BOULEVARD DES PERRIERES	Boulevard Henri DUNANT	Rue de FLACE	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	BOULEVARD VICTOR SCHOELCH	RUE CLAUDE BERNARD	RPT DE NEUSTADT	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	CHEMIN DE BALME	Carrefour D89	Limite commune Charnay-lès-Mâcon	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	PLACE DE LA BARRE (SUD)	Rue Victor HUGO	Rue Mathieu	Tissu ouvert	5	10
Voie commu	Mâcon	RUE BIGONNET	Rue GAMBETTA	Place St CLEMENT	Rue en U	3	100
Voie commu	Mâcon	RUE BON-RENCONTRE	Rue RAMBUTEAU	Rue LACRETELLE	Rue en U	3	100
Voie commu	Mâcon	RUE CLAUDE BERNARD	Boulevard des 9 Cles	Boulevard Victor Schloelcher	Tissu ouvert	5	10
Voie commu	Mâcon	RUE CLAUDE BERNARD	Boulevard Victor Schloelcher	Rue Ambroise Paré	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE DE FLACE	Boulevard des neuf Clefs	Avenue des Gaises	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE DE FLACE	BOULEVARD ROCCA	AVENUE DES GAISES	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE DE FLACE	BOULEVARD ROCCA	BOULEVARD DES PERRIERES	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE DE FLACE	Place GARDON	Rue des EPINOCHES	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE DE FLACE	RUE DES EPINOCHES	BOULEVARD DES PERRIERES	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE DE L' EUROPE	Carrefour de l'Europe	RD 54N	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE DE L' EUROPE	Carrefour de l'Europe	Rue de la République	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE DE LA PAIX	Cours MOREAU	Rue de la Préfecture	Tissu ouvert	5	10
Voie commu	Mâcon	RUE DES EPINOCHES	Rue de FLACE	Cours MOREAU	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE DES FRERES LUMIERE	Route de LYON	Rue de la GROSNE	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE DU 8 MAI 1945	Rue de la Préfecture	Rue de la Libération	Tissu ouvert	5	10
Voie commu	Mâcon	RUE DU VALLON	Avenue du Maréchal Juin	Rue de SANCE	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE DU VALLON	Rue de SANCE	Rondpoint de NEUSTADT	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE DU VINGT-HUIT JUIN 1944	Quai Jean JAURES	Rue St ANTOINE	Rue en U	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE GABRIEL JEANTON	Rue Gambetta	Rue La Cretelle	Rue en U	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE GAMBETTA	Rue de Lyon	Rue Gabriel JEANTON	Rue en U	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE GAMBETTA	Rue Gabriel JEANTON	Rue Victor Hugo	Rue en U	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE GUSTAVENUE EIFFEL	Route de LYON	Rue LAVOISIER	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE LACRETELLE	Rue Bon-rencontre	Rue Victor HUGO	Rue en U	3	100
Voie commu	Mâcon	RUE LACRETELLE	Rue MATHIEU	Rue Victor HUGO	Rue en U	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE LACRETELLE	Rue MATHIEU	Rue Gabriel JEANTON	Rue en U	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE MARCEL PAUL	Rue de la République	Quai des Marans	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE MATHIEU	Rue de la Libération	Place de la Barre	Rue en U	3	100
Voie commu	Mâcon	RUE MATHIEU	Rue LACRETELLE	Rue Georges LECOMTE	Tissu ouvert	5	10
Voie commu	Mâcon	RUE PHILBERT LAGUICHE	Quai Lamartine	Rue Sigorgne	Rue en U	3	100
Voie commu	Mâcon	RUE PILLET	Route de Bioux	Rue des Trappistines	Tissu ouvert	5	10
Voie commu	Mâcon	RUE PILLET	Rue Frédéric MISTRAL	Rue des Trappistines	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Mâcon	RUE RAMBUTEAU	Rue St LOUIS	Boulevard des neufs Cles	Rue en U	3	100
Voie commu	Mâcon	RUE VICTOR HUGO	Rue GAMBETTA	Rue LACRETELLE	Rue en U	3	100
Voie commu	Mâcon	RUE VICTOR HUGO	Rue Paul GATAUD	Rue LACRETELLE	Rue en U	3	100
Voie commu	Montceau-les-Mines	AVENUE DES ALOUETTES	ACCES RCEA	BD DE LATTRE DE TASSIGNY	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Montceau-les-Mines	AVENUE DES ALOUETTES	Rond point D57 - D357	Accès RCEA	Tissu ouvert	3	100
Voie commu	Montceau-les-Mines	AVENUE MARÉCHAL LECLERC	Limite commune Blanzay	Avenue des Alouettes	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Montceau-les-Mines	AVENUE ROGER SALENGRO	Rue des Oiseaux	Rue de Charolles	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Montceau-les-Mines	BOULEVARD DE LATTRE DE TASSIGNY	Rue du Champ du Moulin	Limite commune Blanzay	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Montceau-les-Mines	BOULEVARD DE LATTRE DE TASSIGNY	Rue Jules Guesde	Rue du Champ du Moulin	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Montceau-les-Mines	BOULEVARD HENRI DUNANT	Rue Jean Didier	Limite commune Saint-Vallier	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Montceau-les-Mines	QUAI DE MOULINS	D119 - D974	Quai Jules Chagot	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Montceau-les-Mines	QUAI JULES CHAGOT	Quai de Moulins	Rue Louise Cécile	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Montceau-les-Mines	QUAI JULES CHAGOT	Rue Louise Cécile	Avenue des Alouettes	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Montceau-les-Mines	RUE BARBES	Rue de la Ferme	Rue Beaubernard	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Montceau-les-Mines	RUE DE CHAROLLES	Rue Jean Didier	Quai Gauthey	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Montceau-les-Mines	RUE DE CLUNY	Rue du Bel Air	Rue du Champ du Moulin	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Montceau-les-Mines	RUE DE LA LOGE	Limite commune Blanzay	Boulevard du Plessis	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Montceau-les-Mines	RUE DES OISEAUX	Rue Jean Jaurès	Rue de la Ferme	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Montceau-les-Mines	RUE DU BEL AIR	Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny	Rue de Cluny	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Montceau-les-Mines	RUE DU CHAMP DU MOULIN	Boulevard du Plessis	Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Montceau-les-Mines	RUE DU CHAMP DU MOULIN	Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny	Rue de Cluny	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Montceau-les-Mines	RUE JEAN BOUVERI	Rue de Cluny	Rue des Oiseaux	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Montceau-les-Mines	RUE JEAN DIDIER	Rue de Charolles	Boulevard Henri Dunant	Tissu ouvert	4	30
Voie commu	Montceau-les-Mines	RUE JEAN LONGUET	Rue de Cluny	Rue de Saint-Vallier	Tissu ouvert	4	30

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du classement sonore de Saône-et-Loire - Liste des gestionnaires concernés par le classement sonore							
Gestionnaire	Commune	Voie	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	des secteurs
Voie communale	Montceau-les-Mines	RUE LOUISE CÉCILE	Quai Gauthery	Rue de la Gare	Tissu ouvert	4	30
Voie communale	Montceau-les-Mines	RUE LOUISE CÉCILE	Rue de la Gare	Rue Jean Jaurès	Tissu ouvert	4	30
Voie communale	Montchanin	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Le Thiellay	Rue du Bois Bretoux	Tissu ouvert	4	30
Voie communale	Montchanin	RUE DU BOIS BRETOUX	Avenue de la République	Accès RCEA	Tissu ouvert	5	10
Voie communale	Paray-le-Monial	RUE DES 2 PONTS	Rue du dispensaire	Boulevard du Dauphin Louis	Tissu ouvert	4	30
Voie communale	Saint-Marcel	AVENUE DE CHALON	Limite commune Chalon	RPT DES ORLANS	Tissu ouvert	3	100
Voie communale	Saint-Marcel	ROUTE DE DOLE	RPT DES JARDINIERS	Grande rue	Tissu ouvert	4	30
Voie communale	Saint-Marcel	RUE DES CHAVANNES	Limite commune Chalon	Avenue de Châlon	Rue en U	3	100
Voie communale	Saint-Rémy	AVENUE CHARLES DE GAULLE	Giratoire D906-Route de Buxy	Giratoire D69 - AVENUE MENDES FRANCE	Tissu ouvert	3	100
Voie communale	Saint-Rémy	RUE AUGUSTE MARTIN	Carrefour du Pont Paron	Route de Buxy	Tissu ouvert	4	30
Voie communale	Saint-Rémy	RUE CHARLES DODILLE	Route de Buxy	Carrefour de Droux	Tissu ouvert	4	30
Voie communale	Saint-Rémy	RUE DES CHARREAUX	Limite commune Chalon-sur-Saône	Carrefour du Pont Paron	Tissu ouvert	4	30
Voie communale	Saint-Vallier	AVENUE MAX DORMOY	Echangeur N70	Limite commune Sanvignes-les-Mines	Tissu ouvert	4	30
Voie communale	Saint-Vallier	BOULEVARD HENRI DUNANT	Limite commune Montceau-les-Mines	Rue Franklin Roosevelt	Tissu ouvert	4	30
Voie communale	Sanvignes-les-Mines	RUE DE LA REPUBLIQUE	Limite commune Saint-Vallier	Rond point D250-D235	Tissu ouvert	4	30
Voie communale	Torcy	AVENUE 8 MAI 1945	Rond Point D28	Carrefour du 8 mai 1945	Tissu ouvert	4	30
Voie communale	Torcy	LE THIELLAY	D680	Avenue de la République	Tissu ouvert	4	30



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Direction départementale de l'Équipement
de Saône-et-Loire

Mâcon, le 8 avril 2009

Service Développement et Territoires

Bureau Géomatique, Études, Observatoires

ARRÊTÉ n° 09-01457

portant approbation des cartes de bruit autoroutières,
routières et ferroviaires du département de Saône-et-Loire

Le préfet de Saône-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement ;

Vu le code de l'Environnement, notamment ses articles L 572-1 à L 572-11 et R 572-1 à R 572-11 transposant cette directive, et ses articles L. 571-10 et R. 571-32 à R. 571-43, relatifs au classement des infrastructures de transports terrestres ;

Vu le décret n°2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V du code de l'Environnement et notamment ses articles R 571-32 et suivants, et R 572-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°08-06157 du 4 décembre 2008 portant la création du comité départemental du bruit des infrastructures de transports terrestres ;

Vu la consultation en date du 3 mars 2009 dudit comité sur la cartographie du bruit dans l'environnement du département de Saône-et-Loire ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la Préfecture de Saône-et-Loire ;

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

www.saone-et-loire.developpement-durable.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
Tél. : 03 85 21 28 00 – fax : 03 85 38 01 55
BP 94027 - 37 boulevard Henri Dunant
71040 Mâcon cedex 9

ARRÊTE

ARTICLE 1er

Sont approuvées les cartes de bruit concernant les tronçons des infrastructures autoroutières, routières d'un trafic supérieur à 6 millions de véhicules par an, et ferroviaires d'un trafic supérieur à 60 000 passages par an, sur le territoire du département de Saône-et-Loire.

La liste des sections concernées est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2

Chaque carte de bruit comporte les documents graphiques au 1/25 000ème listés ci-après :

- **Carte de type A Lden** localisant les zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones selon l'indicateur Lden allant de 50 dB(A) à 70 dB(A) et plus, par pas de 5 dB(A) ;
- **Carte de type A Ln** localisant les zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones selon l'indicateur Ln allant de 50 dB(A) à 70 dB(A) et plus, par pas de 5 dB(A) ;
- **Carte de type B** localisant les secteurs affectés par le bruit tels que désignés par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres ;
- **Carte de type C Lden** présentant les zones susceptibles de contenir des bâtiments où l'indicateur Lden dépasse 68 dB(A) ;
- **Carte de type C Ln** présentant les zones susceptibles de contenir des bâtiments où l'indicateur Ln dépasse 62 dB(A).

ARTICLE 3

Les cartes de bruit sont accompagnées :

- d'un résumé non technique présentant les principaux résultats de l'évaluation réalisée et l'exposé sommaire de la méthodologie employée pour leur élaboration,
- de tableaux de données fournissant une estimation des populations, des surfaces et des établissements d'enseignement et de santé exposés au bruit dans ces zones.

ARTICLE 4

Ces cartes et annexes sont consultables sur le site Internet de la Direction Départementale de l'Équipement de Saône-et-Loire :

<http://www.saone-et-loire.equipement.gouv.fr/>
rubrique "Risques et Environnement", sous rubrique "Nuisances et Pollutions"

ARTICLE 5

Les cartes de bruit et annexes mentionnées dans le présent arrêté sont transmises aux gestionnaires concernés pour élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement correspondant. Elles sont transmises aux directions d'administrations centrales concernées du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

ARTICLE 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7

Mme la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire et Mme la directrice départementale de l'Équipement de Saône-et-Loire sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et qui sera notifié pour information aux maires des communes concernées.

**Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale de la
Préfecture de Saône-et-Loire**



Marie-Françoise LECAILLON

ANNEXE 2 : liste des communes concernées par un tronçon

AMEUGNY	CUISEAUX	MELLECEY	SAINT-MICAUD
AUXY	CURGY	MILLY-LAMARTINE	SAINT-PIERRE-DE-VARENNES
BEAUMONT-SUR-GROSNE	CURTIL-SOUS-BURNAND	LE MIROIR	SAINT-PRIVE
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	DAVAYE	MONTBELLET	SAINT-REMY
BERZE-LE-CHATEL	DEMIGNY	MONTCEAU-LES-MINES	SAINT-SYMPHORIEN-
BERZE-LA-VILLE	DOMMARTIN-LES-CUISEAUX	MONTCHANIN	D'ANCELLES
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD	DRACY-SAINT-LOUP	MORLET	SAINT-VALLIER
BLANZY	ECUISSES	MOROGES	SAINT-YTHAIRE
BONNAY	EPINAC	PERRECY-LES-FORGES	LA SALLE
BOYER	FARGES-LES-CHALON	PLOTTES	SANCE
LE BREUIL	FARGES-LES-MACON	PRISSE	SANVIGNES-LES-MINES
BURNAND	FLACEY-EN-BRESSE	LE PULEY	SASSANGY
BURZY	FLAGY	LA ROCHE-VINEUSE	SAVIGNY-EN-REVERMONT
BUSSIÈRES	FONTAINES	ROMANECHÉ-THORINS	SENNECEY-LE-GRAND
CHAGNY	FRAGNES	RULLY	SENOZAN
CHARENTRE	FRONTENAUD	SAGY	SEVREY
CHALON-SUR-SAONE	GENELARD	SAINT-ALBAIN	SOLOGNY
CHAMPAGNAT	GENOUILLY	SAINT-AMBREUIL	SULLY
CHAMPFORGEUIL	GIVRY	SAINTÉ-CECILE	TINTRY
LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY	HURIGNY	SAINT-CLEMENT-SUR-GUYE	TORCY
CHARBONNIERES	IGORNAY	SAINT-DESERT	TOURNUS
CHARNAY-LES-MACON	JALOGNY	SAINT-EMILAND	UCHIZY
CHATENOY-EN-BRESSE	JOULES	SAINT-EUSEBE	VARENNES-LE-GRAND
CHATENOY-LE-ROYAL	JUGY	SAINT-FIRMIN	VARENNES-LES-MACON
CHAUDENAY	LAIVES	SAINTÉ-HELENE	VAUX-EN-PRE
CIRY-LE-NOBLE	LESSARD-LE-NATIONAL	SAINT-LAURENT-D'ANDENAY	LE VILLARS
CLUNY	LOURNAND	SAINT-LEGER-DU-BOIS	VILLENEUVE-EN-MONTAGNE
CONDAL	LA LOYERE	SAINT-LOUP-DE-VARENNES	VINZELLES
CORDESSE	LUX	SAINT-MARCEL	VIRE
CORTAMBERT	MACON	SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE	FLEURVILLE
CORTEVAIX	MARCILLY-LES-BUXY	SAINT-MARTIN-D'AUXY	
CRECHES-SUR-SAONE	MASSILLY	SAINT-MARTIN-DE-COMMUNE	

XI. ANNEXE K : DIAGNOSTIC DE RECONNAISSANCE DE ZONES HUMIDES POTENTIELLES ET ÉVALUATION DU NIVEAU DE SENSIBILITÉ DES ESPÈCES ET DES MILIEUX



COMMUNE DE CRÊCHES~SUR~SAÔNE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



RECONNAISSANCE DE ZONES HUMIDES POTENTIELLES ET ÉVALUATION DU NIVEAU DE SENSIBILITÉ DES ESPÈCES ET DES MILIEUX

Examen floristique et pédologique des terrains potentiellement
urbanisables envisagés au P.L.U.



**Bureau
Natura**

Environnement
Urbanisme

12 mai 2021 et 08 février 2022

I - Table des matières

I. RECONNAISSANCE DE ZONES HUMIDES ET NIVEAU DE SENSIBILITÉ DES MILIEUX – GÉNÉRALITÉS / CONTEXTE.....	3
II. OBSERVATIONS ET DONNÉES RECUEILLIES.....	11
A. Relevés et caractéristiques générales des différents sites.....	11
B. Site [A] – Le Fournier / En Chapiller.....	13
1. Caractéristiques floristiques.....	13
2. Caractéristiques pédologiques.....	13
3. Conclusion.....	15
C. Site [B] – En Chapiller.....	18
1. Caractéristiques floristiques.....	18
2. Caractéristiques pédologiques.....	18
3. Conclusion.....	19
D. Site [C] – En Chapiller.....	22
1. Caractéristiques floristiques.....	22
2. Caractéristiques pédologiques.....	22
3. Conclusion.....	23
E. Site [D] – Dracé / Les Ollières.....	25
F. Site [E] – Les Goutots.....	26
1. Caractéristiques floristiques.....	26
2. Caractéristiques pédologiques.....	26
3. Conclusion.....	27
G. Site [F] – Rue du stade / impasse de l'Orme.....	29
1. Caractéristiques floristiques.....	29
2. Caractéristiques pédologiques.....	29
3. Conclusion.....	30
H. Site [G] – Clos Magnin.....	32
1. Caractéristiques floristiques.....	32
2. Caractéristiques pédologiques.....	32
3. Conclusion.....	33
I. Site [H] – Aux Molards.....	35
1. Caractéristiques floristiques.....	35
2. Caractéristiques pédologiques.....	35
3. Conclusion.....	36
III. RÉSULTATS : SYNTHÈSE DU REPÉRAGE DE ZONES HUMIDES ET MILIEUX OU ESPÈCES SENSIBLES OU PROTÉGÉS.....	38
IV. ANNEXES.....	40
ANNEXES – TABLE DE LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES ET RELEVÉS FLORISTIQUES (LAMBERT93).....	41
V. ANNEXES – DOCUMENTATION.....	42

I. RECONNAISSANCE DE ZONES HUMIDES ET NIVEAU DE SENSIBILITÉ DES MILIEUX – GÉNÉRALITÉS / CONTEXTE

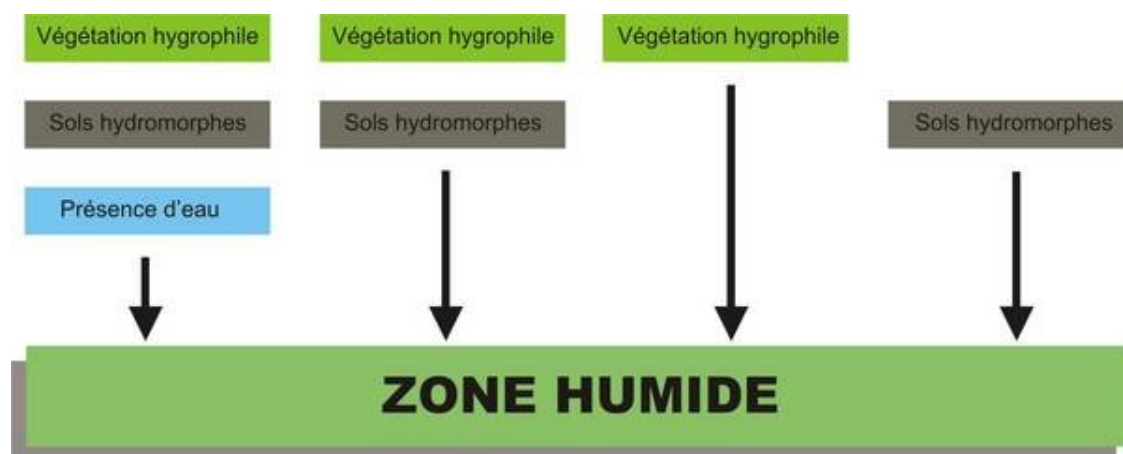
→ Reconnaissance floristique (12 mai 2021) et pédologique (02 février 2022)

OBJET 1 – reconnaissance de zones humides potentielles

L'objet de la reconnaissance est d'identifier la présence ou non de zones humides selon les critères de l'arrêté ministériel du 24/06/2008 modifié, et de l'arrêté du 01/10/2009, ainsi que de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, portant création de l'Office français de la biodiversité. Ainsi, l'article 23 de la loi n°2019-773 a modifié l'article L211-1, I 1° du Code de l'environnement : «[...] on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides sont définies par un critère alternatif de sol ou de végétation (**un seul critère suffit pour caractériser une zone humide**).

Une zone humide peut se caractériser par la présence d'eau, de végétation ou d'habitat spécifique ("hygrophile"), ou par la présence de sols gorgés d'eau de façon temporaire ou permanente. Les critères pédologiques et floristiques ne doivent pas nécessairement être réunis pour caractériser une zone humide.



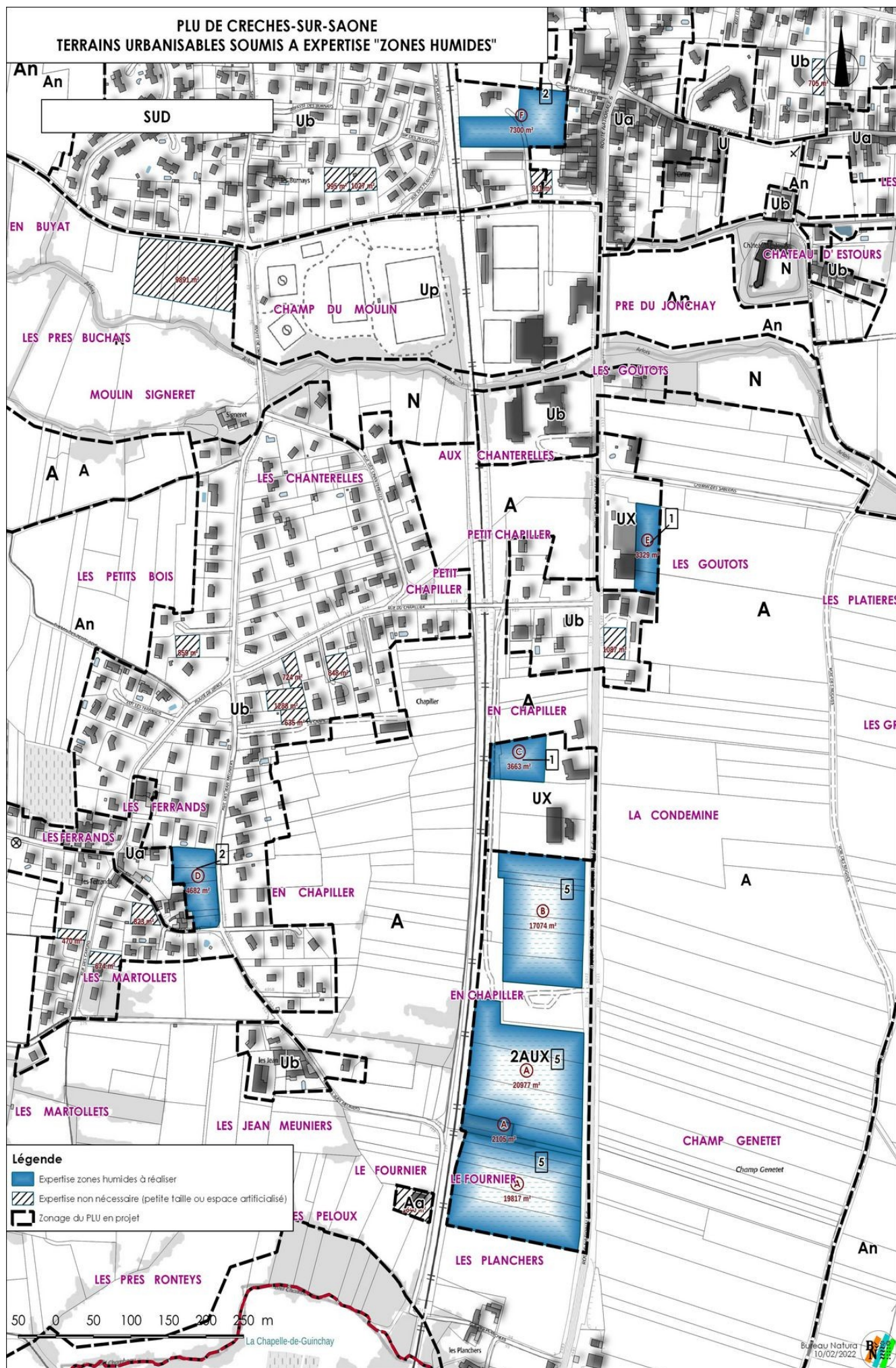
OBJET 2 – reconnaissance de la sensibilité des milieux naturels

Cette reconnaissance spécifique aux zones humides est l'occasion d'effectuer un inventaire complémentaire des milieux sur les zones concernées afin de s'assurer de leur niveau de sensibilité environnementale et de mettre en oeuvre le cas échéant, les mesures appropriées dans le document d'urbanisme en cours d'élaboration.

Les cartographies ci-après identifient les sites concernés.



PLU DE CRECHES-SUR-SAONE
TERRAINS URBANISABLES SOUMIS A EXPERTISE "ZONES HUMIDES"



Repérage de zones potentiellement humides sur les parcelles ouvertes à l'urbanisation dans le projet de P.L.U. de la commune de

CRECHES-SUR-SAONE,

Département de SAONE-ET-LOIRE (71)

Les sites concernés sont identifiés de A à H du Sud au Nord de la commune.

La présente analyse porte sur les terrains (non artificialisés) en extension, quelle que soit leur taille et les terrains urbanisables situés au sein de l'enveloppe urbaine existante de plus de 3000 m². Ces terrains font l'objet d'une expertise pédologique et/ou floristique permettant de préciser leur caractère humide ou non dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme. Ces investigations sont également l'occasion de rechercher la présence d'espèces et de milieux rares ou protégées.

On notera que le terrain en dent creuse numéroté D au Sud de la commune (hameau de Dracé) n'a pas pu être expertisé, le propriétaire en ayant refusé l'accès. Une analyse des caractéristiques du site et du contexte géologique, ainsi qu'une analyse visuelle sommaire depuis l'espace public n'ont pas révélé d'indices de présence de zone humide potentielle, mais il va de soi qu'une reconnaissance directe de terrain, préalable à l'aménagement, sera nécessaire pour lever tout doute sur la présence de zone humide ou de milieux ou espèces sensibles.

Les sites concernés :

- en extension : il s'agit des terrains identifiés A, B, E.
- au sein de l'enveloppe bâtie ou artificialisée : C, D, F, G, H.

Ces terrains présentent différentes caractéristiques et sont susceptibles de faire l'objet d'aménagements dans le P.L.U. en projet :

N° zone	Nom zone	Classement P.L.U. envisagé	Topographie – occupation du sol / usage	Type (résiduel urbain ou dent creuse / extension)
A	Le Fournier	2AUX (zone d'activité future)	Espace plan – prairie artificielle cultivée / pré de fauche / bosquet de frênes / fossé central	Extension
B	En Chapiller	2AUX (zone d'activité future)	Espace plan – prairie artificielle cultivée / pré de fauche	Extension
C	En Chapiller	UX (résiduel zone d'activités existante)	Espace plan – ancienne prairie artificielle peu entretenue – début d'enfrichement, terrain annexe à une activité	Résiduel
D	Dracé / Les Ollières	U (dent creuse habitat)	Espace plan, très légère pente vers l'Ouest - en herbe et verger situés sur l'arrière d'habitations anciennes, peu entretenu REFUS EXPERTISE PAR LE PROPRIETAIRE	Résiduel
E	Les Goutots	UX – extension activité existante contiguë	Espace plan – en herbe (ancienne prairie artificielle) et planté en partie : rangées de jeunes fruitiers (pommiers) en mauvais état – entretien régulier	Extension
F	Rue du stade / impasse de l'Orme	U (dent creuse habitat)	Espace plan avec légère pente vers l'Ouest – en herbe – vaste aisance attenante à une habitation – entretien très régulier)	Résiduel
G	Clos Magnin	U (dent creuse habitat)	Pente moyenne avec déclivité vers l'Ouest – en herbe (ancienne prairie artificielle de fauche - entretenu)	Résiduel
H	Aux Molards	UY – extension prévue pour activité d'horticulture et serres contiguë	Espace plan – ancienne prairie artificielle / entretien régulier par les serres voisines	Résiduel

Les relevés floristiques ont été effectués le 12/05/2021, à une période favorable pour une reconnaissance floristique à cette altitude.

Les relevés pédologiques ont été effectués le 07/02/2022.

La commune comporte des zones d'inventaire ou de protection (ZNIEFF, Natura 2000, milieux humides, etc.).

La localisation par rapport aux espaces protégés de sensibilité environnementale figure sur la carte en page suivante.

[illegible]

Une double analyse a été effectuée, portant à la fois sur des relevés floristiques. Pour ces derniers toutefois, on peut considérer qu'aucun des espaces expertisés n'offre de couverture végétale spontanée, l'ensemble des terrains étant soit encore en culture sous forme de prairies artificielles de fauche, soit présentant les caractéristiques d'anciennes prairies artificielles, qui restent extrêmement pauvres en espèces. De ce fait, des sondages pédologiques ont été systématiquement effectués afin d'évaluer si la nature du sol présentait ou non des caractéristiques hydromorphes permettant de désigner une zone humide.

Les sols de la commune sont majoritairement des sols profonds, situés sur les alluvions limoneuses ou sableuses des différentes terrasses de la Saône.

Ils présentent une très grande homogénéité, la quasi totalité des sondages effectués ayant révélé un profil similaire avec un horizon "superficiel" de 30 à 50 cm d'épaisseur, voire plus, effectuant une transition progressive vers un horizon plus argileux présentant la plupart du temps des traces d'oxydo-réduction jusqu'à plus de 100 – 120 cm de profondeur, avec la présence variable de nombreux micronodules de manganèse..

Aucune des observations, malgré une hydromorphie observée en profondeur, n'a révélé de caractères de sol de zone humide, ces derniers se rattachant dans la quasi-totalité des cas à la classe GEPPA IIIb.

Le détail des données collectées est exposé en pages suivantes.

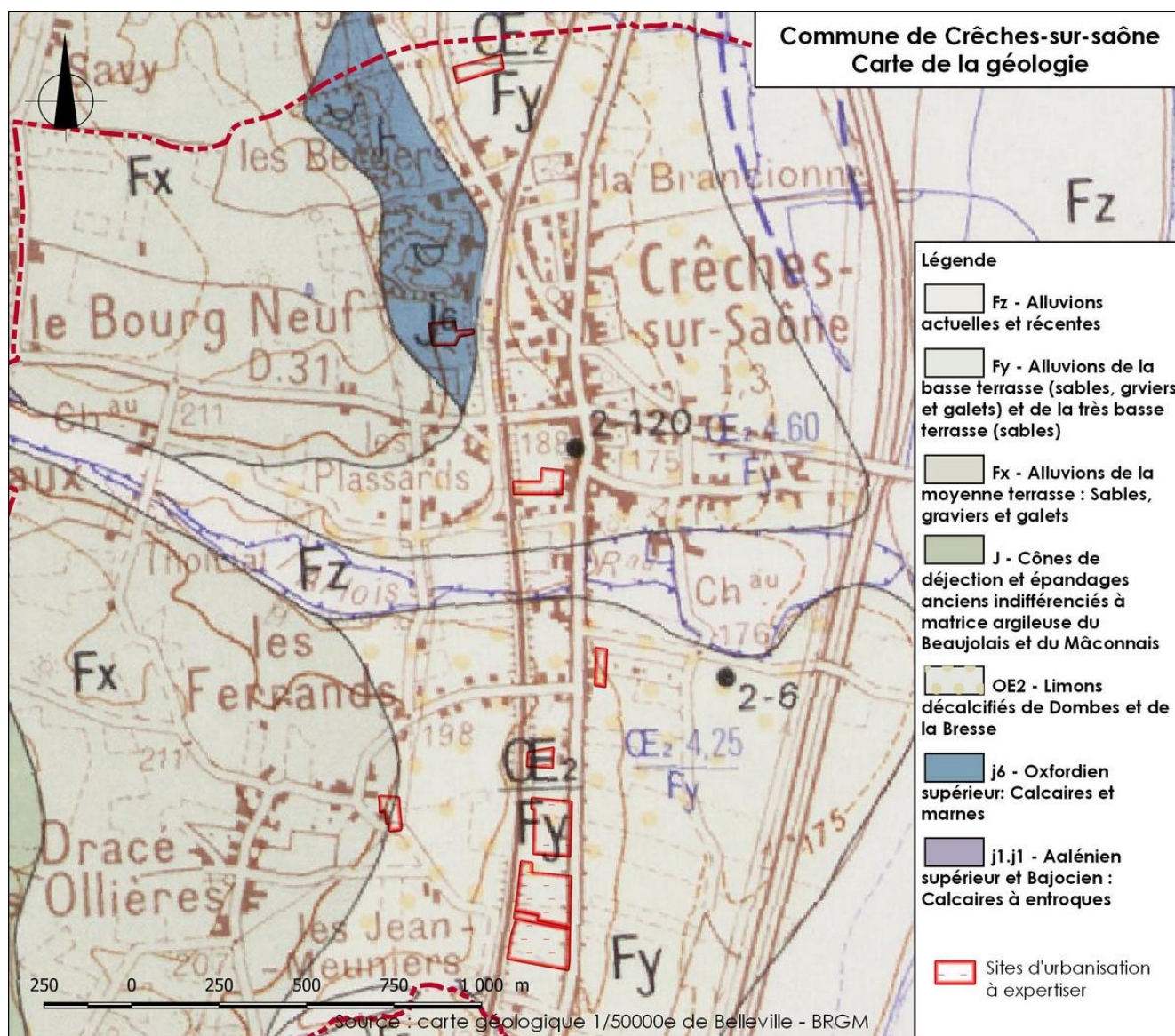
Pour chaque point de sondage est notée la position topographique, l'occupation floristique de la parcelle et son mode de gestion, ainsi que la profondeur du sondage effectué à la tarière, lorsque la nature du sol ou du sous-sol l'a permis.

Les sondages prennent place sur une unique configuration géologique :

- alluvions (Fy) de la basse (sables, graviers et galets et de la très basse terrasse (sables) de la Saône, non séparées, recouvertes par des limons décalcifiés de la Bresse et des Dombes (OE₂)

L'un des terrains est d'après la carte géologique situé sur une formation calcaire j6 (Oxfordien supérieur). Toutefois, la nature du sol s'étant révélée similaire à l'intégralité des autres profils observés sur les autres sites, il apparaît que la couche de l'Oxfordien est masquée par des dépôts de couverture de limons OE₂.

Ces formations peuvent donner lieu à la formation de zones humides, notamment à l'occasion de la présence de niveaux plus argileux ou de dépôts de surface allogènes, ou encore de conditions topographiques particulières (cuvettes).



Références :

- **Carte des sondages et relevés pour les secteurs A à H** : voir ci-après le détail des différentes zones
- Carottages et relevés floristiques effectués : coordonnées géographiques (Lambert93) page 41
- Localisation des milieux protégés et inventaires par rapport aux terrains à expertiser – page 8.
- **Carte du contexte géologique** – page Erreur : source de la référence non trouvée.

II. OBSERVATIONS ET DONNÉES RECUEILLIES

A. Relevés et caractéristiques générales des différents sites

	SITES							
N°	A	B	C	D	E	F	G	H
Nom site	Le Fournier / En Chapiller	En Chapiller	En Chapiller	Dracé / Les Ollières	Les Goutots	Rue du stade / impasse de l'Orme	Clos Magnin	Aux Molards
Superficie	4,29 ha	1,71 ha	0,37 ha	0,47 ha	0,33 ha	0,73 ha	0,56 ha	0,60 ha
Analyse floristique et environnementale								
Occupation du sol	- Prairie temporaire artificielle, - Bosquet de frênes - Fossé de drainage (1-5 m de large, 1 m de profond)	Prairie temporaire artificielle	Ancienne prairie artificielle remaniée et peu entretenue, début d'enfrichement	Analyse visuelle sommaire / terrain non expertisé	Ancienne prairie artificielle et plantations de fruitiers	Espace en herbe artificiel attenant habitation	Ancienne prairie artificielle	Ancienne prairie artificielle
Diversité ¹ biologique (1 à 5)	1	1	1	1	1	1	1	1
Strate herbacée	Prairie artificielle : Ray grass, trèfle Bosquet : ronce, ortie, graminées communes Fossé : Carex, lierre terrestre, graminées	Ray grass, trèfle	Graminées poacées et fétuques, trèfle, plantain majeur, renoncule pissenlit, oseille crépue, panais...	En herbe (mésophile ?)	Graminées poacées et fétuques, trèfle, pissenlit...	Graminées poacées et fétuques, trèfle, pissenlit...	Graminées poacées et fétuques, trèfle, pissenlit...	Graminées poacées et fétuques, trèfle, pissenlit...
Strate arbustive	Prairie artificielle : néant. Bosquet de jeunes frênes : Eglantier, fusain, aubépine, cornouiller sanguin Fossé : Frenes, carex	Néant	Néant	Haie moyenne 2-4m en bord de voirie	Fruitiers (pommiers / arbustes de production) : hauteur 2,5-3m). État sanitaire moyen	Néant	Néant	Néant
Strate arborescente	Prairie artificielle : néant Bosquet : Jeunes frênes (15-25 ans) Fossé : Frênes	Néant	Néant	Quelques fruitiers (en partie ancien verger)	Néant	Néant	Néant	Néant
Type milieu principal (Code Corine)	82.1	82.1	87.1 Terrains en friche	85.3 Jardins	83.2 Vergers à arbustes	85.3 Jardins	81.1. Prairie sèche améliorée	81.1. Prairie sèche améliorée
Sensibilité écologique (1-5) ²	1	1	1	2 ou moins ? (estimée)	1	1	1	1

¹Diversité biologique de 1 à 5 : 1 – Très faible à nulle / 2 – Faible ou modérée / 3 – Moyenne / 4 – Bonne ou forte / 5 – Très bonne ou exceptionnelle

²Intérêt écologique de 1 à 5 : 1 – Très faible à nul / 2 – Faible ou modéré / 3 – Moyen / 4 – Bon ou fort / 5 – Très bon ou remarquable

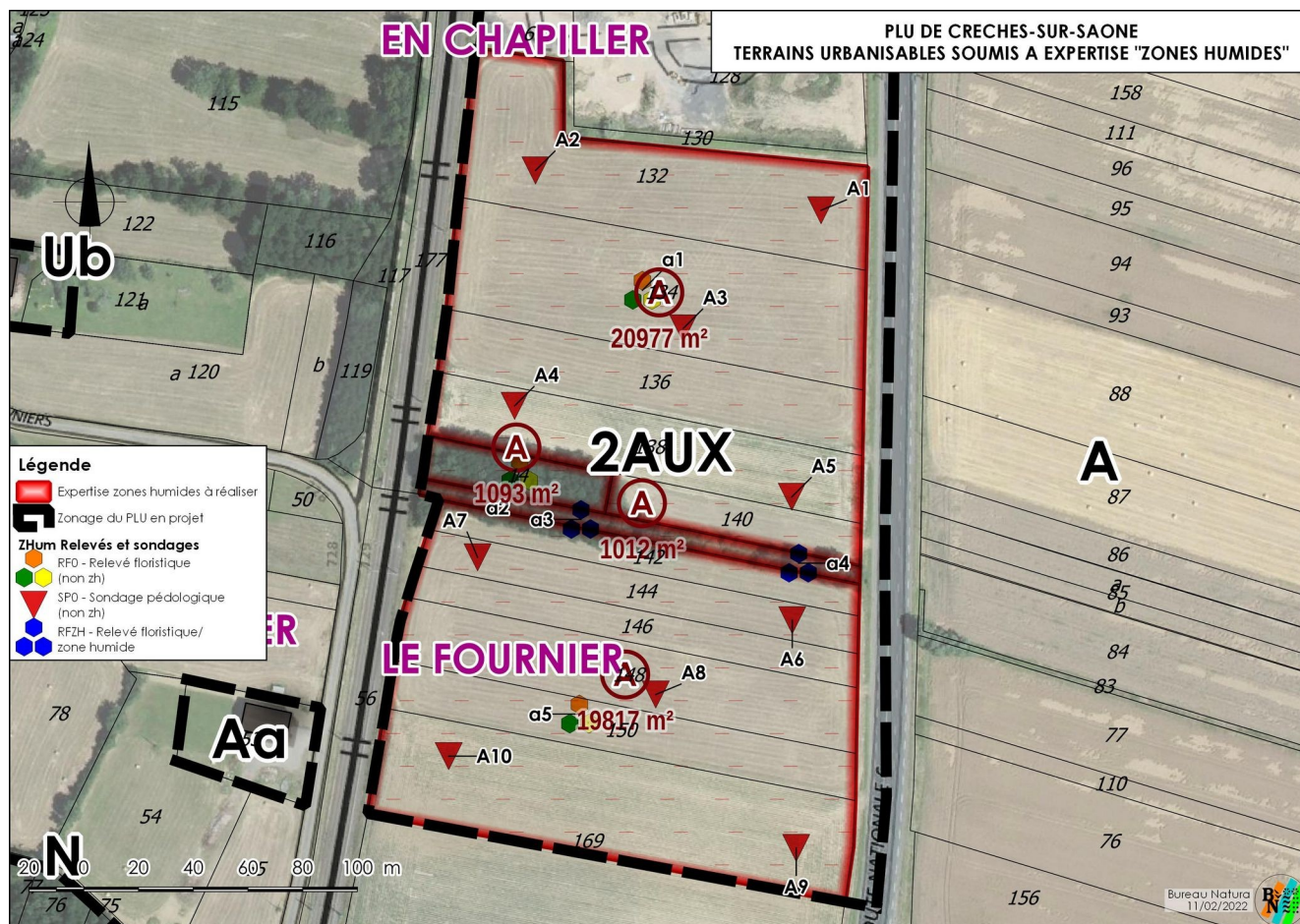
	SITES							
N°	A	B	C	D	E	F	G	H
Nom site	Le Fournier / En Chapiller	En Chapiller	En Chapiller	Dracé / Les Ollières	Les Goutots	Rue du stade / impasse de l'Orme	Clos Magnin	Aux Molards
Analyse pédologique								
Topographie	Plane, large fossé de drainage artificiel	Plane	Plane	Plane, faible pente vers Est	Plane	Plane, faible pente vers Est	Pente moyenne 10- 15 % vers Est	Plane
État de surface, observations	cultivé, très homogène	cultivé, très homogène	Sol tassé et terrain naturel remanié en partie (remblais), peu homogène	peu entretenu, homogène	cultivé, très homogène	entretien très régulier, homogène	entretien régulier, homogène	entretien régulier, très homogène
Nombre de sondages	10	5	1	Terrain non expertisé en l'absence d'accord du propriétaire	1	2	2	1

Compte-tenu de l'absence de végétation spontanée sur l'ensemble des sites, une analyse pédologique a systématiquement été menée.

B. Site [A] – Le Fournier / En Chapiller

1. Caractéristiques floristiques

Prairie artificielle cultivée. Absence de végétation spontanée.



2. Caractéristiques pédologiques

ANALYSE PÉDOLOGIQUE								
SITE [A] – LE FOURNIER / EN CHAPILLER								
	Profondeur des horizons (cm)				Texture / examen visuel			
	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4
A1	0-90	90-120+			limono-argileux	argilo-limoneux		
A2	0-35	35-120+			limono-argileux	argilo-limoneux		
A3	0-40	40-120+			limono-argileux	argilo-limoneux		
A4	0-40	40-120+			limono-argileux	argilo-limoneux		
A5	0-45	45-120+			limono-argileux	argilo-limoneux		
A6	0-30	30-120+			limono-argileux	argileux		
A7	0-40	40-120+			limono-argileux	argilo-limoneux		
A8	0-35	35-120+			limono-argileux	argilo-limoneux		

ANALYSE PÉDOLOGIQUE								
SITE [A] - LE FOURNIER / EN CHAPILLER								
A9	0-70	blocage tarière présence cailloutis excessive			limono- argileux	cailloutis, chailles		
A10	0-35	35-120+			limono- argileux	argilo- limoneux		
	Pourcentage de traits rédoxiques				Pourcentage de traits réductiques			
	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4
A1	0	50 %			0	0		
A2	0	50 %			0	0		
A3	0	60 %			0	0		
A4	0	50 %			0	0		
A5	0	70 %			0	0		
A6	0	50 %			0	0		
A7	0	50 %			0	0		
A8	0	70 %			0	0		
A9	0	---			0	0		
A10	0	70 %			0	0		
N° profil	Nom (Classe GEPPA ou référentiel pédologique zone humide)		Traces d'hydromorphie		Taches oxydo-réduction		Nappe	
A1	IVc (non ZH)		oui		oui		non	
A2	IVc (non ZH)		oui		oui		non	
A3	IVc (non ZH)		oui		oui		non	
A4	IVc (non ZH)		oui		oui		non	
A5	IIIbIVc (non ZH)		oui		oui		non	
A6	IVc (non ZH)		oui		oui		non	
A7	IVc (non ZH)		oui		oui		non	
A8	IVc (non ZH)		oui		oui		non	
A9	IIIa/b (non ZH)		non		non		non	
A10	IVc (non ZH)		oui		oui		non	

COORDONNÉES GPS DES SONDAGES ET RELEVÉS FLORISTIQUES (CCLAMBERT93 - EPSG:2154)					
Sondages pédologiques			Relevés floristiques		
N°	X	Y	N°	X	Y
A1	837648	6571814	a1	837582	6571784
A2	837543	6571828	a2	837538	6571718
A3	837597	6571770	a3	837560	6571701
A4	837536	6571742	a4	837639	6571685
A5	837637	6571709	a5	837559	6571630
A6	837637	6571664			
A7	837522	6571687			
A8	837587	6571637			

COORDONNÉES GPS DES SONDAGES ET RELEVÉS FLORISTIQUES (CCLAMBERT93 - EPSG:2154)					
A9	837638	6571581			
A10	837512	6571614			

3. Conclusion

Le site ne présente pour sa plus grande partie, de caractéristiques de zones humides, que ce soit au niveau pédologique ou floristique, **pour l'ensemble des parties en prairie artificielle, ainsi que sur le bosquet de frênes présent au centre de la zone**. Les espaces sont fortement anthropisés ne présentent pas d'intérêt écologique notable, avec une très faible diversité et une très faible valeur écologique. Les sols présentent deux horizons : un horizon supérieur à dominante limoneuse, et un horizon inférieur à dominante argileuse, avec une transition peu marquée. La densité de taches d'oxydo-réduction est variable à l'intérieur de l'horizon inférieur. La classe GEPPA dominante est IVc (non ZH).

Le vaste "fossé" en partie centrale de zone est par contre une zone humide à maintenir. De par sa configuration il s'apparente plus à une large noue d'environ 6 mètres de large et environ 1 mètre de profond avec un fond plat : il collecte des eaux de ruissellement en provenance de la voie ferrée délimitant le site à l'Ouest (secteur de Dracé). Ce fossé est très régulièrement ennoyé, même si les eaux s'évacuent facilement vers l'aval et ont la possibilité de s'infiltrer sur place eu égard aux très faibles pentes. La présence de larges plaques de carex pendula confirme le caractère humide de cette bande de terrain perpendiculaire au site étudié. Toutefois cette bande ne semble pas présenter d'intérêt écologique notable, et joue surtout un rôle au niveau hydrique en permettant les écoulements et l'infiltration des ruissellements en provenance de la voie ferrée et de terrains situés en amont de cette dernière. **Il conviendra donc impérativement de préserver la fonctionnalité hydrologique de cette bande de terrain, avec une intégration aux aménagements futurs de la zone d'activités envisagée de part et d'autre sur ce site.**

Photos du site et profils pédologiques



Vue générale partie Nord



Jeune bosquet de frênes et
fossé d'évacuation
occupant le centre du site



A1



Vue générale partie Sud



A2



A3



A4



A5



Traces d'oxydo-réduction

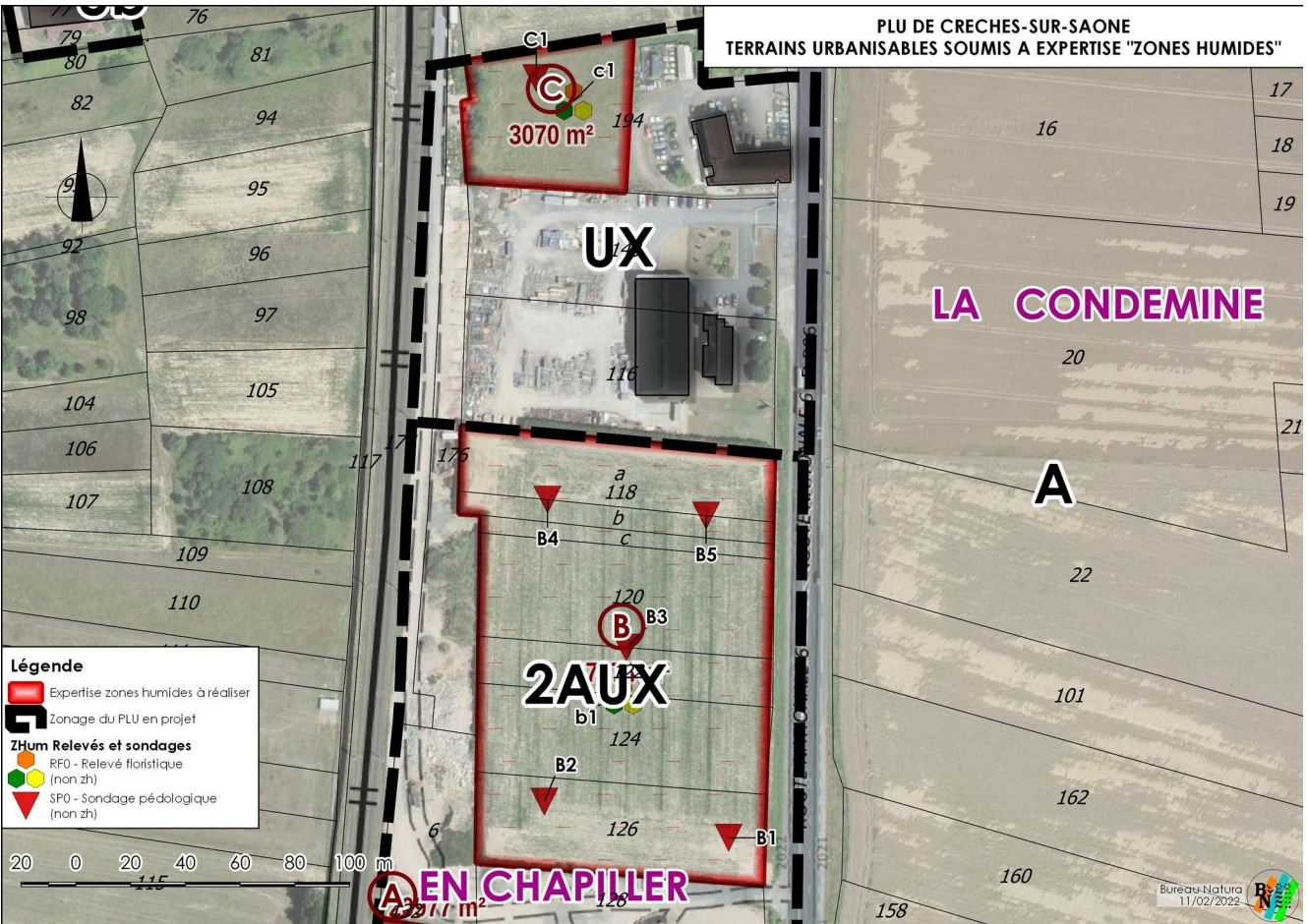


Traces d'oxydo réduction bien marquées,
avec présence de manganèse

C. Site [B] - En Chapiller

1. Caractéristiques floristiques

Prairie artificielle cultivée. Absence de végétation spontanée.



ANALYSE PÉDOLOGIQUE								
	SITE [B] – EN CHAPILLER							
B2	0	50 %			0	0		
B3	0	50 %			0	0		
B4	0	50 %			0	0		
B5	0	50 %			0	0		
N° profil	Nom (Classe GEPPA ou référentiel pédologique zone humide)		Traces d'hydromorphie		Taches oxydo-réduction		Nappe	
B1	IIIb (non ZH)		oui		oui		non	
B2	IIIb (non ZH)		oui		oui		non	
B3	IVc (non ZH)		oui		oui		non	
B4	IVc (non ZH)		oui		oui		non	
B5	IVc (non ZH)		oui		oui		non	

COORDONNÉES GPS DES SONDAGES ET RELEVÉS FLORISTIQUES (CCLAMBERT93 - EPSG:2154)					
Sondages pédologiques			Relevés floristiques		
N°	X	Y	N°	X	Y
B1	837649	6571903	b1	837611	6571955
B2	837582	6571916			
B3	837612	6571972			
B4	837583	6572026			
B5	837641	6572020			

3. Conclusion

Le site ne présente pas de caractéristiques de zones humides, que ce soit au niveau pédologique ou floristique. Les espaces sont fortement anthropisés ne présentent pas d'intérêt écologique notable, avec une très faible diversité et une très faible valeur écologique. Les sols présentent deux horizons : un horizon supérieur à dominante limoneuse, et un horizon inférieur à dominante argileuse, avec une transition peu marquée. La densité de taches d'oxydo-réduction est variable à l'intérieur de l'horizon inférieur. Les classes GEPPA observées sont IVc et IIIb (non ZH).

Photos du site et profils pédologiques



Vue générale vers le Sud – la zone est délimitée par la voie ferrée (sur la droite), des activités au Nord et au Sud, et la RD906 à l'Ouest.



B1



Vue vers le Nord : voie ferrée et entreprise de BTP masquée par une haute haie de thuyas



B2



B3



B4



B5



Traces d'oxydo-réduction sur matrice argilo-limoneuse

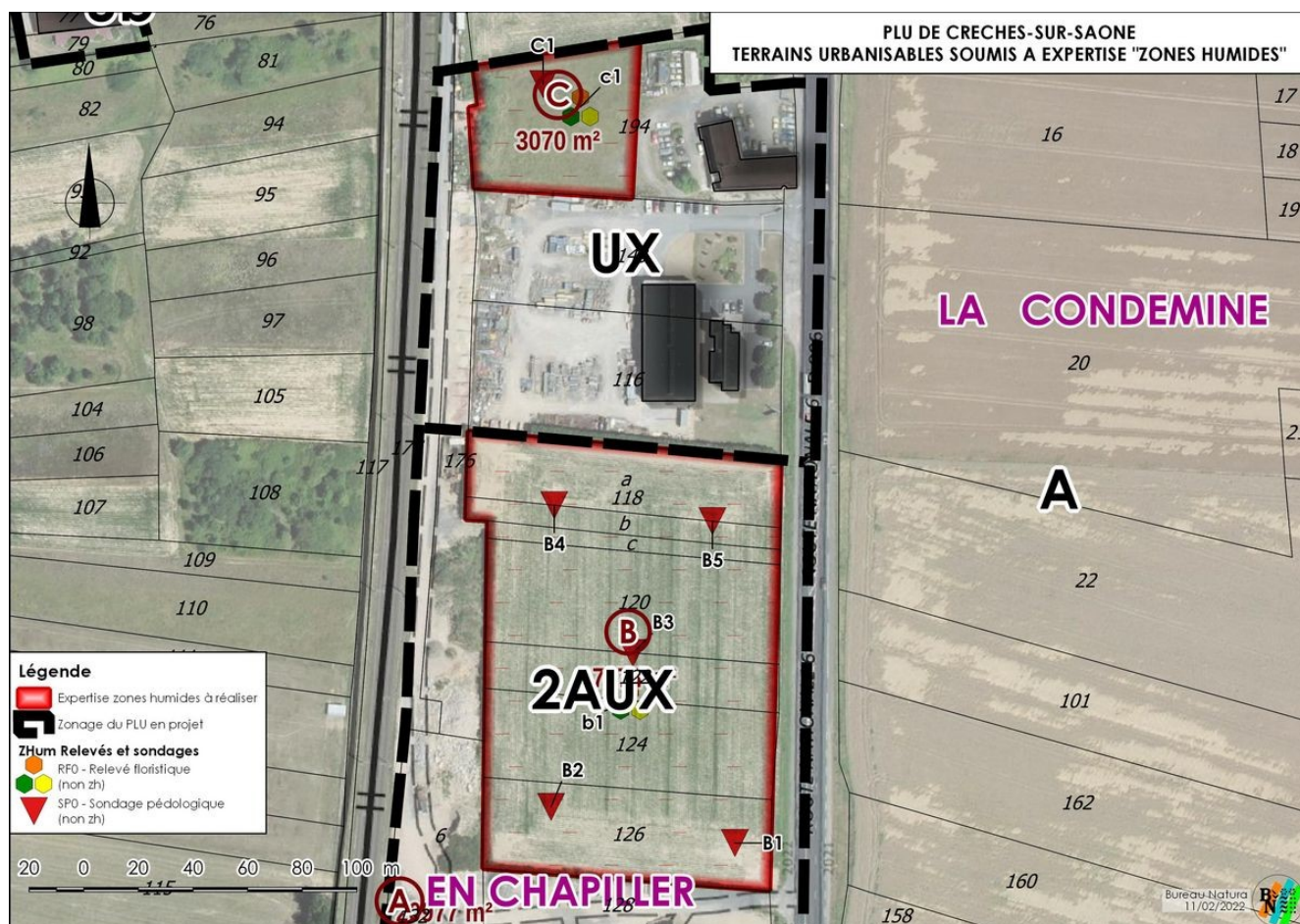


Traces d'oxydo réduction, sur matrice plus argileuse

D. Site [C] – En Chapiller

1. Caractéristiques floristiques

Ancienne prairie artificielle peu entretenue et modifiée par des mouvements du sol – début d'enfrichement / végétation spontanée non caractéristique (voir descriptif chapitre A page 11).



2. Caractéristiques pédologiques

ANALYSE PÉDOLOGIQUE								
SITE [C] – EN CHAPILLER								
	Profondeur des horizons (cm)				Texture / examen visuel			
	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4
C1	0-50	50-120+			limono-argileux	argilo-limoneux		
	Pourcentage de traits rédoxiques				Pourcentage de traits réductiques			
	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4
C1	0	50 %			0	0		
N° profil	Nom (Classe GEPPA ou référentiel pédologique zone humide)	Traces d'hydromorphie		Taches oxydo-réduction		Nappe		
C1	IIIb (non ZH)	oui		oui		non		

ANALYSE PÉDOLOGIQUE

SITE [C] - EN CHAPILLER

COORDONNÉES GPS DES SONDAGES ET RELEVÉS FLORISTIQUES (CCLAMBERT93 - EPSG:2154)

Sondages pédologiques			Relevés floristiques		
N°	X	Y	N°	X	Y
C1	837579	6572180	c1	837593	6572172

3. Conclusion

Le site ne présente pas de caractéristiques de zones humides au niveau pédologique ou floristique. Le terrain a été utilisé à une époque désormais éloignée pour l'agriculture vraisemblablement sous forme de prairie artificielle semée si l'on considère l'occupation du tènement contigu auquel il se rattachait initialement. Le terrain étant peu entretenu, voire en début d'enrichissement, une végétation herbacée un peu plus variée est en train de se mettre en place. Le terrain présente par ailleurs des conditions hétérogènes, certaines parties ayant été remblayées, et utilisées pour stocker du matériel ou des matériaux (le terrain est rattaché à une activité), ce qui a occasionné des zones de tassement ou de bouleversement du sol. En l'occurrence la végétation n'est pas caractéristique.

Un point central d'une cinquantaine de mètres carrés a révélé la présence de roseaux phragmite et menthe aquatique, plantes potentiellement indicatrices de zones humides, avec un indice de recouvrement toutefois resté inférieur à 50 % sur l'emprise, sur une zone de tassement ou remblais sur lequel il a été impossible de réaliser un sondage en raison de la présence immédiate de matériaux pierreux.

Le terrain n'abrite par conséquent pas de zone humide au sens de la réglementation en vigueur.

Photos du site et profils pédologiques



Vue générale du terrain (en second plan, sur l'arrière du bâtiment situé sur la gauche de l'image).



C1



Vue du terrain (en arrière de l'axe du mur présent sur la gauche de l'image)

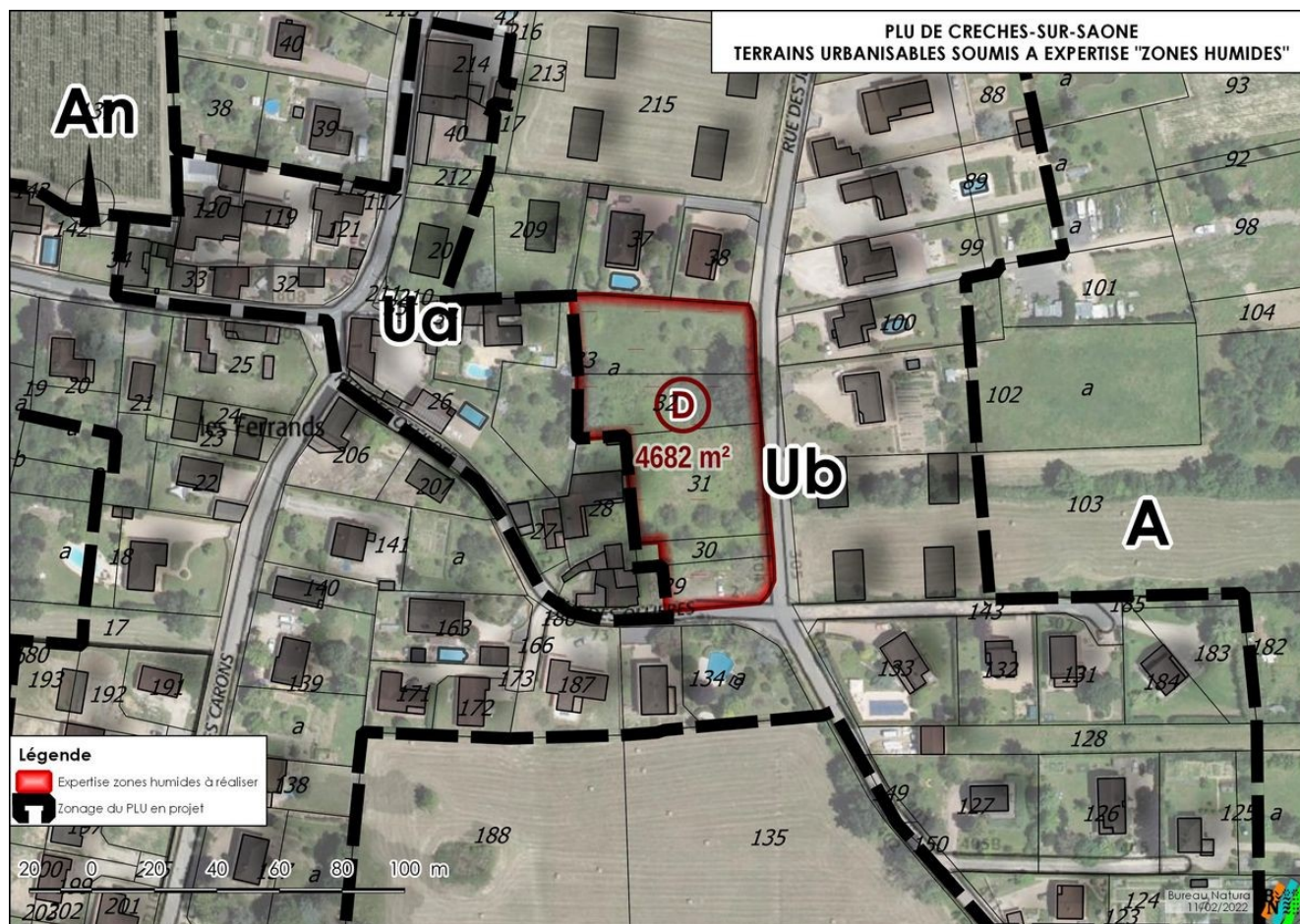


Traces d'oxydo-réduction

E. Site [D] - Dracé / Les Ollières

Expertise non réalisée en l'absence d'autorisation du propriétaire.

Examen visuel superficiel effectué depuis l'espace public : le type d'occupation du sol ne semble pas révéler la présence de zones humides (haie, terrains en herbe, verger en partie, situés sur l'arrière des habitations anciennes du hameau de Dracé...). Ce point devra toutefois être confirmé par une expertise ultérieure.



ANALYSE PÉDOLOGIQUE	
	SITE [E] - LES GOUTOTS

COORDONNÉES GPS DES SONDAGES ET RELEVÉS FLORISTIQUES (CCLAMBERT93 - EPSG:2154)					
	Sondages pédologiques			Relevés floristiques	
N°	X	Y	N°	X	Y
E1	837745	6572439	b1	837746	6572419

3. Conclusion

Le site ne présente pas de caractéristiques de zones humides, que ce soit au niveau pédologique ou floristique. Les espaces sont fortement anthropisés et ne présentent pas d'intérêt écologique notable, avec une très faible diversité et une très faible valeur écologique. Les sols présentent deux horizons : un horizon supérieur à dominante limoneuse, et un horizon inférieur à dominante argileuse, avec une transition peu marquée. La densité de taches d'oxydo-réduction est variable à l'intérieur de l'horizon inférieur. La classe GEPPA observée est de type IVc (non ZH).



Le terrain concerné constitue une bande de 30 m de largeur, située le long du bâtiment d'activité visible sur l'image, au fond d'une parcelle occupée par des arbres fruitiers de production (arbustes taillés).



E1

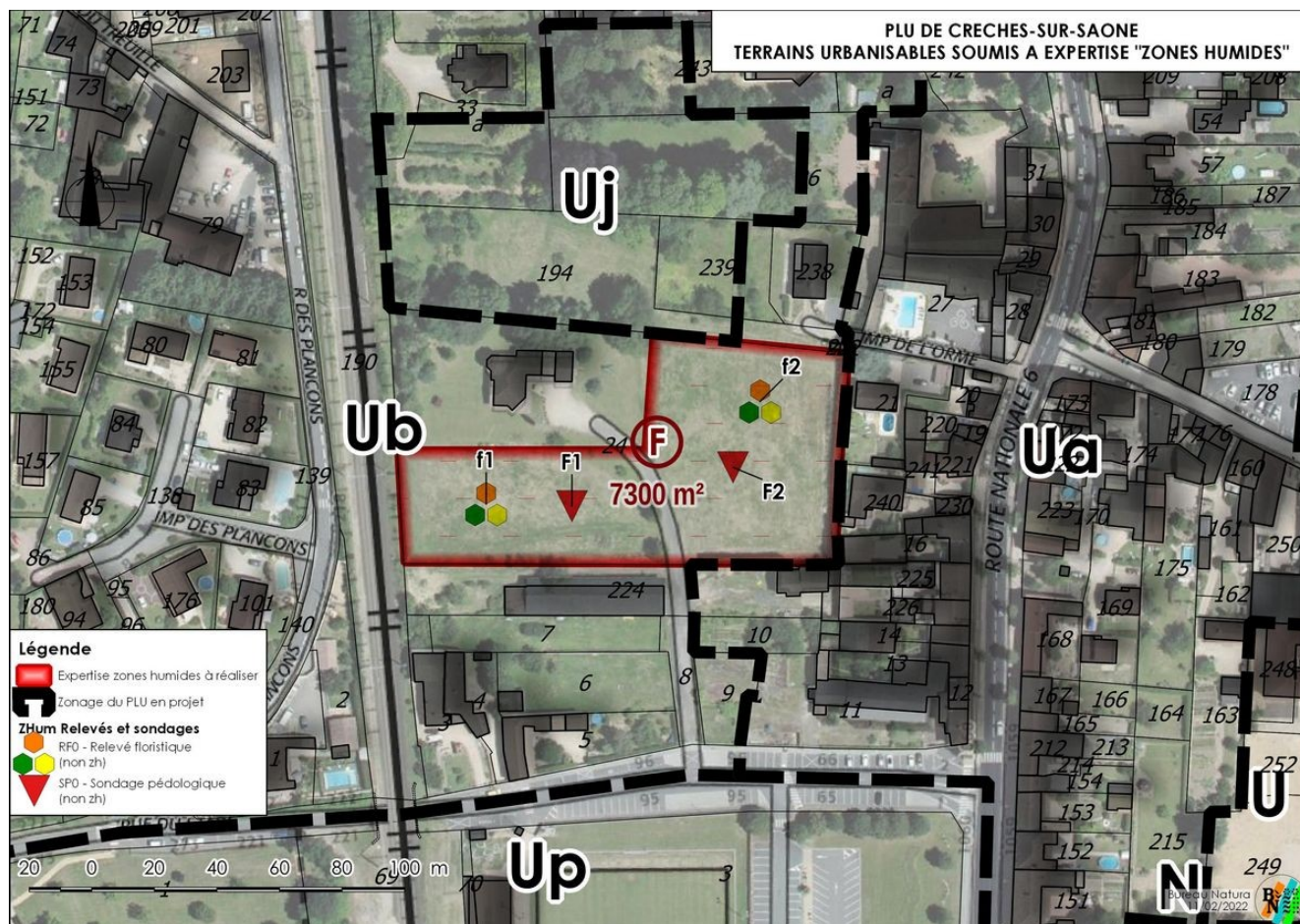


L'horizon inférieur présente quelques traces d'oxydo-réduction peu marquées

G. Site [F] – Rue du stade / impasse de l'Orme

1. Caractéristiques floristiques

Vaste aisance enherbée attenante à une habitation – entretien très régulier. Absence de végétation spontanée.



2. Caractéristiques pédologiques

ANALYSE PÉDOLOGIQUE								
SITE [F] – RUE DU STADE / IMPASSE DE L'ORME								
Profondeur des horizons (cm)					Texture / examen visuel			
	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4
F1	0-60	60-120+			limono-argileux	argilo-limoneux		
F2	0-60	60-120+			limono-argileux	argilo-limoneux		
Pourcentage de traits rédoxiques					Pourcentage de traits réductiques			
	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4
F1	0	0 %			0	0		
F2	0	0 %			0	0		

ANALYSE PÉDOLOGIQUE				
SITE [F] - RUE DU STADE / IMPASSE DE L'ORME				
N° profil	Nom (Classe GEPPA ou référentiel pédologique zone humide)	Traces d'hydromorphie	Taches oxydo-réduction	Nappe
F1	I (non ZH)	non	non	non
F2	I (non ZH)	non	non	non

COORDONNÉES GPS DES SONDAGES ET RELEVÉS FLORISTIQUES (CCLAMBERT93 - EPSG:2154)					
Sondages pédologiques			Relevés floristiques		
N°	X	Y	N°	X	Y
F1	837555	6572938	f1	837527	6572939
F2	837606	6572950	f2	837615	6572971

3. Conclusion

Le site ne présente pas de caractéristiques de zones humides, que ce soit au niveau pédologique ou floristique. Les espaces sont fortement anthropisés ne présentent pas d'intérêt écologique notable, avec une très faible diversité et une très faible valeur écologique. Les sols présentent deux horizons : un horizon supérieur à dominante limoneuse, et un horizon inférieur à dominante argileuse, avec une transition peu marquée. On n'observe pas de traces d'oxydo-réduction ou d'hydromorphie, le type de sol n'appartient pas au référentiel des zones humides GEPPA.

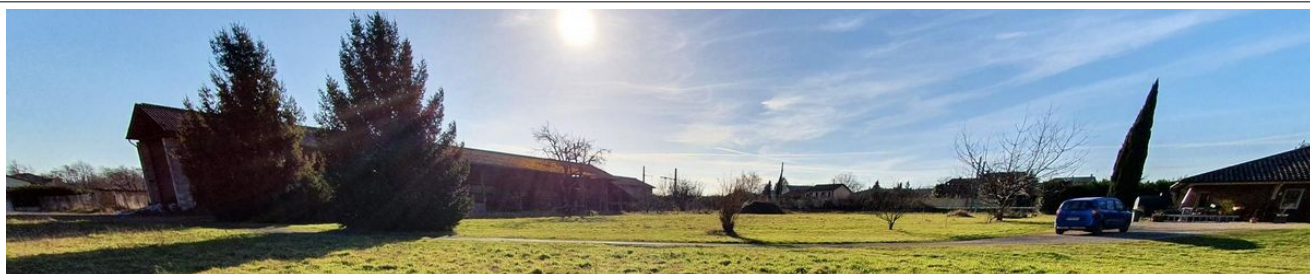
Photos du site et profils pédologiques



La zone est coupée en deux par un chemin d'accès : partie à l'Est du chemin.



F1



Vue sur la partie Ouest, et le chemin d'accès



F2

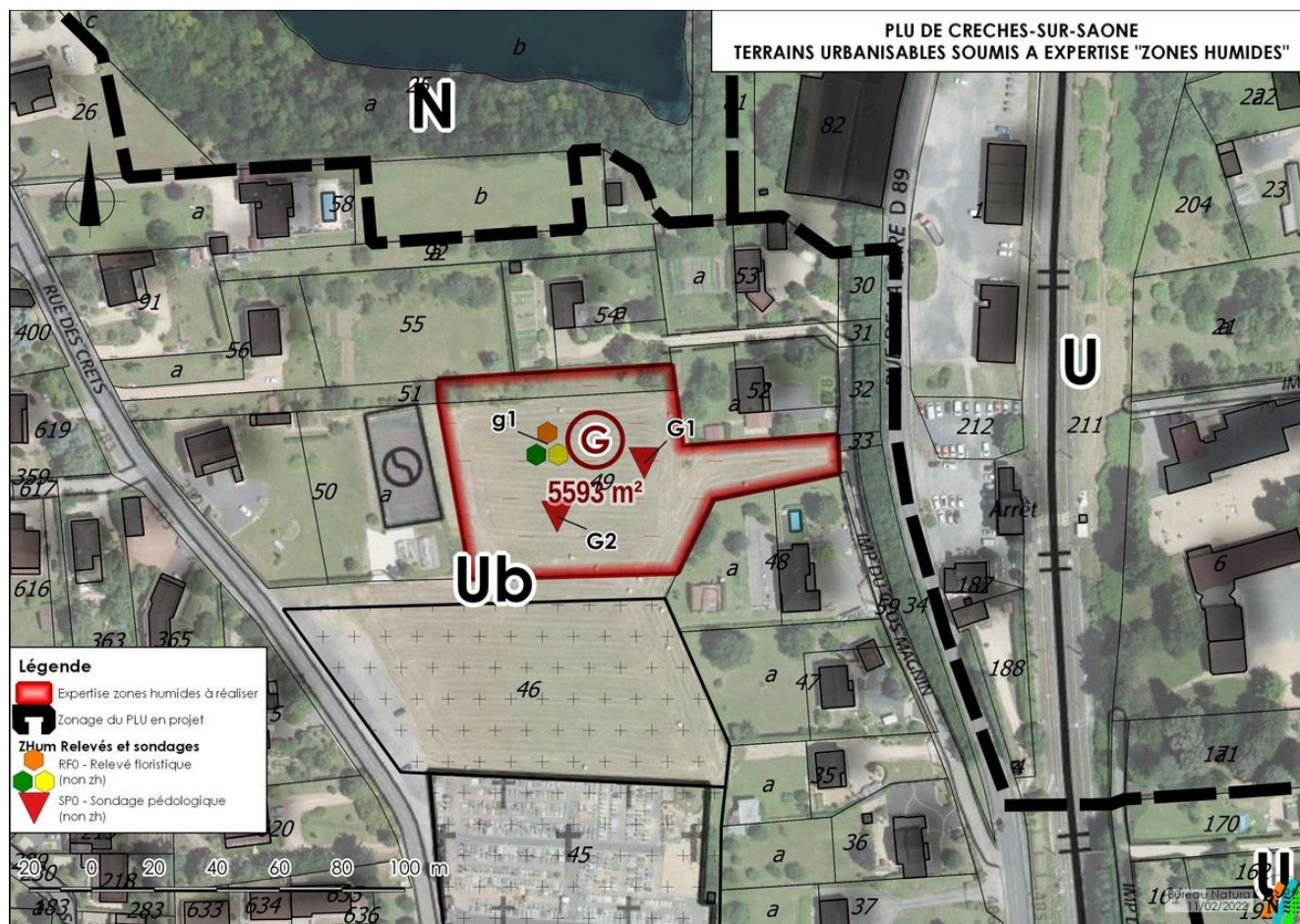


Le terrain, de teinte ocre en profondeur, ne présente pas de traces d'oxydo-réduction

H. Site [G] – Clos Magnin

1. Caractéristiques floristiques

Parcelle en herbe non exploitée en zone urbaine – entretien régulier (visiblement ancienne prairie artificielle). Absence de végétation spontanée significative.



2. Caractéristiques pédologiques

ANALYSE PÉDOLOGIQUE								
SITE [G] – CLOS MAGNIN								
Profondeur des horizons (cm)					Texture / examen visuel			
	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4
G1	0-50	50-120+			limono-argileux	argilo-limoneux		
G2	0-50	50-120+			limono-argileux	argilo-limoneux		
Pourcentage de traits rédoxiques					Pourcentage de traits réductiques			
	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4
G1	0	20 %			0	0		
G2	0	40 %			0	0		

ANALYSE PÉDOLOGIQUE				
SITE [G] - CLOS MAGNIN				
N° profil	Nom (Classe GEPPA ou référentiel pédologique zone humide)	Traces d'hydromorphie	Taches oxydo-réduction	Nappe
G1	IIIb (non ZH)	oui	oui	non
G2	IIIb (non ZH)	oui	oui	non

COORDONNÉES GPS DES SONDAGES ET RELEVÉS FLORISTIQUES (CCLAMBERT93 - EPSG:2154)					
Sondages pédologiques			Relevés floristiques		
N°	X	Y	N°	X	Y
G1	837324	6573381	g1	837293	6573387
G2	837296	6573364			

3. Conclusion

Le site ne présente pas de caractéristiques de zones humides, que ce soit au niveau pédologique ou floristique. Cet espace résiduel en zone urbanisée a été utilisé par le passé comme prairie artificielle de fauche. Il est désormais entretenu régulièrement sans usage agricole intensif. Les espaces ne présentent pas d'intérêt écologique notable (très faibles diversité et valeur écologique). Les sols présentent deux horizons : un horizon supérieur à dominante limoneuse, et un horizon inférieur à dominante argileuse, avec une transition peu marquée. On observe peu de traces d'oxydo-réduction ou d'hydromorphie sur l'horizon inférieur, le type de sol GEPPA (IIIb) n'est pas caractéristique de zones humides.



Partie de la zone, au niveau de l'accès depuis l'Impasse du Clos Magnin qui présente une pente faisant face à l'Est.



G1



Vue d'ensemble en partie haute (vue vers le Nord)



G2

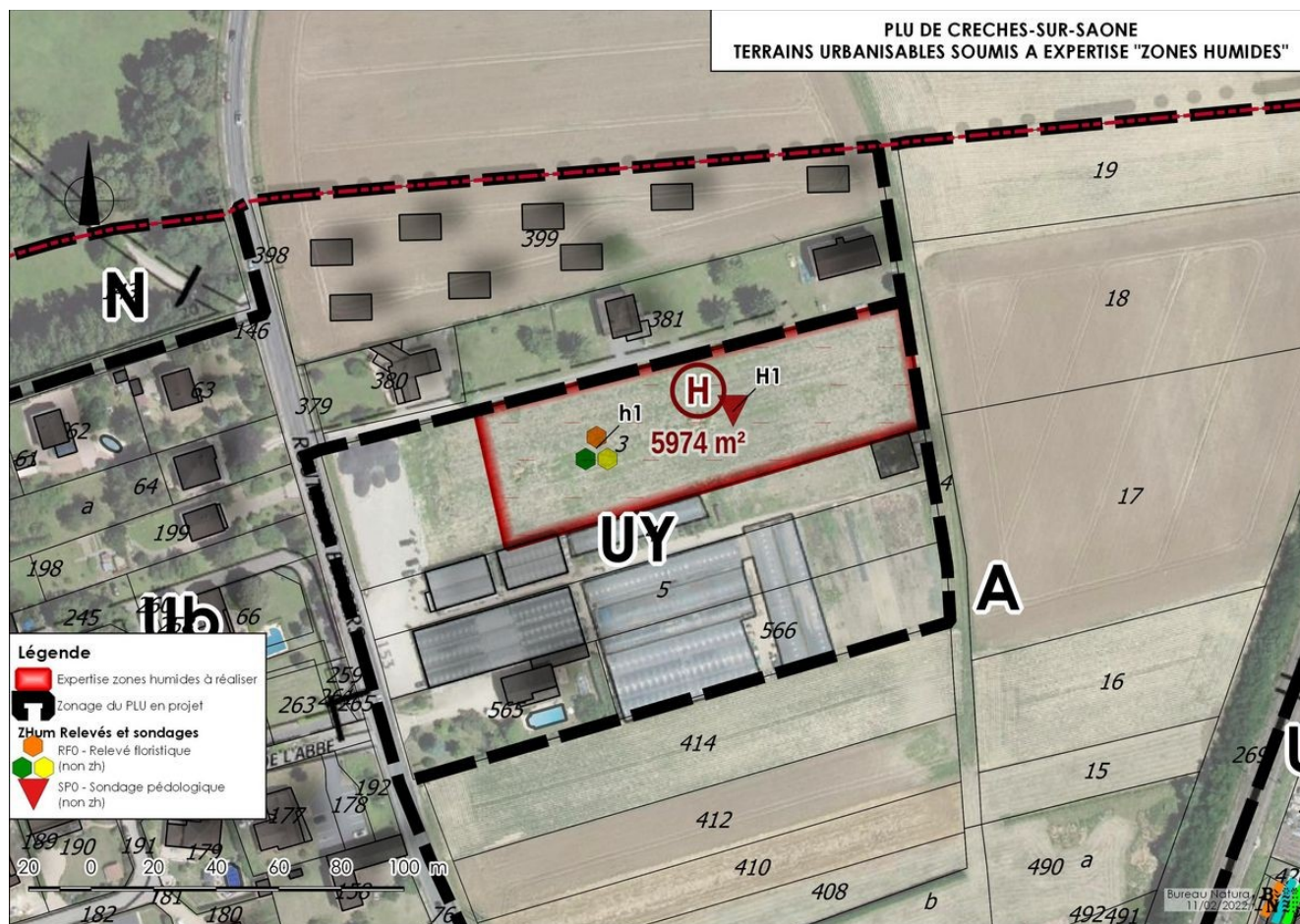


Traces modérées d'oxydo-réduction

I. Site [H] – Aux Molards

1. Caractéristiques floristiques

Parcelle en herbe non exploitée en zone urbaine – entretien régulier. Absence de végétation spontanée significative.



2. Caractéristiques pédologiques

ANALYSE PÉDOLOGIQUE								
SITE [H] – AUX MOLARDS								
	Profondeur des horizons (cm)				Texture / examen visuel			
	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4
H1	0-50	50-120+			limono-argileux	argilo-limoneux		
	Pourcentage de traits rédoxiques				Pourcentage de traits réductiques			
	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4	Horizon 1	Horizon 2	Horizon 3	Horizon 4
H1	0	5 %			0	0		
N° profil	Nom (Classe GEPPA ou référentiel pédologique zone humide)	Traces d'hydromorphie		Taches oxydo-réduction		Nappe		
H1	IIb (non ZH)	oui		oui		non		

ANALYSE PÉDOLOGIQUE	
	SITE [H] - AUX MOLARDS

COORDONNÉES GPS DES SONDAGES ET RELEVÉS FLORISTIQUES (CCLAMBERT93 - EPSG:2154)					
	Sondages pédologiques			Relevés floristiques	
N°	X	Y	N°	X	Y
H1	837411	6574139	g1	837367	6574127

3. Conclusion

Le site ne présente pas de caractéristiques de zones humides, que ce soit au niveau pédologique ou floristique. Cet espace résiduel en zone urbanisée a été utilisé par le passé comme prairie artificielle de fauche. Il est désormais entretenu régulièrement sans usage agricole intensif. Les espaces ne présentent pas d'intérêt écologique notable (très faibles diversité et valeur écologique). Les sols présentent deux horizons : un horizon supérieur à dominante limoneuse, et un horizon inférieur à dominante argileuse, avec une transition peu marquée. On observe très peu de traces d'oxydo-réduction ou d'hydromorphie sur l'horizon inférieur : le type de sol GEPPA (IIb) n'est pas caractéristique de zones humides.

Photos du site et profils pédologiques



Vue de la zone depuis sa partie centrale, vers l'Ouest.



H1



Partie arrière de la zone – vue vers l'Ouest



L'horizon inférieur comporte quelques traces d'oxydo-réduction

III. RÉSULTATS : SYNTHÈSE DU REPÉRAGE DE ZONES HUMIDES ET MILIEUX OU ESPÈCES SENSIBLES OU PROTÉGÉS

Les reconnaissances floristiques et pédologiques n'ont pas établi la présence de zones humides, à l'exception du fossé présent sur le site A.

Aucun milieu ou espèce remarquable n'est impacté.

Numéro de zone et n° de sondage ³	Position topographique / Mode de gestion et occupation floristique	Code Corinne biotopes / Présence plantes hygrophiles indicatrices ou espèces/milieus protégés	Résultats du sondage	Observations / conclusions
A Le Fournier	PARTIE EN PRAIRIE ARTIFICIELLE + BOSQUET DE FRENES Espace plan Prairie artificielle cultivée / pré de fauche / bosquet de frênes / fossé central	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés NON HUMIDE ABSENCE ESPECES / MILIEUX PROTEGES OU MENACES	Type de sol non caractéristique de zone humide	NON HUMIDE ABSENCE D'ESPECES OU DE MILIEUX RARES OU PROTEGES
A Le Fournier	FOSSE CENTRAL (1000 m2) Large fossé d'évacuation des eaux de ruissellement de la voie ferrée (6 m large – 1m profond)	89.22 Fossés HUMIDE ABSENCE ESPECES / MILIEUX PROTEGES OU MENACES	---	HUMIDE Maintenir impérativement le fonctionnement hydrologique / évitement préconisé
B En Chapiller	Espace plan Prairie artificielle cultivée / pré de fauche	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés NON HUMIDE ABSENCE ESPECES / MILIEUX PROTEGES OU MENACES	Type de sol non caractéristique de zone humide	NON HUMIDE ABSENCE D'ESPECES OU DE MILIEUX RARES OU PROTEGES
C En Chapiller	Espace plan Ancienne prairie artificielle remaniée et peu entretenue, début d'enfrichement	87.1 Terrains en friche NON HUMIDE ABSENCE ESPECES / MILIEUX PROTEGES OU MENACES	Type de sol non caractéristique de zone humide	NON HUMIDE ABSENCE D'ESPECES OU DE MILIEUX RARES OU PROTEGES
D Dracé / Les Ollières				NON EXPERTISE EN L'ABSENCE D'AUTORISATION DU PROPRIETAIRE
E Les Goutots	Espace plan Ancienne prairie artificielle et planté en partie : rangées de fruitiers arbustifs (pommiers)	83.2 Vergers à arbustes NON HUMIDE ABSENCE ESPECES / MILIEUX PROTEGES OU MENACES	Type de sol non caractéristique de zone humide	NON HUMIDE ABSENCE D'ESPECES OU DE MILIEUX RARES OU PROTEGES

³Numéro de sondage si réalisé : des sondages ont été effectués dans les situations suivantes : systématiquement en présence d'une végétation hygrophile, afin de confirmer le caractère humide ou non du terrain ou, au cas par cas, si conditions topographiques favorables à la présence potentielle de zones humides (cuvette, talweg, proximité d'écoulement ou de fossé...).

Numéro de zone et n° de sondage	Position topographique / Mode de gestion et occupation floristique	Code Corinne biotopes / Présence plantes hygrophiles indicatrices ou espèces/milieus protégées	Résultats du sondage	Observations / conclusions
F Rue du stade / impasse de l'Orme	Espace plan avec légère pente vers l'Ouest Espace en herbe – vaste aisance attenante à une habitation avec entretien très régulier	85.3 Jardins NON HUMIDE ABSENCE ESPECES / MILIEUX PROTEGES OU MENACES	Type de sol non caractéristique de zone humide	NON HUMIDE ABSENCE D'ESPECES OU DE MILIEUX RARES OU PROTEGES
G Clos Magnin	Pente moyenne avec déclivité vers l'Ouest Espace en herbe (ancienne prairie artificielle de fauche – entretenue)	81.1. Prairie sèche améliorée NON HUMIDE ABSENCE ESPECES / MILIEUX PROTEGES OU MENACES	Type de sol non caractéristique de zone humide	NON HUMIDE ABSENCE D'ESPECES OU DE MILIEUX RARES OU PROTEGES
H Aux Molards	Espace plan Ancienne prairie artificielle / entretien régulier par les serres voisines	NON HUMIDE ABSENCE ESPECES / MILIEUX PROTEGES OU MENACES	Type de sol non caractéristique de zone humide	NON HUMIDE ABSENCE D'ESPECES OU DE MILIEUX RARES OU PROTEGES

-§-§-§-§-§-§-



DOCUMENTATION ET ANNEXES

IV. ANNEXES

Table de localisation des sondages pédologiques et relevés floristiques (Lambert93)

Documentation

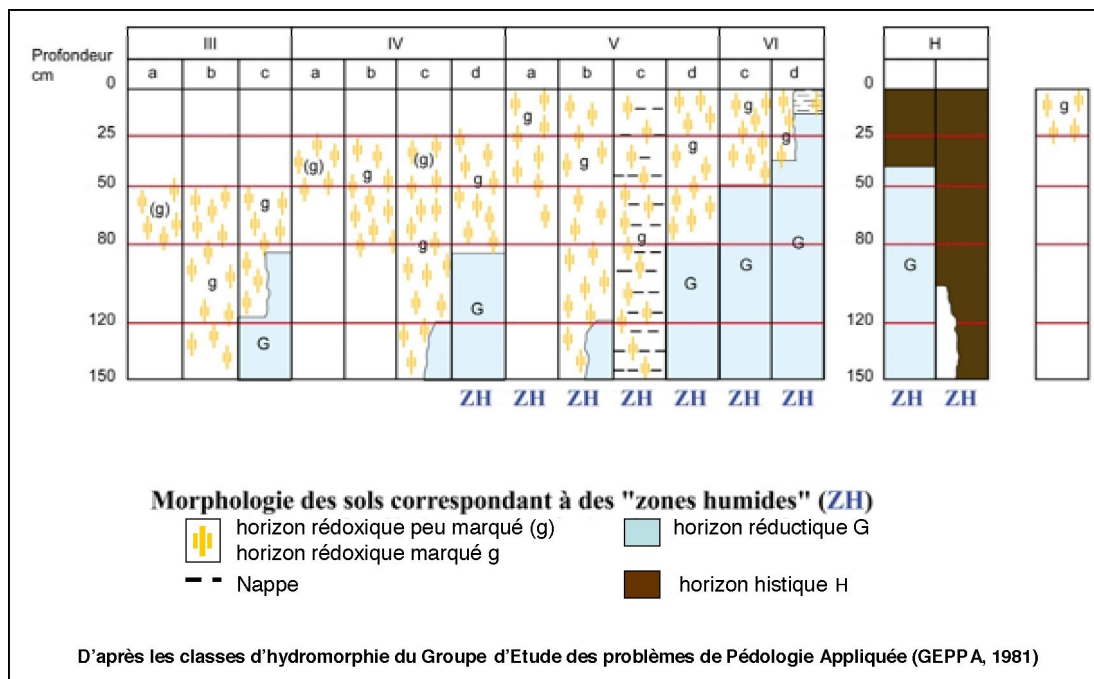
ANNEXES – TABLE DE LOCALISATION DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES ET RELEVÉS FLORISTIQUES (LAMBERT93)

Relevés pédologiques et floristiques – localisation lambert93 (EPSG2154)							
Type	Numéro sur plan	X1	Y1	Type	Numéro sur plan	X1	Y1
SP0	A1	837648	6571814				
RF0	a1	837582	6571784				
SP0	A2	837543	6571828				
RF0	a2	837538	6571718				
SP0	A3	837597	6571770				
RF0	a3	837560	6571701				
SP0	A4	837536	6571742				
RF0	a4	837639	6571685				
SP0	A5	837637	6571709				
RF0	a5	837559	6571630				
SP0	A6	837637	6571664				
SP0	A7	837522	6571687				
SP0	A8	837587	6571637				
SP0	A9	837638	6571581				
SP0	A10	837512	6571614				
RF0	b1	837611	6571955				
SP0	B1	837649	6571903				
SP0	B2	837582	6571916				
SP0	B3	837612	6571972				
SP0	B4	837583	6572026				
SP0	B5	837641	6572020				
RF0	c1	837593	6572172				
SP0	C1	837579	6572180				
SP0	E1	837745	6572439				
RF0	e1	837746	6572419				
RF0	f1	837527	6572939				
SP0	F1	837555	6572938				
RF0	f2	837615	6572971				
SP0	F2	837606	6572950				
SP0	G1	837324	6573381				
RF0	g1	837293	6573387				
SP0	G2	837296	6573364				
RF0	h1	837367	6574127				
SP0	H1	837411	6574139				
				SP0 = Sondage pédologique RF0 = Relevé floristique			

V. ANNEXES – DOCUMENTATION

Détermination des zones humides sur critères pédologiques :

Classes de sols caractéristiques de zones humides :



"L'objectif de la reconnaissance sur le terrain ne doit pas être d'identifier en priorité le nom du sol, souvent affaire de spécialistes, mais de vérifier la présence des différents traits d'hydromorphie, leur profondeur d'apparition/disparition et leur intensification ou non en profondeur".

D'après l'arrêté :

« L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence des différents traits caractéristiques d'un sol de zone humide :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxyques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxyques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. »

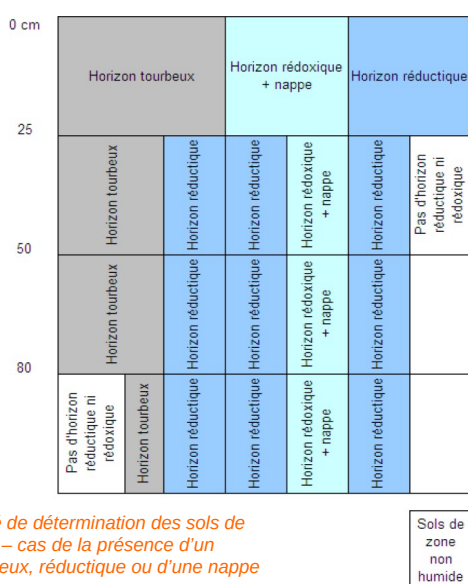


Figure 4 : Clé de détermination des sols de zone humide – cas de la présence d'un horizon tourbeux, réductique ou d'une nappe

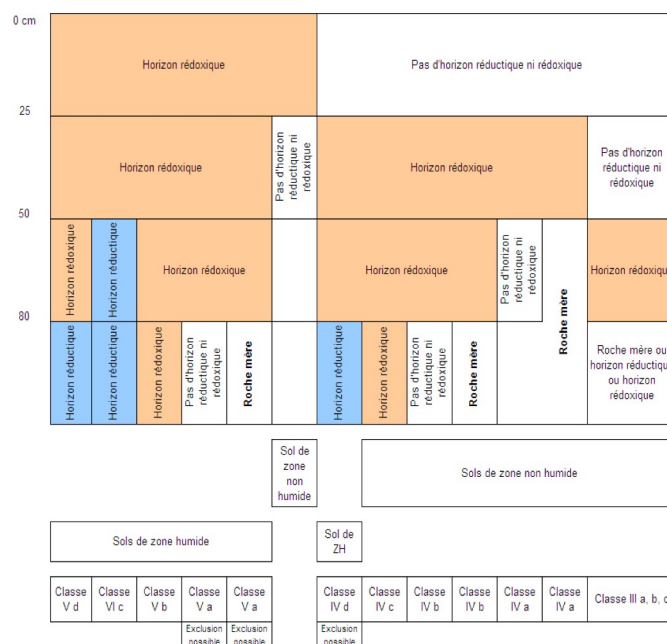


Figure 5 : Clé de détermination des sols de zone humide – cas de l'absence d'horizon tourbeux, réductique ou d'une nappe

Glossaire :

Humus / horizon humifère :

Terre brune noirâtre provenant de la décomposition de débris végétaux et/ou animaux dans le sol et qui contribue à sa fertilité. Colloïde organique du sol (de couleur foncée), relativement stable et résistant à l'action microbienne, provenant de la décomposition de la matière organique fraîche par l'action de bactéries ou d'autres organismes vivants.

Horizon :

Couche de sol, plus ou moins parallèle à la surface et se différenciant des autres couches sus – ou sous-jacentes par ses caractères et ses propriétés.

Limon :

Fraction granulométrique de la terre fine. En géologie et en pédologie, un limon est une formation sédimentaire dont les grains sont de taille intermédiaire entre les argiles (<0,002 mm) et les sables (0,05 à 2 mm) c'est-à-dire entre 2 et 50 micromètres (0,002 à 0,05 mm). Un dépôt majoritairement limoneux peut être qualifié de limon.

Traits rédoxiques :

Les traits rédoxiques résultent d'engorgements temporaires par l'eau avec pour conséquence principale des alternances d'oxydation et de réduction. Le fer réduit (soluble), présent dans le sol, migre sur quelques millimètres ou quelques centimètres puis reprécipite sous formes de taches ou accumulations de rouille, nodules ou films bruns ou noirs. Dans le même temps, les zones appauvries en fer se décolorent et deviennent pâles ou blanchâtres.

Horizons réductiques :

Les horizons réductiques résultent d'engorgements permanents ou quasi permanents, qui induisent un manque d'oxygène dans le sol et créent un milieu réducteur riche en fer ferreux ou réduit. L'aspect typique de ces horizons est marqué par 95 à 100 % du volume qui présente une coloration uniforme verdâtre/bleuâtre. Attention, la coloration bleuâtre/verdâtre disparaît à l'air (par réoxydation) en quelques heures sur un échantillon prélevé et en plusieurs semaines dans une fosse. Les horizons réductiques sont parfois (mais pas toujours) reconnaissables à leur odeur de soufre (dégagement d'H₂S avec l'acide chlorhydrique).

Horizons histiques :

Les horizons histiques (notés H) sont des horizons holorganiques entièrement constitués de matières organiques et formés en milieu saturé par la présence d'eau durant des périodes prolongées (plus de six mois dans l'année). Ces horizons sont composés principalement à partir de débris de végétaux hygrophiles ou subaquatiques.

En conditions naturelles, ils sont toujours dans l'eau ou saturés par la remontée d'eau en provenance d'une nappe peu profonde, ce qui limite la présence d'oxygène. Les différents types d'horizons H sont définis par leur taux de "fibres frottées" et le degré de décomposition du matériel végétal :

- horizons H fibriques, avec plus de 40 % de fibres frottées (poids sec), codés Hf ;
- horizons H mésiques, avec 10 à 40 % de fibres frottées (poids sec), codés Hm ;
- horizons H sapriques, avec moins de 10 % de fibres frottées (poids sec), codés Hs ;
- un abaissement du niveau de la nappe, avec ou sans mise en culture, entraîne l'apparition d'une structure grumeleuse assez fragile. Les horizons ainsi assainis sont codés Ha.

Holorganique :

Qualifie un horizon entièrement constitué de matière organique, dans lequel il y a plus de 30g/100g de carbone organique.

En milieu forestier, la couche holorganique, aussi appelée tapis forestier, parterre forestier ou couverture morte, est la surface du sol forestier composée de matière organique à divers stades de décomposition.

La couche holorganique se divise en trois strates. Sur le dessus se trouve la litière forestière formée par la matière végétale non décomposée ("L", litter). En dessous se trouve l'humus qui est le résultat de la matière végétale décomposée ("H", humus). Entre la litière et l'humus se trouve une strate partiellement décomposée de matière organique ("F", fragmented organic materials)^{1,2}.

Certains spécialistes considèrent la couche holorganique comme équivalente à l'horizon O alors que pour d'autres, l'horizon O ne comprend que l'humus et la strate intermédiaire, excluant la litière.

Bibliographie

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides (MEDDE -2013) MEDDE, GIS Sol. 2013.
RhoMeo – Boîte à outils de suivi des zones humides du bassin Rhône-Méditerranée-Corse / version 1 – février 2014
Référentiel pédologique – Association française pour l'étude du sol – Ed. Quae - 2008

Matériel :

- Tarière Edelman Ø70mm
- Code colorimétrique des sols de Munsell
- gps pour repérage plan cadastral et photo aérienne